



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 151 N° 139
Le jeudi 1^{er} décembre 2022

Présidence de l'honorable Anthony Rota



TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1^{er} décembre 2022

La séance est ouverte à 10 heures.

• (1005)

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RELATION SINO-CANADIENNE

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité spécial sur la relation sino-canadienne, qui porte sur la motion adoptée le mardi 29 novembre concernant les relations entre le Canada et la République populaire de Chine.

Voici la motion:

Que le comité exprime son soutien aux braves et courageux manifestants chinois qui luttent pour leurs droits fondamentaux et leurs libertés d'association et d'expression, qu'il demande à Beijing de respecter le droit de réunion pacifique et d'éviter une répétition du massacre de la place Tiananmen du 5 juin 1989.

FINANCES

M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des finances relativement au projet de loi C-32, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022.

J'aimerais remercier les greffiers du comité des finances, Alexandre Roger et Carine Grand-Jean; les greffiers législatifs, Philippe Méla et Jean-François Pagé; les analystes, Joëlle Malo et Michaël Lambert-Racine; l'adjointe du comité Lynda Gaudreault; le personnel du comité, les interprètes, les employés des services, ainsi que tous les membres du comité des finances de leur dévouement et de leur travail acharné.

LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD) demande à présenter le projet de loi C-309, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (institutions publiques).

— Monsieur le Président, je suis convaincu que quiconque a lu le rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario sur le désastre financier de l'Université Laurentienne comprend l'importance de protéger les institutions publiques contre toute exploitation en vertu de la loi sur la protection contre la faillite.

Ce qui s'est passé à l'Université Laurentienne est un fiasco. Nous savons maintenant que ce n'était pas un accident. L'administration et les avocats ont délibérément choisi de placer l'université sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Ce faisant, ils ont anéanti la carrière de nombreux universitaires, détruit des programmes qu'on avait mis des années à développer et nuï au parcours professionnel de plus de 1 000 étudiants. Il faudra des années pour rétablir la confiance.

Nous devons veiller à ce que la loi sur la protection contre la faillite ne soit jamais utilisée contre des institutions qui reçoivent des fonds publics, qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'universités ou de centres de santé. Cela ne peut pas être une tactique utilisée par les gouvernements provinciaux de droite pour miner les investissements publics dans des institutions clés, comme ce fut le cas de l'Université Laurentienne.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LA FISCALITÉ

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition à déposer au nom de mes concitoyens. Ils demandent à la ministre des Finances de suspendre la perception de la taxe d'accise fédérale et de la taxe sur le carbone imposées aux Canadiens jusqu'à ce que la crise du coût de la vie soit résolue. Ils rappellent au gouvernement que le taux d'inflation est actuellement trois fois plus élevé que le taux de 2 % visé par la Banque du Canada, et que cela mine leur capacité d'acheter de l'épicerie et du carburant et de payer leur chauffage résidentiel. Ils demandent que cette taxe soit supprimée.

Affaires courantes

L'ENVIRONNEMENT

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NDP): Monsieur le Président, je suis ici pour présenter une pétition au nom de nombreux habitants de ma circonscription, North Island—Powell River. La quantité de mousse de polystyrène provenant d'infrastructures maritimes, qui constitue une source croissante de pollution sur les plages du Canada, les préoccupe beaucoup.

La mousse de polystyrène, plus connue sous le nom de « styromousse », est très dangereuse pour l'environnement marin. Les signataires craignent que ce produit ne cause d'immenses dommages à la vie marine, aux fruits de mer et aux écosystèmes. Il est incroyablement difficile de nettoyer ces débris sur les rivages. Comme les députés le savent, cette mousse se désagrège en très petits morceaux qui pénètrent dans les écosystèmes et sont très difficiles à éliminer. Les pétitionnaires demandent que des mesures soient prises pour interdire l'utilisation de la mousse de polystyrène dans les milieux marins.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NDP): Monsieur le Président, je suis honoré de présenter cette pétition au nom des habitants de Courtenay—Alberni. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à adopter des mesures législatives qui amènent la réduction des émissions d'au moins 60 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030, et qui apportent une importante contribution à la réduction des émissions dans les pays du Sud. Ils demandent aussi la création de nouvelles institutions économiques publiques et le développement de la propriété publique des services d'utilité publique à l'échelle de l'économie afin de mettre en œuvre la transition. Les pétitionnaires veulent la création de bons emplois verts qui stimulent l'inclusion dans le monde du travail, en consultation avec les travailleurs concernés et les communautés, pour assurer des emplois convenables et à faibles émissions de carbone pour tous les travailleurs. Par ailleurs, ils exhortent le gouvernement du Canada à protéger et à renforcer les droits de la personne et des travailleurs de même qu'à respecter les droits des Autochtones, leur souveraineté et leur savoir en les intégrant dans la création et la mise en œuvre de ces mesures législatives. Finalement, les pétitionnaires demandent à ce que la transition soit financée en haussant l'impôt des plus riches et des sociétés et à ce qu'une banque publique nationale soit mise sur pied.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NDP): Monsieur le Président, à l'approche du 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées, je me retrouve encore une fois à prendre la parole devant la Chambre pour réclamer des mesures de réduction de la pauvreté parmi les personnes handicapées.

Je présente aujourd'hui une pétition au nom des électeurs de Port Moody—Coquitlam, d'Anmore et de Belcarra, qui demandent au gouvernement de sortir enfin les personnes handicapées de la pauvreté. Plus d'un million de personnes handicapées au Canada vivent dans la pauvreté. Il faut que ça cesse. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de mettre fin au phénomène de la pauvreté engendrée par les lois pour les Canadiens vivant avec un handicap et d'établir une prestation d'invalidité fédérale qui respecte les droits de la personne, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le premier objectif du développement durable: éliminer la pauvreté en vertu de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées. Je termine en disant que c'est possible immédiatement.

● (1010)

LE LOGEMENT

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole ce matin au nom de plus de 2 000 pétitionnaires qui reconnaissent que l'abordabilité des logements et l'itinérance sont deux crises nationales. Ils nous signalent que des entreprises privées et des sociétés de placement immobilier achètent rapidement des logements abordables partout au pays et augmentent les loyers. Cette financiarisation du marché du logement fait grimper les prix de l'immobilier. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'adopter une série de huit mesures différentes qui s'attaqueraient à la cause profonde de la crise du logement, dont l'adoption de règlements pour les sociétés de placement immobilier, la mise en place d'une norme nationale de contrôle des loyers et le financement des logements coopératifs et sans but lucratif.

LES AÎNÉS

M. Churence Rogers (Bonavista—Burin—Trinity, Lib.): Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom des personnes âgées vivant seules de Bonavista—Burin—Trinity et de partout au pays. Ils demandent que les lois fiscales du Canada soient modifiées pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes possibilités et avantages que les couples de personnes âgées. De nombreuses possibilités prévues dans les lois fiscales, comme le fractionnement du revenu, donnent aux couples de personnes âgées un avantage important par rapport aux personnes âgées vivant seules. Les pétitionnaires veulent que le régime fiscal soit équitable.

LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, la première pétition que je présente est signée par des Canadiens de partout au pays qui s'inquiètent de la promesse faite par le Parti libéral du Canada dans son dernier programme électoral de révoquer le statut d'organisme de bienfaisance des organisations pro-vie, dont les centres d'aide à la grossesse, qui conseillent les femmes et sauvent un nombre incalculable de vies chaque année.

La révocation du statut d'organisme de bienfaisance des organisations pro-vie est la première étape vers la politisation du statut d'organisme de bienfaisance au Canada. Ainsi, les églises, les colonies de vacances et d'autres grandes organisations, comme Mustard Seed, à Calgary, pourraient voir leur statut d'organisme de bienfaisance compromis. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement du Canada et au Parlement de protéger le statut d'organisme de bienfaisance des organisations pro-vie et de veiller à ce que ce statut ne soit pas politisé.

● (1015)

LES ARMES À FEU

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition que j'ai à présenter est signée par des Canadiens de tous les pays préoccupés par le fait que le Canada est le seul pays du G6 à interdire l'usage d'un dispositif pour protéger la santé et la sécurité.

Compte tenu des niveaux de bruit préjudiciables associés à l'utilisation des armes à feu, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'autoriser l'utilisation de silencieux. Le silencieux est un dispositif universellement reconnu sur le plan de la santé et de la sécurité, mais sa possession peut entraîner des poursuites criminelles au Canada. Les pétitionnaires soulignent que les silencieux réduisent la pollution sonore près des champs de tir dans les collectivités agricoles et rurales et dans les zones de loisirs. L'utilisation de silencieux favorise grandement l'élevage sans cruauté du gibier, du bétail et des animaux familiers comme compagnons de chasse. Les armes à feu causent des dommages auditifs importants à plusieurs personnes, et il s'agit d'un problème de santé publique qui coûte aux contribuables canadiens des millions de dollars annuellement.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de traiter les Canadiens comme des personnes responsables de leur propre santé et sécurité en supprimant l'interdiction des silencieux au Canada et en permettant l'acquisition et la possession de silencieux au Canada. Ils demandent aux provinces et aux territoires de modifier aussi les interdictions dans ce domaine.

LES RESTRICTIONS LIÉES À LA COVID-19

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition que je dois présenter provient de Canadiens de partout au pays qui sont toujours préoccupés par l'imposition de restrictions liées à la COVID-19.

Ils continuent de parler des restrictions qu'on leur impose à la frontière. Ils demandent au gouvernement du Canada de collaborer avec les États-Unis pour augmenter le nombre de déplacements transfrontaliers. Ils demandent également au premier ministre d'arrêter de politiser l'utilisation des vaccins et d'insulter les Canadiens qui ne sont pas d'accord avec lui. Ils lui demandent en outre de préserver le devoir sacré qu'a le gouvernement du Canada de lutter contre la discrimination et de protéger les libertés de l'ensemble des Canadiens.

C'est pourquoi les gens qui ont signé cette pétition demandent au gouvernement du Canada de mettre immédiatement fin à toutes les obligations vaccinales qui visent les camionneurs et les voyageurs et qu'ils réclament la fin, et non seulement la suspension, de toutes les obligations et les restrictions liées à la COVID-19.

L'AUMÔNERIE MILITAIRE

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente aujourd'hui a été signée par des Canadiens de partout au pays qui sont préoccupés par les annonces récentes concernant les changements apportés au service d'aumônerie des Forces armées canadiennes.

Certaines personnes font état de diffamation, même dans les médias traditionnels canadiens, contre des communautés religieuses. Les signataires de ces pétitions demandent aux Forces armées canadiennes de rejeter les recommandations du rapport final du Groupe consultatif de la ministre de la Défense nationale et demandent au gouvernement canadien d'affirmer le droit de tous les Canadiens, y compris les aumôniers des Forces armées canadiennes, à la liberté de religion.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui. J'ai plusieurs pétitions à présenter à la Chambre.

Affaires courantes

La première vient de Canadiens en situation de handicap qui ont un certain nombre de demandes concernant les politiques qui sont du ressort du gouvernement fédéral et du Parlement et qui concernent les Canadiens en situation de handicap.

Les pétitionnaires soulignent que l'inflation a fait grimper le coût de la vie et qu'elle touche en particulier les Canadiens ayant un revenu fixe, dont les Canadiens en situation de handicap. Les pétitionnaires signalent des cas troublants de personnes qui ont eu recours à l'euthanasie au Canada en raison d'un manque d'accès à des soins et à du soutien. Ils ajoutent que les principaux organismes canadiens de défense des droits des personnes handicapées ont signalé que le projet de loi C-7 menacerait la vie et la sécurité des Canadiens en situation de handicap et que le choix d'avoir accès à l'euthanasie ne peut jamais être un choix véritablement libre si les personnes qui souffrent n'ont pas accès au soutien dont elles ont besoin.

Les pétitionnaires exhortent la Chambre des communes à adopter le projet de loi C-22, afin que tous les Canadiens en situation de handicap soient admissibles à la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées, et à ne pas supprimer les prestations existantes. Ils nous demandent aussi d'annuler le projet de loi C-7 afin que les Canadiens en situation de handicap ne soient pas forcés d'accepter l'euthanasie parce qu'ils n'ont pas accès à un soutien adéquat.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition porte sur le projet de loi C-11, dont le Sénat est saisi en ce moment. Le gouvernement a maintenant admis qu'il cherche à se donner le pouvoir de réglementer les algorithmes des médias sociaux. Les pétitionnaires s'opposent à ce projet de loi. Ils demandent au gouvernement du Canada de respecter le droit fondamental des Canadiens à la liberté d'expression et d'empêcher la censure sur Internet au Canada.

LES AFFAIRES CONSULAIRES

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition que je présente porte sur la détention arbitraire de Huseyin Celil, un citoyen canadien d'origine ouïghoure, qui se poursuit toujours en Chine. M. Celil est un défenseur canadien des droits des Ouïghours. Il a d'abord été détenu en Ouzbékistan pour avoir appuyé les droits politiques et religieux des Ouïghours, puis transféré illégalement en Chine. Le gouvernement chinois refuse toujours de reconnaître sa citoyenneté canadienne.

Les pétitionnaires soulignent qu'ils se sont réjouis de la libération des deux Michael, mais qu'ils veulent que le gouvernement se batte aussi intensément pour la libération de M. Celil que pour celle de ces deux hommes.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada exige que le gouvernement chinois reconnaisse la citoyenneté canadienne de M. Celil et lui fournisse des services consulaires et juridiques, conformément au droit international; qu'il déclare officiellement que la libération de M. Celil et son retour au Canada sont des priorités pour le gouvernement canadien au même titre que l'était la détention injuste de Michael Kovrig et de Michael Spavor; qu'il nomme un envoyé spécial chargé d'obtenir la libération de M. Celil; et qu'il demande l'aide du gouvernement Biden et d'autres alliés dans le monde pour obtenir la libération de M. Celil, comme il l'a fait pour les deux Michael.

Décision de la présidence

LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition porte sur le fait que, dans leur plateforme électorale de 2021, les libéraux proposent de politiser le statut d'organisme de bienfaisance et de fonder l'octroi de ce statut non pas sur le travail qu'accomplit l'organisme, mais sur ses convictions à l'égard de l'avortement. Selon cette proposition, des organismes pro-vie ne pourraient pas avoir le statut d'organisme de bienfaisance. Cela pourrait mettre en péril le statut d'organisme de bienfaisance d'entités louables telles que des hôpitaux, des lieux de culte, des écoles, des refuges pour sans-abri et d'autres organismes de bienfaisance qui ne sont pas du même avis que le Parti libéral sur ce point.

Les pétitionnaires soulignent que le recours à un critère de valeurs, comme cela s'est déjà fait dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada, signifierait que l'octroi du statut d'organisme de bienfaisance dépendrait des convictions politiques ou des valeurs religieuses privées des organismes, ce qui irait à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte des droits.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de protéger et de préserver l'application des règles concernant le statut d'organisme de bienfaisance en toute neutralité sur le plan politique et idéologique, sans discrimination fondée sur les opinions dans ces domaines et sans l'imposition d'un nouveau critère des valeurs. Ils nous demandent aussi d'affirmer le droit de tous les Canadiens à la liberté d'expression.

LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition à l'appui du projet de loi S-223, qui érigerait en infraction criminelle le fait de se rendre à l'étranger pour recevoir un organe prélevé sans le consentement du donneur. Le projet de loi prévoit aussi une disposition visant à interdire de territoire toute personne impliquée dans le prélèvement forcé et le trafic d'organes.

Ce projet de loi a été présenté à la Chambre sous différentes formes depuis près de 15 ans. Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada d'agir rapidement pour appuyer cette mesure législative. Ils espèrent qu'elle sera enfin adoptée au cours de la présente législature.

• (1020)

Le Président: Je crains qu'il ne reste que 20 secondes au député. Comme c'est insuffisant pour présenter une autre pétition, nous nous arrêtons ici. Je suis certain que le député sera prêt à présenter sa pétition demain, ou la prochaine fois que les pétitions seront à l'ordre du jour. Nous avons hâte de l'entendre.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER LE PROJET DE LOI C-285 D'UNE RECOMMANDATION ROYALE — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur le rappel au Règlement soulevé le 4 octobre 2022 par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre concernant le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'assurance-emploi.

[Français]

Lors de ma déclaration du 26 septembre 2022 relative aux affaires émanant des députés, j'évoquais ma préoccupation au sujet du projet de loi C-285, inscrit au nom du député de Niagara-Ouest. J'ai alors invité les députés qui le souhaitent à me présenter des observations sur la nécessité que ce projet de loi soit accompagné ou non d'une recommandation royale.

[Traduction]

Lors de son intervention, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a soutenu que le projet de loi C-285 fournirait une exemption aux prestataires pour qu'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi s'ils perdent leur emploi du seul fait qu'ils ont pris certaines décisions concernant leur santé. Cette modification à la Loi autoriserait donc des prestations d'assurance-emploi d'une manière et à des fins qui ne sont pas présentement permises par la loi.

Comme il est indiqué dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, à la page 838, et je cite: « Sans recommandation royale, un projet de loi qui augmente le montant du prélèvement ou qui en élargit l'objet, les fins, les conditions ou les réserves est irrecevable du fait qu'il empiète sur l'initiative financière de la Couronne. »

[Français]

L'article 7 du projet de loi ajoute l'article 35.1 à la Loi sur l'assurance-emploi. Il crée une exemption aux motifs d'exclusion et d'inadmissibilité aux prestations d'assurance-emploi énumérés aux articles 30 à 33 de la Loi en prévoyant qu'aucun prestataire ne serait exclu du bénéfice des allocations, ni admissible s'il a perdu son emploi du seul fait qu'il a pris certaines décisions concernant sa santé.

[Traduction]

La présidence est d'avis que le projet de loi impose une nouvelle charge fiscale et empiète sur la prérogative de la Couronne en matière financière. Par conséquent, elle conclut que le projet de loi doit être accompagné d'une recommandation royale pour faire l'objet d'un vote final à la Chambre en troisième lecture.

• (1025)

[Français]

En attendant, la prochaine fois que la Chambre sera saisie du projet de loi, elle entreprendra le débat sur la motion de deuxième lecture et la motion pourra être mise aux voix au terme de ce débat.

Je remercie les députés de leur attention.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.) propose que le projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, j'ai l'honneur de participer au lancement du débat en deuxième lecture du projet de loi C-26, loi concernant la cybersécurité. Je sais que la Chambre attendait avec impatience l'occasion de poursuivre les discussions sur cette importante mesure législative.

D'entrée de jeu, je rappelle que la cybersécurité constitue un enjeu de sécurité nationale. Nous devons nous assurer que les mesures de protection que nous mettons en place permettent de relever tous les défis qui se présentent aujourd'hui. Nous devons également veiller à ce que les secteurs public et privé puissent mieux se protéger contre les activités malveillantes, notamment les cyberattaques. Ce projet de loi vise à protéger le Canada et l'infrastructure essentielle sur laquelle comptent les Canadiens. Il va sans dire que ce ne sera pas la dernière fois que cet enjeu reviendra sur le tapis.

Les décisions que nous prenons aujourd'hui en matière de cybersécurité nous aideront à établir les bases de notre approche pour l'avenir, parce que force est de reconnaître que les mesures que nous prenons en ce qui concerne le cyberspace sont en constante évolution. Bref, nous savons que pour relever les défis qui se présentent, nos décisions doivent toujours servir de fondement pour assurer efficacement la sécurité des Canadiens afin qu'ils puissent prospérer au XXI^e siècle.

Il est essentiel pour tous les Canadiens d'être en ligne et connectés. Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens comptent sur Internet dans la vie de tous les jours, et ce, pas seulement pour faire des affaires et payer des factures. C'est aussi pour rester en contact avec nos êtres chers d'un océan à l'autre et, en fait, dans le monde entier. Nos infrastructures essentielles sont de plus en plus interconnectées, interdépendantes et intégrées aux cybersystèmes, en particulier avec l'émergence de nouvelles technologies comme la 5G, qui fonctionnera à des vitesses beaucoup plus élevées et favorisera une polyvalence, une capacité et une complexité accrues par rapport aux générations précédentes.

[Français]

Certes, la technologie présente d'importants avantages et débouchés économiques, mais elle entraîne à sa suite de nouvelles vulnérabilités sur le plan de la sécurité qu'il peut être tentant d'exploiter de façon malveillante.

La pandémie de la COVID-19 a illustré toute l'importance d'une connectivité sécuritaire et fiable pour les Canadiens. Le gouvernement est déterminé à stimuler la sécurité du cyberavenir du Canada.

[Traduction]

Nous sommes aussi conscients des éléments qui représentent une menace à la sécurité. Les cybermenaces représentent encore un danger considérable pouvant porter atteinte à la sécurité nationale et économique. Dans son rapport intitulé « Évaluation des cybermenaces nationales 2023-2024 », le Centre canadien pour la cybersécurité a conclu ceci :

Ordres émanant du gouvernement

Les activités de cybermenace parrainées par des États et motivées par un intérêt financier sont de plus en plus susceptibles de toucher directement les Canadiens [...]

Les cybercriminels exploitent les infrastructures essentielles, car toute interruption peut être préjudiciable pour les processus industriels et leurs clients. Les auteurs de menace parrainés par des États ciblent les infrastructures essentielles afin d'obtenir de l'information en se livrant à l'espionnage, de se prépositionner en cas d'éventuelles hostilités et de faire acte de force et d'intimidation.

Ces activités ne cesseront pas. Des acteurs malveillants pourraient exploiter la connectivité accrue pour poser des actes malveillants pouvant avoir de graves répercussions sur la sécurité publique et nationale.

[Français]

Les grandes entreprises et les fournisseurs d'infrastructures essentielles sont ciblés dans la recherche de vulnérabilités et d'occasions d'infiltration, de vol et de rançon.

Comme ses alliés, le Canada a consacré des efforts pour remédier à ces vulnérabilités et pour assurer la sécurité des Canadiens et des entreprises canadiennes.

• (1030)

[Traduction]

Le Canada reconnaît depuis longtemps l'importance de sécuriser ses cybersystèmes. En 2013, le Canada a établi un cadre collaboratif d'atténuation des risques, le Programme d'examen de la sécurité du Centre de la sécurité des télécommunications. Ce programme a contribué à atténuer les risques découlant de l'équipement et des services désignés que l'on envisageait d'utiliser dans les réseaux de télécommunications canadiens 3G, 4G et LTE.

De plus, des consultations menées auprès des Canadiens en 2016 ont éclairé la Stratégie nationale de cybersécurité de 2018. Cette stratégie a établi un cadre pour aider le gouvernement du Canada à protéger les citoyens et les entreprises contre les cybermenaces et à tirer parti des possibilités économiques offertes par la technologie numérique.

[Français]

En 2019, le gouvernement a versé 144,9 millions de dollars pour élaborer un cadre de protection des cybersystèmes essentiels.

En 2021, le gouvernement a achevé son examen interministériel de la sécurité des télécommunications 5G. Les conclusions de ce dernier comportaient la recommandation de faire progresser, en collaboration avec l'industrie, le cadre actuel d'atténuation des risques pour les produits et les services destinés aux réseaux de télécommunication canadiens.

Tout ce travail accompli depuis de nombreuses années pour apporter des solutions à ces problèmes connus et pour améliorer la position du Canada en matière de cybersécurité, notamment avec la technologie 5G, nous mène au projet de loi d'aujourd'hui.

[Traduction]

Le projet de loi C-26 a deux objectifs. Premièrement, il vise à modifier la Loi sur les télécommunications afin d'ajouter expressément la promotion de la sécurité aux objectifs stratégiques, ce qui permettrait d'aligner le secteur des télécommunications sur d'autres secteurs des infrastructures essentielles.

*Ordres émanant du gouvernement**[Français]*

Les modifications à la Loi autoriseraient le gouverneur en conseil et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à instaurer, après consultation avec les parties prenantes concernées, et à mettre en œuvre l'énoncé de politique « Sécuriser le système de télécommunications au Canada », que j'ai annoncé le 19 mai 2022 de concert avec mon collègue le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

[Traduction]

Comme nous l'avons annoncé à l'époque, il s'agissait d'interdire l'utilisation de produits et de services par deux fournisseurs à risque élevé et leurs affiliés. La Stratégie allait permettre au gouvernement, au besoin, d'interdire aux fournisseurs canadiens de services de télécommunications d'utiliser des produits ou des services de fournisseurs à risque élevé, ce qui signifie que ces risques ne seraient pas transmis aux utilisateurs. Elle allait permettre au gouvernement de prendre des mesures de sécurité, comme le font d'autres organismes de réglementation fédéraux dans leurs secteurs respectifs des infrastructures essentielles.

La deuxième partie du projet de loi C-26 présente la nouvelle Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels, ou LPCE. Cette nouvelle loi obligerait les exploitants désignés des secteurs sous réglementation fédérale des finances, des télécommunications, de l'énergie et des transports à protéger leurs cybersystèmes essentiels. À cette fin, les exploitants désignés seraient tenus d'établir un programme de cybersécurité, d'atténuer les risques liés aux produits ou aux services de tiers partis dans la chaîne d'approvisionnement, de signaler les incidents de cybersécurité au centre de cybersécurité et, enfin, de mettre en œuvre des directives en matière de cybersécurité.

Cette loi prévoirait la capacité de prendre des mesures à l'égard d'autres vulnérabilités, comme les erreurs humaines ou les tempêtes qui peuvent entraîner un risque d'interruption de ces services essentiels. Une fois mise en œuvre, elle aiderait les organisations à prévenir une vaste gamme de cyberactivités malveillantes, y compris les cyberattaques, l'espionnage électronique et les rançongiciels, ainsi qu'à s'en remettre.

Le déploiement de la technologie 5G au Canada va bon train. Cette technologie permettra aux Canadiens de transmettre plus de données plus rapidement. Elle sera avantageuse pour les Canadiens et pour notre économie, mais elle s'accompagnera de risques accrus. Le cadre mis à jour du Canada, établi dans la partie 1, s'harmonise avec les mesures prises par nos partenaires du Groupe des cinq, en particulier au Royaume-Uni. J'ajouterai que j'ai récemment rencontré nos homologues à Washington D.C. il n'y a pas si longtemps.

Il permettrait au Canada de prendre des mesures contre les menaces à la sécurité de notre secteur des télécommunications, au besoin. Les mesures législatives donneraient au gouvernement le pouvoir légal clair et explicite d'interdire aux fournisseurs canadiens de services de télécommunications d'utiliser des produits et des services de fournisseurs à risque élevé, comme Huawei et ZTE, au besoin et après consultation.

[Français]

Lorsque ces modifications auront reçu la sanction royale, le gouvernement sera en mesure d'appliquer ces nouveaux pouvoirs d'ordonnance à la Loi sur les télécommunications.

● (1035)

[Traduction]

La Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels prévue à la partie 2 est également conforme à la législation sur la cybersécurité des infrastructures essentielles établie par nos partenaires du Groupe des cinq et fournirait une approche intersectorielle cohérente en matière de cybersécurité des infrastructures essentielles canadiennes.

Les exploitants désignés seraient tenus de protéger leurs cybersystèmes essentiels par l'établissement d'un programme de cybersécurité et d'atténuer les risques liés à la cybersécurité qui sont associés à la chaîne d'approvisionnement ou aux produits et services provenant de tiers.

Passé un certain seuil, les cyberincidents seraient déclarés et la loi donnerait au gouvernement un nouvel outil lui permettant d'imposer des mesures, au besoin, en réponse aux menaces ou aux vulnérabilités sur le plan de la cybersécurité. Les parties 1 et 2 du projet de loi C-26 sont nécessaires pour assurer la cybersécurité des infrastructures essentielles sous réglementation fédérale et, par conséquent, pour protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Dans l'ensemble, le projet de loi C-26 est la démonstration de l'engagement du gouvernement à accroître le niveau de référence en matière de cybersécurité à l'échelle du pays et à contribuer à la sécurité nationale et à la sécurité publique de tous les Canadiens.

[Français]

La cybersécurité s'avère aussi essentielle dans le contexte de notre reprise économique après la pandémie de la COVID-19. Dans notre monde toujours plus connecté, nous devons prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de nos données et éviter qu'elles soient exploitées par des acteurs, que ce soit des États ou non, qui cherchent constamment à exploiter nos systèmes.

[Traduction]

Tout rétablissement à la suite d'incidents de cybersécurité est à la fois coûteux et long. Ainsi, s'agissant d'amélioration de la cybersécurité, les intérêts du gouvernement et de l'industrie privée sont à l'unisson. Néanmoins, un régime de sanctions administratives pénales et des dispositions relatives aux infractions seraient établis dans les deux parties du projet de loi afin de promouvoir le respect des ordonnances et des règlements, au besoin.

Toutes les mesures que j'ai soulignées aujourd'hui constituent un élément fondamental de notre engagement continu à investir dans la cybersécurité, notamment pour protéger les Canadiens contre la cybercriminalité et pour contribuer à la défense des systèmes essentiels du secteur privé. À l'instar de ses alliés, le Canada s'efforce de remédier à ces vulnérabilités afin d'assurer la sécurité des Canadiens et des entreprises canadiennes. Cependant, nous devons veiller à être prêts à faire face aux menaces qui planent.

[Français]

Par exemple, contrairement aux lois régissant d'autres secteurs d'infrastructures essentielles, la Loi sur les télécommunications ne prévoit aucune autorité législative officielle chargée de faire progresser la sécurité du système de télécommunications du Canada. Malgré l'existence de multiples programmes et tribunes qui permettent une collaboration du public et du privé au sein du secteur des télécommunications, la participation y est volontaire.

[Traduction]

De plus, dans l'ensemble des secteurs des infrastructures essentielles hautement interconnectés et interdépendants du Canada, les niveaux de préparation à la cybersécurité varient, et il n'est actuellement pas obligatoire d'échanger des informations sur les cyberincidents. En outre, le gouvernement ne dispose aujourd'hui d'aucun mécanisme juridique visant à contraindre l'application de mesures destinées à protéger ces systèmes. Ce sont des lacunes importantes que le projet de loi présenté aujourd'hui vise à combler. C'est pourquoi le gouvernement établit un cadre de cybersécurité solide et moderne pour suivre le rythme des menaces en constante évolution dans notre environnement.

Pour résumer, le projet de loi jetterait les bases de la protection des infrastructures essentielles du Canada contre les cybermenaces qui évoluent rapidement, tout en stimulant la croissance et l'innovation pour soutenir notre économie. Les cybersystèmes sont naturellement complexes et de plus en plus interdépendants avec d'autres infrastructures essentielles. Cela signifie que les conséquences des atteintes à la sécurité sont considérables. Voilà la raison pour laquelle le projet de loi prévoit une approche intersectorielle cohérente en matière de cybersécurité.

Le projet de loi C-21, que nous avons déposé et dont nous débattons actuellement, protégerait les Canadiens et les cybersystèmes dont ils dépendent pendant de nombreuses années. Il convient de remarquer que ce projet de loi peut servir de modèle aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour aider à sécuriser les infrastructures essentielles qui ne relèvent pas de la compétence fédérale. Il s'agit d'un ajout essentiel à l'arsenal déjà important du Canada, qui est destiné à nous protéger et à protéger notre économie contre les cybermenaces. Il nous permettrait de continuer à prendre des mesures encore plus vigoureuses contre les menaces à la sécurité de notre secteur des télécommunications et de veiller à ce que le Canada demeure sécuritaire, concurrentiel et branché.

J'invite tous les députés à faire comme moi et à soutenir aujourd'hui le projet de loi C-26, un projet de loi historique en matière de cybersécurité.

[Français]

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je remercie le ministre de la Sécurité publique de son discours.

J'ai une question à propos des répercussions de ce projet de loi sur les sociétés d'État qui sont considérées comme des compagnies d'infrastructures essentielles. Quelles seront les répercussions de ce projet de loi sur les sociétés d'État?

• (1040)

[Traduction]

Quel est l'impact de ce projet de loi sur les sociétés d'État provinciales?

[Français]

Je parle par exemple d'Hydro-Québec et Manitoba Hydro. Quelles seront les répercussions de ce projet de loi sur ces sociétés d'État?

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question, qui est très importante.

Ordres émanant du gouvernement

Le but du projet de loi C-21 est de créer un pont, une collaboration entre le gouvernement, les secteurs d'infrastructures essentielles et le secteur privé. On a créé une approche qui inclut de très bonnes lignes de communication pour bien comprendre où sont les cybermenaces contre les infrastructures essentielles qui mettent en péril la sécurité nationale et l'économie.

En ce qui concerne la question de ma collègue, nous allons travailler avec tous les régulateurs qui relèvent du fédéral pour créer un système afin de protéger tous les secteurs d'infrastructures essentielles contre toutes les cybermenaces.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je pense que nous nous réjouissons de voir le gouvernement enfin s'attaquer à la question de la cybersécurité. Sans dire que c'est trop peu, trop tard, nous pouvons dire que nous avons attendu longtemps. Pour ce qui est de forcer les fournisseurs de services Internet à avoir de meilleures pratiques, nous disons bravo, nous applaudissons, nous sommes tous d'accord.

Toutefois, pourquoi faut-il toujours qu'Ottawa agisse en réaction?

Cela fait des années que nous parlons de la 5G et de Huawei. Cela fait des années qu'Hydro-Québec subit des attaques informatiques quotidiennes. Cela fait des années que nous savons qu'il y a une montée en puissance de la Chine, qui multiplie les ingérences. Bref, cela fait des années que nous savons que le Canada est extrêmement vulnérable sur le plan de la cybersécurité.

Comment se fait-il que, dans ce régime postnational, tout se fasse toujours en aval, et jamais en amont?

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le Président, avec tout le respect que j'ai pour mon collègue, je souligne que le gouvernement est toujours vigilant à l'égard de toutes les menaces, y compris les menaces de cybersécurité.

Par exemple, en 2018, nous avons créé la Stratégie nationale de cybersécurité du Canada. C'est exactement ce dont j'ai parlé dans mon discours. Cette stratégie contient quelques piliers, comme la résilience des systèmes de sécurité, un cyberspace novateur et le leadership du Canada non seulement ici, au pays, mais partout au monde, et elle est utilisée pour contrer tous les risques.

Nous avons déjà entrepris des actions concrètes pour contrer les risques posés par certains acteurs qui ne sont pas alignés avec les intérêts canadiens. Nous sommes maintenant prêts à entreprendre la prochaine étape en proposant ce projet de loi pour mieux protéger nos infrastructures critiques. Cette mesure très bonne et très efficace sera mise en œuvre en collaboration avec tous les organismes de réglementation fédéraux, y compris le secteur privé.

[Traduction]

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, à peu près tout le monde ici est d'avis qu'il reste du travail à faire en matière de cybersécurité. Par contre, certains considèrent que, même s'il a accru sa capacité d'agir, le gouvernement n'a pas inclus dans le projet de loi des freins et des contrepoids proportionnels à son pouvoir. D'ailleurs, bon nombre des arrêtés que le gouvernement s'attribue le pouvoir de prendre aux termes de la loi seraient des arrêtés secrets. Il s'exempte de certaines des exigences habituelles en matière de reddition de comptes.

Ordres émanant du gouvernement

Je veux savoir aujourd'hui si le ministre est ouvert à des amendements au projet de loi par le comité afin d'inclure des freins et contrepoids proportionnels aux nouveaux pouvoirs à grande portée que le gouvernement propose de s'accorder au moyen du projet de loi C-26.

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le Président, je suis impatient de collaborer avec le député et d'autres parlementaires dans le cadre du débat sur cet important projet de loi, notamment à l'étape de l'étude en comité. Il ne fait aucun doute que, chaque fois que le gouvernement prend des mesures décisives pour contrer les menaces dans le domaine de la cybersécurité, il doit y avoir une transparence correspondante et une explication des raisons pour lesquelles nous prenons ces mesures.

Le député a tout à fait raison de souligner que le projet de loi prévoit de nouveaux pouvoirs. Toutefois, ceux que nous proposons visent directement à combler les lacunes actuelles, comme je l'ai souligné dans mon discours. Nous devons mener deux objectifs de front, c'est-à-dire combler les lacunes en matière de sécurité nationale dans le contexte de la cybersécurité, mais aussi faire preuve de transparence à cet égard.

Je signale qu'il existe des organismes indépendants, comme le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, à qui le gouvernement peut rendre des comptes pour toute mesure touchant à la sécurité nationale. C'est ainsi que nous pourrions atteindre ces deux objectifs. C'est là une façon de garantir à tous les Canadiens que cette mesure permettra de saisir les occasions qui se présentent et de gérer les risques qui pointent à l'horizon.

• (1045)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous en dire plus sur l'importance des pays du Groupe des cinq avec lesquels nous collaborons étroitement, et donner une perspective différente quant aux raisons pour lesquelles il juge important que nous soyons en phase avec les autres pays du Groupe des cinq?

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le Président, cette question me permet de souligner la façon dont le Canada collabore avec des démocraties aux vues similaires dans le monde, tant dans le contexte du Groupe des cinq que dans celui du G7. J'ai eu l'occasion de rencontrer deux de mes homologues: l'un tout récemment à Washington, et l'autre, il y a deux semaines environ, en Allemagne. Il est indéniable que toutes les démocraties membres de ces forums multilatéraux réfléchissent intensément à la façon de gérer les menaces cybernétiques, comme les rançongiciels, la propagation de la désinformation et les tentatives de cyberespionnage déployées par des acteurs hostiles.

Nous favorisons cette collaboration par l'échange d'informations et de renseignements, dans toute la mesure du possible afin de parvenir à contrer les tentatives d'attaques contre l'économie et les intérêts du Canada, entre autres.

Alors même que nous présentons le projet de loi C-26 en vue de le soumettre au débat et de prendre des mesures décisives, ici au pays, en ce qui a trait à l'élimination des lacunes actuelles de notre cyberspace, nous collaborons aussi très étroitement avec des partenaires du monde entier qui partagent nos idées en matière de gestion de ces menaces.

M. Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais soulever rapidement quelques observations.

Premièrement, je voudrais corriger le ministre. Il a parlé du projet de loi en l'appelant le C-21 à quelques reprises dans son discours. Je suppose que ce projet de loi là lui trotte dans la tête. Il sait qu'il y a de grands changements à apporter à ce projet de loi et des dispositions à supprimer.

Pour ce qui est de Huawei et de la 5G, auxquels il a fait référence dans son discours, rappelons que ce n'est qu'en mai que le gouvernement a enfin décidé d'exclure Huawei de notre réseau 5G.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu si longtemps? Une motion avait été déposée ici. Elle a été adoptée par la Chambre un an et demi avant qu'il ne prenne cette décision.

J'aimerais simplement savoir pourquoi il a fallu tant de temps au gouvernement pour prendre une décision aussi cruciale en matière de sécurité nationale.

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue, cette question est urgente. Je le remercie également pour la correction du titre législatif. Évidemment, je gère plusieurs priorités, comme il le sait très bien.

Il ne fait aucun doute que nous devons faire progresser ce débat de façon réfléchie, délibérée, mais urgente. Comme il le sait, nous avons pris des mesures décisives contre les risques posés par Huawei et ZTE aux réseaux 5G, 4G et 3G, et nous continuerons d'être vigilants à leur égard.

S'il partage ce sentiment d'urgence, il devrait étudier le projet de loi avec ses collègues du Parti conservateur et l'appuyer.

Enfin de compte, ce projet de loi corrigerait des lacunes et des vulnérabilités potentielles afin que nous puissions gérer les risques tout en tirant parti des moyens technologiques novateurs qui s'offrent à nous.

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet du projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Il s'agit d'un projet de loi crucial, et je suis très heureuse de voir que la Chambre tient aujourd'hui ce débat. Je sais que la cybersécurité est importante pour le ministre de la Sécurité publique, alors je lui attribue le mérite d'avoir présenté ce projet de loi. Tous les ministres de tous les ordres de gouvernement devraient en apprécier l'importance. Il est essentiel que nous tenions ce débat aujourd'hui.

Il y a un peu moins d'un an, j'ai assisté à une séance d'information d'experts en cybersécurité du ministère. J'en ai beaucoup appris sur les risques auxquels le Canada fait face en matière de cybersécurité. J'ai tout simplement demandé aux experts ce qui serait, dans le pire des cas, un moment « Pearl Harbor » pour le Canada. Ils m'ont répondu qu'il s'agirait d'une attaque de cybersécurité contre nos infrastructures électriques ou contre notre réseau d'oléoducs en plein hiver. S'il y avait une cyberattaque ou une attaque par rançongiciel contre les infrastructures qui tiennent les Canadiens au chaud en plein hiver, ce serait absolument dévastateur, surtout dans les provinces, les régions et les territoires les plus froids du pays.

Pour donner aux Canadiens une idée de la gravité et de l'importance de cette question, je dirai qu'il est indispensable non seulement de présenter un projet de loi sur la cybersécurité qui renforce nos capacités, mais aussi de s'assurer de le faire de la bonne façon. Plusieurs questions qui ont été posées avant mon intervention faisaient état d'un certain nombre de problèmes dans le projet de loi.

Je vais énumérer quelques-unes des cyberattaques qui se sont produites récemment au Canada et aux États-Unis. Nous savons que l'Agence du revenu du Canada a subi une attaque de ce genre en août 2020, et que près de 13 000 Canadiens en ont été victimes. En octobre 2020, c'est un hôpital de Terre-Neuve qui a été attaqué, et les pirates informatiques ont dérobé les renseignements personnels d'un certain nombre d'employés et de patients de quatre régions sanitaires, ainsi que les numéros d'assurance sociale de plus de 2 500 patients. Ce sont donc des renseignements très personnels qui ont été volés à cette occasion.

En janvier 2022, c'est Affaires mondiales Canada qui a été attaquée, à peu près au moment de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. Selon certaines sources, les pirates responsables de cette cyberattaque étaient peut-être russes ou parrainés par la Russie.

Il s'agissait là d'une attaque extrêmement grave contre un deuxième ministère du gouvernement. Manifestement, le gouvernement n'est pas à l'abri de ce genre de cyberattaques.

L'attaque la plus spectaculaire, si j'ose dire, a été une attaque par rançongiciel dirigée contre des infrastructures clés des États-Unis, en mai 2021. Il s'agissait d'un pipeline. Le président Biden a dû déclarer l'état d'urgence, et 17 États lui ont emboîté le pas. C'était une attaque très grave, qui montre à l'évidence ce dont sont capables certains de ces pirates et la menace qu'ils représentent au quotidien pour les Canadiens et pour l'ensemble du Canada, ainsi que pour nos alliés.

Ce projet de loi est présenté dans la foulée de l'annonce faite récemment, dans la dernière année, par le gouvernement disant qu'il avait décidé d'exclure Huawei de notre infrastructure 5G. C'est d'ailleurs ce que réclamaient les conservateurs et la Chambre des communes depuis déjà un certain temps. Ce projet de loi permettra de mettre en œuvre, concrètement, cette interdiction. Encore une fois, c'est une décision qui a beaucoup tardé. Si elle avait été prise il y a plusieurs années, on aurait évité beaucoup de difficultés et beaucoup de dépenses inutiles à nos entreprises de télécommunications et, par le fait même, aux consommateurs. Je me demande quel a été l'impact financier sur les factures de téléphone des Canadiens, par exemple, d'une décision qui aurait dû être prise il y a bien longtemps.

Je suis la vice-présidente du comité de la sécurité publique et nationale. J'ai été l'instigatrice d'une étude que nous avons entreprise, et qui est sur le point d'être finalisée, sur la position de sécurité du Canada par rapport à l'agression russe. Une grande partie de cette étude porte sur la cybersécurité. Les témoins experts ont invariablement tiré la sonnette d'alarme en affirmant que la cybersécurité relève de la plus haute importance. C'est une question que le gouvernement du Canada, le secteur privé, les gouvernements provinciaux et, bien franchement, les administrations municipales doivent prendre extrêmement au sérieux. La situation évolue rapidement. Je me permets de fournir des citations de quelques-uns des experts pour donner une idée du contexte auquel nous sommes confrontés en tant que Canadiens.

Ordres émanant du gouvernement

Le professeur Robert Huebert de l'Université de Calgary a déclaré:

En ce qui concerne les autres cybermenaces, nous savons également que les Russes ont démontré une capacité croissante d'interférence dans divers systèmes électroniques et cybersystèmes d'autres États. Nous l'avons vu avec leur capacité d'influencer le système électrique ukrainien avant le début de la guerre en 2014.

● (1050)

C'est l'autre guerre que la Russie livre ces dernières années. M. Huebert a aussi dit que nous voyons la même chose ailleurs dans le monde.

Il a ensuite ajouté ceci:

Encore une fois, il est difficile de savoir exactement à quel point [le Canada est] bien défend[u] en étant capabl[e] de renforcer cet aspect de la cyberguerre. Il ne fait aucun doute que les Russes et les Chinois accordent de plus en plus d'attention à cette question [...]

Il a mentionné les rapports de nos amis et alliés américains et britanniques, qui indiquent que les Russes et les Chinois sont très actifs dans le dossier de la cybersécurité et qu'ils font appel à des acteurs parrainés par l'État pour lancer des attaques contre des pays comme le Canada et les États-Unis.

Le comité a aussi reçu Jennifer Quaid, qui est directrice exécutive d'Échange canadien de menaces cybernétiques, un organisme du secteur privé qui aide diverses entreprises à renforcer leur cybersécurité. Elle a beaucoup parlé des cybercriminels. C'est un aspect important. Même la ministre en a parlé.

D'abord et avant tout, Mme Quaid a signalé que la ministre de la Défense nationale du gouvernement actuel avait déclaré ceci: « La cybersécurité est l'un des enjeux les plus sérieux auxquels nous faisons face sur le plan de l'économie et de la sécurité nationale. » Nous discutons donc d'un sujet très sérieux aujourd'hui.

Mme Quaid a ensuite dit que « les cybermenaces sont de plus en plus raffinées et omniprésentes. Propulsée par la croissance des technologies novatrices et leur adoption à l'échelle mondiale, la cybercriminalité est lucrative ».

Ce qu'elle voulait dire, c'est qu'on peut diviser les pirates informatiques en deux catégories: les États-nations qui s'engagent dans des activités d'espionnage et d'influence sur les gouvernements au moyen d'Internet, et les criminels qui pratiquent la cybercriminalité pour en retirer des gains financiers.

Elle a aussi ajouté que c'est cet élément criminel qui a commercialisé la cybercriminalité, c'est-à-dire que les cybercriminels et la cybercriminalité sont maintenant devenus une industrie prospère. Elle a également fait remarquer qu'il est de plus en plus facile de devenir un pirate informatique, car l'expertise technique nécessaire est de moins en moins pointue, et que plusieurs pays autorisent des groupes de cybercriminels à opérer sur leur territoire.

Elle a aussi parlé de ce qu'on appelle les « hacktivistes », c'est-à-dire les cyberpirates qui, au nom de la justice sociale, s'attaquent à une entreprise de combustibles fossiles, par exemple. Imaginez si l'un d'entre eux attaquait l'un de nos gazoducs en plein hiver. Cela aurait des effets dévastateurs et créerait certainement des victimes, d'où la nécessité, selon elle, de surveiller très étroitement ces pirates informatiques.

Ordres émanant du gouvernement

Mme Quaid a fait remarquer que 25 % des organisations établies au Canada ont rapporté une intrusion informatique sous une forme ou sous une autre. Une sur quatre, c'est beaucoup. Selon elle, les petites et moyennes entreprises qui représentent 98 % de notre économie sont aussi impactées, et près de 100 % de toutes les entreprises font l'objet d'attaques sous une forme ou sous une autre.

C'est particulièrement important lorsqu'on pense aux grandes banques et aux grandes sociétés qui ont de bonnes infrastructures de cybersécurité et qui ont les moyens de les financer. Le fait est que ces grandes entreprises dépendent de fournisseurs sous-traitants qui, s'ils sont touchés, mettent également en danger l'entreprise principale. Elles sont donc également vulnérables. De plus, si le fournisseur d'une grande entreprise de télécommunications est attaqué, par exemple, cette entreprise risque de ne plus être en mesure de fournir un service adéquat aux Canadiens.

Elle a ajouté que 44 % des PME ne sont pas protégées. Autrement dit, près de la moitié de nos petites et moyennes entreprises, qui sont pourtant l'épine dorsale de notre économie, ne sont absolument pas protégées et n'y pensent même pas. C'est la raison pour laquelle le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui est particulièrement important, surtout à la lumière de ce que nous ont dit les experts.

J'aimerais rapporter ce qu'a dit Ken Barker, professeur à l'Institute for Security, Privacy and Information Assurance à l'Université de Calgary. S'agissant de cybersécurité, il a dit que les infrastructures critiques étaient très vulnérables parce qu'elles étaient protégées par des systèmes traditionnels antérieurs à Internet. Ainsi, quand ces systèmes sont mis en ligne, il se produit inévitablement des failles que les pirates s'empressent d'exploiter, ce qui rend les infrastructures particulièrement vulnérables. Cela, nous l'avons entendu maintes et maintes fois en comité. Il a aussi fait remarquer que les entreprises privées et les banques canadiennes investissaient beaucoup dans la cybersécurité, mais que, comme l'a dit aussi Mme Quaid, ce sont les PME qui sont les plus vulnérables.

Je vais conclure mes citations avec Caroline Xavier, directrice du Centre de la sécurité des télécommunications du ministère de la Défense nationale. C'est l'agence gouvernementale responsable de la cybersécurité. Autrement dit, Mme Xavier est responsable de la cybersécurité du gouvernement canadien.

• (1055)

Elle a dit : « Le cybercrime est la menace la plus courante et la plus répandue contre les Canadiens et les entreprises canadiennes. Des cybercriminels cherchent à s'infiltrer dans les systèmes canadiens. Ils proviennent, entre autres, de la Russie, de la Chine et de l'Iran. [Ils] s'appuient sur diverses techniques, comme le rançongiciel. » Ils visent précisément nos infrastructures essentielles et, comme elle l'a dit, ils représentent certainement la plus importante menace stratégique pour le Canada.

Le projet de loi dont nous sommes saisis propose plusieurs mesures. C'est un projet de loi assez volumineux, alors je n'entrerai pas dans tous les détails, mais il se divise essentiellement en deux parties. La première modifierait la Loi sur les télécommunications. Il est particulièrement important de souligner qu'il accorderait de vastes pouvoirs au ministre de l'Industrie pour qu'il puisse prendre un certain nombre de mesures. Diverses organisations ont critiqué une partie précise du projet de loi qui se trouve dans le sommaire : le ministre et le gouverneur en conseil pourraient « ordonner aux

fournisseurs de services de télécommunication de faire ou de s'abstenir de faire toute chose nécessaire ».

Ce sont là de très vastes pouvoirs à accorder à un seul ministre, ce qui devrait immédiatement déclencher des signaux d'avertissement. Personne ne devrait avoir d'aussi vastes pouvoirs sur nos télécommunications. Je le répète, j'ai fait valoir que nous avons besoin d'une meilleure cybersécurité, mais un énorme point d'interrogation persiste : donnons-nous trop de pouvoirs à un seul ministre, à une seule personne, dans l'ensemble du Canada.

Le projet de loi comporte aussi tout un enjeu financier. Comme mentionné, tout geste pourrait entraîner des répercussions financières énormes. Les grandes entreprises comme Telus peuvent peut-être se le permettre, mais ce n'est pas le cas de nos petites entreprises de télécommunications. Elles pourraient déclarer faillite. Ce n'est pas une bonne nouvelle, et il n'y aurait pas de compensation financière pour ces pertes. Il y a donc là un gros point d'interrogation.

Par ailleurs, je trouve très préoccupant que la structure du projet de loi permette un échange important de renseignements entre les entreprises de télécommunications et le ministre; renseignements qu'il pourrait transmettre à divers ministres et organismes gouvernementaux. S'agit-il de renseignements très confidentiels? Il s'agit certainement de plans de cybersécurité. Y trouve-t-on des secrets d'État? Est-il prudent de formuler de telles demandes à nos entreprises de télécommunications?

La deuxième partie du projet de loi concerne toutes les entreprises d'infrastructures essentielles au Canada, comme l'a dit le ministre, y compris les sociétés provinciales et les sociétés d'État. Le projet de loi propose un processus selon lequel toutes les entreprises devront soumettre rapidement au ministre leur plan de cybersécurité, ainsi que des rapports annuels très rigoureux. Si une entreprise change de fournisseur tiers, elle devra immédiatement en informer le ministre de l'Industrie.

Le projet de loi propose également des mécanismes de rapport très contraignants, et même si je pense que certains d'entre eux sont nécessaires, il n'en reste pas moins, comme je l'ai dit tout à l'heure, que le gouvernement n'est pas immunisé contre des attaques de pirates informatiques. J'ai cité trois ou quatre exemples de ce genre d'attaque récemment. Le projet de loi propose que toutes les entreprises soumettent au gouvernement leur plan de cybersécurité, accompagné d'innombrables documents contenant des renseignements personnels de Canadiens. Que ce soit ou non nécessaire, je me demande dans quelle mesure tous ces renseignements vont être protégés. Comment le gouvernement peut-il nous garantir que ces renseignements ne se retrouveront pas entre les mains de cybercriminels?

À mon avis, cela représente une menace importante, que le ministre doit prendre en compte. Pour autant, ce qu'il a dit pendant son intervention ne m'a pas convaincue que c'était l'une de ses priorités.

Je dois dire également qu'un certain nombre d'organisations de défense des libertés civiles se sont dites très préoccupées par certaines dispositions du projet de loi. L'Association canadienne des libertés civiles, la Canadian Constitution Foundation, la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, Leadnow, la Ligue des droits et libertés, OpenMedia et le Conseil du Canada de l'accès et de la vie privée ont fait parvenir une lettre ouverte au ministre. Dans cette lettre, toutes ces organisations, qui sont les principaux organes de recherche et de défense des libertés civiles au Canada, se disent très préoccupées par un certain nombre de dispositions du projet de loi et font remarquer au ministre un certain nombre de choses.

Elles disent, en gros, que le projet de loi donne au gouvernement de vastes pouvoirs, non seulement sur des pans entiers de l'économie canadienne, mais aussi sur la vie privée des Canadiens. Bref, je pense qu'elles ont parfaitement résumé la situation en disant que plus on a de pouvoirs, plus on doit rendre des comptes. Or, le projet de loi octroie beaucoup de pouvoirs au gouvernement, mais celui-ci n'a guère de comptes à rendre.

Avant de parler des problèmes soulevés par ces organisations, j'aimerais dire quelques mots sur ce que d'autres pays font. Aux États-Unis et dans l'Union européenne, on a adopté des lois similaires au cours des derniers mois. Celle de l'Union européenne prévoit des sanctions plus nombreuses et plus lourdes, tandis que celle des États-Unis impose des mécanismes de production de rapports plus normatifs et plus stricts. Par exemple, si une entreprise américaine d'infrastructures essentielles fait l'objet d'une attaque par rançongiciel, la loi l'oblige à la signaler au gouvernement dans les 24 heures.

• (1100)

C'est peut-être une disposition que nous devrions envisager pour ce projet de loi. Si nous le faisons, nous ferions aussi bien de nous aligner sur ce que font nos alliés américains et resserrer les règles. Je crois qu'un mécanisme de production de rapports est l'un des éléments les plus importants de ce projet de loi.

J'aimerais revenir à la question des libertés civiles. Compte tenu du bilan du gouvernement en ce qui concerne les projets de loi de réglementation d'Internet, comme le projet de loi C-11 et d'autres, beaucoup de gens ont raison de s'inquiéter pour leurs libertés personnelles en ligne et pour la confidentialité de leurs données. Les associations de défense des libertés civiles soulèvent certaines préoccupations auxquelles le gouvernement ou le ministre de la Sécurité publique n'a pas encore répondu.

Les auteurs de la lettre ouverte affirment que cela « ouvre la porte à de nouvelles obligations de surveillance », ce qui est très préoccupant. À leur avis, et cela n'a pas été prouvé, le projet de loi C-26 habilite le gouvernement à commander secrètement à des fournisseurs de télécommunications « de faire ou de s'abstenir de faire toute chose », comme je l'ai mentionné. Ils croient que, s'il y avait abus de ce pouvoir extrême, il pourrait être utilisé par un gouvernement mal intentionné — je ne dis pas que c'est l'intention du gouvernement libéral —, mais qu'il pourrait être utilisé pour surveiller les citoyens canadiens. C'est très préoccupant.

Ces personnes continuent dans la même veine en disant que les pouvoirs octroyés par le projet de loi permettent au gouvernement d'interdire à des entreprises de télécommunication de fournir leurs services à certaines organisations, voire à certaines personnes. Elles se disent aussi que, si le gouvernement voulait punir un groupe de

Ordres émanant du gouvernement

gens, il lui suffirait, et je le dis sans détour, de dire à Telus qu'elle ne doit pas fournir de services à ces gens-là, qu'elle doit leur couper Internet et les empêcher d'utiliser leur téléphone cellulaire.

C'est vrai que c'est un scénario extrême, mais je pense qu'il est bon de signaler que ce projet de loi permet cela, et que c'est donc un risque si jamais un gouvernement malveillant arrivait au pouvoir et décidait de bafouer les libertés civiles des Canadiens. J'aimerais donc que des mesures de protection soient prévues dans la loi pour éviter ce genre d'abus, même si cela reste très hypothétique.

Les auteurs de la lettre disent aussi que le projet de loi nuit au respect de la vie privée et qu'il n'y a pas de mesures de sécurité pour éviter les abus. Sur ce sujet, je pense que les députés de l'opposition et, je l'espère, ceux du gouvernement qui siégeront à ce comité pourront se mettre d'accord pour proposer la nomination d'un médiateur ou la création d'un organe de surveillance. Il est en effet nécessaire d'avoir un mécanisme qui permet de protéger les droits des entreprises et, surtout, ceux des citoyens contre les abus que j'ai évoqués, et ce ne sont pas les seuls, loin de là.

Le Conseil canadien des affaires a, lui aussi, émis beaucoup de réserves au sujet de ce projet de loi. Il a adressé une lettre ouverte au ministre au nom de plusieurs petites, grandes et moyennes entreprises. Il a dit, en substance, que le projet de loi exigerait beaucoup de paperasserie, et que cela nuirait particulièrement aux petites et moyennes entreprises.

Pour l'ensemble du milieu des affaires, ce projet de loi n'est qu'un bâton sans carotte, pour le dire franchement. Selon ce milieu, il y aura des dommages, et ces gens seront obligés de s'y conformer. J'espère avoir l'occasion d'y revenir plus en détail au moment des questions, mais le projet de loi ne leur offre aucun incitatif.

Par exemple, il n'encourage pas les entreprises à s'échanger leurs pratiques exemplaires. Or, j'estime que le gouvernement devrait donner l'exemple en encourageant l'échange des bonnes pratiques visant à protéger la confidentialité des entreprises, afin que d'autres entreprises soient encouragées à s'équiper correctement pour que nous formions tous une famille heureuse et adéquatement protégée contre les cyberattaques.

Pour le Parti conservateur du Canada, la sécurité nationale est la priorité absolue, et le gouvernement fédéral se doit d'affirmer son leadership au Canada pour ce qui est de la lutte contre toute menace ou toute éventualité, comme se plaît à dire la ministre de la Défense nationale.

Nous constatons de graves lacunes dans nos forces armées. Nous pourrions avoir des alliances plus solides dans le cadre de nos échanges de renseignements avec le Groupe des cinq et d'autres accords. Cela concerne certainement la cybersécurité. Le Canada est vulnérable, comme le sont de nombreux pays du monde. En fait, la plupart des pays font face à ces problèmes. Le Parti conservateur du Canada veut un cadre plus solide pour appliquer des mécanismes de signalement afin que notre cybersécurité soit protégée et que nous ne subissions pas, en plein hiver, une attaque par rançongiciel contre nos pipelines qui pourrait faire mourir de froid des milliers de Canadiens, par exemple.

Ordres émanant du gouvernement

Nous chercherons à appuyer le renvoi du projet de loi au comité, mais je tiens à ce qu'il soit très clair que, si l'on n'aborde pas les questions soulevées dans ce projet de loi, et j'en ai mentionné quelques-unes concernant la protection de la vie privée et les répercussions sur les entreprises, le Parti conservateur est prêt à retirer immédiatement son appui et à présenter des arguments très fermes pour empêcher que ce projet de loi aille au-delà de l'étape de l'étude en comité. Je tiens à le dire très clairement au ministre et au gouvernement libéral.

Ce projet de loi sera renvoyé au comité pour que nous puissions entendre des experts, car nous croyons que c'est important, mais il doit être corrigé. Il y a de graves problèmes à régler et des amendements à apporter. Je demanderais aux membres libéraux du comité de collaborer avec nous afin que nous puissions faire de ce projet de loi ce qu'il doit être et l'améliorer pour assurer la protection de la cybersécurité au Canada aujourd'hui et pour les années à venir.

• (1105)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que tout le monde est bien conscient des préjudices que peuvent causer les cyberattaques. La question est de savoir comment nous assurer d'être bien positionnés pour faire face aux menaces vitales qui pèsent sur nos infrastructures essentielles. La députée d'en face dit craindre que nous ne donnions trop de pouvoir à une seule personne.

Le Parti conservateur a-t-il une solution de rechange pour que cette réserve soit traitée sous forme d'amendement? La députée a-t-elle des suggestions à ce sujet?

• (1110)

Mme Raquel Dancho: Monsieur le Président, puisque le député vient lui aussi de Winnipeg, c'est un Manitobain comme moi.

Comme je l'ai souligné dans mes observations, il ne s'agit pas seulement du Parti conservateur. Nous avons été alertés par toutes les grandes organisations de défense des libertés civiles du pays. Elles ont rédigé une lettre ouverte assez détaillée contenant plus d'une vingtaine de préoccupations différentes. Nous nous appuyons donc sur les renseignements que nous recevons des organisations chargées expressément de protéger les libertés civiles, la vie privée et les libertés des Canadiens. Ce sont ces organisations qui nous ont alertés.

Nous aimerions les faire comparaître devant le comité pour qu'elles puissent formuler leurs recommandations. Elles ont présenté des recommandations dans des lettres ouvertes. Diverses organisations ayant une expertise technique ont également recommandé divers amendements à ce projet de loi. Encore une fois, je ne suis pas une experte en cybersécurité, mais je comprends que les Canadiens doivent protéger leur vie privée. Par conséquent, à l'étape de l'étude en comité, nous ferons appel à ces experts pour nous aider à rédiger des amendements. J'ai mentionné dans mon exposé qu'un ombudsman ou un comité de surveillance en particulier pourrait être intégré à ce processus.

Une dernière chose, c'est que ce projet de loi ne prévoit aucun mécanisme au moyen duquel le gouvernement serait tenu de présenter chaque année un rapport au Parlement qui décrirait et donnerait aux Canadiens une idée de ce qu'il a fait avec ce projet de loi, de l'évaluation de la menace qui pèse sur le Canada, ainsi que des répercussions de ce projet de loi et de ce que l'on a constaté dans les rapports des entreprises. Je dirais qu'il faut présenter des rapports an-

nuels au Parlement, et nous devons rédiger ces amendements avec l'aide d'experts qui témoigneront devant le comité. J'ai hâte à ces discussions.

[Français]

Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, j'ai énormément de questions.

Nous sommes d'accord sur le principe du projet de loi, mais c'est sur le principe de précaution que je me questionne. Depuis 2017, le gouvernement chinois oblige les entreprises chinoises à remettre à son service du renseignement toute information qu'elles collectent. Malgré cela, le gouvernement fédéral donne des contrats à des entreprises chinoises, notamment à Nuctech.

Dans le cas de Nuctech, ce n'était pas pour rien. C'était pour mettre des machines à rayons X dans les ambassades, là où il faudrait justement protéger nos informations. Les informations de l'ambassade auraient pu facilement être transmises.

Ma question pour ma collègue est la suivante. En ce moment, on a un projet de loi qui est intéressant et qui a besoin d'être amélioré. Ne faudrait-il pas appliquer de manière plus systématique le principe de précaution et les recommandations faites dans le rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de juin 2021?

[Traduction]

Mme Raquel Dancho: Monsieur le Président, la question de la députée est très technique. La députée parle de la Chine et de ce qu'elle a fait. Je suis profondément préoccupée par les acteurs parainés par l'État chinois qui font de l'espionnage et cherchent à voler des données et des renseignements très importants sur la sécurité nationale auprès de divers ministères et de citoyens. C'est la raison pour laquelle tous nos alliés du Groupe des cinq ont exclu Huawei de leurs réseaux 5G — le Canada étant le dernier à l'avoir fait — à cause des risques d'utilisation détournée.

Parce qu'avec toutes les entreprises qui appartiennent à la Chine, il y a, pour dire les choses crûment, une possibilité pour cet État d'ordonner, par exemple, à Huawei de prendre toutes leurs informations. C'est pourquoi les alliés du Groupe des cinq, pour dire les choses simplement, ont demandé que Huawei soit interdite sur leur territoire. Ils l'ont fait avant nous, et nous avons pris beaucoup de temps avant de leur emboîter le pas.

Je vais examiner la situation plus en détail. La députée ne savait pas trop de quoi elle parlait. Je me contenterai de dire que le Parti conservateur du Canada a été très clair: nous devons être très lucides à l'égard de la Chine, en particulier lorsque nous rédigerons ce projet de loi. Il doit être conçu de manière à protéger le mieux possible les infrastructures essentielles du Canada contre les commanditaires, les acteurs étatiques ou autres en provenance de la Chine.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il y a beaucoup de matière à réflexion dans les propos de la députée de Kildonan—St. Paul. Je suis d'accord avec elle sur bien des points. Elle craint notamment que nous ne communiquions trop de renseignements personnels des Canadiens d'un ministère à l'autre. Je sais que le projet de loi C-51 a posé un problème important lors de la 41^e législature, quand le gouvernement de l'époque a présenté un projet de loi sur la sécurité.

Je me demande si le Parti conservateur est prêt aujourd'hui à protéger les Canadiens contre la communication excessive de renseignements entre ministères et si nous ne pourrions pas essayer de profiter de l'étude de ce projet de loi à la Chambre pour corriger, au fur et à mesure de sa progression, certaines des lacunes de cette loi qui remontent à de nombreuses années.

• (1115)

Mme Raquel Dancho: Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue manitobain, qui est de Winnipeg.

Je comprends le point de vue du député au sujet des anciennes mesures législatives qui doivent être améliorées. Le chef de l'opposition officielle, le député de Carleton, a exprimé très clairement son désir de protéger les données personnelles et les droits des Canadiens, surtout en regard du projet de loi C-11 qui correspond, pour ainsi dire, à la tentative du gouvernement libéral de contrôler et de réglementer Internet. C'est lui qui a mené la toute première attaque publique en règle contre le projet de loi C-11, ce qui m'amène à dire que la capacité de partage de données entre les ministères et les ministres, qui constitue une grande partie de ce projet de loi, soulève beaucoup de préoccupations importantes en matière de protection des renseignements personnels des Canadiens.

Nous avons très clairement dit qu'en ce qui concerne ce projet de loi et d'autres, notre intention est de protéger les libertés et la vie privée des Canadiens. Tel sera certainement le thème sous-jacent de notre approche à l'égard de ce projet de loi lors de l'étude en comité et dans les jours et les semaines à venir.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de Kildonan—St. Paul de participer à ce débat entre députés manitobains.

La députée a fait des commentaires sur les PME, soulignant que la moitié d'entre elles n'ont aucune protection et sont on ne peut plus vulnérables. Comme dans le cas du projet de loi sur les PME et les petites entreprises que j'ai réussi à faire adopter l'an dernier, il est très important que celles-ci aient la capacité et le droit de se protéger dans ce domaine également. En réponse à la dernière question, la députée a également parlé de la transparence, ce qui est fort important.

La députée pourrait-elle nous en dire plus sur ces deux aspects?

Mme Raquel Dancho: Monsieur le Président, j'aime bien ce débat entre députés manitobains. Je dirais deux ou trois choses.

Le gouvernement, dans le dernier budget de 2021-2022, a annoncé environ 700 millions de dollars pour la cybersécurité. Il semble que tout cela aille au Centre de la sécurité des télécommunications, qui, comme je l'ai mentionné dans mon discours, est une sorte d'agence de cybersécurité du gouvernement relevant de la ministre de la Défense nationale. C'est très bien. Nous avons effectivement besoin de plus de ressources à l'échelle gouvernementale pour le Centre de la sécurité des télécommunications. Toutefois, j'ai demandé à la ministre si une partie de ces fonds était destinée à nos PME afin qu'elles puissent renforcer leur cybersécurité. La ministre n'a jamais répondu à mon courriel.

Encore une fois, pensons aux petites entreprises. Il est facile pour Telus, les grandes banques et autres de payer pour certaines de ces choses. Cependant, dans le cas des petits fournisseurs de télécommunications, comme un petit fournisseur d'Internet dans le nord de la Colombie-Britannique, le coût pour satisfaire aux formalités administratives du projet de loi pourrait les pousser à la faillite. Pour

Ordres émanant du gouvernement

quoi ne pas prendre une partie du financement annoncé par le gouvernement et l'offrir aux PME pour les aider à atteindre le niveau qu'elles doivent atteindre pour protéger nos infrastructures essentielles? Nous pourrions peut-être faire preuve d'un peu de créativité et examiner notre système fiscal pour voir s'il existe une sorte de déduction fiscale pour les dépenses en capital ou quelque chose que nous pourrions offrir aux PME pour les aider à atteindre ce niveau, car c'est essentiel, comme je l'ai fait valoir dans mes remarques, et je suis sûre que d'autres le feront aussi.

Je n'ai pas entendu de réponse à cela. Le gouvernement dépense l'argent de toute façon. Il dépense plus d'argent que tout autre gouvernement dans l'histoire. Pourquoi ne pas en donner un peu aux PME pour que les infrastructures essentielles soient à la hauteur?

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, nous parlons de cybersécurité. Cela veut aussi dire qu'il y a beaucoup d'ingérence étrangère qui passe par des cyberattaques.

Parlant d'ingérence étrangère, ma collègue n'est-elle pas inquiète de savoir que, en 2016, après avoir donné un permis d'exploitation à une banque chinoise, le premier ministre a reçu, en 48 heures, 70 000 \$ en dons pour sa circonscription, Papineau? N'est-ce pas de l'ingérence? En 48 heures, il a reçu des dons provenant de citoyens de l'extérieur, notamment de Toronto et de la Colombie-Britannique. N'est-ce pas là une preuve d'ingérence étrangère?

[Traduction]

Mme Raquel Dancho: Monsieur le Président, je félicite le Bloc Québécois de son travail d'enquête sur cette question.

Nous apprenons tout juste les détails de cette affaire. Je suis très préoccupée par les allégations qui sont faites, comme tout le monde devrait l'être s'il est prouvé qu'il y a un lien et que c'est vrai. Nous suivons cette affaire de très près.

J'imagine que la tribune de la presse parlementaire et d'autres sources médiatiques au pays se penchent sur cette affaire avec célérité et grande attention, comme il se doit. C'est quelque chose que nous suivons de près à mesure que nous apprenons les détails d'un éventuel paiement versé au premier ministre par le gouvernement chinois ou d'autres acteurs de la Chine.

• (1120)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, un débat intéressant se déroule maintenant sur une question très importante sur laquelle nous devons tous nous pencher. Nous devons tenir compte de l'évolution de la technologie. J'imagine qu'il y aura d'autres projets de loi sur la protection des renseignements personnels ou les cyberattaques. Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, je suis sûr qu'il y aura énormément d'échanges. Je m'attends à ce qu'une grande diversité de témoins présentent leurs points de vue sur cette mesure législative.

Je vais revenir sur le point que j'ai soulevé auprès de la députée d'en face, à savoir la crainte que cette loi accorde trop de pouvoir au ministre. Souvent, lorsque le gouvernement présente un projet de loi, les députés de l'opposition expriment leurs préoccupations quant à l'augmentation de pouvoir accordé au cabinet du ministre.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai eu l'occasion de parcourir brièvement le projet de loi et je crois sincèrement qu'il établit un bon équilibre. C'est pourquoi j'ai posé la question à la députée. Elle a proposé des mécanismes de reddition de comptes, que ce soit un rapport annuel ou un rapport à un comité permanent; cette suggestion est valable. Je dis cela parce que je sais que beaucoup d'efforts ont été déployés pour élaborer ce projet de loi. Si certains amendements peuvent l'améliorer ou le renforcer, nous devrions les examiner. Je crois que le ministère est ouvert à cette idée.

Lorsque la députée a cité des opinions, je me suis demandé d'où elles provenaient. Elle les a utilisées pour amplifier des craintes que l'on pourrait avoir à justifier. Par exemple, la députée a parlé d'un « gouvernement malveillant », terme utilisé dans une opinion qu'elle avait reçue. Je ne dis pas que c'est son opinion, mais elle en a fait part en disant qu'il s'agit de l'opinion d'une organisation tierce et que si nous y accordons foi, cela pourrait conduire à un gouvernement malveillant. Nous avons été témoins de ce genre d'attitude de la part de l'opposition conservatrice dans une variété de dossiers, comme s'il y avait une sorte de conspiration. Il n'y a pas de conspiration, contrairement à ce qu'a dit la députée, du moins dans une partie de son discours. Le gouvernement ne cherche pas à espionner les Canadiens.

Le gouvernement prend très au sérieux la protection des renseignements personnels des Canadiens. Nous avons présenté une loi à cet égard. Le gouvernement a dépensé des dizaines de millions de dollars pour lutter contre les cybermenaces. Le gouvernement a mis sur pied des groupes de travail et des groupes consultatifs sur les cybermenaces. Nous reconnaissons les changements technologiques et leur incidence sur la société. J'ai dit par le passé que si nous devons examiner les progrès technologiques, il serait difficile de trouver un domaine qui a autant progressé que la technologie informatique et Internet. L'autre jour, lors de mon intervention sur un projet de loi d'initiative parlementaire, j'ai mentionné qu'il y a 10 ou 20 ans, les téléphones intelligents n'existaient pas.

• (1125)

Je vois le député de Winnipeg-Centre-Sud qui m'écoute. Il se souviendra que lorsque nous avons été élus pour la première fois en 1988, Reg Alcock a fait un gros achat de matériel informatique pour 5 000 \$. Nous avions un merveilleux ordinateur avec une imprimante laser qui a été livré avec un clavier et une souris. À l'époque, lorsque nous nous branchions à Internet avec ce magnifique ordinateur, nous entendions d'abord une tonalité. Puis, nous entendions ce cliquètement stupide qui signifiait que nous étions effectivement branchés à Internet. Nous étions tous assez impressionnés par cet ordinateur et nous étions une vingtaine à l'époque.

Nous pouvons comparer cela à la situation actuelle. Les gens peuvent acheter un ordinateur portable pour 500 \$ doté de capacités et d'avancées technologiques plus de 10 fois supérieures à celle de l'ordinateur que nous avions payé 5 000 \$, avec cette lente connexion par ligne commutée. En fait, les gens peuvent acheter un appareil tout neuf pour 250 \$ qui est connecté à Internet et fonctionne à grande vitesse. Ce n'est même pas comparable à ce que c'était.

Le changement technologique présente tellement d'avantages, mais il s'accompagne de risques, ce qui est l'essence même de ce dont nous débattons dans le cadre du projet de loi C-26. Même si la société en a tiré d'immenses avantages, nous devons reconnaître qu'il existe un facteur de risque important. Ce facteur de risque ne touche pas seulement la personne qui navigue sur Internet aujourd'hui,

mais aussi les opérations militaires qui se déroulent en Ukraine aujourd'hui.

De nos jours, les ordinateurs ne sont pas facultatifs. L'Internet n'est pas facultatif. Ce sont des services essentiels. Voilà pourquoi le premier ministre, ou l'un des autres ministres, a fait référence l'autre jour au pourcentage de Canadiens qui disposent de connexions à haute vitesse et au fait que nous avons littéralement investi des milliards pour nous assurer que les Canadiens continuent de bénéficier de cet accès, en mettant l'accent sur le Canada rural. Nous le soulignons parce que ce n'est plus facultatif, c'est un service essentiel.

L'économie numérique varie beaucoup. Si nous voulons en avoir une idée, nous pouvons nous tourner vers Hollywood et des productions similaires qu'on trouve sur Netflix, la CBC ou les médias plus conventionnels. Nous pouvons regarder certains films et émissions de télévision. L'autre jour, je regardais un épisode d'une émission intitulée *The Blacklist*, qui traite des cyberattaques. Je pense que plusieurs de mes collègues connaissent peut-être cette émission.

Un député a parlé d'électricité. Les Manitobains, ou tous les Canadiens en fait, devraient s'inquiéter pour leurs services publics. Grâce aux productions hollywoodiennes, nous sommes mieux en mesure d'imaginer les dommages potentiels des cyberattaques. Une cyberattaque bien ciblée peut priver des collectivités d'électricité. Elle peut mettre hors service des choses qui ne devraient jamais l'être.

Nous parlons d'un sentiment d'urgence. Nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait des individus isolés malicieux qui travaillent dans leur sous-sol ou n'importe où dans la société pour défier les systèmes. Cependant, nous avons aussi des cyberattaques commanditées par des États, et nous devrions tous nous en préoccuper.

• (1130)

En fait, c'est la raison pour laquelle j'ai été réconforté d'entendre le ministre faire référence au Groupe des cinq. J'ai tout de suite compris que des pays partagent une vision commune. Le Canada n'est pas seul. Les pays qui partagent sa vision comprennent l'importance des cyberattaques et des dommages potentiels qu'elles peuvent causer.

Je reparlerai dans un instant de la dimension internationale, mais j'aimerais dire un mot sur les données numériques, qui se présentent sous de nombreuses formes et qui sont exposées à divers risques. Statistique Canada, un organisme qui consacre beaucoup d'argent aux ordinateurs et aux technologies en général pour protéger les données qu'il recueille auprès des Canadiens, est l'un des plus grands collecteurs de données. En fait, Statistique Canada est respecté dans le monde entier pour ses systèmes. Il détient des données absolument essentielles, qui sont fournies à une vaste gamme d'intéressés, dont évidemment le gouvernement fédéral.

Pensons aux organismes du secteur de la santé, aux provinces qui gèrent les dossiers médicaux, aux bureaux des véhicules automobiles et des passeports. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tous ces organismes gouvernementaux recueillent des quantités colossales de données.

Ce sont des organismes gouvernementaux. Nous pourrions aussi parler des secteurs bancaires ou financiers, où des renseignements de nature financière sont recueillis lorsque les gens font une demande de prêt. Tous les renseignements qu'ils doivent fournir au prêteur, comme leurs antécédents, sont versés dans une banque de données.

Il y a aussi le secteur privé. L'autre jour, nous parlions d'applications. Tim Hortons en est un exemple. Les députés se souviendront peut-être que nous en avons parlé. L'application de Tim Hortons est assez largement téléchargée et elle renferme beaucoup de renseignements essentiels. Les Canadiens doivent savoir que tous les pouvoirs publics les protègent, en particulier le gouvernement fédéral, que les renseignements soient entre les mains d'une organisation gouvernementale ou privée. C'est la raison pour laquelle j'ai d'abord dit très clairement qu'en plus du projet de loi C-26, qui est à l'étude aujourd'hui, nous pouvons donner l'assurance aux Canadiens qu'en vertu des dispositions juridiques qui existent déjà, nous pouvons affecter des ressources financières considérables à la protection effective de leurs renseignements.

Les petites entreprises du pays sont présentes en grand nombre sur Internet de nos jours. Le député d'en face les mentionne et veut savoir comment le gouvernement les aide. De plus en plus de consommateurs se tournent vers Internet pour y trouver divers produits et une multitude de services.

• (1135)

Il en résulte que les petites entreprises sont très sollicitées. C'est pourquoi nous avons une ministre de la Petite Entreprise qui cherche des moyens non seulement d'alléger le fardeau fiscal, mais aussi d'apporter un soutien. Parfois, cela se fait directement par des mesures financières et parfois, cela se fait indirectement en fournissant des ressources. Cependant, une chose est certaine, le gouvernement apporte son soutien. Qu'il s'agisse de petites, de moyennes ou de grandes entreprises, c'est dans son intérêt. Nous ferons notre possible. La possibilité d'utiliser une carte de guichet automatique pour faire un petit ou un gros achat dans une petite entreprise en est un bon exemple.

Les attaques dont nous parlons aujourd'hui peuvent prendre de nombreuses formes. L'économie numérique fait certainement partie des cibles, mais il y a aussi le volet social d'Internet. À cet égard, je pense à la protection de la vie privée et aux communications sur les réseaux sociaux, par exemple. Dans ce cas également, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement soit là pour eux. Les cyberattaques ciblent des domaines qui doivent tous nous préoccuper. Comme je l'ai dit, plus nous progressons, plus le risque est grand.

Il se passe beaucoup de choses sur Internet dont nous devons avoir conscience et au sujet desquelles nous devons agir. L'exploitation des enfants en est un exemple. Il faut en tenir compte.

Le projet de loi contient des dispositions très rigoureuses relativement à la conformité. Comme je l'ai mentionné, le ministre a le pouvoir d'intervenir, notamment en ordonnant aux entreprises de télécommunication de cesser certaines activités. Je pense que ce genre de mesures est parfois nécessaire.

Il y a aussi un volet financier, afin que nous puissions garantir qu'une sanction est prévue pour inciter les citoyens à respecter les lois et les règlements qui sont tous là dans un seul but: protéger les Canadiens et les institutions face aux risques. C'est pourquoi nous finançons la cybersécurité. Nous voulons assurer le respect de la vie privée des Canadiens et soutenir une innovation responsable.

Ordres émanant du gouvernement

Nous continuerons de protéger les Canadiens contre les cybermenaces dans un monde de plus en plus numérique. Ce projet de loi est un aspect de ce que fait le gouvernement pour y parvenir. Les cybermenaces commanditées par des États comptent, à mon avis, parmi les plus grands sujets de préoccupation et elles font partie des raisons pour lesquelles nous devons travailler en collaboration avec les pays alliés. J'ai parlé du Groupe des cinq. Ce sont des pays alliés, libres et démocratiques qui sont conscients des préjudices que peuvent causer les cybermenaces commanditées par des États. Le projet de loi s'attaque vraiment à ce problème.

J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi afin qu'il passe à l'étape de l'étude en comité. Un député de l'opposition officielle a indiqué qu'il s'intéressait vivement à l'étude du projet de loi, l'idée étant, au fond, de parvenir à l'améliorer.

• (1140)

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, le manque de détails dans ce projet de loi m'exaspère. Le document dit qu'il y a un problème, et je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point, mais la solution du gouvernement à ce problème consiste à donner beaucoup de pouvoir au ministre pour qu'il puisse faire des choses extraordinaires. Le député n'est-il pas préoccupé par le fait que le projet de loi ne contient pas les détails dont nous avons besoin pour prévenir certaines des choses qu'il a mentionnées spécifiquement?

Je pense à Ski-Doo et à Bombardier, entreprise phare canadienne. Elle a été victime d'une de ces cyberattaques ciblées. Il ne me semble pas que quoi que ce soit dans le projet de loi aurait empêché cette attaque ou aurait permis d'en traduire les auteurs en justice.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je ne connais pas les détails de l'affaire à laquelle le député fait référence, mais ce que je peux dire, c'est que même le porte-parole des conservateurs a reconnu que certains aspects du projet de loi feront en sorte qu'il y aura des sanctions financières et que le ministre pourra virtuellement empêcher une action de se produire. Est-ce que je crains que nous allions trop loin? Personnellement, non, mais je crois qu'il est bon d'en discuter à l'étape de l'examen en comité.

J'ai posé une question au député: si la crainte est que le ministre dispose de trop de pouvoir, qu'est-ce que les conservateurs feraient différemment? Je reconnais qu'en cas de cyberattaque, il est souvent nécessaire de réagir immédiatement et vigoureusement. Il me semble que tous les députés le reconnaissent. Il reste à savoir si les conservateurs souhaitent voir prendre une mesure particulière pour renforcer le sentiment de sécurité.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je remercie notre collègue de son discours, qui ne manquait pas d'exotisme. Nous avons voyagé beaucoup en l'entendant; nous sommes passés de Hollywood à Tim Hortons soudainement.

Pour ma part, je vais viser encore plus loin. Nous allons aller outre-Pacifique et nous passerons de la Chine à la circonscription de Papineau. Je m'inquiète des ingérences, et notre collègue s'en inquiète aussi sans doute puisqu'il soutient un projet de loi sur la cybersécurité qui vise à réduire les vulnérabilités en la matière.

Ordres émanant du gouvernement

Mon collègue s'inquiète-t-il du fait que, dans un même laps de temps, l'association libérale fédérale de la circonscription de Papi-neau du premier ministre a reçu du financement d'origine chinoise, et une banque chinoise a été autorisée au Canada?

Je vais poser une deuxième question. Le député croit-il au hasard et aux coïncidences dans la vie?

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'ai l'impression que les députés du Bloc fréquentent trop les conservateurs. D'habitude, ce sont les conservateurs qui cherchent la petite bête et qui avancent des théories du complot.

Pour ma part, je vois le projet de loi tel qu'il est. Le gouvernement cherche à faire en sorte que nous puissions contrer efficacement la menace de cyberactivités, qu'elles soient commanditées par des États ou qu'elles soient le fait d'individus. C'est très positif et pas du tout unique, car d'autres pays dans le monde proposent aussi des lois de cette nature.

Quant à la théorie du complot du député, je laisserai quelqu'un d'autre répondre un autre jour.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, je pense que nous convenons tous du fait que le Canada est mal préparé à affronter les menaces à la cybersécurité. Je trouve rassurant d'apprendre que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Cependant, nous sommes bien en retard par rapport à d'autres pays comparables au nôtre, comme la France et le Royaume-Uni. Leur capacité d'intercepter les menaces à la cybersécurité et d'y réagir, de façon à se protéger, est bien supérieure à la nôtre.

Encore une fois, nous sommes heureux de voir les choses avancer, mais je suis quelque peu préoccupé par le fait que le gouvernement accorde aux ministres, plus particulièrement au ministre de la Sécurité publique et au ministre de l'Industrie, des pouvoirs aussi vastes. J'aimerais simplement que l'on garantisse aux Canadiens que ces pouvoirs ne leur seront pas appliqués de façon injustifiée. De plus, le député et son parti seraient-ils prêts à collaborer avec le NPD pour proposer des amendements au comité afin d'assurer des protections aux Canadiens ordinaires?

● (1145)

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je soupçonne qu'il y aurait une grande volonté de continuer à travailler avec les néo-démocrates en situation minoritaire. Le NPD a adopté une approche très responsable à l'égard des projets de loi d'initiative ministérielle. Lorsqu'il y a des changements sensés, je soupçonne que le ministère serait ouvert à la façon dont nous pourrions répondre aux préoccupations.

Cela dit, cela ne veut pas dire que nous attendons des amendements du NPD. Comme cela a été souligné, qu'il s'agisse de l'opposition officielle ou du Bloc, c'est un projet de loi que nous avons présenté aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture. Nous espérons qu'il sera adopté à un moment donné afin qu'il puisse être renvoyé à l'étape de l'étude en comité, où je m'attends à ce que ce projet de loi suscite beaucoup d'intérêt d'un bout à l'autre du pays.

J'ai hâte d'entendre les contributions des autres, leurs idées et leurs réflexions à ce sujet, comme l'a fait la députée de Kildonan—St. Paul au sujet du rapport annuel du ministre et de l'idée de l'intégrer au projet de loi. Plus tôt nous pourrions informer le ministère de certaines de ces idées, mieux ce sera.

Au bout du compte, le projet de loi sera renvoyé à l'étude en comité, où il y aura des représentants du cabinet du ministre. Ce sera une excellente occasion d'obtenir les commentaires que nous recherchons tous. S'il est possible d'améliorer et de renforcer le projet de loi, je suis certain que le gouvernement y donnera suite.

[Français]

Le vice-président: L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot souhaite invoquer le Règlement.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur le Président, mon collègue m'a accusé deux fois d'adhérer à des théories conspirationnistes. Je lui demanderais gentiment de retirer ses propos.

Le vice-président: Je comprends la demande du député de Saint-Hyacinthe—Bagot.

L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je retire mes propos.

Mme Élisabeth Brière (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, 85 % des infrastructures essentielles au Canada appartiennent au secteur privé, aux provinces ou à des organismes non gouvernementaux.

Mon collègue pense-t-il que le projet de loi C-26 contribuera à normaliser les pratiques de cybersécurité au Canada afin de mieux protéger les systèmes et les services qui en dépendent?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, comme la députée l'a souligné, lorsque nous parlons d'infrastructure, de toute l'économie numérique et de ce que fait le gouvernement, il serait négligent de ne pas reconnaître l'importance et la contribution du secteur privé. En fait, c'est un joueur majeur à hauteur de plus de 80 %. C'est pourquoi, lorsque nous parlons du rôle du gouvernement, il est de la plus haute importance de veiller à ce que l'infrastructure nationale soit protégée contre les cybermenaces. C'est l'essence même du projet de loi, en plus de veiller à ce que les intérêts des Canadiens, des entreprises et des gouvernements soient bien servis.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'intervention de ma collègue la députée de Kildonan—St. Paul, cette dernière a expliqué que l'approche adoptée par le gouvernement dans ce projet de loi prévoit beaucoup de bâtons, mais pas de carottes. Je veux des mesures incitatives pour améliorer le projet de loi.

Le gouvernement est-il ouvert à des amendements à ce projet de loi? Dans l'affirmative, autour de quelle thématique pourrait-il proposer des améliorations afin de rendre le projet de loi plus transparent?

● (1150)

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'ai fait allusion à l'idée, et j'espère qu'il en sera question à l'étape de l'étude en comité. D'après les questions posées au ministre et à moi-même, j'ai l'impression qu'il y a des préoccupations à ce sujet. Nous devons attendre de voir si le projet de loi sera renvoyé à l'étape de l'étude en comité.

Au bout du compte, je pense qu'il serait bon que le projet de loi soit adopté à l'étape de la deuxième lecture, pour que le comité ait l'occasion de présenter ses recommandations et ses réflexions à son sujet.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, j'aimerais que vous demandiez le consentement unanime pour que je puisse partager mon temps de parole avec le député de Windsor-Ouest.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le député partage son temps de parole?

Des voix: D'accord.

M. Daniel Blaikie: Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner l'occasion de parler aujourd'hui du projet de loi C-26.

La cybersécurité est un sujet qui préoccupe beaucoup de Canadiens. C'est un sujet qui a touché beaucoup d'entre nous dans leur vie personnelle, ou qui a touché quelqu'un que nous connaissons. En tant que députés, nous entendons parler de gens qui ont été victimes de divers types de cyberattaques en ligne. Nous savons que c'est une activité criminelle en plein essor que de profiter des gens en ligne, d'obtenir leurs renseignements et d'usurper leur identité. Les Canadiens méritent d'être protégés contre ce genre de crime.

Nous avons également entendu parler des répercussions des cyberattaques sur nos entreprises commerciales. L'un des exemples particulièrement inquiétants qui me viennent à l'esprit, c'est la cyberattaque de 2017 contre Equifax, lors de laquelle les renseignements personnels et financiers de milliers de Canadiens ont été obtenus illégalement. C'est évidemment très préoccupant pour les gens lorsqu'ils apprennent qu'une entreprise à laquelle ils faisaient assez confiance pour lui confier leurs renseignements personnels a fait l'objet de ce genre d'attaque.

Nous savons aussi que le gouvernement n'est pas à l'abri de ce genre d'attaques. Des hôpitaux et Affaires mondiales Canada ont fait l'objet de cyberattaques réussies. Plus tôt cet automne, la Chambre des communes a été victime d'une cyberattaque. Les députés ont été avertis de changer leurs mots de passe de courriel par crainte que des personnes de l'extérieur aient accès à leurs comptes professionnels et à leur contenu.

Il ne fait aucun doute que c'est un véritable problème. Il ne fait aucun doute non plus, lorsque nous parlons à des experts dans ce dossier, que le Canada est à la traîne en matière de cybersécurité. Il y a eu de nombreux débats à la Chambre sur le rôle de Huawei, par exemple, dans notre infrastructure 5G. Le gouvernement a finalement pris une décision au sujet de Huawei, la bonne décision, à mon avis, bien que tardivement par rapport à nos autres alliés du Groupe des cinq. L'idée derrière ce projet de loi, c'est que le gouvernement a besoin de plus de pouvoirs juridiques pour mettre en œuvre cette décision. Bien sûr, il y a plusieurs façons de le faire.

Le projet de loi, dans sa forme actuelle, n'est pas prêt à être adopté, mais les néo-démocrates seront heureux de le renvoyer au comité, où nous pourrions entendre des experts et essayer de l'améliorer. Lorsque je dis qu'il n'est pas prêt, à mon avis, c'est que, pendant tout le temps qu'il a fallu au gouvernement pour prendre une décision au sujet de Huawei, il est clair qu'il n'a rien fait parallèlement à ses délibérations sur Huawei pour se préparer à l'interdire. Ce projet de loi conférerait largement au ministre de l'Industrie le pouvoir de décider plus tard ce que le gouvernement devra faire pour interdire Huawei et réagir à d'autres types de cybermenaces.

Ordres émanant du gouvernement

Le projet de loi ne renferme pas beaucoup de détails, et ce n'est pas la première fois que le gouvernement agit de la sorte. Nous l'avons vu dans le cas d'autres initiatives, comme la prestation canadienne pour les personnes handicapées. On a rédigé un projet de loi qui ne contenait rien sur le programme. Le gouvernement semble s'attendre à ce que les autres lui fassent confiance et que les problèmes seront corrigés plus tard. Cependant, nous voyons aussi une litanie de problèmes dans la façon dont le gouvernement gère ses affaires, qu'il s'agisse de l'affaire SNC-Lavalin et de la question des accords de suspension des poursuites ou d'autres questions d'éthique qui ont été soulevées dans le contexte de ce gouvernement.

Je pense que les Canadiens ont raison de se méfier du gouvernement. La réponse réside dans des mécanismes qui imposent la reddition de comptes au gouvernement, un élément clairement absent du projet de loi. En fait, non seulement cet élément est-il absent du projet de loi, mais le gouvernement se soustrait aussi très explicitement à certaines des formes de reddition de comptes qui existent actuellement.

Par exemple, il se soustrait à la Loi sur les textes réglementaires, qui permettrait au comité qui étudie les règlements parlementaires d'examiner les décrets que le ministre peut prendre en vertu des nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés par cette loi.

● (1155)

Par conséquent, non seulement il n'y aurait pas de nouvelles mesures de reddition de comptes proportionnelles aux nouveaux pouvoirs que le gouvernement se donnerait, mais ce dernier s'exempterait également de certains des mécanismes de reddition de comptes qui existent déjà. Le gouvernement informe aussi explicitement les Canadiens de son intention, dans le projet de loi, de se donner le pouvoir légal de garder ces décrets secrets. Par conséquent, nous devons envisager l'idée qu'il y aura toute une série de décrets et de lois adoptées en secret qui régissent l'industrie des télécommunications que les Canadiens ne connaîtront pas, et que les entreprises de télécommunications ne connaîtront peut-être pas suffisamment.

J'aimerais parler de façon un peu plus générale d'Internet et du droit à la vie privée sur Internet. Lorsque le nouvel accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a été signé, il contenait un certain nombre de dispositions qui allaient trop loin en renforçant le droit des entreprises de garder leurs algorithmes secrets, par exemple. Il y a d'autres types de protections en matière de propriété intellectuelle, ou de protections qui sont présentées comme telles, mais qui signifient en réalité qu'il est plus difficile d'avoir l'heure juste sur la façon dont les entreprises fonctionnent sur Internet et l'intelligence artificielle qu'elles utilisent pour naviguer sur Internet.

Il y a une façon d'aborder Internet pour accorder la priorité à la protection du secret commercial, mais ce même secret offre aussi plus de possibilités aux acteurs malveillants de mener leurs activités sur le Web sans révéler ce qu'ils font. Par contre, si nous nous tournons vers un autre modèle, l'Union européenne, on y trouve des mesures de protection beaucoup plus rigoureuses des renseignements personnels des consommateurs sur Internet et on impose beaucoup plus d'exigences en matière de reddition de comptes aux acteurs d'Internet.

Ordres émanant du gouvernement

Le problème de ce projet de loi tel qu'il est rédigé, c'est qu'il cherche à lutter contre le secret par le secret. Lorsque les pompiers arrivent pour lutter contre un incendie, ils ne se présentent habituellement pas avec un lance-flammes. Ils apportent de l'équipement qui combat l'incendie au lieu de l'accélérer.

Je ne pense pas que les Canadiens, qui s'inquiètent de la façon dont les acteurs malveillants peuvent exploiter les coins sombres d'Internet et s'infiltrer par les portes dérobées des logiciels, pensent aussi que la meilleure façon de lutter contre ces acteurs soit de laisser le gouvernement mener la lutte en secret sans rendre de comptes. Les Canadiens ne croient pas qu'avec moins d'information sur les acteurs de l'espace numérique ou sur les mesures prises par le gouvernement contre les menaces à la cybersécurité, ils soient en meilleure posture s'ils ne savent pas ce que font ces acteurs sur Internet ni ce que le gouvernement fait pour lutter contre eux.

Le problème qui se pose, avec le projet de loi dans sa forme actuelle, c'est l'entêtement à employer la même approche que nous avons vue dans l'ACEUM. Cette approche consistait à protéger la vie privée des acteurs d'Internet et du gouvernement dans sa façon de traiter le problème. On pourrait plutôt adopter une approche plus ouverte; une approche demandant aux acteurs numériques d'être francs quant au genre d'activités qu'ils mènent sur Internet, aux méthodes qu'ils adoptent et aux algorithmes qu'ils utilisent. De même, les gouvernements pourraient être assez transparents quant à la façon de traiter les gens qui dérogent aux règles.

Dans ce contexte plus général, les néo-démocrates tiennent à ce qu'on applique à Internet une approche selon laquelle la transparence et la reddition de comptes, tant pour les acteurs privés que publics, sont la voie à suivre. Les consommateurs numériques méritent d'avoir cette information à portée de main et ainsi de comprendre ce que les gens vont faire avec l'information qu'ils entrent dans leur ordinateur, que ce soit pour acheter un livre, obtenir un prêt ou faire n'importe quoi d'autre sur Internet. Ils devraient avoir encore plus le droit de savoir comment ces renseignements sont traités et ce que fait le gouvernement pour protéger leurs renseignements, plutôt que de se faire dire de ne pas s'inquiéter parce que les entreprises et le gouvernement ont leurs intérêts à cœur, et qu'ils n'ont pas besoin de savoir ce qui se passe.

C'est pourquoi le projet de loi devrait être renvoyé au comité; le Canada a besoin que son gouvernement ait le pouvoir d'appliquer la décision concernant Huawei et de faire mieux en matière de cybersécurité. Les membres du comité ont beaucoup de bon travail à faire à cet égard, et beaucoup d'amendements devraient être apportés au projet de loi pour qu'il soit adopté aux lectures subséquentes.

• (1200)

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, je partage quelques-unes des inquiétudes de mon collègue. Je voudrais cependant lui poser une question sur certaines des principales menaces que nous avons vues dans le domaine de la cybersécurité. Je suis frustré, car le gouvernement dispose déjà de beaucoup d'outils pour s'attaquer aux gens qui menacent notre cybersécurité. Nous avons assisté à l'interruption des activités de pipelines et de grandes entreprises partout au pays. Pensons à Rogers Communications.

Le député ne s'inquiète-t-il pas du fait que les forces de l'ordre ne sont pas en mesure de pourchasser les personnes mal intentionnées qui s'adonnent à ces activités?

M. Daniel Blaikie: Monsieur le Président, il y a une limite aux problèmes que nous pouvons régler en légiférant. Les mesures législatives sont un élément essentiel de la solution, mais elles ne suffisent pas à elles seules. C'est ce que nous constatons dans plusieurs domaines. Même si nous avons adopté de bonnes lois à la Chambre pour lutter contre certains types de crimes, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas été éradiqués. Évidemment, l'application de la loi est un élément important de cette question et elle nécessite l'attention et les ressources du gouvernement. Lorsque ces ressources ne sont pas disponibles, le type de lois que nous adoptons à la Chambre importe peu étant donné que l'autre élément essentiel, c'est leur application.

Je partage la préoccupation du député concernant l'application adéquate des lois que nous adoptons à la Chambre.

[Français]

M. Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, nous parlons du projet de loi C-26, qui porte sur la sécurité nationale. Or, quand on parle de notre sécurité nationale, il est inévitable qu'on aborde la question de l'ingérence qui peut venir d'ailleurs, d'autres pays. Les menaces à notre sécurité peuvent être à l'interne, mais aussi à l'externe.

En ce qui concerne les menaces externes, on parle beaucoup présentement de la possible ingérence de la Chine dans nos élections. Tout à l'heure, certains de nos collègues ont mentionné que, il y a quelques années, le premier ministre a reçu près de 70 000 \$ de dons tout de suite après qu'on ait autorisé une banque qui offre des services spécifiquement aux Canadiens d'origine chinoise. Les dons, qui provenaient essentiellement de personnes portant un nom à consonance chinoise, ont été faits la même journée et dans les heures qui ont suivi l'autorisation.

Mon collègue trouve-t-il cela particulier? Est-il inquiet de voir qu'il pourrait y avoir eu une sorte d'ingérence? Il est difficile de croire que c'est arrivé naturellement et que tout cela était un hasard, en fin de compte.

M. Daniel Blaikie: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je pense que ce genre de coïncidence est toujours une source d'inquiétude. Nous avons des mécanismes qui permettent de lancer des enquêtes lorsque c'est justifié. J'encourage mon collègue à soumettre ses preuves aux autorités qui pourraient enquêter à ce sujet, parce que c'est la façon la plus appropriée de s'assurer qu'on n'a pas commis les méfaits que le député a évoqués dans ses commentaires.

• (1205)

[Traduction]

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, lors de son intervention, mon collègue a parlé de la nécessité pour le projet de loi d'accroître la responsabilisation du gouvernement, et je me demande s'il peut fournir un exemple à la Chambre.

M. Daniel Blaikie: Monsieur le Président, il faut à tout le moins qu'il y ait une sorte de comptabilisation et de divulgation publique du nombre de décrets que le gouvernement rend en vertu de ces nouveaux pouvoirs. Ce n'est qu'un exemple, un seuil de déclaration tout à fait minimal.

L'idée qu'un nombre illimité de ces décrets puisse être établi et que les Canadiens ne sachent même pas qu'ils ont été rendus ni combien l'ont été n'est pas acceptable. Il faut rapporter dans quelle mesure ces pouvoirs sont utilisés, sans quoi il n'y aura pas de base factuelle pour évaluer si ces pouvoirs ont été utilisés de façon appropriée ou adéquate, ou s'ils doivent être modifiés à l'avenir.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de parler aujourd'hui du projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Il est vraiment important de reconnaître que nous sommes très en retard dans le domaine de la cybersécurité. J'ai déjà fait savoir au gouvernement que j'étais très préoccupé par le fait que nous n'en faisons pas assez au Canada pour protéger les renseignements personnels numériques des Canadiens et j'avais alors demandé au gouvernement d'élaborer des cadres et des lignes directrices plus solides pour améliorer la cybersécurité au Canada. Ce sont des questions cruciales auxquelles il fallait s'attaquer et auxquelles il faut encore s'attaquer dans l'intérêt du Canada, car notre économie et notre commerce sont actuellement menacés, tout comme notre vie privée.

Quand ai-je demandé cela? C'était en 2016. Or, de 2016 à aujourd'hui, de nombreux changements numériques sont survenus qui font que nous vivons presque dans un autre monde maintenant.

J'ai reçu une réponse du gouvernement à l'époque disant essentiellement qu'il allait saisir les tribunaux de la question et attendre la décision.

L'un des cas les plus célèbres présenté à l'époque concernait l'Université de Calgary, qui aurait versé 20 000 \$ en indemnisation à un groupe d'organisations que nous ne connaissons pas, pour remédier à l'importante atteinte à la sécurité qui les avait frappées.

L'issue de plusieurs cas et l'application de nos lois actuelles ont montré qu'il est acceptable de payer des criminels et de répondre à ce type de demandes d'extorsion sans même en parler aux personnes dont la vie privée a été violée. Nous ne sommes même pas obligés d'informer les organismes d'application de la loi qu'un crime a été commis. C'est, à tout le moins, très inquiétant. Cette loi est certes une mesure utile, mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous, néo-démocrates, reconnaissons vraiment la nécessité de trouver un juste équilibre dans ce domaine. C'est pourquoi j'avais également écrit à la commissaire à la protection de la vie privée du Canada de l'époque, Jennifer Stoddart, au sujet des cyberattaques et des atteintes à la sécurité des données.

Nous sommes préoccupés par la quantité de données, les droits et les protections dont les Canadiens devraient bénéficier et l'information à laquelle tout citoyen vivant en démocratie devrait avoir accès. Ce n'est pas d'avancer une théorie du complot que d'exprimer ce genre de préoccupations.

Je citerai un cas célèbre. Comme les néo-démocrates le savent bien, et je pense que d'autres Canadiens le savent aussi, notre grand champion canadien des soins de santé, Tommy Douglas, a été lui-même espionné par la GRC à la même époque. L'opération était liée à l'assurance-maladie. L'affaire est très bien documentée. Nous n'avons pas encore tous les dossiers. Nous n'avons pas encore toutes les informations, mais l'affaire est très célèbre.

Ordres émanant du gouvernement

La mise en place de notre joyau le plus précieux, l'assurance-maladie, a conduit à l'espionnage par nos propres services d'un représentant élu qui a été en fait déclaré le meilleur Canadien par la population. Il ne faut pas oublier cette affaire parce que, lorsque des projets de loi comme celui-ci sont présentés, on peut réellement craindre que la capacité de chacun à se protéger et à protéger sa vie privée s'en trouve affaiblie, et que les grands changements qui surviendront pourraient menacer la protection de la vie privée.

Par la suite, j'ai également été très heureux, en 2020, de présenter une motion au Comité de l'industrie de la Chambre des communes, où nous avons étudié, pour la première fois dans l'histoire du Canada, les appels frauduleux au Canada.

Il y a beaucoup de cyberattaques par le biais de ce type de système d'exploitation, et nous devons nous rappeler que l'utilisation de ce type de système, offert par nos fournisseurs de services Internet et le secteur des télécommunications, se fait à l'extérieur de l'infrastructure publique et d'une réglementation de l'industrie.

Nous avons construit une bête, à bien des égards, qui a un faible degré de responsabilisation, et nous sommes enfin en train de corriger une partie du problème. Il y a aussi de nouveaux programmes qui arrivent, comme STIR/SHAKEN et d'autres types de rapports à présenter.

Je tiens à souligner que, depuis que nous avons fait cela, nous avons un autre rapport à déposer, ou du moins une lettre. Nous n'avons pas encore pris de décision; le travail se poursuit. Nous avons eu quelques réunions supplémentaires à ce sujet au comité de l'industrie et nous avons vraiment entendu de nombreux témoignages qui ont montré qu'il y a encore du travail à faire.

Un bon exemple provenant du rapport précédent concerne la recommandation numéro cinq, qui portait sur le partage de l'information entre la GRC et le CRTC, une recommandation à laquelle le gouvernement n'a pas donné suite.

● (1210)

Il est important de noter qu'avec ce projet de loi, nous avons beaucoup parlé des mesures que nous pouvons également prendre au niveau international. L'une des choses que je voudrais souligner et sur laquelle j'ai beaucoup insisté, car j'ai eu des stagiaires ukrainiens dans mon bureau pendant plusieurs années, c'est que nous pourrions utiliser beaucoup de nos moyens et de nos compétences en cybersécurité et en formation pour aider les Ukrainiens à faire face aux pirates russes et à d'autres acteurs étrangers malfaisants. En plus d'aider l'Ukraine dans sa guerre actuelle contre la Russie, cela serait également utile pour les autres activités qui en découlent et serait bénéfique pour les économies mondiales en favorisant l'émergence de professionnels formés et solides, capables d'utiliser leur expertise et de se battre contre les cyberattaques actuelles et futures. Cela serait utile non seulement pour la population ukrainienne, mais aussi pour l'Union européenne, le Canada, les pays de l'Amérique du Nord et d'autres pays, qui continueront à lutter contre des types d'intelligence artificielle plus complexes et d'autres cyberattaques qui surviendront.

Je voudrais notamment attirer l'attention de la Chambre sur le nouvel article 15.2 qui prévoit le projet de loi et qui donnerait au ministre de l'Industrie et au ministre de la Sécurité publique le pouvoir de prendre plusieurs types d'ordonnances. Cela permettrait d'obliger les télécommunicateurs à cesser, au besoin, de fournir des services. C'est un pouvoir fort que nous sommes heureux de voir dans ce type de projet de loi.

Ordres émanant du gouvernement

Ce qui nous préoccupe vraiment, comme l'a fait remarquer le député d'Elmwood-Transcona, c'est qu'il n'y a pas de mécanisme général de surveillance comme on en retrouverait normalement dans d'autres types de projets de loi. On a parlé d'un examen minutieux des règlements. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les coulisses du Parlement, il existe un comité dont j'ai été l'un des vice-présidents à un moment donné: le comité d'examen de la réglementation. Ce comité supervise toutes les lois adoptées par la Chambre des communes et veille à ce que les organes bureaucratiques et gouvernementaux, y compris les ministres, quelle que soit leur allégeance politique à ce moment-là, donnent suite aux lois adoptées. Soustraire le projet de loi à ce type de processus est une erreur. Je dirais même que c'est imprudent, parce que le comité doit faire beaucoup de travail pour exercer un suivi régulier des règlements. L'exercice peut prendre beaucoup de temps, mais il sert de contre-poids, et il relève conjointement du Sénat et de la Chambre des communes. C'est malheureux qu'on tente de soustraire le projet de loi à cet exercice.

Le projet de loi ne prévoit pas non plus l'obligation de publier l'information dans la Gazette de façon à la rendre publique pour les différents organismes. C'est un problème, et il y a aussi beaucoup de lacunes en ce qui concerne les renseignements qui peuvent être retenus et partagés.

Pourquoi est-ce important pour la confiance dans le projet de loi? C'est d'abord et avant tout parce que les organisations qui risquent d'être prises pour cible ne sont pas issues du secteur privé, où des clients subissent des abus et où des entreprises ont les politiques laxistes qui ne protègent pas très bien les renseignements personnels. Beaucoup d'organisations qui n'appartiennent pas au secteur privé ont utilisé des techniques et des processus abusifs. Même à l'heure actuelle, il est étonnant de songer que des renseignements sont transmis et traités aux États-Unis. Le Sénat américain va de nouveau se pencher sur la question des billets de Taylor Swift et de Ticketmaster. Voilà une autre société qui a une mauvaise réputation pour la protection des renseignements personnels, la gestion de l'information et l'administration de ses affaires. Les gens peuvent revenir en arrière et se tourner vers Live Nation et ainsi de suite. Quoi qu'il en soit, les États-Unis sont également en cause dans cette affaire.

J'ai soulevé ces questions parce qu'il y a des problèmes légers comme ceux-là, mais qui deviennent très sérieux en ce qui concerne les cartes de crédit et les renseignements personnels des gens qui sont partagés. Cependant, partout dans le monde et au Canada, nous avons aussi des infrastructures municipales et des organismes gouvernementaux qui sont constamment attaqués. C'est très important, parce qu'il n'y a pas seulement la protection des consommateurs et les pertes commerciales, qui sont très importantes et se chiffrent en milliards de dollars, dont il faut tenir compte, il y a aussi tout le réseau public, allant des installations de traitement de l'eau aux établissements de soins de santé, dont les hôpitaux, et aux services publics d'électricité et d'hydroélectricité. Tous ces services peuvent servir de cibles pour porter atteinte à une population également, et nous aimerions donc voir une plus grande responsabilisation à cet égard. Il y a certainement plus à faire.

Je suis heureux que le gouvernement ait demandé au comité de réfléchir aux mesures à prendre pour sensibiliser la population. Je ne comprends pas très bien la démarche du gouvernement, mais il a au moins soumis la question au comité.

Les néo-démocrates sont intervenus la première fois pour ce projet de loi il y a plusieurs années, et c'est triste de constater que la disposition législative ne se concrétise que maintenant.

• (1215)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, je suis quelque peu préoccupée par certains éléments du projet de loi C-26 qui semblent avoir une portée trop vaste. En vertu de ces éléments, le gouvernement aurait le pouvoir « d'ordonner aux fournisseurs de services de télécommunication de faire ou de s'abstenir de faire toute chose », et ce, sans aucun mécanisme de transparence. Le député partage-t-il mon inquiétude?

M. Brian Masse: Madame la Présidente, oui, je la partage. Pour que nous acceptions de soutenir pleinement ce projet de loi, nous demandons une reddition des comptes exhaustive, la pleine transparence et un manuel pour que tout le monde comprenne les règles. Nous voulons l'équilibre entre le traitement des incidents et les pouvoirs accordés aux forces de l'ordre, notamment dans le cadre des enquêtes, mais il est primordial d'établir un ensemble de règles et de les encadrer rigoureusement par des mécanismes de surveillance parlementaire. Sous leur forme actuelle, ces mesures législatives ne sont pas encadrées par la surveillance parlementaire.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais donner suite à cette question. Lorsque le ministre serait appelé à ordonner à un fournisseur de prendre des mesures précises, celles-ci découleraient souvent d'un événement survenu dans l'environnement. Si le ministre ne jouit pas de ce pouvoir, l'opposition pourrait lui reprocher de ne pas intervenir.

Je me demande si le député pense que le projet de loi est nécessaire, ou s'il croit que nous devrions l'adopter, mais après l'avoir amendé d'une quelconque manière pour nous assurer qu'il n'y ait pas d'abus. Est-ce bien ce que j'entends de la part du député?

M. Brian Masse: Madame la Présidente, tout à fait, mais si nous devons accorder au ministre une certaine latitude dans l'exercice de ses pouvoirs, cette latitude doit être assortie d'une surveillance responsable et cette surveillance doit être rigoureuse. C'est ce qui donnera confiance.

Voilà pourquoi j'ai écrit en 2016 au commissaire à la protection de la vie privée, juste après avoir mis au défi le gouvernement d'agir dans ce domaine. Nous avons vu combien de temps il a mis pour agir; nous devons avoir cette confiance. Elle va dans les deux sens. Si nous avons confiance dans la protection de la vie privée et des personnes grâce à une surveillance, alors je pense que les gens seront plus disposés à accepter que certains changements pourraient être apportés à la façon dont les enquêtes se déroulent.

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, un groupe d'organisations, dont l'Association canadienne des libertés civiles, OpenMedia et Leadnow, a rédigé une lettre ouverte demandant des améliorations au projet de loi C-26. Elles soulignent notamment que le secret nuit à la reddition de comptes et à l'application régulière de la loi.

Le député de Windsor-Ouest en a parlé un peu dans son intervention. Pourrait-il nous en dire plus sur les améliorations suggérées qui permettraient de mieux rendre des comptes au public dans le contexte du projet de loi C-26?

Ordres émanant du gouvernement

M. Brian Masse: Madame la Présidente, nous nous référons à un livre pour la protection de la vie privée et tout le monde peut se le procurer. Il a été écrit par Kevin Cosgrove. Il s'agit d'un guide pour les gens sur la façon de se protéger et de protéger leur famille contre toute une série de problèmes, qu'il s'agisse du Wi-Fi, des services bancaires en ligne, des achats en ligne, des médias sociaux, et toute une série de choses. Je l'utilise à titre d'exemple précisément parce qu'il y a une tonne d'éducation à faire. Il en va de même pour ce projet de loi. Il doit y avoir un cahier des charges défini en matière de reddition de comptes, comme le fait de passer par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et de veiller à ce que le ministre soit surveillé. Tous ces éléments doivent vraiment être améliorés pour renforcer la confiance et nous convaincre d'adhérer tous à ces mesures.

• (1220)

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Windsor-Ouest pour tout le travail qu'il a accompli dans ce dossier. Lorsqu'il s'agit de protéger les Canadiens, il n'y a aucun doute qu'il est la bonne personne pour le faire.

Je me demande s'il pourrait nous en dire plus sur l'article 15.2 concernant l'absence de surveillance générale et le risque que courent les Canadiens si cette surveillance n'est pas en place.

M. Brian Masse: Madame la Présidente, il a été agréable de travailler avec ma collègue sur certains de ces enjeux. Nous avons besoin de beaucoup d'éducation du public à ce sujet à l'avenir.

Je le répète, cet article est tout simplement trop faible. Il présente trop de lacunes. Il devrait y avoir un moyen de revenir à un processus qui garantit que le ministre soit tenu de rendre des comptes. C'est l'un des domaines dans lesquels nous cherchons à étendre les pouvoirs, mais je le répète, nous avons vraiment besoin de beaucoup plus d'éducation du public en ce qui concerne la cybersécurité.

Je sais qu'il s'agit d'un de ces enjeux qui, lorsque nous en entendons parler, nous font loucher ou rouler des yeux et nous donnent l'impression que c'est trop compliqué pour nous, qu'il y a toujours quelque chose de nouveau, mais nous devons vraiment sensibiliser les Canadiens à ce sujet. Il s'agit notamment d'amener le gouvernement à comprendre qu'il doit parler aux Canadiens de ce projet de loi et de ses répercussions s'il est adopté.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de Vaughan—Woodbridge.

C'est un véritable privilège pour moi d'ajouter ma voix au débat sur le projet de loi C-26, qui concerne la cybersécurité, au nom des résidents de ma circonscription, Davenport, dont beaucoup m'ont écrit au fil des ans pour me faire part de leurs inquiétudes quant à la cybersécurité et de la nécessité de mettre en œuvre des protections supplémentaires à tous les ordres de gouvernement.

Ce projet de loi représente la dernière étape du travail constant du gouvernement pour s'assurer que nos systèmes, nos règles et nos règlements sont solides et aussi à jour que possible. C'est particulièrement important lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi fluide et qui évolue aussi rapidement que les cybertechnologies. Nous savons depuis longtemps que nous devons être constamment vigilants à cet égard.

En 2013, le gouvernement a mis sur pied le programme d'examen de la sécurité géré par le Centre de la sécurité des télécommunications. En 2016, nous avons mené des consultations publiques sur la cybersécurité. En 2018, nous avons lancé la Stratégie nationale de cybersécurité. En 2019, nous avons investi 144,9 millions de dollars dans le cadre du budget de 2019 pour élaborer un cadre des cybersystèmes essentiels. En 2021, nous avons terminé un examen interministériel de la sécurité de la 5G, qui a recommandé un cadre de sécurité actualisé pour protéger le système de télécommunications du Canada.

Une pierre angulaire du cadre mis à jour est une évolution du programme d'examen de la sécurité. Il permettrait un engagement continu avec les fournisseurs de services de télécommunications et les fournisseurs d'équipement canadiens pour assurer la sécurité des réseaux de télécommunications canadiens, y compris le réseau 5G. À la suite de ce travail pluriannuel, pour répondre aux préoccupations soulevées et améliorer la posture du Canada en matière de cybersécurité, y compris en ce qui concerne la technologie 5G, nous avons présenté le projet de loi C-26.

Ce projet de loi vise à promouvoir la cybersécurité dans quatre secteurs d'infrastructures essentielles sous réglementation fédérale: les finances, les télécommunications, l'énergie et les transports.

Le projet de loi C-26 comprend deux parties bien distinctes. La partie 1 présente des modifications à la Loi sur les télécommunications qui ajouteraient la sécurité comme objectif stratégique et créeraient un cadre permettant au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour sécuriser le système de télécommunications. La partie 2 introduit la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels, qui créerait un régime réglementaire obligeant les exploitants désignés dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de l'énergie et des transports à protéger leurs cybersystèmes critiques.

Comme je l'ai mentionné, la 5G a le potentiel d'être une technologie transformatrice pour les Canadiens. Elle promet des vitesses Internet fulgurantes qui ne ressemblent à rien de ce que nous avons connu jusqu'à présent. Les avantages de la connectivité instantanée et en temps réel seront immédiats et d'une grande portée pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

La pandémie mondiale de COVID-19 a souligné l'importance de cette connectivité, que ce soit pour les classes virtuelles, le travail à domicile ou pour garder le contact avec les proches, mais nous devons être absolument sûrs que cette technologie est sûre et sécurisée au moment où elle est déployée au Canada.

Le Canada a déjà mis en place un système pour atténuer les risques en matière de cybersécurité dans notre réseau de télécommunications sans fil 3G et 4G LTE existant. Depuis 2013, le programme d'examen de la sécurité du Centre de la sécurité des télécommunications a permis d'atténuer les risques découlant de l'équipement et des services désignés dont on envisage l'utilisation dans les réseaux de télécommunications 3G, 4G LTE canadiens contre les cybermenaces.

Ordres émanant du gouvernement

Comme les générations précédentes, la technologie 5G présente de nouveaux risques et vulnérabilités qui devront être réglés afin que les Canadiens puissent en exploiter tout le potentiel. La 5G est considérée comme plus sensible que la 4G parce qu'elle sera profondément intégrée à l'infrastructure essentielle et à l'économie du Canada, et qu'elle connectera beaucoup plus de dispositifs grâce à une architecture complexe. Cette intégration profonde, cette plus grande interconnexion et cette complexité augmentent à la fois la probabilité et l'incidence potentielle des menaces. C'est pourquoi l'examen de la technologie 5G émergente et des considérations sécuritaires et économiques connexes demeure très important.

Les organismes techniques du gouvernement du Canada, au sein du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, et les organismes de sécurité qui relèvent du portefeuille de la Sécurité publique, d'Affaires mondiales Canada, de la Défense nationale et d'autres, participent tous aux efforts du gouvernement fédéral pour élaborer une approche canadienne visant à assurer le déploiement sécuritaire de la technologie sans fil 5G. L'adoption de ce projet de loi fera avancer ce travail essentiel.

Entretemps, nos agences de sécurité nationale et de renseignement de calibre mondial continuent de protéger notre pays contre un large éventail de menaces. Comme nous le savons, ces menaces comprennent un nombre croissant d'attaques ciblées de la part d'acteurs étatiques et non étatiques, y compris les cybercriminels.

● (1225)

Les deux principaux organismes de sécurité nationale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications, travaillent sans relâche pour atténuer ces menaces.

Le Service canadien du renseignement de sécurité fournit des analyses pour aider le gouvernement fédéral à comprendre les cybermenaces ainsi que les intentions et les capacités des cyberacteurs qui opèrent au Canada et à l'étranger et qui constituent une menace pour notre sécurité. Ces renseignements aident le gouvernement à améliorer sa connaissance globale de la situation, à mieux repérer les cybervulnérabilités, à prévenir le cyberespionnage ou d'autres cybermenaces et à prendre des mesures pour sécuriser les infrastructures essentielles.

Pour sa part, le Centre de la sécurité des télécommunications est toujours à l'affût des menaces qui pourraient être dirigées contre le Canada et les Canadiens. Le Centre de la sécurité des télécommunications abrite le Centre canadien de cybersécurité, qui a été créé en tant qu'initiative phare de la stratégie nationale de cybersécurité de 2018. Avec le Centre de cybersécurité, les Canadiens disposent d'un endroit clair et fiable vers lequel se tourner pour les questions de cybersécurité. C'est l'autorité canadienne en matière de cybersécurité technique et opérationnelle; il s'agit d'une source unique et unifiée de conseils d'experts, d'orientation, de services et de soutien pour le gouvernement fédéral, les infrastructures essentielles pour les propriétaires et les opérations, le secteur privé et le public canadien. Il aide à protéger et à défendre les précieux cyberatouts du Canada et travaille côte à côte avec le secteur privé et le secteur public pour résoudre les problèmes cybernétiques les plus complexes du Canada.

Par exemple, le cybercentre s'est associé à l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet pour créer le Bouclier canadien de celle-ci. Le bouclier est un service DNS protégé gratuitement qui empêche les utilisateurs de se connecter à des sites Web malveillants

susceptibles d'infecter leurs appareils ou de voler des renseignements personnels. Avec l'adoption de la Loi sur la sécurité nationale en 2019, les lois canadiennes sur la sécurité nationale et le renseignement ont été modernisées et améliorées.

Par conséquent, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications disposent maintenant des pouvoirs dont ils ont besoin pour faire face aux nouvelles menaces à la sécurité nationale, tout en veillant à ce que les droits des Canadiens garantis par la Charte soient protégés.

Ces mises à jour sont conformes au mandat du Service canadien du renseignement de sécurité, qui consiste à recueillir et à analyser les renseignements liés aux menaces pour la sécurité du Canada dans des domaines tels que le terrorisme, l'espionnage, les armes de destruction massive, la cybersécurité et la protection des infrastructures essentielles.

L'adoption de la Loi sur la sécurité nationale a également permis d'établir, pour la toute première fois, une loi autonome pour le Centre de la sécurité des télécommunications. Avec la Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications, le Centre de la sécurité des télécommunications a conservé ses pouvoirs antérieurs et a reçu l'autorisation d'exercer des activités supplémentaires.

Par exemple, le Centre de la sécurité des télécommunications est désormais autorisé à utiliser des méthodes et des techniques plus avancées pour recueillir des renseignements de cibles étrangères. Conformément à la Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications, le Centre de la sécurité des télécommunications a pour mandat de réduire, d'interrompre, d'influencer ou de contrecarrer les capacités de ceux qui aspirent à exploiter nos systèmes, ainsi que de prendre des mesures en ligne pour défendre les réseaux canadiens et arrêter de manière proactive les cybermenaces avant qu'elles n'atteignent nos systèmes. Il est également autorisé à aider le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes dans le cadre de cyberopérations.

En tant que police nationale du Canada, la GRC joue également un rôle très important en matière de cybersécurité. Elle dirige les enquêtes sur les cyberincidents criminels présumés, y compris ceux qui sont liés à la sécurité nationale.

Les enquêtes sur la cybercriminalité sont foncièrement techniques et complexes. Elles exigent des compétences expertes en matière d'enquête et un effort coordonné. C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité du Canada de 2018 et en tant que deuxième initiative phare, la GRC a créé le centre national de coordination contre la cybercriminalité.

Ce centre est opérationnel depuis plus d'un an maintenant. Il sert tous les organismes canadiens d'application de la loi, et son personnel comprend des agents de la GRC et des civils de divers horizons. En collaboration avec des organismes d'application de la loi et des partenaires des secteurs public et privé, le centre remplit plusieurs rôles, dont celui de coordonner les enquêtes sur la cybercriminalité au Canada.

Tout cela s'est accompagné de nouveaux investissements considérables dans les deux plus récents budgets. Dans celui de 2019, nous avons prévu 144,9 millions de dollars pour soutenir la protection des cybersystèmes essentiels et nous avons par la suite investi près de 400 millions de dollars dans la création du Centre canadien pour la cybersécurité et du Groupe national de coordination contre la cybercriminalité, ainsi que dans l'augmentation de la capacité d'application de la GRC.

Que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, j'ai pleinement confiance dans les capacités de toutes les personnes qui, dans nos agences nationales de sécurité et de renseignement, ne ménagent aucun effort, jour et nuit, pour préserver notre cybersécurité et nous protéger contre les préjudices en ligne. Je suis convaincue que le projet de loi C-26 contribuera grandement à la poursuite de ces efforts.

● (1230)

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Madame la Présidente, je remercie la députée ministérielle de ses observations.

Au cours du débat d'aujourd'hui, diverses réserves ont été exprimées au sujet de certains des pouvoirs ministériels que prévoit le projet de loi C-26 ainsi que de l'absence de mécanismes de reddition de comptes. Je pense que tous les partis nous ont fait part de leur volonté de proposer des amendements et des améliorations à l'étape du comité.

La députée d'en face est-elle disposée à travailler avec les députés à l'amélioration de ce projet de loi, de façon à ce qu'il produise les résultats escomptés?

Mme Julie Dzerowicz: Madame la Présidente, je pense que le ministre de la Sécurité publique a été très clair ce matin. Chaque fois que le gouvernement prend des mesures décisives supplémentaires et qu'il met en place des mesures additionnelles, il doit y avoir une transparence et une responsabilisation correspondantes. C'est indéniable. Nous devons absolument voir à ce que le degré de responsabilisation et de transparence que prévoit le projet de loi C-26 suffise à nous gagner la confiance non seulement de la Chambre, mais aussi des Canadiens.

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son allocution.

Il y a quand même des questions inquiétantes dans ce projet de loi. Le Bloc québécois est prêt à appuyer afin que nous puissions l'étudier en comité pour le parfaire.

En 2021, juste au Canada, une entreprise sur quatre déclarait avoir été victime de cyberattaque. Parmi les pays du G7, nous sommes le pays qui en fait le moins. On a versé 80 millions de dollars sur quatre ans pour la recherche-développement; c'est bien peu. Le Canada est à la traîne de ce côté-là. Pour ce qui est des entreprises, cela peut être soudain et surprenant et ce ne sont pas toutes les entreprises qui peuvent consacrer des sommes d'argent à la cybersécurité ou aux mécanismes de protection.

Comment ce projet de loi va-t-il concrètement aider et améliorer la cybersécurité?

[Traduction]

Mme Julie Dzerowicz: Madame la Présidente, je tiens à souligner que nous avons fait des investissements importants dans les cybersystèmes essentiels et la cybersécurité. Nous l'avons fait dans

Ordres émanant du gouvernement

le budget 2019 en affectant 144,9 millions de dollars à la protection de nos cybersystèmes essentiels dans les domaines des finances, des télécommunications, de l'énergie et des transports. Nous avons également investi près de 400 millions de dollars dans le Centre canadien pour la cybersécurité, dans la création du Groupe national de coordination contre la cybercriminalité et pour accroître la capacité d'application de la GRC.

La députée a soulevé un très bon point en demandant comment nous allons nous assurer de travailler avec le secteur public et le secteur privé. Le ministre de la Sécurité publique a été très clair ce matin: cette mesure législative vise à combler les lacunes et à établir un pont entre tous les différents acteurs, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, afin que nous puissions travailler ensemble pour renforcer notre résilience aux cyberattaques à l'avenir.

● (1235)

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la protection de la cybersécurité du Canada doit être améliorée. Cependant, comme nous l'entendons de la part de l'opposition, il y a des préoccupations concernant les vastes pouvoirs que ce projet de loi conférerait au ministre et des préoccupations concernant les Canadiens ordinaires qui pourraient être surveillés par leur propre gouvernement.

Le gouvernement ne nous a pas donné d'assurance quant à la façon dont il compte s'y prendre pour que les Canadiens n'aient pas l'impression d'être victimes d'un excès de pouvoir de la part du gouvernement par le truchement des pouvoirs conférés au ministre.

Mme Julie Dzerowicz: Madame la Présidente, cette question a été soulevée toute la matinée. C'est une très grande préoccupation, non seulement pour l'opposition, mais aussi pour ce côté-ci de la Chambre.

Nous voulons bien faire les choses. Nous devons nous doter de protections très solides contre les cyberattaques et rendre le Canada résilient à cet égard. Nous devons également être très transparents pour ce qui est des pouvoirs supplémentaires et de la manière dont ils seront utilisés.

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Madame la Présidente, je dis bonjour à tous mes collègues et je remercie la députée de Davenport de ses observations judicieuses au sujet du projet de loi.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-26 sur la cybersécurité, alors que nous poursuivons le débat à l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi C-26 contribuera grandement à améliorer la sécurité de nos cybersystèmes et apportera des changements permettant de prendre des mesures dans notre système de télécommunications.

Cette loi comporte deux parties. La partie 1 modifie la Loi sur les télécommunications afin de promouvoir la sécurité du système canadien de télécommunications en tant qu'objectif stratégique. Un pouvoir d'ordonner lié à cet objectif serait conféré au gouverneur en conseil et au ministre de l'Industrie. Ce pouvoir pourrait être utilisé pour obliger les fournisseurs de services de télécommunications canadiens à prendre des mesures si cela est jugé nécessaire. Grâce à ces pouvoirs, le gouvernement serait en mesure d'agir pour la sécurité, tout comme les autres organismes de réglementation fédéraux peuvent le faire dans leurs secteurs respectifs d'infrastructures essentielles.

Ordres émanant du gouvernement

Le projet de loi permettrait de prendre des mesures contre une série de vulnérabilités de ces systèmes essentiels, notamment les catastrophes naturelles et l'erreur humaine. Le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique exercerait des responsabilités en matière de réglementation, et un régime de sanctions administratives pécuniaires serait établi pour promouvoir la conformité aux décrets et aux règlements pris par le gouverneur en conseil ou le ministre de l'Industrie. Une fois que les modifications à la Loi sur les télécommunications auront reçu la sanction royale, le gouverneur en conseil ou le ministre pourraient prendre des décrets à l'endroit des fournisseurs de services.

La partie 2 du projet de loi prévoit la création de la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels. Cette loi serait mise en œuvre conjointement par six ministères et organismes: les ministères de la Sécurité publique, de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, des Transports, des Ressources naturelles et des Finances, ainsi que le Centre de la sécurité des télécommunications. Ils joueront tous un rôle clé. En effet, partout dans l'administration fédérale canadienne, on sait que la cybersécurité est une question horizontale et qu'elle doit être gérée par une intervention gouvernementale rationalisée dans tous les secteurs, tous ramant dans la même direction.

Les services et les systèmes qui sont essentiels à la sécurité nationale ou à la sécurité publique des Canadiens seraient désignés à l'annexe 1 de la loi. Actuellement, l'annexe 1 comprend les services de télécommunications et les systèmes de transport. Y figurent également, dans le secteur des finances, les systèmes bancaires et les systèmes de compensation et de règlement, et, dans le secteur de l'énergie, les réseaux de pipelines et de lignes de transport d'électricité interprovinciaux ou internationaux et les réseaux d'énergie nucléaire.

L'annexe 2 de la loi établirait les catégories d'exploitants des services et systèmes essentiels figurant à l'annexe 1, ainsi que l'organisme de réglementation responsable de ces catégories. Les exploitants compris dans une catégorie sont des exploitants désignés assujettis à la loi.

Conformément à la responsabilité qui lui incombe d'exercer un leadership dans les questions liées à la sécurité nationale et à la sécurité publique, le ministre de la Sécurité publique aurait la responsabilité générale de la loi et dirigerait un certain nombre de processus liés à son application.

La prise de décisions par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels garantirait la prise en compte d'un large éventail de facteurs pertinents, notamment la sécurité nationale, les priorités économiques, le commerce, la compétitivité et les accords et engagements internationaux lorsque des décisions ayant un impact sur l'ensemble des secteurs sont prises. Cette loi permettrait également de mobiliser le savoir-faire des organismes de réglementation et leurs relations avec les entités qu'ils réglementent déjà dans le cadre de la législation existante.

Le Centre canadien de la cybersécurité est chargé de fournir des avis et des orientations techniques en matière de cybersécurité au Canada, et cela ne changerait pas sous le régime de la nouvelle loi. Le Centre pour la cybsécurité obtiendrait des ressources pour fournir des avis, des orientations et des services aux exploitants désignés afin de les aider à protéger leurs cybersystèmes essentiels; aux organismes de réglementation afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations et de leurs fonctions de surveillance et d'évaluation de

la conformité; aux ministères responsables de la sécurité publique et à leurs ministres, au besoin, afin de les aider à exercer leurs pouvoirs et leurs fonctions en vertu de la loi.

La Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels exigerait des exploitants désignés qu'ils établissent un programme de sécurité qui documente les moyens par lesquels la protection et la résilience de leurs cybersystèmes essentiels seront assurées. Les exploitants désignés devront établir un programme de cybersécurité dans un délai de 90 jours suivant leur assujettissement à la loi s'ils relèvent d'une catégorie d'exploitants désignés selon la liste publiée à l'annexe 2 de la loi.

● (1240)

Une fois établi, le programme de cybersécurité doit être mis en œuvre et maintenu par l'exploitant désigné afin qu'il soit maintenu à jour et adapté aux menaces changeantes et à l'évolution de la technologie. Le programme doit inclure des mesures raisonnables pour définir et gérer les risques organisationnels en matière de cybersécurité, y compris les risques associés à la chaîne d'approvisionnement d'un exploitant et à l'utilisation de produits et de services de tiers. Il doit aussi protéger leurs systèmes informatiques essentiels contre les préjudices, détecter les incidents de cybersécurité qui ont ou pourraient avoir une incidence sur les systèmes informatiques essentiels et réduire au minimum l'impact des incidents de cybersécurité sur les systèmes informatiques essentiels.

Le projet de loi aiderait aussi à régler les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement. En raison de la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement et de la dépendance accrue aux produits et services de tiers, comme le stockage de données en nuage et l'infrastructure en tant que service, les exploitants désignés peuvent être exposés à d'importants risques liés à la cybersécurité provenant de ces sources.

Lorsqu'un exploitant désigné relève un risque de cybersécurité pour son système informatique essentiel relativement à sa chaîne d'approvisionnement ou à son utilisation de services ou de produits de tiers par l'entremise de son plan de cybersécurité, la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels exigerait que l'exploitant désigné prenne des mesures raisonnables pour atténuer ces risques. Prendre des mesures raisonnables pour atténuer le risque signifie réduire la probabilité que le risque se matérialise, par exemple protéger une chaîne d'approvisionnement en rédigeant soigneusement des ententes contractuelles afin d'accroître la visibilité de la fabrication de matériel ou en choisissant un autre fournisseur de matériel. Cela peut aussi se traduire par la réduction des effets d'un risque s'il devait se concrétiser.

La Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels comprendrait également une nouvelle obligation de signaler au Centre de la sécurité des télécommunications les incidents de cybersécurité touchant ou susceptibles de toucher les cybersystèmes essentiels afin que le Centre pour la cybersécurité puisse utiliser ces données. Un seuil définissant cette obligation de signalement serait fixé par voie réglementaire. Le gouvernement disposerait ainsi d'une source d'information fiable sur les menaces qui pèsent sur les cybersystèmes essentiels. La disponibilité des rapports d'incidents améliorerait la visibilité de la menace globale pour le Centre pour la cybersécurité. Grâce aux conclusions des analyses des rapports d'incidents, il pourrait avertir les autres exploitants désignés et tout exploitant de cybersystèmes des menaces ou des vulnérabilités potentielles; cela aiderait à informer les Canadiens des risques de cybersécurité et des tendances à cet égard, ce qui permettrait à la détection d'une organisation de devenir la prévention d'une autre organisation.

La nouvelle loi conférerait également un nouveau pouvoir au gouvernement. En vertu de la loi, le gouverneur en conseil serait autorisé à émettre des directives de cybersécurité s'il juge que des mesures particulières doivent être prises pour protéger un cybersystème essentiel contre une menace ou une vulnérabilité connue. Les directives s'appliqueraient à certains exploitants désignés ou à certaines catégories d'exploitants désignés. Elles obligeraient ces exploitants désignés à prendre les mesures décrites et ce, dans un délai précis. Le non-respect des directives pourrait entraîner une sanction administrative pécuniaire ou constituer une infraction pouvant faire l'objet d'amendes ou entraîner une peine d'emprisonnement. La loi comprendrait également des mesures de protection afin de garantir que l'information sensible, comme des renseignements obtenus à titre confidentiel auprès d'alliés internationaux du Canada, est protégée contre la divulgation.

Tous ces éléments indiquent que nous sommes en présence d'une nouvelle mesure législative solide, et j'espère avoir décrit adéquatement ses deux parties. Je suis impatient de poursuivre nos discussions au sujet de ce projet de loi historique et j'invite tous mes collègues à appuyer, comme moi, le projet de loi C-26 aujourd'hui.

• (1245)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose pour la cybersécurité au pays, mais je suis de plus en plus inquiète de voir que les projets de loi présentés par le gouvernement libéral disent toujours que les ministres auraient tous les pouvoirs pour faire ce qu'ils veulent. Il n'y a pas de transparence, car il n'y a aucun compte rendu public. Ils nous disent ensuite de ne pas nous inquiéter de ce que le gouvernement fera parce que le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet, prendra les décisions, sans supervision parlementaire.

Le député convient-il que le gouvernement doit faire l'objet d'une supervision parlementaire et que cette question doit au moins être soumise à l'examen des comités?

M. Francesco Sorbara: Madame la Présidente, je crois bien sûr en l'importance fondamentale de surveiller le gouvernement et de prévoir des freins et des contrepoids.

Quand un projet de loi est renvoyé à un comité, les membres du comité en question devraient évidemment présenter des idées pour améliorer ce projet de loi, et c'est aussi vrai dans le cas du projet de loi C-26. Notre priorité en tant que députés, c'est de présenter de bons projets de loi, de les améliorer et de protéger la sécurité des

Ordres émanant du gouvernement

Canadiens, qu'il s'agisse de cybersécurité ou de protection de leur santé. Le projet de loi C-26 correspond à cette priorité.

[Français]

Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou, BQ): Madame la Présidente, l'article 2 du projet de loi vise à permettre au gouvernement de prendre des décrets pour forcer les utilisateurs de services de télécommunication à utiliser des produits ou des services qui ne proviennent pas de certains fournisseurs, notamment Huawei.

Cela implique-t-il qu'un citoyen ayant déjà acheté un cellulaire Huawei — parce que c'est un produit — devrait ne plus l'utiliser et qu'il aurait à s'en racheter un beaucoup plus rapidement que prévu?

De plus, comme les décisions vont être prises par décret, est-il question ici, avec ce projet de loi, sur ce sujet, d'utiliser les décrets pour gouverner au lieu de passer par les parlementaires?

M. Francesco Sorbara: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de la province de Québec de sa question.

[Traduction]

Dans la première version de l'évaluation du projet de loi par la Bibliothèque du Parlement, on peut lire que le projet de loi précise que personne n'aurait droit à une indemnisation du gouvernement fédéral pour les pertes financières découlant de ces arrêtés. Je ne sais pas si ces arrêtés concernent exactement ce dont la députée a parlé, mais je crois que c'est le cas. Je devrai m'informer et revenir avec une réponse à ce sujet parce que la députée pose une question pertinente.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, nous sommes tous d'accord ici. Nous savons que le Canada doit renforcer les protections en matière de cybersécurité pour assurer la sécurité des Canadiens et des entreprises canadiennes.

Une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord de ce côté-ci, dans les partis de l'opposition, c'est que, sur le plan de la surveillance, nous devons avoir l'assurance que ces pouvoirs étendus, ces vastes pouvoirs qui vont être accordés au ministre, ne cibleront pas les Canadiens ordinaires.

Je sais que nos collègues libéraux nous répètent sans cesse qu'ils vont renvoyer le projet de loi au comité et que c'est là qu'ils répondront à ces questions. Cependant, mon collègue ne pense-t-il pas comme moi que c'est un manquement de la part du ministre que de présenter ce projet de loi sans s'être le moins possible penché sur certains des problèmes évoqués? Il s'agit d'un projet de loi assez substantiel, mais les libéraux n'ont pas su nous répondre relativement aux problèmes très concrets que nous avons soulevés aujourd'hui.

M. Francesco Sorbara: Madame la Présidente, il faut toujours protéger les libertés civiles et les droits des Canadiens. Toute mesure législative présentée à la Chambre doit répondre à ce critère.

En ce qui concerne le projet de loi C-26, il est indéniablement nécessaire de mettre à jour la législation sur la cybersécurité afin de refléter l'évolution technologique des dernières années, le recours accru à la cybersécurité, aux cybermenaces et à la numérisation sur la planète, et le fait que, dans le monde actuel, les Canadiens sont de plus en plus interconnectés.

Nous devons maintenir les freins et contrepoids au sein du système et veiller à protéger les droits individuels des Canadiens.

Ordres émanant du gouvernement

● (1250)

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan, qui est un bon ami à moi.

Je parle aujourd'hui du projet de loi C-26 et, d'entrée de jeu, je dirai que c'est à mon avis une mesure législative stupide. Pourquoi cela? Parce que je ne pense pas qu'elle tente d'atteindre l'objectif qu'elle affirme viser. Dans l'ensemble, je trouve qu'il s'agit d'une autre mesure législative — probablement la troisième ou la quatrième sur laquelle je suis intervenu au cours de cette session parlementaire — qui m'exaspère parce que le gouvernement ne semble pas faire le travail difficile qu'implique le fait de gouverner.

Gouverner, c'est concilier les divers intérêts et trouver comment exprimer clairement ce qu'on a à dire. En ce qui concerne l'État de droit, il faut aller au-devant des attentes de la population et déterminer quelles devraient être les règles, puis lire la loi et se dire: « Oh, voilà ce que nous sommes censés faire. »

Une fois de plus, nous sommes en présence d'un texte de loi qui cible un problème évident et reconnaissable. Les Canadiens ont été mis au fait d'un certain nombre de menaces à la cybersécurité au pays et dans le monde. Les Canadiens demandent au gouvernement de gouverner, de définir des paramètres et des lignes directrices pour établir les attentes à savoir qui est admis à évoluer dans le cyberspace et comment on devrait le faire.

Ce projet de loi reflète une mentalité typique: « Nous formons le gouvernement. Nous sommes là pour aider. Faites-nous confiance. Nous avons les choses en main. » Or, nous ne faisons pas confiance au gouvernement. Les conservateurs, en particulier, ne font pas confiance au gouvernement pour faire ce qu'il a à faire. Nous l'avons vu essayer de distribuer des milliards de dollars à ses amis. J'ai mentionné le scandale UNIS. Il a distribué de l'argent à ses amis de Baylis Medical. De nombreuses preuves attestent qu'il ne faut pas faire confiance au gouvernement.

En ce qui concerne la cybersécurité, c'est également un domaine où je ne fais pas confiance au gouvernement. Le gouvernement est au pouvoir depuis sept ans, et nous l'avons vu se traîner les pieds sans arriver à prendre une décision, pour toute une série de raisons, relativement à Huawei. Une entreprise particulière a-t-elle été autorisée à participer à la construction de l'infrastructure de notre réseau Internet?

C'est un problème majeur. Nous avons dit au gouvernement que, selon nous, cette entreprise contrôlée par le gouvernement du Parti communiste chinois ne devrait pas pouvoir participer à l'infrastructure Internet canadienne. Nous avons demandé au gouvernement d'interdire l'utilisation de la technologie de Huawei dans notre infrastructure Internet, mais il n'est pas arrivé à le faire. Le gouvernement a passé des années à se traîner les pieds, à se lamenter et à faire toutes sortes de simagrées. Quand les libéraux présentent un projet de loi comme le C-26 en disant de faire confiance au ministre, qu'il fera ce qu'il faut, je suis désolé, mais nous ne faisons pas confiance au ministre pour faire ce qu'il faut.

Nous avons été témoins d'un certain nombre de menaces à la sécurité de notre infrastructure de base. L'une d'entre elles, assez récente, mérite d'être soulignée: la fermeture d'un pipeline particulier. Parce que la cybersécurité d'un élément particulier d'une infrastructure de pipeline était déficiente, nous avons assisté à une flambee spectaculaire du prix du carburant dans toute l'Amérique du

Nord. Encore là, c'est ce qui arrive quand on fait confiance au gouvernement, en particulier à ce gouvernement, pour faire son travail.

L'un des grands rôles du gouvernement, au Canada et ailleurs, consiste à maintenir la paix et la sécurité. Nous avons des forces armées, des forces policières et un système judiciaire à cet effet. Cependant, il faut se préoccuper de la paix et de la sécurité dans le cyberspace, car elles revêtent de plus en plus d'importance.

● (1255)

Nous devrions pouvoir avoir le sentiment que ce que nous possédons ne disparaîtra pas. Nous devrions pouvoir posséder des biens, nous devrions pouvoir les entretenir, et ainsi de suite. Nous attendons du gouvernement qu'il établisse des registres pour nous permettre d'enregistrer nos biens, afin que, s'ils disparaissent, le gouvernement dispose d'un registre et que nous puissions nous en servir pour les récupérer. Ils ne peuvent pas simplement nous être enlevés.

De la même manière, ce volet fait de plus en plus partie de la cybersécurité. La propriété des choses dans le cyberspace, la propriété des sites Web et même la propriété de nos propres comptes Twitter, par exemple, sont des éléments qui sont de plus en plus considérés comme relevant de la cybersécurité.

Le gouvernement semble ne pas être en mesure d'assurer la cybersécurité des Canadiens.

L'entreprise canadienne Ski-Doo est emblématique. Je ne sais pas si les gens ici font de la motoneige, mais moi, j'aime en faire, et dans ce secteur, Ski-Doo est une entreprise emblématique au Canada.

J'ignore si les gens le savent, mais récemment, Ski-Doo a été victime d'une cyberattaque et perdu le contrôle de tout son réseau de concessionnaires. Son propre système informatique est tombé en panne. Elle n'a pas pu le récupérer. Maintenant, son réseau est entre les mains de quelqu'un d'autre, et elle est incapable de le récupérer.

À mon avis, il est vital de protéger ce type de systèmes et de données. Lorsqu'on présente un projet de loi sur la cybersécurité, c'est le genre de choses que le gouvernement devrait essayer de protéger. Il s'agit de biens canadiens. Il s'agit d'identités canadiennes. Il s'agit de marques canadiennes. Des biens pour lesquels nous devons nous assurer de pouvoir tenter des poursuites, traquer les auteurs de ces actes et assurer la cybersécurité.

Je pense que c'est en cela qu'un projet de loi tel que celui-ci me laisse plutôt insatisfait. On y dit beaucoup de choses agréables à lire ou à entendre au début. Le gouvernement arrive avec une déclaration générale sur la manière dont il va défendre la cybersécurité, sur l'importance de la cybersécurité et sur le fait que nous devrions tous voter en faveur de ce projet de loi. J'imagine que nous le ferons.

Toutefois, le projet de loi ne nous dit pas nécessairement ce que nous allons faire concrètement. L'interdiction de Huawei n'y est pas nécessairement énoncée. Il n'y a pas de critères sur ce à quoi doivent s'attendre les entreprises pour fonctionner dans cet environnement, plus précisément ce à quoi elles peuvent être liées et ce à quoi elles ne devraient pas être liées. Le message se limite à « faites-nous confiance, nous sommes le gouvernement et nous sommes là pour vous aider ».

En outre, ces dernières années, nous avons vu que le gouvernement avait la possibilité de consacrer des ressources à la capacité des forces de l'ordre à traquer les auteurs de certaines de ces attaques. Nous pouvons voir que des changements ont été apportés au Code criminel de façon à nous assurer que certaines attaques commises avec des logiciels malveillants ou des rançongiciels puissent être retracées et faire l'objet de poursuites ici au Canada. C'est une préoccupation majeure des entreprises qui envisagent d'investir à l'étranger. Elles étudient la capacité d'un pays à les protéger contre une cyberattaque, mais aussi à poursuivre les auteurs des cyberattaques.

J'ai un ami qui travaille pour la police municipale de Calgary, dans le domaine de la cybercriminalité. Il collabore souvent avec les forces de police du monde entier pour traquer ceux qui utilisent des rançongiciels contre des entreprises canadiennes.

Il me dit qu'on intente rarement de poursuites au Canada, voire jamais, parce que certaines dispositions de nos lois sont trop floues pour que ce soit possible. Comme il s'agit de crimes commis dans plusieurs pays, la poursuite est souvent intentée dans un pays dont les lois sont meilleures. Mon ami dit qu'il doit collaborer avec 23 organismes d'application de la loi pour porter une affaire devant les tribunaux en Europe, en Europe de l'Est ou en Israël parce que les lois de protection en matière de cybersécurité y sont bien meilleures.

• (1300)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux que le député vote en faveur du renvoi du projet de loi au comité. J'espère que les préoccupations qu'il soulève quant au bien-fondé du projet de loi trouveront des réponses à cette étape.

Le projet de loi habilite le ministre à prendre des mesures. Il prévoit des sanctions pécuniaires. Il nous permet de lutter contre les cyberattaques d'un point de vue législatif. Cela ne signifie pas nécessairement que ce soit la seule chose que nous ayons faite au cours des dernières années. Beaucoup de ressources financières ont été investies, et de nombreuses personnes et comités, entre autres, veillent à ce que nos industries soient protégées.

C'est une étape de plus dans la lutte contre les cyberattaques, de concert avec d'autres pays alliés. Le député reconnaît-il qu'il est important d'aller de l'avant avec des pays alliés pour s'attaquer aux problèmes tels que les cyberattaques?

M. Arnold Viersen: Madame la Présidente, j'espère que ce projet de loi nous mettra au diapason d'autres pays dans le monde parce que, de plus en plus, le Canada est écarté des discussions sur la cybersécurité.

Nous ne sommes plus invités à participer à certains des nombreux forums qui visent à combattre ce fléau. Si le projet de loi cherche à nous mettre au diapason de certains de ces autres pays, tant mieux. Cependant, mon ami du Service de police de Calgary estime, selon lui, que le Canada est de moins en moins le pays où engager ce type de poursuites parce qu'il ne possède pas une bonne législation en matière de cybersécurité.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours.

Ordres émanant du gouvernement

Il nous a parlé de confiance dans le gouvernement ou peut-être de manque de confiance. Dans le contexte mondial actuel, il y a l'ingérence de la Chine, entre autres. On sait que la GRC a lancé des enquêtes au sujet de 11 candidats électoraux. Par ailleurs, on sait aussi que, le 7 juillet 2016, le premier ministre a approuvé une banque chinoise pour qu'elle puisse faire affaire en sol canadien. Au même moment, soit les 6 et 7 juillet 2016, l'Association libérale fédérale de Papineau a reçu plus de 70 000 \$ en dons en 48 heures.

N'est-ce pas là un motif pour perdre la confiance du premier ministre et du gouvernement?

[Traduction]

M. Arnold Viersen: Madame la Présidente, voilà encore un parfait exemple parmi tant d'autres des raisons pour lesquelles les Canadiens ne font pas confiance au gouvernement libéral, qu'il s'agisse de ce cas particulier où de l'argent a été accepté en remerciement d'une approbation; de la décision concernant Huawei qui devait être prise; du scandale de l'organisme UNIS, où le premier ministre essayait de donner 1 milliard de dollars à une organisation qui avait versé près d'un demi-million de dollars à sa famille; ou du traitement de faveur réservé à Baylis Medical.

Nous constatons, encore et encore, que le gouvernement n'est pas digne de confiance. Quand il présente des projets de loi sans trop de détails qui donnent un chèque en blanc à des ministres, je suis désolé, mais nous ne lui faisons pas confiance.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, aujourd'hui à la Chambre, nous avons entendu le NPD parler de ses préoccupations, notamment en ce qui a trait à la surveillance.

Les conservateurs sont-ils également favorables à ces changements relatifs à la surveillance?

M. Arnold Viersen: Madame la Présidente, oui, absolument. Nous sommes favorables à une plus grande surveillance. Nous aimerions voir un projet de loi détaillé, et non un projet de loi qui se limite à dire qu'il donnerait au ministre des pouvoirs étendus pour faire toutes sortes de choses.

Ce n'est pas gouverner. Ce n'est pas légiférer. Cela revient à dire: «Nous aimons les chiots. Vous devriez nous appuyer parce que nous aimons les chiots.»

• (1305)

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler d'un sujet très sérieux, la cybersécurité et la sécurité de notre pays en général.

Je dirai, sur une note plus légère, que le député de Peace River Westlock a parlé d'entreprises de motoneiges et de cyberattaques. J'ai eu l'occasion de faire de la motoneige chez lui, et je dirai que l'approche du gouvernement en matière de sécurité équivaut à sauter par-dessus un mur de soutènement de quatre pieds en motoneige, ce qui s'est peut-être produit, ou pas, la dernière fois que j'ai essayé de piloter une de ces machines.

Ordres émanant du gouvernement

La situation de la sécurité au pays mérite largement l'attention de la Chambre. Pratiquement depuis que je suis la politique et que j'en fais, on parle surtout, en matière de sécurité, des préoccupations relatives à notre état de préparation face à la menace terroriste et à ce que nous faisons pour la contrer. Cependant, il importe de prendre la mesure des changements intervenus et de constater que, s'il demeure des craintes au sujet du terrorisme et de notre réponse face à d'éventuels actes de terrorisme, la principale menace pour la sécurité de notre pays, ainsi que du reste du monde occidental, c'est le risque que nos affaires nationales fassent l'objet d'une ingérence étrangère avec l'aval et le soutien de certains États. Que divers États essaient d'interférer avec notre vie démocratique et d'influer sur elle pour amener non seulement nos institutions gouvernementales, mais aussi les institutions de la société civile à servir leur objectif devrait être un souci de tous les instants.

Les députés ministériels disent que cette ingérence vise à semer le chaos total et la confusion. Dans certains cas, l'ingérence étrangère vise en effet à semer le chaos, mais très souvent, elle vise simplement à corrompre et à contrôler la marche d'institutions pour servir la volonté et les intérêts d'une puissance étrangère quelconque. Nous avons parlé du fait que le Parti communiste chinois est le principal acteur en matière d'ingérence étrangère soutenue par un État, mais il est loin d'être le seul.

Nous avons vu des reportages sur l'ingérence du gouvernement chinois dans nos élections. Récemment, il a aussi été fait état de menaces de mort de la part du régime iranien à l'endroit de personnes qui se trouvent au Canada. Le SCRS et d'autres organisations ont nommé d'autres pays qui essaient de déjouer, de corrompre et d'influencer des institutions canadiennes — à vrai dire tous les pouvoirs publics —, ainsi que des organismes de la société civile, des universités et j'en passe.

Cette ingérence invisible — ou quelque peu perceptible, mais souvent difficile à détecter —, qui vise à orienter notre vie nationale vers des objectifs qui ne concordent pas avec ceux que les Canadiens ont établis, constitue une grande menace pour notre sécurité et notre souveraineté. C'est un problème qui devrait tous nous interpeller et auquel nous devrions tous chercher des solutions.

Il faut dire aussi que nous vivons ce que certains analystes qualifient de deuxième guerre froide. Bien sûr, nombre d'éléments du conflit actuel entre les valeurs démocratiques et autoritaires ne sont pas les mêmes que pendant la première guerre froide. Néanmoins, nous assistons à une intensification de la rivalité mondiale entre deux systèmes de valeurs distincts qui différents pays représentent à différents moments, et certains pays qui se trouvent entre les deux sont tiraillés dans tous les sens.

Je suis porté à croire que ce qualificatif de guerre froide permet plutôt de comprendre les tensions qui règnent actuellement dans le monde. Dans le contexte de ces tensions, des puissances dont les valeurs politiques sont fondamentalement différentes des nôtres et dont le gouvernement entend préserver sa propre position cherchent à projeter leur influence dans le monde entier. Je le répète, il faut être vigilant. Le Canada doit réagir résolument.

J'ai été frappé par certaines des récentes observations du premier ministre sur ces questions. Je pense qu'il fait preuve d'un véritable manque de transparence lorsqu'il s'agit de reconnaître ce qu'il savait et depuis quand, ou encore de répondre aux questions directes de l'opposition sur l'ingérence étrangère, ce qu'il refuse de faire, d'autant plus qu'il a déclaré très ouvertement que nous avons un sérieux problème d'ingérence étrangère. C'est une réalité que les dé-

putés de l'opposition, en particulier ceux du Parti conservateur, soulèvent depuis des années. Nous avons demandé au gouvernement d'en faire plus. Nous réclamons des cadres législatifs solides pour réagir au problème de l'ingérence étrangère soutenue par des États.

● (1310)

Nous avons également cherché à faire entendre la voix des victimes d'ingérence étrangère, des personnes qui ont fait l'objet de menaces et d'intimidations de la part d'acteurs étatiques étrangers désireux de les faire taire, estimant que les discours qu'ils tiennent sont contraires à leurs intérêts. Il a été largement rapporté que certaines de ces victimes ont vraiment du mal à obtenir l'aide qu'il leur faut parce que, souvent, on les traite comme une patate chaude.

Ces victimes s'adressent à leur police locale, qui n'est pas nécessairement en mesure de traiter un cas de campagne organisée de menaces et d'intimidation soutenue par un État étranger. Vont-elles s'adresser à Affaires mondiales? Vont-elles s'adresser au SCRS? Vont-elles s'adresser à la GRC? Lorsqu'il s'agit de venir en aide aux victimes d'ingérence étrangère soutenue par un État, il peut y avoir un peu de confusion et de renvoi de la balle.

Nous avons beaucoup de travail à faire en matière de lois et de politiques, ainsi que sur le plan de notre préparation générale et de notre compréhension de ces questions. Nous devons absolument intensifier nos efforts dans le but de mieux comprendre les menaces qui planent sur notre pays et d'y répondre efficacement.

Le premier ministre et le gouvernement doivent cependant faire preuve de plus de transparence, car le fait d'être transparent sur cette réalité peut contribuer à atténuer les répercussions de l'ingérence étrangère. Si on sait qu'elle a lieu, si on sait ce qu'elle vise, on peut alors réagir plus efficacement.

Ce n'est pas seulement au gouvernement fédéral qu'il incombe de réagir. Les gouvernements provinciaux et les administrations municipales doivent être informés des problèmes d'ingérence étrangère. Les universités doivent également se mobiliser. Les entreprises privées doivent connaître les risques que supposent l'ingérence, le vol de technologie et le fait que certaines choses peuvent avoir un double usage militaire. Il faut une prise de conscience plus large de cette menace pour l'intérêt national qui met nos valeurs en péril dans tous les secteurs de la société, et une réponse plus large à celle-ci.

Le gouvernement a un rôle important à jouer pour diriger la réponse et apporter des changements à l'échelle nationale. Nous avons pris beaucoup de retard, au niveau fédéral, dans notre réponse à ces menaces. L'opposition conservatrice réclame depuis des années une réponse à l'ingérence étrangère. Maintenant, nous voyons le gouvernement commencer à en parler un peu plus.

J'ai remarqué que, dans certaines formulations de la stratégie indo-pacifique, par exemple, le gouvernement commence, ou tente de ressembler un peu plus aux conservateurs dans sa façon de parler de certains des défis que nous devons affronter et des mesures que nous devons prendre dans la région indo-pacifique. Le gouvernement adopte des parties de notre discours, mais il ne parvient pas à ajuster son approche de manière substantielle.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui traite d'un domaine où nous devons nous engager et réagir au problème de l'ingérence soutenue par des États étrangers, à savoir la cybersécurité. Je soutiendrai ce projet de loi à ce stade pour le voir passer à l'étape du comité, principalement parce que nous avons manifestement besoin d'un nouveau projet de loi sur la cybersécurité. Nous avons manifestement besoin d'un nouveau cadre. L'étude du comité cernerait certaines des lacunes importantes que nous constatons dans le projet de loi actuel, les améliorations à apporter et les nombreuses autres étapes nécessaires. Je noterai simplement qu'il est grand temps que nous ayons une proposition de cadre pour la cybersécurité qui, d'une certaine manière, donne au comité l'occasion de compléter et de développer ce que le gouvernement a initialement proposé.

C'est vraiment la première fois que nous voyons une proposition de loi du gouvernement qui aborde de manière substantielle le problème émergent de l'ingérence des États étrangers. Nous avons besoin d'un éventail de réponses beaucoup plus large de la part du gouvernement. Nous devons faire beaucoup plus pour contrer cette grave menace pour la sécurité.

Il s'agit de protéger notre pays. Il s'agit de préserver l'intégrité de nos institutions. Il s'agit de défendre le principe selon lequel l'orientation de notre démocratie et de notre société devrait être façonnée par la délibération ouverte des Canadiens, et non par des puissances étrangères qui ont des intérêts particuliers pouvant être contraires à nos intérêts et qui essaient d'influencer la direction de ce débat selon ce qu'elles préfèrent.

Nous y parviendrons avec le cadre proposé, dont le comité pourra débattre davantage, pour combler certaines lacunes et essayer de pousser le gouvernement à être plus précis dans ses mesures. Cette mesure arrive tard, elle manque de détails et elle ne représente qu'une petite partie de l'ensemble des mesures nécessaires.

Le gouvernement a pris tellement de retard. J'ai mentionné la décision concernant Huawei. Nous étions très en retard sur tous nos alliés dans cette décision. Il est important, à ce stade avancé où le gouvernement commence enfin à mentionner le problème, que nous prenions des mesures concrètes. Les conservateurs feront pression sur le gouvernement pour qu'il joigne le geste à la parole.

• (1315)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais simplement corriger le député. Oui, ce projet de loi est très important et nous espérons qu'il passera à l'étape du comité où il sera sans doute l'objet de discussions et de délibérations pertinentes. Il y aura des exposés qui permettront aux députés d'assimiler l'information et de voir si nous pouvons améliorer le projet de loi. Cependant, il est un peu faux de donner l'impression que c'est la seule chose que le gouvernement a faite dans le dossier des cybermenaces.

Nous avons non seulement assisté à un grand nombre de dialogues et d'interventions de la part de différents ministères jusqu'à présent, sous la forme de groupes consultatifs officiels, mais nous avons vu littéralement des dizaines de millions de dollars pour le secteur privé, par exemple, sans parler des autres programmes d'aide existants.

Je me demande si le député ne serait pas d'accord pour dire que cet enjeu n'est pas nouveau et que ce projet de loi est un pas important dans la bonne direction.

Ordres émanant du gouvernement

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, le député a raison de dire que l'enjeu n'est pas nouveau. C'est précisément pourquoi je pense que le gouvernement est en retard dans ce dossier. Le problème de l'ingérence étrangère, qui fait partie du contexte des cybermenaces auxquelles nous sommes confrontés, n'est pas nouveau non plus. Encore une fois, nous avons demandé au gouvernement d'agir, mais nous n'avons vu aucune autre mesure de sa part. Le député dit que les libéraux ont fait toutes sortes d'autres choses, comme donner de l'argent ici ou là, mais il n'a manifestement pas été capable d'énoncer des mesures précises que le gouvernement a prises.

Nous sommes en retard lorsqu'il s'agit de défendre notre sécurité. Nous sommes en retard sur ce que nous aurions dû savoir bien plus tôt. Nous sommes en retard sur nos alliés. Nous avons été les derniers du Groupe des cinq à reconnaître les risques associés à Huawei.

En ce qui concerne l'ingérence étrangère, je vais défier le gouvernement sur un point: pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas expulsé les diplomates étrangers impliqués dans l'ingérence et l'intimidation au Canada? Ce serait une mesure simple et le gouvernement ne l'a pas prise.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi à l'étude vise à renforcer nos systèmes de sécurité et cela peut avoir des conséquences sur des infrastructures essentielles au Québec comme Hydro-Québec. J'ai toujours une réflexion au sujet des conservateurs et de leur fameux grand corridor énergétique. C'est le genre de projet dans le cadre duquel le fédéral pourrait s'approprier des compétences provinciales et des infrastructures essentielles au nom de la sécurité nationale. Cela émet un grand signal d'alarme dans ma tête.

Le député peut-il me rassurer quant aux intentions des conservateurs? Peut-il m'assurer que, s'ils prenaient un jour le pouvoir, ils ne feraient pas une mauvaise utilisation d'une loi comme celle-ci?

[Traduction]

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, le député a demandé ce que nous ferions si nous étions au pouvoir. Nous prendrions la bonne décision dans chacun de ces cas.

En ce qui concerne les détails que le député soulève au sujet des pouvoirs dont le gouvernement fédéral jouirait en intervenant auprès des provinces, c'est une question importante que le comité doit examiner. J'appuie ce projet de loi parce que nous devons avoir un cadre de sécurité au Canada. Il est important qu'il soit renvoyé au comité et que ces questions y soient examinées.

Je n'ai pas eu le temps d'en parler, mais le projet de loi comporte un nombre considérable de problèmes que le comité doit résoudre. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la sécurité, mais il doit collaborer de façon constructive avec les autres ordres de gouvernement, qui doivent aussi prendre des mesures. Nous voyons l'ingérence étrangère à une échelle très locale, d'où l'importance d'une collaboration entre tous les ordres de gouvernement.

Ordres émanant du gouvernement

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, ce matin, ma collègue de Kildonan—St. Paul a fait un excellent exposé sur le projet de loi. Elle a parlé de la transparence qui peut faire défaut dans certains domaines, des effets sur les petites entreprises et du fait qu'elles ne sont peut-être pas en mesure d'assumer les coûts comme une grande entreprise. Je me demande si mon collègue pourrait donner des précisions là-dessus.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, c'est un excellent point. Je n'ai pas eu l'occasion, dans mes commentaires, d'aborder précisément les questions de transparence. Là encore, nous devons appuyer le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture parce que nous souscrivons au principe général selon lequel des mesures législatives additionnelles sont nécessaires en matière de cybersécurité et parce que nous sommes conscients du retard pris par le gouvernement.

Toutefois, des questions importantes se posent pour ce qui est d'assurer la transparence. On peut se demander si le projet de loi est suffisamment clair et précis quant aux mesures à prendre, au lieu de se limiter, comme c'est souvent le cas avec le gouvernement et les lois, à donner carte blanche au gouvernement.

Il y a vraiment des problèmes. Il faut une étude détaillée en comité. J'espère que les propositions des conservateurs seront adoptées et que nous pourrions renforcer le projet de loi en conséquence.

• (1320)

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Madame la Présidente, je vais dire d'emblée que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Abitibi—Témiscamingue.

C'est un plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi, qui était, je dois le dire, très attendu de la part de ma formation politique.

La cybersécurité est un sujet que nous avons notamment eu l'occasion d'étudier au Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Nous avons entendu des experts à ce sujet venir nous dire ce qu'ils pensaient de la préparation du Canada ou de sa posture à l'égard de la sécurité afin de faire face à de potentielles cybermenaces. Cette idée est venue de mes collègues conservateurs. Elle était d'ailleurs très bonne.

Au vu de ce qui se passe en Ukraine avec la Russie, on sait que des menaces militaires existent encore au XXI^e siècle. Cependant, il y a aussi l'avènement de nouvelles technologies, et donc de menaces non militaires. J'ai eu l'occasion de parler de ces menaces non militaires la semaine dernière à Varsovie, en Pologne, à l'occasion de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. J'ai parlé de ces menaces non militaires et de la manière dont les différents pays doivent se préparer ou se prémunir contre elles.

Ce qu'on entendait au Comité permanent de la sécurité publique et nationale, c'est à quel point il est difficile de se préparer à cela, parce que cela évolue tellement vite. Les gens n'étaient donc pas énormément positifs en ce qui concerne la préparation du Canada.

Je pense qu'il y a une bonne foi, et c'est ce que les experts sont venus nous dire: le Canada tente de se préparer et de se prémunir contre de potentielles cyberattaques. Je dis « potentielles », mais elles existent déjà. On sait que plusieurs infrastructures ou entreprises, notamment privées, ont été ciblées par des cyberattaques dans le passé, au Québec comme au Canada. Le Canada n'est pas

tout à fait prêt à y faire face, mais, ce qu'on nous disait, c'est qu'il ne le sera peut-être jamais complètement. C'est la même chose pour tous les pays parce que, comme je le disais, cela évolue tellement vite.

Or, se prémunir d'un cadre pour la cybersécurité, je pense que c'est énormément positif. C'est ce que le gouvernement avait promis. Dans sa stratégie nationale en matière de cybersécurité, il s'était engagé à mieux réglementer les cybersystèmes du secteur privé relevant du fédéral. Le budget de 2019 accordait justement 144,9 millions de dollars pour élaborer ce nouveau cadre afin de protéger les infrastructures essentielles. C'est exactement ce que vient faire ce projet de loi, qui comporte deux principales parties visant à renforcer la sécurité du système canadien des télécommunications.

La première partie du projet de loi vient modifier la Loi sur les télécommunications. On y ajoute la promotion de la sécurité, notamment en permettant au gouvernement d'ordonner aux fournisseurs de services Internet de faire ou de ne pas faire toute chose nécessaire pour sécuriser le système canadien de télécommunication. La deuxième partie du projet de loi crée une nouvelle loi, la loi sur la protection des cybersystèmes essentiels, afin de créer ce fameux cadre dont on parle concernant la protection des cyberinfrastructures ou des entreprises essentielles lorsqu'elles relèvent du fédéral.

La Loi est donc essentiellement un cadre réglementaire. Il faudra voir de quelle manière, et mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue l'a mentionné dans sa question à notre collègue conservateur, ce projet de loi pourra avoir un effet sur le Québec, notamment sur des entreprises ou des organisations comme Hydro-Québec, puisque la Loi désigne les systèmes de lignes électriques interprovinciaux comme étant des services et des systèmes critiques. J'y reviendrai.

Il faudra aussi voir en comité si les vastes pouvoirs de prendre des règlements qui sont prévus par le projet de loi C-26 sont justifiés et ne contournent pas inutilement le Parlement. Des craintes ont été exprimées dans les médias par certains groupes qui nous ont également contactés à ce sujet. Ces craintes concernant le projet de loi sont assez fondées. J'y reviendrai un peu plus loin.

Je dirais qu'il est quand même important de procéder minutieusement et de la bonne façon avec ce projet de loi. En effet, toutes les modifications qui vont être inscrites au projet de loi auront une incidence directe sur toutes les installations de transmission des entreprises québécoises, y compris celles, par exemple, qui seront bientôt installées dans ma circonscription afin d'offrir un service de téléphonie cellulaire acceptable à ceux et à celles qui n'en ont toujours pas. C'est malheureusement encore le cas dans certaines circonscriptions au Canada en 2022. Puisque c'est le cas dans ma circonscription, cela aura quand même une incidence assez importante.

• (1325)

Les fournisseurs de services de téléphonie locaux devront se soumettre aux modifications de la loi, de même que les services de voix IP, les fournisseurs de service Internet, les fournisseurs de services interurbains et les services sans fil, entre autres.

En somme, cela signifie que les modifications accorderaient des pouvoirs permettant à la gouvernance de sécuriser le système, si on estime que la sécurité du système de télécommunication est menacée, soit par ingérence, manipulation ou perturbation. Il pourrait être interdit aux fournisseurs de services de télécommunication d'utiliser ou de fournir certains produits ou certains services dans ce cas-là.

Selon ma compréhension du libellé du projet de loi, qui est assez complexe, il serait même possible d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunication de fournir des services à une personne en particulier. On comprendra ici que ce sont des pouvoirs quand même vastes et grands, et j'ose croire qu'à l'étape de l'étude en comité, le caractère du projet de loi sera assez détaillé pour déterminer les facteurs qui seront pris en considération pour s'octroyer de tels pouvoirs.

Comme je le disais un peu plus tôt, cette loi permettrait de désigner certains systèmes et services sous réglementation fédérale comme étant essentiels à la sécurité nationale ou à la sécurité publique. En ce qui a trait à cette nouvelle loi sur la protection des cybersystèmes essentiels, elle aurait pour objet de protéger ces cybersystèmes essentiels dans le secteur privé.

La question est de savoir ce qu'est un cybersystème essentiel. C'était assez difficile pour moi de trouver une définition claire en français de ce qu'est un cybersystème essentiel, mais le gouvernement le définit lui-même d'une certaine façon dans son projet de loi. Il semble le définir comme un système « dont la compromission [...] pourrait menacer la continuité ou la sécurité d'un service critique ou d'un système critique ».

Ce projet de loi énumère six services et systèmes critiques dans son annexe. On parle évidemment des services de télécommunication, des systèmes de pipelines et de lignes électriques interprovinciaux ou internationaux, des systèmes d'énergie nucléaire, des systèmes de transport sous responsabilité fédérale, des systèmes bancaires, des systèmes de compensation et de règlements.

C'est ce qui sera interpellé dans ce projet de loi. C'est quand même plusieurs éléments à vérifier et cela implique plusieurs acteurs. Plusieurs ministres pourront avoir leur mot à dire par la suite dans cette réglementation. C'est donc quand même important de s'y pencher comme il faut.

À ce stade-ci, plusieurs questions peuvent être posées. Par exemple, on s'interroge sur l'impact que cela pourrait avoir sur certaines infrastructures interprovinciales, comme les lignes électriques et les réseaux de distribution. La loi pourrait exercer une influence sur Hydro-Québec et sur d'autres infrastructures non fédérales, comme les alumineries. Ce que je comprends, c'est que le projet de loi désignerait les lignes électriques interprovinciales comme des services critiques. Cela pourrait donc avoir un impact.

Le principe de la loi ne pose pas problème pour ma formation politique. C'est en convoquant des experts à l'étude en comité qu'on pourra déterminer si ce projet de loi a un impact positif ou non. Je crois que cela pourrait être très positif, mais il faudra en voir la portée.

Le Bloc Québécois a fréquemment soutenu la nécessité pour le gouvernement de resserrer le contrôle en matière de radiodiffusion pour certaines infrastructures critiques qui sont potentiellement dans la ligne de mire d'États étrangers. On peut penser à la Chine et à la Russie comme je l'ai mentionné plus tôt. Il y a la saga avec

Ordres émanant du gouvernement

Huawei et le développement du réseau 5G. L'indécision du gouvernement qui a duré plusieurs années prouve qu'il fallait agir en amont plutôt que toujours en réaction. La montée en puissance de la Chine et ses tentatives d'ingérence à multiples reprises et les vulnérabilités du Canada en matière de cybersécurité sont des faits prouvés. À titre d'exemple, on sait qu'Hydro-Québec a été la cible potentielle d'espionnage chinois. Cela pourrait être la même chose directement dans les infrastructures également. Je pense que c'est un projet de loi qui a sa raison d'être. Nous sommes très contents que le gouvernement l'ait déposé. C'est pourquoi le Bloc québécois va voter en faveur de son renvoi en comité parlementaire pour pouvoir entendre les experts à ce sujet.

Je me permettrais de prendre cette dernière minute pour évoquer les craintes émises par certains groupes. Notamment, le professeur Christopher Parsons de l'Université de Toronto disait que le projet de loi était si imparfait qu'il permettrait à des gouvernements autoritaires dans le monde de le citer pour justifier leurs propres lois répressives. C'est une affirmation assez préoccupante. Je me permettrais d'en dire un peu plus lors des questions et observations.

• (1330)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, je remercie la députée de son discours.

Ma question est la suivante. Est-ce que la députée s'inquiète que le gouvernement fédéral et le ministre aient trop de pouvoir dans ce projet de loi?

Mme Kristina Michaud: Madame la Présidente, c'est une crainte, en effet.

Cette crainte a d'ailleurs été évoquée par le professeur de l'Université de Toronto que je viens tout juste de citer et de certains groupes qui visent à protéger les libertés individuelles. Il y a peut-être un trop grand pouvoir donné au ministre dans le cadre de ce projet de loi. Il faudra l'étudier correctement en comité.

Il faut toujours garder en tête que cette loi vise à assurer la sécurité et à protéger nos infrastructures essentielles au Canada. Je pense que le gouvernement est quand même de bonne foi. Il est prêt à autoriser que certaines informations circulent afin qu'on puisse s'entraider et prémunir les entreprises de potentielles cyberattaques. Je pense que l'objectif est bon. Il faudra voir s'il n'est pas vicieux de vouloir en savoir plus.

[Traduction]

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais adresser une question à la députée au sujet de la protection des aînés. Je me demande si la députée a quelque chose à dire sur la façon dont le projet de loi protégerait les groupes vulnérables, par exemple les aînés, contre les arnaques.

[Français]

Mme Kristina Michaud: Madame la Présidente, c'est une excellente question.

La lecture que j'ai faite du projet de loi jusqu'à maintenant ne m'a pas permis d'analyser cette idée. Je vais être très transparente: je n'ai aucune idée si ce projet de loi va permettre de protéger davantage les aînés de ces stratégies de fraude.

Ordres émanant du gouvernement

Je sais que ce genre de fraudes sont commises en ce moment dans ma circonscription au Bas-Saint-Laurent. Il y a des gens qui appellent des aînés en se faisant passer pour un petit-fils qui serait détenu ou qui vivrait dans un autre pays. Ils leur demandent de transférer de l'argent en prétendant qu'ils en ont besoin immédiatement. Les aînés se font poigner, comme on dit.

Alors, je n'ai aucune idée si ce projet de loi pourra remédier à cette situation. Si ce n'est pas le cas, il faudrait certainement mettre en place un cadre pour que le gouvernement puisse limiter ce genre de pratiques.

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son excellent discours. Elle comprend bien toutes ces choses-là, bien au-delà de ce que je peux moi-même en comprendre.

On a parlé bien sûr d'ingérence, de vouloir perturber des infrastructures essentielles. On a parlé d'attaques informatiques qui peuvent venir d'autres pays ou même d'individus. Ma collègue a aussi parlé de ce que des experts sont venus dire au comité. D'après les experts, il semble que le système canadien de sécurité est à des lieux d'être vraiment sécuritaire.

J'aimerais entendre les commentaires de ma collègue à ce sujet.

Mme Kristina Michaud: Madame la Présidente, en effet, nous avons entendu plusieurs experts en comité à ce sujet. Ils nous disaient qu'il n'y a rien en ce moment qui force les entreprises, qu'elles soient sous réglementation fédérale ou non, à le signaler quand elles sont victimes de cyberattaques, par exemple. Elles peuvent simplement ne pas le dire et essayer de s'arranger par elles-mêmes même s'il y a des instances en place qui sont là pour les aider à traverser ce genre d'événements.

Les experts nous disaient qu'il serait peut-être intéressant d'avoir un cadre qui contraint les entreprises à collaborer avec le gouvernement ou avec les instances de cybersécurité pour signaler et aider à prévenir les attaques afin de trouver une solution. D'après ce que je comprends du projet de loi, on viendrait créer un cadre visant à contraindre les entreprises sous réglementation fédérale à faire ce genre de chose. Je pense que c'est très bien. Cela suit ce que les experts proposaient en comité.

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-26 qui viendra renforcer la sécurité des infrastructures essentielles et du système canadien des télécommunications.

Depuis le mois de juin, plusieurs experts s'affairent à prendre connaissance des dispositions de cette loi et à déterminer la valeur des propositions que nous a fait le gouvernement.

D'abord, ce projet de loi n'est pas structuré de manière habituelle. J'observe le caractère urgent que comporte la gestion de la cybersécurité qui a été prise en compte. Ainsi le ministre aura de nouvelles responsabilités, mais le gouverneur en conseil sera également en mesure d'agir. D'ailleurs, la loi est essentiellement un cadre réglementaire permettant surtout au gouvernement de prendre des règlements pour assurer la sécurité des cybersystèmes essentiels.

J'attire l'attention sur la deuxième partie du projet de loi, car l'adoption de celui-ci va créer une nouvelle loi sur la protection des cybersystèmes essentiels qui confèrera un cadre de protection des cyberinfrastructures ou des entreprises essentielles lorsqu'elles sont sous la compétence fédérale. Les secteurs impactés de notre écono-

mie y sont identifiés comme des exploitants désignés. On peut facilement déterminer les entreprises et les organisations touchées.

Ici, le gouvernement a bien fait de préciser à qui s'adresse les obligations de renforcer: aux personnes, aux sociétés de personnes ou aux organisations non dotées de la personnalité morale, qui appartiennent à une des catégories d'exploitants figurant à l'annexe 2 de la nouvelle loi, lesquelles seront identifiées par décret.

Chaque catégorie d'exploitants se verra attribuer un organisme réglementaire correspondant, soit le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, le ministre des Transports, le Bureau du surintendant des institutions financières, la Régie de l'énergie du Canada, la Banque du Canada ou la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

C'est dans l'annexe 1 de la nouvelle loi qu'on retrouve les services et les systèmes critiques qui seront à la base de ces désignations, lesquelles pourront être ajoutées ultérieurement: les services de télécommunication, les systèmes de pipelines et de lignes électriques interprovinciaux ou internationaux, les systèmes d'énergie nucléaire, les systèmes de transport relevant de la compétence législative du Parlement, les systèmes bancaires et les systèmes de compensations et de règlements.

J'aimerais attirer l'attention de mes collègues sur Hydro-Québec. Un élément important du projet de loi qui nous préoccupe, au Bloc québécois, est la partie sur les services essentiels et les systèmes essentiels qui pourrait potentiellement impliquer les lignes électriques interprovinciales et les réseaux de distribution. Il est de la plus haute importance que cette section du projet de loi soit étudiée et clarifiée en comité afin d'évaluer si et en quoi cela aura un impact sur Hydro-Québec.

Cependant, nous ne sommes pas opposés aux principes et aux objectifs sous-jacents de la sécurisation et de la protection des infrastructures interprovinciales. Selon les rapports, Hydro-Québec est victime de plus de 500 cyberattaques par année, soit environ 41 attaques par mois. C'est plus d'une attaque par jour. Cela met en danger notre réseau électrique et, par conséquent, la vie et la santé économique de tous les Québécois. Cela met également en danger les renseignements personnels des clients, bien que cela soit généralement un objectif secondaire de toute attaque contre la société d'État d'énergie.

Bien qu'Hydro-Québec ait réussi à repousser ces attaques et à s'en protéger en investissant dans les systèmes, des pare-feux et la formation aux employés, pourquoi n'agirait-on pas de manière proactive? Se protéger et réagir à l'assaut constant des attaques de cybersécurité prend non seulement beaucoup de temps aux entreprises, qu'il s'agisse d'Hydro-Québec ou Desjardins, mais cela coûte également très cher. Il faut espérer que ce projet de loi puisse aider à prévenir ou à limiter ces attaques pour commencer en agissant en amont pour réglementer et promouvoir de nouveaux cadres de cybersécurité parmi les fournisseurs de services Internet. Cela est particulièrement important si on considère la menace accrue que des acteurs malveillants d'États étrangers comme la Russie ou la Chine font peser sur nos infrastructures.

Il faut espérer que, contrairement à aujourd'hui, les entreprises puissent se tourner vers des sources de renseignements sur les cyberattaques.

Il y a là aussi un enjeu de sécurité nationale. Ces États se sont enhardis, non seulement par l'absence de mesures prises à leur encontre par le gouvernement canadien, mais aussi par le vide de réglementation. Il suffit de regarder Huawei et la menace qu'elle représente et les dommages qu'elle a causés à la sécurité nationale des pays du monde entier, particulièrement en Afrique; les exemples sont assez marquants. En vertu de la loi, la Chine a forcé toute entreprise à contribuer à l'avancement des objectifs des services de renseignements chinois, ce qui est particulièrement alarmant si on considère que ce pays opère par le biais d'une diplomatie coercitive au mépris flagrant des normes internationales.

Même si le gouvernement fédéral a finalement interdit la technologie Huawei, de nombreuses années d'incertitude ont précédé cette décision en raison de la pression, du pouvoir et des interférences que la Chine pourrait malheureusement exercer contre nous.

● (1335)

Cette décision a montré à quel point nous sommes vulnérables aux acteurs malveillants sur la scène mondiale. C'est pourquoi nous avons besoin d'un cadre réglementaire, d'un moyen de répondre aux menaces de cybersécurité, en particulier de la part des puissances étrangères qui détiennent une position de pouvoir et qui utiliseront la faiblesse des autres pour faire avancer leurs propres positions.

J'ai rencontré ce matin des représentants de Shakepay, une société de technologie financière québécoise qui exploite une plateforme visant entièrement le bitcoin avec plus de 1 million de clients canadiens. L'une des choses m'ayant frappé, lors de cette rencontre, c'est l'importance qu'ils accordent à la sécurité et à la protection de leurs clients. J'étais évidemment dans l'esprit du projet de loi C-26. Ils m'ont dit que tous les fonds des clients sont détenus en fiducie selon un ratio de 1:1 auprès d'institutions financières canadiennes et de dépositaires de cryptomonnaies de premier plan. J'ai appris qu'ils s'efforcent continuellement d'améliorer et de promouvoir l'application de mesures de cybersécurité afin de protéger leurs systèmes.

En préparation pour mes remarques d'aujourd'hui au sujet du projet de loi C-26, j'en suis venu à penser que nous devons examiner comment nous pouvons nous inspirer des normes de sécurité d'entreprises québécoises comme ShakePay et que nous devons déterminer si l'industrie du bitcoin et de la cryptomonnaie devrait également être prise en considération dans le cadre du projet de loi C-26. Qu'on le veuille ou non, la technologie et les habitudes des clients nous amèneront peut-être par là.

J'aimerais parler de cyberrésilience. Je comprends que ce projet de loi ne sera pas étudié au Comité permanent de l'industrie et de la technologie, auquel je siége. Cependant, je vois des enjeux qui touchent les industries qui gravitent dans ce créneau de protection des systèmes contre les cyberattaques. Il y a ici deux choses qu'il faut garder à l'esprit: les agresseurs s'en prennent aux données avec des méthodes qui étaient auparavant inimaginables, et ils affectent ce qui retarde considérablement la capacité à restaurer les opérations de production. On vise comme conséquences une atteinte à la réputation et des retombées financières.

La complexité inhérente aux systèmes mis en place à l'heure actuelle nécessite des ressources de plus en plus spécialisées. Il faudra s'assurer d'encourager l'innovation, la recherche et le développement, bref tout l'écosystème de cette industrie qui travaille sur la cyberrésilience des systèmes à très hauts risques. Il faut s'assurer d'attirer les meilleurs talents au monde. Les responsabilités du gouvernement doivent s'exercer au même rythme qu'il introduit ces

Ordres émanant du gouvernement

changements. Il faut se rappeler que nous sommes toujours à une occasion d'interrompre la continuité de nos activités à cause d'une cyberattaque, alors que les occasions se multiplient.

Y a-t-il urgence d'agir? Oui, évidemment. Est-ce que le gouvernement est sur la même page que les gens qui gravitent dans cette industrie? Il a malheureusement pris du retard.

Depuis un an, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie a étudié des sujets qui l'ont mené au cœur des technologies de pointe utilisées dans les secteurs visés par ce projet de loi. La complexité inhérente des environnements qui sont exploités dans ces secteurs expose les données critiques et les configurations système à des risques plus élevés que jamais, à tel point qu'on n'en est malheureusement plus à évaluer la probabilité de réussite d'une cyberattaque, mais plutôt la façon dont on s'en relèvera. En effet, si les infrastructures de technologie de l'information sont devenues de plus en plus complexes, les cyberattaques sont pour leur part devenues de plus en plus sophistiquées.

Je n'ose pas imaginer ce qu'il en sera dans les prochaines années, lorsque l'intelligence artificielle sera pleinement développée et qu'on aura accès à l'informatique quantique. Ce que j'entends, c'est que des centaines de données informatiques d'utilisateurs sont stockées chaque jour dans des serveurs à l'international. On est incapable de les traiter en profondeur présentement, mais qu'en sera-t-il lorsque les ordinateurs quantiques seront capables de traiter ces données? Nous serons peut-être très vulnérables relativement aux actions que nous accomplissons aujourd'hui en approuvant banalement une application ou en autorisant la prise de nos données. Bref, nous paierons peut-être dans cinq ans ce que nous donnons aujourd'hui.

En conclusion, le Bloc Québécois appuie le projet de loi, afin qu'il soit envoyé en comité pour y être étudié de façon détaillée, comme le disait ma collègue d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia. Je salue également les occasions qui se pointent pour les spécialistes au sein des industries du Québec qui se distinguent par leur savoir-faire.

● (1340)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il est encourageant d'obtenir de l'appui à l'égard d'un projet de loi. Ce projet de loi reconnaît dans une large mesure que les cybermenaces sont un sujet sur lequel nous devons présenter et mettre aux voix un projet de loi. Il prévoit des sanctions pécuniaires et la possibilité pour le ministre d'intervenir directement. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de l'importance, une fois que nous en serons à l'étape du comité, d'écouter ce que les intervenants ont à dire. Je comprends qu'il y a certaines pré-occupations à l'égard du projet de loi.

● (1345)

[Français]

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, c'est effectivement essentiel et il est aussi essentiel que la loi soit davantage coercitive. Il m'apparaît donc indispensable que la loi prévoit un mécanisme de sanctions ou de contraventions pour imposer le respect des décrets, des arrêtés ou des règlements visant à sécuriser les télécommunications.

Ordres émanant du gouvernement

Je vais donner un exemple. Nous avons appris que la Chine pouvait financer des élections, ce qui veut dire qu'il existe forcément un réseau qui représente une menace pour notre pays. Notre sécurité nationale et notre pouvoir de décider nous-mêmes de qui dirigera notre pays sont influencés par l'argent étranger. C'est quelque chose qui m'inquiète énormément.

Conséquemment, il serait nécessaire de renforcer nos systèmes et d'imposer des pénalités. Toutefois, avant cela, il faut savoir ce qui est arrivé, poser les bons diagnostics et faire preuve de transparence. C'est un exemple parmi tant d'autres, mais c'est ainsi qu'on doit régler les problèmes, particulièrement en ce qui touche à la cybersécurité.

[Traduction]

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de son discours très réfléchi. Il a très bien su mettre en évidence certains problèmes que les parties prenantes nous avaient signalés à cet égard. Les groupes de défense de la vie privée et des libertés civiles nous ont parlé du secret qui pourrait nuire à la reddition de comptes, à l'application régulière de la loi et à la réglementation publique.

En vertu de ce projet de loi, le gouvernement pourrait prendre des décrets en secret, sans obligation de rendre des comptes à la population, ce qui empêcherait les groupes de défense des droits et le public de surveiller et de contester la façon dont le pouvoir que confère ce projet de loi serait exercé. Le caractère secret de cette mesure pourrait susciter de sérieuses préoccupations.

Je me demande si le député et le Bloc ont des idées, une fois que ce projet de loi sera renvoyé au comité, sur l'ajout d'éléments susceptibles d'améliorer l'équilibre requis entre le respect des libertés civiles et celui du secret.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je suis désolé du contretemps, j'attendais la fin de l'interprétation. Je remercie d'ailleurs l'équipe d'interprétation. Le fait de pouvoir compter sur des interprètes de grande qualité lorsque nous travaillons sur des projets de loi complexes comme ceux-là est une force de notre démocratie. Je tiens à les remercier.

Effectivement, ultimement, nous sommes ici pour protéger les gens que nous représentons. Je suis donc très préoccupé par cela, mais je n'ai pas la prétention d'être un expert. Par contre, comme intermédiaires et comme législateurs, nous avons accès à ces experts. Il est essentiel qu'ils comparaissent en comité pour nous dire comment nous pouvons renforcer ces projets de loi. Nous savons très bien que nous devons prendre aujourd'hui des décisions qui vont nous protéger contre des attaques qui prendront des formes que nous ne pouvons même pas prédire aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, nous ne sommes pas capables de mesurer en ce moment à quel point l'informatique quantique va changer nos vies, et, conséquemment, à quel point les attaques seront de plus en plus sophistiquées et à quel point nos systèmes de défense actuels deviendront caducs.

[Traduction]

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, comme c'est le temps des Fêtes, je ne reprocherai pas au gouvernement d'avoir pris tant de temps pour présenter un tel projet de loi. Nous savons que la France et le Royaume-Uni sont très en avance sur nous en ce qui concerne les questions de cybersécurité.

Je reconnais au ministre le mérite d'avoir au moins commencé à faire avancer le processus.

Notre préoccupation commune avec le Bloc tient au fait que le ministre va jouir de pouvoirs supplémentaires. Nous sommes déçus que ce projet de loi ait été présenté sans garantir que les Canadiens ne feront pas injustement l'objet d'un examen ou qu'il ne s'appliquera pas aux Canadiens ordinaires.

Mon collègue pourrait peut-être dire à quel point il est important, lorsque le gouvernement présente un projet de loi, que ces éléments soient présents dans le projet de loi initial, plutôt que de supposer qu'il sera amélioré lors de l'étude en comité. Le gouvernement devrait faire un effort pour traiter ces questions dès le début.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je dirai simplement que je suis d'accord avec mon collègue.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-26 sur la cybersécurité. Je partagerai mon temps de parole avec le député d'Edmonton Manning.

Les Canadiens reconnaissent que nous devons faire quelque chose dans le domaine de la cybersécurité. Nous avons tous déjà été confrontés à une forme ou une autre de piratage. J'ai moi-même été victime de pirates informatiques; j'ai acheté quelque chose en ligne puis, soudainement, ma carte de crédit est piratée et toutes mes transactions préautorisées doivent être modifiées. Cela prend beaucoup de temps. J'ai été piraté à maintes reprises sur Facebook, comme c'est le cas de beaucoup de personnes, j'en suis sûre, ainsi que sur Instagram et d'autres plateformes. Ce sont des incidents rapportés par les Canadiens.

Pensons aux cas plus graves de piratage informatique, où des systèmes gouvernementaux sont piratés et des fuites de renseignements ont lieu. Les entreprises vivent ces situations. J'ai un ami qui est un spécialiste en cybersécurité. Il se fait payer 2 500 \$ par jour pour parcourir le monde et aider les entreprises qui ont été piratées à améliorer leurs protections.

Il faut faire quelque chose. J'aimerais parler aujourd'hui des mesures qui doivent être prises, puis de la façon dont le projet de loi répond ou non à ce besoin.

Tout d'abord, nous devons repérer les systèmes critiques. Quelles sont les choses que nous voulons protéger? Si quelqu'un pirate mon compte Netflix, cela n'a rien de dramatique. Cependant, il y a des choses qui sont importantes, et je pense que tout le monde s'entend pour dire que les bases de données qui protègent notre identité ou qui contiennent des données sur notre identité sont névralgiques.

Les institutions financières et les données financières des gens sont névralgiques. En ce qui concerne les renseignements médicaux, nous avons consacré beaucoup de temps à l'élaboration de lois et de règlements sur la protection de la confidentialité des données médicales. Pour moi, ce sont là trois éléments, mais il est certain qu'il faut déterminer quels systèmes sont critiques.

Nous devons nous assurer que des protections adéquates sont en place. Toutes les entreprises et tous les ordres de gouvernement n'ont pas le même degré de protection et de technologie en place. Il faut définir ce qu'est une protection adéquate et aider les gens à y parvenir.

En ce qui concerne les brèches, les enquêtes et les mesures à prendre, le projet de loi accorde des pouvoirs très étendus au ministre. Il permet au gouvernement fédéral d'ordonner secrètement aux fournisseurs de télécommunications « de faire ou de s'abstenir de faire toute chose qu'il précise [...] et qu'il estime nécessaire pour sécuriser le système canadien de télécommunication, notamment face aux menaces d'ingérence, de manipulation ou de perturbation ».

Ces trois termes ne sont pas bien définis, alors je pense qu'il y a du travail à faire pour mieux les définir, mais je ne crois pas vraiment que nous voulions donner au gouvernement le pouvoir de faire tout ce qu'il veut. Il est certain que la fermeture d'un système à des fins de protection est importante en cas de menace réelle et pas seulement d'éventuelle menace future ou de menace potentielle. Dans le cas d'une menace, le gouvernement doit avoir la capacité d'agir, mais nous devons certainement resserrer le libellé du projet de loi à cet égard.

Après une brèche, il faut prendre des mesures correctives et préventives. L'action préventive consisterait à ajouter des murs technologiques ou des contrôles pour garantir une protection accrue à l'avenir. L'action corrective consiste à réparer les failles dans lesquelles les gens se sont engouffrés et à punir les pirates informatiques. Il semble que rien de tout cela ne se produise aujourd'hui. Le projet de loi n'aborde pas cet aspect, mais il devrait y avoir des démarches prévues pour la prise de mesures correctives.

J'ai parlé du pouvoir absolu et de mes préoccupations à cet égard. Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement présenter continuellement des projets de loi dans lesquels il n'a pas vraiment défini ce qu'il va faire, mais il nous dit de ne pas nous inquiéter parce que le gouverneur en conseil, après coup et sans aucune surveillance parlementaire, déterminera ce que nous allons faire.

Le gouverneur en conseil signifie les ministres libéraux. Je pense que nous sommes à un point où les gens ne font plus confiance au gouvernement parce qu'il n'y a pas de transparence. Le projet de loi permet au gouvernement d'adopter des décrets secrets, sans dire aux gens ce qui se fait. Le public ne peut pas le voir et se méfie parce que les gens ont vu le gouvernement cacher des choses dans de nombreux cas.

Nous venons de vivre une situation liée à la Loi sur les mesures d'urgence, qui a coûté 19 millions dollars. Les ministres libéraux et le premier ministre savaient qu'ils ne divulgueraient jamais les documents qui prouveraient ou réfuteraient le respect du seuil, car ils allaient invoquer le secret professionnel de l'avocat.

Ils l'ont déjà fait auparavant, en invoquant le secret du Cabinet, comme dans le cas du laboratoire de Winnipeg. Nous avons essayé d'obtenir des documents dans ce dossier. Les libéraux ont même poursuivi le Président afin de cacher cette information aux Canadiens.

• (1350)

Dans le scandale de SNC-Lavalin, nous les avons vus invoquer le secret du Cabinet. Même chose dans le cas du scandale de WE Charity. Je suis donc un peu inquiet de constater que, dans ce projet de loi sur la cybersécurité, les libéraux disent que le gouvernement peut adopter des décrets secrets dont le public ne prendra jamais connaissance. Je pense que c'est très dangereux. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous assistons à une érosion de la confiance au Canada.

Ordres émanant du gouvernement

Un récent sondage qui a servi à mesurer l'indice de confiance au Canada et qui a été publié par la Presse canadienne nous montre que seulement 22 % des Canadiens font confiance au gouvernement ou aux politiciens. Cela signifie que quatre Canadiens sur cinq ne font pas confiance au gouvernement ou aux politiciens, et c'est en partie à cause de ce qui s'est passé auparavant, quand on a pris des mesures comme geler les comptes bancaires des citoyens et les surveiller avec des drones. Les gens ont perdu confiance, donc je ne pense pas qu'ils seront prêts à donner carte blanche au gouvernement pour qu'il fasse ce qu'il veut en matière de cybersécurité, pour qu'il prenne le contrôle d'entreprises ne faisant pas partie de l'État afin de les obliger à cesser leurs activités, par exemple. Les limites doivent être beaucoup plus strictes à cet égard.

Les gens s'inquiètent de leurs libertés civiles, et je sais qu'il y a eu beaucoup de discussions sur le manque de protection de la vie privée au pays. Des textes de loi régissent ce domaine, comme la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Mon médecin ne peut pas révéler mes informations médicales; mon employeur ne peut pas révéler mes informations médicales, mais pendant la pandémie, des pouvoirs publics ont permis à n'importe quelle barmaid et n'importe quel propriétaire de restaurant de connaître mes renseignements médicaux privés et de conserver une liste de tels renseignements, ce qui est totalement contraire à la loi. Par conséquent, en ce qui concerne la cybersécurité, nous allons devoir nous assurer que la confidentialité des renseignements des Canadiens est mieux protégée, et je ne vois pas cet élément dans le projet de loi...

• (1355)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député de Timmins—Baie James invoque le Règlement.

M. Charlie Angus: Madame la Présidente, il est essentiel de ne pas se servir de la désinformation à la Chambre des communes. La députée a mentionné que les serveuses dans les restaurants contrevenaient à la loi en demandant de l'information sur la vaccination. C'est faux. La députée pourrait-elle corriger son erreur?

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je dirais que l'information que le député essaie de communiquer relève plutôt du débat.

La députée de Sarnia—Lambton a la parole pour un peu moins de trois minutes.

Mme Marilyn Gladu: Madame la Présidente, je n'ai aucune objection à préciser mon propos. À plusieurs endroits où je me suis rendue après des arrêts ministériels provinciaux, les responsables devaient noter l'identité des personnes qui se présentaient et indiquer si elles avaient été vaccinées ou non. C'est ce qui a été fait, et c'est contraire à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Je vais maintenant parler du bilan du gouvernement en matière de protection pour ce qui est de la cybersécurité, et aussi parler de Huawei.

Déclarations de députés

En 2018, nos partenaires du Groupe des cinq s'inquiétaient des liens qu'entretenait Huawei avec le gouvernement communiste chinois, et ils n'avaient pas l'intention de permettre à Huawei de leur vendre de l'équipement réseau. Cependant, le gouvernement du Canada a tardé pendant quatre ans à prendre une décision là-dessus. Les libéraux ont attendu jusqu'en 2022 pour interdire Huawei. Pourquoi? Pour que Bell et TELUS puissent mettre en œuvre la technologie Huawei, la technologie 4G, partout au pays. Ce n'est guère une protection du point de vue de la cybersécurité, et cela montre encore une fois pourquoi les Canadiens ne font plus confiance au gouvernement.

Toutefois, j'appuierai le renvoi du projet de loi au comité. J'ai dit que nous devons faire quelque chose pour la cybersécurité, et j'ai indiqué ce que je pense que nous devons faire. Je ne pense pas que nous puissions laisser ces énormes lacunes qui ont été citées par de nombreuses institutions.

L'Université de Toronto a écrit des lettres au gouvernement, pour lui expliquer ce qui ne va pas dans le projet de loi et ce qu'elle aimerait y voir. Si les députés n'ont pas pris connaissance du rapport qu'elle a rédigé avec l'école Munk et qui s'intitule « Cybersecurity Will Not Thrive in Darkness ». On y trouve un certain nombre de recommandations sur ce qu'il faut faire pour corriger le projet de loi C-26. J'encourage le gouvernement à examiner ce rapport, qui devrait constituer la pierre d'assise des amendements qui seront présentés au comité.

Nous devrions également tenir compte de ce que disent les constitutionnalistes et les avocats spécialistes des droits civils. Les dispositions du projet de loi qui concernent la surveillance des Canadiens les inquiètent beaucoup, et je pense que nous devons nous assurer d'écouter ce qu'ils ont à dire. Ils ont écrit une lettre ouverte au gouvernement, et je recommanderais au gouvernement d'y jeter un coup d'œil également.

Enfin, s'agissant de la reddition de comptes, de l'application régulière de la loi et de la réglementation publique, il existe un potentiel d'abus. J'encourage le gouvernement à jeter un coup d'œil à cela.

J'ai hâte que la discussion se poursuive au sein du comité.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe est une période cruciale pour parler de la pandémie de l'ombre dans laquelle nous sommes plongés. Il s'agit du féminicide, qui est le meurtre intentionnel de femmes et de filles parce qu'elles sont des femmes et des filles. L'année dernière, au Canada, le nombre de féminicides a augmenté de 26 % par rapport à l'année précédente.

Pas plus tard que la semaine dernière, une femme de ma collectivité a été tuée par son partenaire intime. C'est l'un des 158 féminicides signalés depuis le début de l'année. Les auteurs de la violence sexiste sont principalement des hommes; nous devons donc faire partie de la solution.

Je suis reconnaissant envers des organisations de ma collectivité telles que le centre de soutien aux victimes d'agression sexuelle de la région de Waterloo, dont le programme d'alliés masculins mobilise les garçons et les hommes pour mettre fin aux formes systémiques et courantes de violence sexiste.

Nous avons besoin d'un plus grand nombre de ces programmes partout au pays, mais cela nécessite une augmentation soutenue du financement pour soutenir le besoin accru de ces services. J'encourage tous mes collègues à soutenir ce travail qui sauve des vies.

* * *

• (1400)

DES FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

M. Vance Badawey (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis à la fois triste et heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour souligner la contribution et le départ à la retraite de Barbara Butters, une résidente de Port Colborne.

Élue pour la première fois au conseil municipal en 1997, Barbara a servi durant six mandats en tant que conseillère municipale avant d'ajouter un autre mandat en tant que conseillère régionale représentant les citoyens formidables de la ville de Port Colborne. Sa sagesse et ses services nous manqueront, mais nous voulons lui adresser, ainsi qu'à son mari Larry — ils sont la mère Noël et le père Noël de notre ville à cette période-ci de l'année —, nos meilleurs vœux pour sa retraite.

Barbara Butters a été une source d'inspiration pour tous ceux qui ont eu l'honneur de travailler avec elle et elle a passé sa vie à donner l'exemple à tous ceux qui souhaitent servir leur collectivité. Barbara a toujours été une personne authentique, loyale et attentionnée, de même qu'une Canadienne exemplaire. Ce fut un honneur de travailler avec elle, et c'est un privilège de la compter parmi mes amis.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Monsieur le Président, l'été dernier, le chancelier allemand Olaf Scholz est venu en visite au Canada et nous a demandé d'accroître nos exportations de pétrole et de gaz vers son pays afin qu'il puisse cesser d'en acheter à la Russie. Le premier ministre lui a répondu non. Il lui a répondu qu'il n'existait pas d'argument de poids pour justifier l'exportation de pétrole et de gaz vers l'Europe.

Qu'a fait ensuite le chancelier allemand? Il s'est envolé vers le Moyen-Orient et a fait la même offre aux dictateurs des Émirats arabes unis et du Qatar. Ces dictateurs du Moyen-Orient lui ont répondu oui. Ils ont dit oui à un protocole d'entente pluriannuel qui garantira des exportations régulières, des emplois à long terme et des retombées économiques pour les années à venir.

C'est dommage que les travailleurs canadiens aient été laissés pour compte et que ce soit ces pays du Moyen-Orient qui profitent de toutes ces retombées économiques.

Quand le premier ministre comprendra-t-il que le monde a besoin de plus d'énergie canadienne?

LES RELATIONS CANADA-TAÏWAN

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, le mois dernier, mes collègues députés et moi avons visité Taïwan à titre de délégation du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Taïwan. Comme c'est toujours le cas pour les voyages des groupes d'amitié, ce voyage portait sur les débouchés commerciaux et les échanges culturels.

Taïwan est un intervenant important ainsi qu'un partenaire précieux pour le Canada et la communauté internationale. J'ai été ravie d'apprendre que plus de 30 entreprises canadiennes exercent leurs activités à Taïwan, et qu'environ 60 000 Canadiens y résident.

La délégation du groupe d'amitié a été impressionnée par le parc éolien flottant de Northland Power. Il s'agit d'un investisseur canadien important qui contribue grandement à la stratégie de Taïwan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En 2021, Taïwan était le 11^e partenaire commercial en importance du Canada, et il est aujourd'hui possible de renforcer ce partenariat. Il y a beaucoup de débouchés dans l'économie verte, les marchés agricoles, l'industrie des semiconducteurs, l'éducation, la science, et plus encore.

Le Canada et Taïwan ont une longue et riche histoire d'échanges culturels, et j'espère que nous renforcerons nos liens d'amitié alors que le monde se remet de la pandémie.

[Français]

FÉLIX BLACKBURN

Mme Claude DeBellefeuille (Salaberry—Suroît, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de souligner les réalisations exceptionnelles de M. Félix Blackburn, directeur général de la Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay, ou SCABRIC.

Pour M. Blackburn, le bassin versant de la rivière Châteauguay n'a aucun secret. C'est depuis 2002 qu'il dédie toute sa passion et tous ses talents au service de la conservation de ce milieu naturel. D'un échantillon à l'autre, d'un plan directeur à l'autre, d'une mobilisation à l'autre, Félix Blackburn aura contribué à sensibiliser notre communauté à l'importance de la qualité de l'eau. Les résultats concrets de ses actions sont nombreux, notamment par l'adoption de pratiques durables novatrices.

M. Félix Blackburn part à la retraite, mais, en bon gestionnaire, il a su préparer la relève. Une équipe compétente, impliquée et efficace est prête à poursuivre la mission essentielle de la SCABRIC.

Je souhaite à ce cher Félix de bien profiter de sa retraite. Elle est tellement méritée. Je lui souhaite maintenant plusieurs coups de pagaie sur sa belle rivière Châteauguay.

● (1405)

LE DÉPISTAGE DU CANCER DE L'UTÉRUS

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner tout le travail et le dévouement de la Dre Lucy Gilbert et de son équipe, qui ont mis au point DOVEE-gene, un test génomique de dépistage du cancer de l'utérus, une première mondiale, au Centre universitaire de santé McGill. Les cancers de l'ovaire et de l'endomètre représentent le quatrième plus grand nombre de cas de cancer et de décès chez les Canadiennes.

Déclarations de députés

[Traduction]

Le nombre de décès liés au cancer de l'endomètre augmente alors que le taux de survie à cinq ans pour les patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire est inférieur à 50 %.

Il y a toutefois de l'espoir. Le test DOVEE-gene permet de détecter et de diagnostiquer ces cancers tôt, alors qu'ils sont microscopiques et qu'ils ne se sont pas propagés. Un diagnostic précoce permet un taux de guérison potentiel de plus de 80 %.

Ces travaux viennent s'ajouter à la tradition canadienne d'excellence scientifique. Cette tradition est trop souvent privée d'appuis. Nous ne pouvons pas rater la chance de tirer parti de cette découverte scientifique parce qu'elle permettra de sauver la vie d'innombrables femmes au Canada et partout dans le monde.

LE COÛT DE LA VIE

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens éprouvent des difficultés, et l'inflation libérale fait augmenter tous les coûts, du chauffage domestique au plein d'essence, en passant par l'épicerie pour la famille.

Le gouvernement s'est engagé à rendre la vie plus inabordable en augmentant les taxes sur les produits de première nécessité dont ont besoin les Canadiens. Il oblige un nombre record de personnes à se tourner vers les banques alimentaires pour nourrir leur famille. En fait, 1,5 million de Canadiens ont eu recours aux banques alimentaires en un seul mois. C'est une statistique stupéfiante, mais chacune de ces personnes peine à joindre les deux bouts. Ce sont des gens qui sont au bord du précipice parce que le gouvernement libéral a rendu la vie tellement inabordable que c'est devenu personnel.

J'ai récemment rencontré Alee à la banque alimentaire de Brockville, qui m'a dit que les besoins n'ont effectivement jamais été aussi élevés. Par conséquent, on demande aux gens qui le peuvent d'envisager de faire un don à leur banque alimentaire locale cet hiver.

Le gouvernement libéral doit supprimer la taxe sur le chauffage domestique pour que les Canadiens ne gèlent pas dans le noir. Il doit mettre fin à ses dépenses inflationnistes.

Les Canadiens méritent mieux que ce qu'ils obtiennent des libéraux. Ils ont besoin d'espoir, et c'est exactement ce que les conservateurs du Canada vont leur offrir.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, le 2 décembre, c'est la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage.

Déclarations de députés

L'esclavage est un fléau pour l'humanité depuis la nuit des temps. Les Canadiens participent involontairement à ce fléau en achetant des produits fabriqués par des esclaves. Or, nous pouvons difficilement dénoncer le sort des esclaves si, en même temps, nous créons un marché pour leurs produits. Un projet de loi sur la transparence part du principe que la lumière du jour est le meilleur désinfectant qui soit. Hier, le projet de loi S-211 a été renvoyé à la Chambre pour sa troisième lecture. Est-ce suffisant? Devons-nous nous arrêter là? Bien sûr que non. Le projet de loi n'est qu'un jalon sur la route vers la liberté.

Cependant, j'espère que les députés réfléchiront au génie législatif de William Wilberforce. Lorsque la voie législative vers l'abolition de l'esclavage était bloquée, il a plutôt fait abolir le commerce des esclaves. Ainsi, la possession des esclaves n'avait plus aucune valeur. Peu de temps après, l'Empire britannique a aboli l'esclavage pour toujours.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, il est important de se rappeler que, parfois, il faut faire indirectement ce qui ne peut pas se faire directement.

* * *

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Mme Ya'ara Saks (secrétaire parlementaire de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, au Canada, une femme est assassinée tous les 2,5 jours; 50 % d'entre elles sont tuées par un partenaire intime et 26 % le sont par un membre de la famille.

Les premiers signes sont là, mais trop de gens refusent de les voir. « C'est seulement qu'il n'aime pas mes amis ou ma famille. » « Il veut juste que je respecte un budget serré. » « Il a juste la mèche courte. » « Ce n'est qu'une ecchymose. » « Ce n'est qu'une égratignure. » « Ce n'est qu'une brûlure. » « C'est comme cela, c'est tout. » Ce ne sont là que quelques exemples des multiples façons dont les victimes de contrôle coercitif, de violence entre partenaires intimes et de violence fondée sur le sexe sont prises au piège et réduites au silence autour de nous, et ce, tous les jours. C'est tout simplement inacceptable.

Cette semaine et la semaine prochaine, les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe envoient le message que ces signes ne doivent pas être pris à la légère. Cela signifie que nous travaillons pour que les victimes ne soient pas prises au piège et que nous ne resterons pas silencieux dans nos efforts pour les protéger. Nous ne nous contentons pas d'être solidaires, nous affirmons haut et fort que c'est tout simplement inacceptable.

Aujourd'hui et tous les jours, nous devons écouter les victimes de violence fondée sur le sexe. Nous devons entendre leurs voix, reconnaître leur situation et les croire.

* * *

• (1410)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir en 2015, les homicides liés aux gangs ont augmenté de 92 %. Les libéraux ont réduit les exigences en matière de détermination de la peine pour les crimes graves commis avec une arme à feu et, maintenant, les crimes violents ont augmenté de 32 %. Les libéraux ne

veulent pas admettre que leur approche douce envers le crime porte préjudice à tous les Canadiens.

La semaine dernière, le gouvernement a lancé une interdiction des carabines et des fusils de chasse. Cela interdira des centaines de milliers d'armes à feu au Canada qui sont utilisées pour la chasse. L'interdiction inclut les fusils à tir lent et les armes à feu de chasse spécialement conçues pour tirer sur des oiseaux ou des cerfs. Il avait dit qu'il ne le ferait pas, mais il l'a fait. On ne fait pas confiance au gouvernement.

Au lieu de s'attaquer à la criminalité des gangs et à la contrebande d'armes, le gouvernement vilipende les chasseurs et les agriculteurs. Les libéraux savent que les chasseurs canadiens ne sont pas à l'origine de la recrudescence de la criminalité au Canada, mais ils s'en prennent quand même à eux, car il s'agit de politique et non de lutte contre la criminalité. Leur projet malavisé de s'en prendre aux chasseurs est la plus grande attaque de l'histoire du Canada contre les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. C'est une attaque directe contre notre patrimoine culturel canadien.

Les conservateurs ne cesseront jamais de défendre les victimes, de s'attaquer aux gangs et aux contrebandiers et de faire confiance aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi au Canada.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Paul Chiang (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour souligner l'excellent travail qu'on accomplit pour assurer la sécurité des collectivités de ma circonscription, Markham—Unionville.

En collaboration avec la police régionale de York, je tiendrai ma troisième assemblée publique sur la prévention du crime, qui fournira des conseils de sécurité essentiels et des renseignements sur la gestion des risques aux résidents de Markham.

La collaboration avec les forces de l'ordre et les autres ordres de gouvernement est essentielle pour comprendre nos diverses collectivités et leurs besoins. À Ottawa, notre gouvernement a pris des mesures exhaustives pour améliorer la sécurité publique grâce à notre Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires, doté de 250 millions de dollars, et au projet de loi C-21, qui imposerait un gel des armes de poing dans notre pays, augmenterait les peines pour les trafiquants d'armes à feu et fournirait des outils supplémentaires aux organismes d'application de la loi partout au pays.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs favorisent la réconciliation économique et y croient. C'est la solution pour éradiquer la pauvreté et, avec elle, les problèmes sociaux qu'elle engendre. Traiter les symptômes plutôt que la cause profonde a échoué.

Il est temps de changer fondamentalement cette approche et, loin de la bulle d'Ottawa, ce changement a déjà commencé. Du projet de gaz naturel liquéfié de Kitimat en Colombie-Britannique à l'approvisionnement en uranium de Cameco en Saskatchewan, de l'exploitation des métaux de base par Vale en Ontario aux collectivités Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse et à leur acquisition de Clearwater Seafoods, les collectivités des Premières Nations prennent en main leur destin économique. Elles veulent être de véritables partenaires dans l'exploitation responsable des ressources. Elles se sont lancées en affaires, ont créé des emplois, ont augmenté leurs capacités et ont généré des débouchés qui rapporteront des dividendes pour les générations à venir.

L'autodétermination commence véritablement lorsque les collectivités autochtones gèrent la prospérité au lieu de la pauvreté.

* * *

LA TAXE SUR LE CARBONE

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les familles d'un bout à l'autre du pays paient plus cher l'essence, l'épicerie et le chauffage domestique à cause de la taxe libérale sur le carbone. Les gens du Canada atlantique dépendent davantage du mazout domestique, qui est une nécessité vitale pour rester au chaud.

Voici quelques chiffres étonnants. Depuis l'année dernière, le prix du chauffage domestique a augmenté de plus de 50 % au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, de 68 % en Nouvelle-Écosse et de 78 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Les libéraux disent qu'ils en ont assez d'entendre les gens parler de cet hiver froid. C'est dommage pour les libéraux, car l'hiver ne fait que commencer. Les prix vont être encore plus élevés que l'an dernier pour les familles à cause du gouvernement libéral.

Les remises que les libéraux promettent sont une escroquerie. Le directeur parlementaire du budget affirme que plus de 80 % des Canadiens paieront plus de taxe sur le carbone qu'ils ne recevront de remises. C'est un plan qui vise à pousser les Canadiens à la faillite. Nous devons mettre fin à cette escroquerie. Nous devons mettre fin à la taxe sur le carbone.

* * *

[Français]

LA FERME AVICOLE LAVIOLETTE

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, la cérémonie des Prix du commerce Ontario-Québec en francophonie s'est déroulée le 15 novembre à Trois-Rivières. C'est une initiative de la Fédération des chambres de commerce du Québec, de la Fédération des gens d'affaires francophones de l'Ontario et des gouvernements du Québec et de l'Ontario.

Je tiens à féliciter la Ferme avicole Laviolette, qui a remporté le prix cette année. Depuis 1977, la Ferme avicole Laviolette produit des œufs dans la région de St-Isidore, en Ontario. Elle est passée de 6 200 à 45 000 poules pondeuses et elle emploie 13 personnes. On peut trouver ses œufs partout dans les épiceries et les restaurants dans l'Est de l'Ontario et dans le Sud du Québec. Voilà un modèle d'entreprise interprovinciale qui fonctionne et qui peut servir la clientèle en français.

Déclarations de députés

J'adresse mes félicitations à Marcel Laviolette, à la famille Laviolette et à leurs employés pour leur travail dévoué. Nous sommes chanceux de les avoir chez nous.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LE LOGEMENT

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Monsieur le Président, au cours des trois dernières années, plus de 453 personnes sont mortes dans les rues d'Edmonton parce qu'elles étaient sans abri. Le mois dernier encore, trois autres personnes sont mortes dans des campements, et des centaines d'autres font face à un autre hiver brutal en Alberta dans des tentes. Certaines d'entre elles ne survivront pas.

Les organismes communautaires de mon district d'Edmonton Griesbach font un travail héroïque pour sauver des vies, mais ils ont dû assumer ce fardeau seuls. Les gouvernements conservateurs et libéraux consécutifs ont refusé d'intervenir et de lutter contre la cupidité des entreprises qui est à l'origine de la crise du logement. Des décennies de compressions et de négligence ont fait du Canada le pays du G7 le moins bien doté en logements sociaux.

L'état de nos logements publics est horrible. De nombreux sites que j'ai visités cet été présentaient de la moisissure noire et n'avaient même pas l'eau courante. Il est temps que le gouvernement s'attaque sérieusement à la crise du logement.

Les néo-démocrates ne cesseront jamais de se battre jusqu'à ce que personne n'ait à passer un autre hiver albertain sous une tente. Les gens ne devraient pas avoir à mourir de la sorte aujourd'hui.

* * *

[Français]

LE 350^e ANNIVERSAIRE DE BERTHIERVILLE

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de souligner le 350^e anniversaire de la municipalité de Berthierville.

C'est en 1672 que l'intendant Talon concédait au sieur Randin la seigneurie, qu'il vendit l'année suivante au sieur Alexandre Berthier qui lui donna son nom.

Ses armoiries sont riches en symboles. Ainsi, le dragon est l'emblème de la ville de Bergerac où est né le sieur de Berthier, la flamme symbolise la Eddy Match Company, fabrique d'allumettes majeure de 1919 à 1957, et la corne d'argent représente la distillerie Melchers, une des principales industries de 1898 à 1985.

Après nous avoir donné les Guy Rocher, Gilles Villeneuve et Joannie Rochette, qui sait ce que Berthier nous réserve pour l'avenir?

Je tiens à remercier la Corporation du patrimoine de Berthier et les bénévoles qui travaillent à l'organisation des festivités. J'invite les Berthelaises et les Berthelais à célébrer tous ensemble « sur la route de Berthier ».

Bonne fête!

*Questions orales**[Traduction]***L'ÉCONOMIE**

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, tout semble mal aller dans notre pays depuis que le gouvernement libéral a pris le pouvoir en 2015.

Les dépenses inconsidérées du gouvernement ont mené au taux d'inflation le plus élevé en 40 ans, soit 6,9 % juste ce mois-ci, et les familles canadiennes ne peuvent tout simplement pas absorber cette hausse des coûts.

Au lieu de cela, chaque mois, 1,5 million de Canadiens doivent recourir à une banque alimentaire, et un Canadien sur cinq saute des repas; neuf Canadiens sur dix resserrent maintenant le budget de leur ménage; et le solde moyen des cartes de crédit détenues par les Canadiens atteignait un niveau record de 2 121 \$ à la fin de septembre. La Banque Royale du Canada estime que les ménages devront bientôt consacrer 15 % de leurs revenus au seul service de leur dette.

Le gouvernement doit prendre cette crise de l'inflation au sérieux. Il doit plafonner les dépenses publiques et les déficits inflationnistes, et faire baisser l'inflation dès maintenant.

* * *

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Mme Jenna Sudds (Kanata—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, la ministre des femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse a lancé la première campagne de sensibilisation à la violence sexiste axée sur les jeunes au Canada, « Ce n'est pas juste ». Cette campagne est un appel à chacun d'entre nous à s'exprimer lorsque nous sommes témoins de violence sexiste sous quelque forme que ce soit.

La violence sexiste ne se limite pas à la violence physique et sexuelle. La violence émotionnelle, financière et cybernétique peut être tout aussi néfaste et entraîner des séquelles psychologiques durables. Elle peut toucher n'importe qui, quel que soit son âge ou son identité de genre. Ce n'est pas juste une question de vestiaire. Ce n'est pas juste la façon d'être d'une personne. Nous voulons que les Canadiens et les jeunes Canadiens sachent que la violence sexiste n'est pas juste.

QUESTIONS ORALES

● (1420)

*[Français]***LES ARMES À FEU**

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, avec l'augmentation de 32 % des crimes violents, on pourrait penser que le gouvernement investirait dans la protection frontalière, dans les policiers, ou qu'il ferait d'autres investissements pour protéger les gens, mais, non, il veut plutôt interdire des armes de chasse.

Un expert universitaire a dit hier que cela va coûter un autre milliard de dollars, une somme qui aurait pu protéger nos frontières et empêcher les gangs de rue. Pourquoi ne pas dépenser l'argent pour la protection des gens au lieu de cibler les chasseurs?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je veux rassurer mon collègue et toute

la Chambre: le projet de loi C-21 ne cible pas les chasseurs ou les propriétaires d'armes à feu. Le projet de loi C-21 vise les armes d'assaut, qui ont par exemple été utilisées en Nouvelle-Écosse, à Québec et en Ontario. Cela a causé beaucoup de morts. C'est exactement la raison pour laquelle il faut travailler ensemble pour mieux protéger tous les Canadiens et les Canadiennes avec des politiques qui ont du bon sens.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, d'après la liste que le ministre a fournie dans son projet de loi, il ne s'agit pas de fusils d'assaut. Il s'agit de fusils de chasse. Permettez-moi de nommer certains de ces fusils: le Montefeltro Super 90 Turkey, le Mossberg 715T Tactical 22 Duck Commander, le Benelli Super Black Eagle Ducks Unlimited. Ce sont des armes à feu spécialement conçues pour chasser le petit gibier et s'attaquer à la vermine et aux autres ravageurs dans les fermes.

Pourquoi le gouvernement ne cible-t-il pas les vrais criminels plutôt que les agriculteurs et les chasseurs?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, j'assure à mon collègue que nous travaillerons avec les membres du Comité permanent de la sécurité publique sur cet amendement. Cependant, notre objectif dans ce dossier consiste surtout à cibler les fusils d'assaut, les fusils de type AR-15, qui ont été utilisés pour faire beaucoup trop de victimes à Portapique, au Québec et en Ontario, où deux policiers de première ligne ont été abattus récemment.

Je ne sais pas comment quelqu'un peut regarder les proches des victimes dans les yeux et leur dire que nous ne pouvons pas prendre tous les moyens nécessaires pour faire disparaître ces armes à feu de nos rues. Les AR-15 n'ont pas leur place dans nos rues.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il ne fait rien pour retirer les armes à feu dangereuses de la rue. Selon la police de Toronto, 82 % des armes à feu utilisées pour commettre des crimes dans la ville ont été passées en contrebande à la frontière. Il n'a rien fait à ce sujet, mais il veut dépenser un autre milliard de dollars pour s'attaquer aux carabines et aux fusils de chasse qui sont spécialement conçus pour la chasse et utilisés expressément à cette fin par des centaines de milliers de Canadiens qui respectent les lois et qui détiennent un permis. Ce sont des gens respectueux de la loi qui ont fait l'objet d'une vérification par la GRC.

Pourquoi s'en prend-il toujours aux personnes qui respectent les lois au lieu d'empêcher l'entrée des armes illégales?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue du Parti conservateur peut continuer de répandre des faussetés, mais j'affirme très clairement aux députés que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ciblons les armes à feu de style AR-15 qui ont été utilisées dans les tueries de masse. Cette mesure s'inscrit dans un vaste plan qui vise à éradiquer la violence liée aux armes à feu.

Puisque le député parle d'appuyer l'Agence des services frontaliers du Canada, je lui signale que le gouvernement a prévu une enveloppe de 138 millions de dollars pour permettre à l'Agence des services frontaliers du Canada de mettre fin à la contrebande d'armes. Qu'ont fait les conservateurs? Ils ont voté contre cette mesure. C'est une erreur. Ils devraient appuyer les services d'application de la loi de première ligne qui s'emploient à faire cesser la contrebande d'armes à feu à la frontière.

LE LOGEMENT

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la Banque nationale a publié aujourd'hui des chiffres alarmants sur le logement. À l'heure actuelle, le paiement des factures pour une propriété moyenne correspond à 67 % du revenu mensuel moyen. En fait, le paiement hypothécaire moyen pour une nouvelle propriété à Toronto est maintenant de 7 000 \$. Évidemment, cela s'applique aux gens qui ont les moyens de s'acheter une propriété parce qu'il faut maintenant 27 ans au commun des mortels pour économiser en vue de faire une mise de fonds pour l'achat d'une maison.

Comment est-il possible que le Canadien moyen ne puisse se permettre d'acheter une propriété à prix moyen dans le pays qui se classe au deuxième rang mondial en termes de superficie territoriale?

L'hon. Ahmed Hussen (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, Lib.): Monsieur le Président, l'insuffisance de l'offre de logements constitue l'un des principaux défis sur le marché de l'habitation. Le Canada affiche la croissance la plus rapide de sa population parmi les pays du G7, mais le parc immobilier est très limité.

Voilà pourquoi nous avons mis en place le fonds pour accélérer la construction de logements, qui permettra de collaborer directement avec les municipalités afin d'augmenter, voire de doubler le rythme des nouvelles constructions au Canada. Nous avons également créé un nouveau programme novateur de location avec option d'achat et nous offrons aux acheteurs d'une première maison un compte d'épargne libre d'impôt jusqu'à concurrence de 40 000 \$. Enfin, nous doublons le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation. Voilà des mesures concrètes auxquelles les députés d'en face se sont opposés.

• (1425)

[Français]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la seule chose qu'ils ont doublée, c'est le coût des maisons. Les prix des maisons ont doublé depuis l'arrivée au pouvoir de ce premier ministre. Les dépenses inflationnistes avec de l'argent imprimé ont gonflé les prix des maisons. Maintenant, l'augmentation des taux d'intérêt rend le paiement de l'hypothèque plus cher aussi. La grande majorité des Canadiens ne peuvent même pas rêver d'avoir une maison, ces jours-ci.

Quand le gouvernement va-t-il changer ses politiques inflationnistes et inciter les municipalités à permettre la construction massive de maisons pour que les Canadiens puissent avoir des maisons dans lesquelles vivre?

[Traduction]

L'hon. Ahmed Hussen (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle représente le plus grand obstacle à la construction d'un plus grand nombre de logements par les municipalités, parce qu'il a voté contre le Fonds pour accélérer la construction de logements, qui est conçu précisément pour investir dans l'accroissement du nombre de logements. Lorsque nous débattons du compte d'épargne libre d'impôt de 40 000 \$ pour les acheteurs d'une première maison, le chef de l'opposition officielle a demandé à son équipe de voter contre.

Ces initiatives sont de réels efforts pour que de plus en plus de Canadiens puissent réaliser leur rêve d'accéder à la propriété mais,

Questions orales

dans les faits, bien que les conservateurs parlent d'obstacles, ce sont eux qui constituent le plus grand obstacle. Ils ne sont pas sérieux avec ce dossier. Ils n'ont pas de plan. Cela fait 300 jours qu'il est devenu chef...

Le Président: Le député de Beloeil—Chambly a la parole.

* * *

[Français]

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement ne semble pas réaliser la précarité de la situation dans laquelle il place le Canada. Il provoque le géant chinois plus puissant au plan économique, démographique, géopolitique et, au lieu de s'aligner sur les États-Unis, quitte à se cacher derrière, il se montre faible. Pire, il se montre vulnérable. Il donne l'impression que la Chine peut faire ce qu'elle veut au Canada. En ne révélant pas quelles sont les circonscriptions qui auraient eu du financement illégal ou en ne tirant pas au clair la question des 70 000 \$ dans la circonscription du premier ministre, il nous rend vulnérables.

De quelles circonscriptions s'agit-il?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement prend très au sérieux toutes les allégations de menace causée par les ingérences étrangères. C'est la raison pour laquelle nous avons créé deux panels pour examiner toutes les allégations. Les panels ont confirmé l'intégrité des élections de 2019 et de 2021.

Nous allons continuer de donner tous les outils dont la communauté de la sécurité nationale a besoin pour protéger nos institutions démocratiques.

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, c'est peut-être pour ça que le premier ministre est allé faire son *show* devant le président chinois. C'est parce qu'il ne s'est rien passé.

Les Québécois et les Canadiens doivent arrêter de se contenter de réponses qui manquent de substance. Le gouvernement a des comptes à rendre. Il prétend protéger les institutions. Or, il protège le premier ministre, il protège le Parti libéral et il protège les intérêts chinois en gardant le silence. On comprendra que nous posons des questions sur le financement de la circonscription du premier ministre.

Est-ce que le gouvernement, pour mettre tout cela derrière lui, est prêt à demander une enquête sur le financement dans la circonscription du premier ministre en 2016?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue sait que nous avons créé un panel non partisan, indépendant pour l'examen de toutes les allégations d'ingérence étrangère et que le panel a confirmé que les élections de 2019 et de 2021 étaient libres, équitables et justes. C'est la raison pour laquelle nous allons continuer de protéger nos institutions démocratiques.

*Questions orales***LA SANTÉ**

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, cela fait des semaines que des médecins sonnent l'alarme sur la situation catastrophique dans les urgences du Québec. Des gens sont même morts à attendre. Hier encore, la Dre Guylaine Larose, pédiatre à l'hôpital Sainte-Justine disait qu'elle n'avait jamais vu autant d'enfants en détresse respiratoire. Les médecins, et les infirmières sont épuisés, les parents sont inquiets. Nous sommes en pleine crise, mais on dirait que les libéraux ne ressentent pas l'urgence. Pendant la pandémie, nos aînés ont souffert. Maintenant, nos enfants souffrent et sont devenus à risque.

Qu'est-ce que cela va prendre aux libéraux pour réagir et investir pour faire soigner nos enfants?

• (1430)

M. Adam van Koeverden (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et de la ministre des Sports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Des mesures urgentes sont nécessaires pour répondre à la crise actuelle des travailleurs de la santé. C'est pourquoi nous avons pris des mesures importantes, en créant la Coalition d'action pour les travailleurs de la santé qui proposera des solutions immédiates et des solutions à long terme visant à surmonter les difficultés importantes quant à l'effectif de la santé. On a annoncé la nomination d'une infirmière en chef chargée de fournir à Santé Canada des conseils stratégiques d'un point de vue infirmier par rapport au secteur politique des programmes prioritaires.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, dans sa lutte pour empêcher les enfants des Premières Nations d'obtenir justice, le gouvernement a émis 23 ordonnances de non-conformité, il a dépensé des millions de dollars en honoraires d'avocats et il est maintenant de retour pour contester devant la Cour fédérale. Il a perdu toutes les poursuites judiciaires.

Il est possible de réparer le système d'aide à l'enfance, mais cela exige de la confiance et de la bonne volonté. Le ministre va-t-il simplement rappeler ses avocats, supprimer l'échéance arbitraire, négocier avec les communautés et les experts de l'aide à l'enfance et mettre fin une fois pour toutes à la discrimination systémique et au sous-financement dont sont victimes les enfants des Premières Nations? Fera-t-il ce qui s'impose?

L'hon. Patty Hajdu (ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes vraiment encouragés par les efforts sans précédent déployés en collaboration avec nos partenaires autochtones pour en arriver à une entente de principe, une entente définitive qui est historique à de nombreux égards, non seulement en raison de la somme d'argent que recevraient les enfants autochtones qui ont été lésés par un système discriminatoire, mais aussi en raison de la manière dont nous y sommes arrivés.

Effectivement, le processus a été dirigé par les Premières Nations, et je suis fière de collaborer avec nos partenaires pour faire en sorte que nous terminions ce travail.

L'ÉCONOMIE

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, le Canada était considéré comme un pays prospère. C'est pourquoi ma famille est venue ici. Comme tant de nouveaux arrivants, nous sommes arrivés ici avec presque rien, mais nous avons réussi en travaillant fort.

Aujourd'hui, ce rêve partagé par tant de nouveaux arrivants et de citoyens s'est envolé en fumée à cause de la mauvaise gestion de l'économie par les libéraux. Les prix à l'épicerie n'ont jamais été aussi élevés en 40 ans. Le prix des maisons a doublé sous le premier ministre, et les prêts hypothécaires représentent maintenant 64 % du revenu des Canadiens. Le plan des libéraux rendra la situation encore plus douloureuse.

Les libéraux cesseront-ils leurs dépenses inflationnistes et arrêteront-ils de faire grimper le coût de l'essence, de l'épicerie et du chauffage domestique?

Mme Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons montré que nous soutenons les Canadiens, en particulier ceux qui sont vulnérables.

Je vais commencer par dire que les conservateurs ont voté contre la prestation dentaire qui est accessible aux parents canadiens à partir d'aujourd'hui. Aujourd'hui, les parents canadiens peuvent demander une prestation de 650 \$ par enfant. Il y a également l'Allocation canadienne pour les travailleurs, dont des travailleurs bénéficient déjà partout au pays. Dans 10 jours, les Canadiens pourront présenter une demande pour la prestation pour le logement locatif.

Nous sommes là pour soutenir les Canadiens.

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, la députée n'a rien compris. Elle sait que la vaste majorité des Canadiens ne toucheront pas un sou de ces mesures annoncées.

Ce qu'ils verront, ce sont les dépenses imprudentes des libéraux, qui, selon le gouverneur de la Banque du Canada, coûteront 3 500 \$ à chaque Canadien. Ils continueront de voir leur facture de chauffage résidentiel monter en flèche parce que le gouvernement libéral, qui prône l'idée de « laisser les ressources dans le sol », a annulé les projets de pipelines au pays. La cupidité du gouvernement libéral est sans limite, et il prévoit faire payer les Canadiens encore plus cher.

Pourquoi les libéraux refusent-ils de mettre fin à leurs dépenses imprudentes? Pourquoi ne cessent-ils pas de s'en prendre aux Canadiens? Pourquoi n'annulent-ils pas leur taxe sur le carbone qui ne donne pas les résultats escomptés?

Mme Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je sais que je réussis à réfuter la désinformation des députés d'en face lorsqu'ils m'insultent.

Aujourd'hui, les familles canadiennes peuvent présenter une demande pour toucher la prestation dentaire. Nous continuerons de soutenir les Canadiens vulnérables tout en veillant à ce que le Canada maintienne le déficit et la dette les plus faibles de tous les pays du G7. Nous gérons les finances de manière extrêmement responsable et la cote de crédit AAA du Canada en est la preuve.

LA TARIFICATION DU CARBONE

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, d'après un nouveau sondage Ipsos, 26 % des Canadiens prévoient faire appel à des organismes de bienfaisance au cours des six prochains mois pour se procurer des biens de première nécessité, comme de la nourriture, des vêtements ou un logement.

Le sondage indique également que 25 % des Canadiens donneront moins aux organismes de bienfaisance, en citant comme principale raison les effets de la hausse de l'inflation sur leurs finances personnelles. Pourtant, le gouvernement libéral continue d'envenimer la situation en augmentant les taxes.

Quand les libéraux renonceront-ils à imposer leur taxe sur le carbone aux Canadiens et quand cesseront-ils de leur faire payer...

● (1435)

Le Président: La secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a la parole.

Mme Ya'ara Saks (secrétaire parlementaire de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous savons à quel point la vie est difficile pour les Canadiens en ce moment.

Comme ma collègue l'a indiqué, nous avons mis en place des prestations importantes pour leur venir en aide, qu'il s'agisse de l'Allocation canadienne pour enfants, de la Prestation d'aide sociale canadienne, qui est disponible dès aujourd'hui, ou de l'Allocation canadienne pour les travailleurs bonifiée. De plus, à partir de la semaine prochaine, les travailleurs à faible revenu auront également accès à des prestations.

Nous sommes là pour les Canadiens à chaque étape de leur vie, et cela ne changera pas. Malheureusement, je ne peux pas en dire autant de mes collègues d'en face. Les conservateurs s'opposent systématiquement aux mesures d'aide destinées aux Canadiens. S'ils veulent...

Le Président: La députée de Kelowna—Lake Country a la parole.

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, il y a un décalage évident entre ce que disent les libéraux et ce que vivent réellement les gens. Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que le Canadien moyen déboursait 3 500 \$ de plus en raison de l'inflation. Cela représente 14 000 \$ pour une famille moyenne de quatre personnes.

Il n'est pas étonnant que de plus en plus de gens disent qu'ils auront recours à des services caritatifs. Il n'est pas étonnant que plus de gens disent qu'ils feront moins de dons. Pourtant les libéraux continuent d'aggraver la situation en faisant payer plus de taxes et d'impôts aux gens.

Une fois de plus, je le demande, les libéraux cesseront-ils d'imposer aux Canadiens leur taxe sur le carbone à la noix?

Mme Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la députée d'en face que même si les Canadiens traversent une période difficile, ils constatent que, partout sur la planète, l'instabilité économique mondiale fait beaucoup plus grimper l'inflation ailleurs. Dans tous les pays semblables au nôtre, l'inflation est plus élevée qu'ici. Nous continuons à consacrer plus d'argent au soutien des Canadiens vulnérables.

Questions orales

J'aimerais également rappeler à la députée que c'est une politique du gouvernement actuel qui a sorti plus de deux millions de Canadiens de la pauvreté, dont 450 000 enfants. Puisqu'elle dit qu'elle se préoccupe des enfants et des familles, elle devrait voter en conséquence.

[Français]

Mme Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, les finances des familles canadiennes sont sous pression, c'est connu. L'inflation libérale attaque leur portefeuille. Le gouvernement libéral doit leur donner du répit.

Pour y arriver, nous avons une demande-phare facile à appliquer: ne pas aller de l'avant avec la hausse de la taxe sur le carbone et ainsi suivre l'exemple des autres pays du G7. Le Canada fait cavalier seul dans son entêtement d'augmenter la taxe sur le carbone.

Ce gouvernement va-t-il enfin accéder à notre demande et s'inspirer des autres pays du G7?

Mme Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai des nouvelles pour ma collègue. Le prix sur la pollution ne s'applique pas au Québec. D'ailleurs, les Québécois sont bien d'accord qu'il faut s'attaquer aux changements climatiques.

Je noterai par ailleurs que notre gouvernement a un plan solide pour faire face à l'instabilité économique que nous vivons tous en nous assurant que nous sommes fiscalement responsables avec la dette et le déficit le plus bas parmi tous les pays du G7.

Mme Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, le plan dont elle parle est un plan de taxation.

Pendant que le gouvernement libéral s'entête à vouloir augmenter la taxe sur le carbone, il annonce de nouvelles dépenses pour plaire au NPD qui, je le rappelle, le maintient au pouvoir.

Dans nos milieux ruraux, il faut utiliser la voiture, ce n'est pas une option. Il n'y a pas de transport en commun. Ce sont des familles, des travailleurs et des entreprises qui sont frappés de plein fouet par la taxe sur le carbone.

Comment ce gouvernement peut-il détourner le regard et faire semblant de ne pas voir que la taxe sur le carbone ralentit l'économie, appauvrit les Canadiens et ne donne aucun résultat sur l'environnement?

[Traduction]

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a dit ma collègue, la tarification fédérale de la pollution ne s'applique pas au Québec, mais elle s'applique dans les Prairies, d'où je viens. Le Canada atlantique a reçu de bonnes nouvelles la semaine dernière, et ce sera au tour des Prairies d'en recevoir au printemps. En effet, à partir du 1^{er} avril prochain, une famille de quatre personnes recevra jusqu'à 1 500 \$ en Alberta et en Saskatchewan, et 1 000 \$ au Manitoba. Des chèques seront envoyés tous les trois mois. Cette rentrée de fonds contribuera à rendre la vie plus abordable.

Les conservateurs n'ont aucun plan.

Questions orales

● (1440)

*[Français]***LES LANGUES OFFICIELLES**

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Langue française du Québec rencontre le gouvernement fédéral aujourd'hui. Cela adonne bien.

On soulignait un anniversaire historique jeudi dernier. Il y a deux ans, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une motion unanime demandant à Ottawa de collaborer pour que la Charte de la langue française s'applique aux entreprises de compétence fédérale. Le projet de loi C-13 fait le contraire. Il permet aux entreprises de se défilier.

Est-ce que la ministre va annoncer à son homologue qu'elle va modifier le projet de loi C-13 pour arrêter d'encourager l'anglicisation du Québec?

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, il est vraiment décevant que le Bloc québécois continue à transmettre la mauvaise information à propos du projet de loi C-13.

Nous sommes le premier gouvernement à reconnaître le déclin du français et c'est pour cette raison que nous allons de l'avant avec un projet de loi qui est ambitieux. Oui, je suis très contente d'avoir la chance, ce soir, de rencontrer mon homologue, M. Roberge. Nous avons hâte de commencer à travailler en collaboration. Encore une fois, comme ministre des Langues officielles, je vais m'assurer que je travaille de près avec toutes les provinces et tous les territoires pour faire avancer le français partout au pays.

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Langue française du Québec s'inquiète, car tous les indicateurs sont au rouge en matière de recul du français. Un des principaux indicateurs nous est justement offert par Statistique Canada: un Québécois sur cinq ne peut pas travailler en français au Québec. C'est encore pire à Montréal et en Outaouais.

Alors, pourquoi est-ce que la ministre veut permettre aux entreprises de compétence fédérale de contourner la Charte de la langue française par le projet de loi C-13?

Ses propres statistiques prouvent le contraire. Il y a un déclin du français en milieu de travail au Québec. N'écoute-t-elle pas la science?

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement et le gouvernement du Québec ont un objectif en commun, soit de tout faire pour protéger et promouvoir le français partout au pays. C'est pour cette raison que nous mettons en œuvre un projet de loi ambitieux pour nous assurer que les clients et les travailleurs des entreprises privées de compétence fédérale auront le droit de travailler en français et de se faire servir en français, aussi dans les régions à forte présence francophone.

J'espère que le Bloc et le Parti conservateur vont appuyer ce projet de loi, puisque les intervenants d'un bout à l'autre du pays veulent que nous passions à la prochaine étape.

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Langue française du Québec a aussi appelé à un réveil national des Québécois sur le déclin du français. Justement, il est plus que temps que les libéraux fédéraux du Québec se

réveillent. Leur projet de loi C-13 ne protège pas le français au Québec. Il protège l'anglais en milieu de travail et il anglicise le Québec.

Il est temps que les libéraux fédéraux se rappellent qu'ils ne travaillent pas pour Air Canada, qu'ils ne travaillent pas pour la Banque Royale du Canada, qu'ils travaillent pour les Québécois, et que, la langue de travail des Québécois, c'est le français. Quand est-ce qu'ils vont se réveiller?

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, le réveil national devrait être que le Bloc québécois veut travailler avec nous pour faire tout ce que nous pouvons pour protéger et promouvoir le français partout au pays. Finalement, ce qu'on voit encore une fois ici, c'est un peu du théâtre.

Le gouvernement fédéral doit être honnête. Nous sommes le premier gouvernement à reconnaître le déclin du français partout au pays. C'est pour cette raison que nous mettons en avant un projet de loi ambitieux. Ce n'est plus le temps d'avoir des chicanes, c'est le temps de travailler en étroite collaboration pour nous assurer que nous pouvons faire avancer ce projet de loi.

* * *

*[Traduction]***LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION**

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, il y a deux jours, des députés libéraux et le ministre des Transports ont accueilli à la Chambre un dangereux antisémite qui nie l'Holocauste et qui sympathise avec des terroristes. Nazih Khatba et Meshwar Media, à qui le gouvernement a déjà versé des fonds publics, ont qualifié l'Holocauste d'« holocanular » et de « plus gros mensonge de l'histoire ». Le journal en question a qualifié le judaïsme de religion terroriste. Pire encore, cet homme a salué le meurtre abominable d'un adolescent canadien de 16 ans commis par des terroristes la semaine dernière.

Le ministre des Transports dénoncera-t-il cet homme et sa publication, et présentera-t-il des excuses aux Canadiens?

L'hon. Omar Alghabra (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'antisémitisme est bien réel, et nous devons tous le condamner chaque fois que nous en sommes témoins. Cet individu n'aurait pas dû être invité à l'activité en question. Il n'aurait pas dû y être le bienvenu. C'était une activité organisée par des députés de tous les partis. Je suis toujours heureux de participer à des activités parlementaires, mais nous devons tous condamner l'antisémitisme et toutes les formes de haine chaque fois que nous en sommes témoins.

● (1445)

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas eu d'excuses ni de condamnation. Les députés qui font partie du gouvernement du Canada ne devraient pas rencontrer de personnes qui nient l'Holocauste ou qui sont des sympathisants du Hamas qui glorifient le meurtre d'enfants. Ils ont invité cet homme et ils se sont fait prendre.

Je vais répéter ma question. Le ministre des Transports aura-t-il le courage de présenter ses excuses, ici même, aux Canadiens?

Questions orales

L'hon. Omar Alhabra (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la députée induit la Chambre en erreur. Je n'ai pas rencontré cet homme. Soyons très clairs: en tant que députés, nous participons à des activités partout, nous demeurons accessibles aux gens de notre circonscription et nous courons toujours le risque de rencontrer des gens peu recommandables. Ce qui importe, c'est la façon dont nous, les députés, réagissons dans ces circonstances.

Pour que les choses soient bien claires, je condamne l'antisémitisme et je condamnerai toujours l'antisémitisme. La députée d'en face fera-t-elle de même lorsqu'elle rencontrera des gens qui propagent la haine et l'antisémitisme aux quatre coins du Canada?

* * *

[Français]

LES ARMES À FEU

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, écoutons bien cela:

Bien ancrée dans l'histoire du Québec, la chasse permet de se reconnecter avec la nature et de s'évader du quotidien. Qu'on chasse pour le défi ou la qualité de la viande, cette activité est à la portée de tous.

Qui a dit cela? C'est le gouvernement du Québec.

Aussi, le Conference Board du Canada a dit qu'en 2018, près de 3 millions de Canadiens ont participé à des activités de chasse, de piégeage, de tir sportif et de pêche. Ce secteur a soutenu près de 107 000 emplois.

Le ministre comprend-il que les chasseurs ne sont pas une menace à la société et va-t-il arrêter ses folies?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Nous avons beaucoup de respect pour les chasseurs.

Cependant, le projet de loi et toutes les politiques introduites par le gouvernement ciblent les éléments criminels et les armes d'assaut qui ont été utilisées dans des tragédies partout au Canada.

C'est la raison pour laquelle il faut renverser la position des conservateurs, qui veulent encore rendre les armes d'assaut légales. C'est mal.

* * *

[Traduction]

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens vivent des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus graves que jamais, qui causent de la dévastation. Pendant que les gens subissent les conséquences de la crise climatique et tentent de suivre la hausse des coûts, les plus grands pollueurs s'enrichissent encore plus.

À l'instar du NPD, 350 Canada, Leadnow et Greenpeace demandent aux libéraux d'imposer les profits excessifs de l'industrie pétrolière et gazière, afin qu'elle paie sa juste part. Quand le ministre cessera-t-il de défendre les intérêts des intervenants de l'industrie pétrolière et gazière et commencera-t-il à leur faire payer ce qu'ils doivent?

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, nous savons deux choses: les profits de l'industrie

énergétique atteignent des niveaux records et les émissions doivent diminuer.

Nous investissons 9,1 milliards de dollars dans un plan de réduction des émissions. Nous avons mis l'argent sur la table. Les sociétés pétrolières et gazières doivent mettre la main à la pâte. Elles doivent mettre la main à la pâte. Elles doivent travailler avec nous pour réduire les émissions et atteindre les cibles ambitieuses que nous avons fixées dans le cadre de notre plan de réduction des émissions.

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Monsieur le Président, les trois derniers vérificateurs généraux ont été clairs. Le gouvernement n'a pas aidé les collectivités des Premières Nations à se protéger contre les catastrophes naturelles. La vérificatrice générale en a assez de l'inaction du gouvernement et les Canadiens aussi en ont assez. Même le sous-ministre voit que le gouvernement laisse les collectivités des Premières Nations se débrouiller seules.

Il y a urgence climatique. Nous n'avons pas le temps d'attendre. Quand le gouvernement laissera-t-il tomber les platitudes et fournira-t-il les 358 millions de dollars dont les Premières Nations ont besoin?

L'hon. Patty Hajdu (ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de vous informer que je suis d'accord avec le député d'en face pour dire que l'urgence climatique est réelle et qu'elle constitue un défi pour les collectivités des Premières Nations et, en fait, toutes les collectivités du pays.

Services aux Autochtones Canada travaille en étroite collaboration avec les collectivités des Premières Nations menacées par le feu, les pluies torrentielles et le vent pour s'assurer que les gens peuvent se mettre en sécurité et que nous pouvons protéger les infrastructures lorsque ces phénomènes se produisent. Je suis également d'accord avec le député d'en face pour dire qu'en tant que pays, nous devons repenser notre fonctionnement afin de veiller à ce que les Canadiens disposent des moyens de prévention et des plans dont ils ont besoin pour s'adapter.

* * *

● (1450)

[Français]

LES ARMES À FEU

Mme Sophie Chatel (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, les chasseurs de partout au Canada perpétuent une fière tradition, et certains sont inquiets.

Je peux dire, d'expérience, que de se retrouver en nature avec notre famille et nos amis n'est pas seulement bon pour la santé mentale; cela apporte aussi la sécurité alimentaire dans plusieurs familles et communautés autochtones.

Le ministre de la Sécurité publique peut-il nous assurer que les modifications au projet de loi C-21 n'affecteront pas nos chasseurs?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Je suis d'accord avec elle. La chasse est non seulement une belle tradition, mais aussi une activité au centre de plusieurs communautés.

Questions orales

C'est pourquoi les armes de chasse communément utilisées pour la chasse seront toujours permises. Nous allons nous en assurer.

Le projet de loi C-21 vise la sécurité de nos communautés. Notre gouvernement a été clair: les fusils faits pour le champ de bataille n'ont pas leur place dans nos communautés.

* * *

[Traduction]

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, dans une note d'information très secrète, le Service canadien du renseignement de sécurité a indiqué au premier ministre que, pour lutter contre l'ingérence étrangère, il fallait une politique visant la pleine transparence pour que les cas d'ingérence étrangère soient rendus publics.

Pourquoi le premier ministre et le gouvernement n'ont-ils pas suivi ce conseil? Pourquoi ne divulguent-ils pas aux Canadiens quels candidats et quelles associations de circonscription ont été visés par l'ingérence étrangère de Pékin?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je conviens, comme mon collègue, que nous devons prendre les allégations d'ingérence étrangère très au sérieux. C'est pourquoi nous avons créé des groupes indépendants et non partisans afin de faire la lumière sur les allégations d'ingérence étrangère. Ils ont confirmé que les élections de 2019 et de 2021 ont été libres et justes.

Nous allons continuer de faire la lumière sur les outils et les investissements que nous consacrons à nos organismes de sécurité nationale afin de protéger toutes nos institutions démocratiques, y compris nos élections.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, selon les experts en matière du renseignement du Canada et des autres pays du Groupe des cinq, le meilleur moyen de lutter contre l'ingérence étrangère consiste à être transparent et à mettre en lumière la situation, c'est-à-dire publier des informations. C'est pour cette raison que, l'été dernier, le gouvernement du Royaume-Uni et le MI5 ont rendu publique la présence d'une agente de Pékin au sein du Parlement du Royaume-Uni, Christine Lee. Elle a été nommée publiquement, ainsi que les députés auxquels elle avait versé des dons.

Ces députés ont pris des mesures pour protéger l'intégrité du Parlement du Royaume-Uni. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire la même chose au Canada?

Mme Jennifer O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, rien n'est plus faux. Passons en revue certains faits concernant les véritables mesures prises par le gouvernement.

L'une des premières choses que nous avons faites a été d'abroger la loi sur le manque d'intégrité des élections de Stephen Harper. Qu'est-ce que cela a donné comme résultat? Des échappatoires ont été éliminées en matière de financement étranger, pourtant elles ne semblaient pas poser de problème aux conservateurs et au député lors des élections précédentes.

Parlons aussi du fait que le rapport annuel de 2019 du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement qui a été présenté ici même, à la Chambre, citait des attaques et des cas

d'ingérence étrangère, et le député sait que les députés pouvaient accéder...

Le Président: Je rappelle aux députés qu'il est antiparlementaire et impoli de crier après la personne qui a la parole.

Le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan a la parole.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, j'invite la députée à lire le rapport du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, qui a été déposé par un député de son propre gouvernement et qui est cinglant à propos de l'incapacité du gouvernement à répondre au problème persistant d'ingérence étrangère.

Nous savons que les cachotteries du premier ministre et son refus de répondre à des questions simples au sujet de l'ingérence étrangère nuisent au débat. Il fait passer ses intérêts personnels avant les intérêts nationaux en n'écouter pas le Service canadien du renseignement de sécurité, qui lui dit qu'il est avantageux d'être transparent et de nous transmettre l'information.

Le premier ministre répondra-t-il à la question? A-t-il reçu des séances d'information ou des notes de service à ce sujet depuis la dernière fois qu'il a nié en avoir reçu, oui ou non?

Mme Jennifer O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, on dirait que j'ai touché un point sensible chez les députés d'en face.

Rappelons les faits. Premièrement, il y a bel et bien de l'ingérence étrangère, et, par conséquent, nous avons adopté des mesures efficaces pour renforcer la démocratie au Canada. Les conservateurs semblent à peine commencer à prendre conscience de la situation. Grâce à la vigueur de notre démocratie, les tentatives d'ingérence étrangère ne réussissent pas tout le temps.

En ce qui concerne le travail que nous faisons, comme je l'ai mentionné et comme le député d'en face devrait le savoir, j'étais membre du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et je connais très bien ses rapports. Toutefois, les membres du Comité ont reçu des séances d'information et ils...

● (1455)

Le Président: Le député de Mégantic—L'Érable a la parole.

[Français]

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, parlons des faits. J'ai ici une note du directeur de notre agence de sécurité nationale pour un brefage *Top Secret* à l'intention du premier ministre qui dit: « Le Canada pourrait faire bon usage d'une politique fondée sur la transparence et étalée au grand jour qui attirerait l'attention sur le fait que l'[ingérence étrangère] doit être rendue publique [...] » Hier, le premier ministre lui-même a dit: « [...] je sais que le député d'en face, qui a déjà siégé au Cabinet, comprend l'importance de respecter les directives en matière de sécurité nationale[...] »

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de suivre les directives de notre agence de sécurité nationale? Pourquoi continuer de cacher l'information aux Canadiens?

Questions orales

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons mis en place plein de mesures pour accroître la transparence concernant les menaces d'ingérence étrangère. On peut penser, par exemple, au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et à l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, des organes indépendants qui ont publié deux rapports confirmant que les élections de 2019 et de 2021 étaient libres et justes. Nous allons accroître la transparence parce que c'est une valeur qui protège nos institutions démocratiques.

* * *

LA SANTÉ

M. Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, les hôpitaux pour enfants débordent plus que jamais. Malgré cela, avant-hier, plutôt que d'annoncer des solutions, le premier ministre a encore une fois jeté le blâme sur les provinces.

Là, on va se le dire, il faut que ça cesse. Ce n'est pas la faute des provinces, c'est la faute du sous-financement. Cela fait deux ans que le Québec et les provinces demandent 28 milliards de dollars au gouvernement. Cela fait deux ans que le gouvernement se batte avec eux pour ne pas leur offrir ces 28 milliards de dollars.

Est-ce que le gouvernement se rend compte aujourd'hui qu'il y a des conséquences à retenir l'argent dont on a besoin pour les hôpitaux?

M. Adam van Koeverden (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et de la ministre des Sports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Depuis longtemps, notre gouvernement travaille avec les provinces et les territoires non seulement pour fournir du financement, mais aussi pour assurer une vision nationale des soins de santé et des systèmes qui répondent aux besoins des Canadiens. Nous augmenterons les transferts canadiens en matière de santé de 10 % en mars 2023, en plus de l'augmentation supplémentaire de 5 % annoncée il y a quelques mois.

Nous continuerons de travailler avec les provinces et les territoires pour améliorer les soins de santé au Canada.

M. Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, on va se le dire, les deux seuls gestes qu'a posés le fédéral pour répondre à la crise dans les hôpitaux pour enfants, c'est blâmer les provinces et retenir l'argent. Je mets au défi un député libéral de se rendre dans sa circonscription dans une urgence pédiatrique et de dire à un parent que, s'il n'y a pas de transferts en santé, c'est la faute des provinces.

Nous n'avons plus de temps à perdre avec les jeux politiques. Le fédéral n'a qu'une chose à faire, c'est de transférer l'argent. Quand le gouvernement va-t-il transférer l'argent?

M. Adam van Koeverden (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et de la ministre des Sports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Depuis le début de la pandémie, notre gouvernement a investi plus de 72 milliards de dollars pour protéger la santé des Canadiens. Nous continuerons le travail avec les provinces et les territoires.

Notre système de santé est confronté à des défis importants et il est primordial que nous travaillions ensemble pour améliorer les

soins de santé pour les Canadiens. C'est en travaillant ensemble que nous pourrions avancer.

* * *

[Traduction]

LA TARIFICATION DU CARBONE

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Monsieur le Président, l'inflation n'a jamais aussi élevée depuis 40 ans. Les taux d'intérêt augmentent à un rythme jamais vu depuis des décennies, et la Banque du Canada nous dit qu'ils doivent être augmentés davantage. La solution du premier ministre consiste à dépenser encore plus et à hausser les taxes. Tandis que sa taxe inflationniste gruge les chèques de paie des Canadiens, ces derniers mangent moins.

Si le premier ministre voulait sérieusement rendre la vie des Canadiens plus abordable, il annulerait immédiatement l'augmentation de sa taxe sur le carbone. Le gouvernement libéral va-t-il cesser d'imposer son inefficace taxe sur le carbone aux Canadiens?

Mme Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons mis de l'avant un plan responsable qui aidera les Canadiens vulnérables tout en faisant en sorte que le déficit et la dette demeurent les plus faibles parmi les pays du G7.

Contrairement au chef conservateur, qui n'a présenté aucun plan économique aux Canadiens, nous avons proposé quelque chose de solide. Le plan des conservateurs se résume à abandonner la lutte contre les changements climatiques et à conseiller aux Canadiens d'investir dans la cryptomonnaie afin d'échapper à l'inflation. Après avoir appris cette semaine que BlockFi avait déclaré faillite, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que...

● (1500)

Le Président: La députée de Carlton Trail—Eagle Creek a la parole.

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Monsieur le Président, les libéraux n'ont encore atteint aucune cible environnementale. Les Canadiens regardent leur garde-manger vide et se demandent comment ils réussiront à payer leur facture de chauffage cet hiver. Quelque 1,5 million de Canadiens ont été forcés d'avoir recours aux banques alimentaires en un seul mois. Un Canadien sur cinq saute des repas et, comme le coût du chauffage augmente, ils n'auront pas les moyens de chauffer leur logis.

Les Canadiens ne sont pas forcés de choisir entre Disney+ et Netflix, mais entre se chauffer et se nourrir. Le gouvernement libéral cessera-t-il de faire subir aux Canadiens son inefficace taxe sur le carbone?

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, les conservateurs propagent de la désinformation. En fait, les émissions diminuent. Nous sommes en voie d'atteindre nos cibles. Huit familles sur 10 sont avantagées par notre tarification de la pollution.

Quel est le bilan des conservateurs? Ils ont réduit de 350 millions de dollars le budget prévu pour la lutte contre les changements climatiques. Ils se sont retirés du protocole de Kyoto et ont balancé nos cibles en matière d'émissions en même temps. Maintenant, ils nous blâment pour leur inaction.

Questions orales

Ils n'ont pas de plan pour lutter contre les changements climatiques. Ils n'ont pas de plan pour l'économie. Ils n'ont pas de plan pour assurer l'abordabilité.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, ce sont les libéraux qui n'ont aucun plan en matière d'environnement. Leur plan est un plan fiscal.

Je viens de recevoir la facture de propane d'une mère de trois enfants. La facture s'élève à 614 \$ pour le propane et à 55 \$ pour la taxe libérale sur le carbone, et l'hiver ne fait que commencer. C'est rendu de la vengeance. La taxe sur le carbone va tripler les factures de chauffage résidentiel, d'essence et d'épicerie.

Tandis que le premier ministre se paie des hôtels luxueux à 6 000 \$ la nuit à même le Trésor public, les Canadiens souffrent. Les libéraux déjeunent au restaurant tandis que les Canadiens sont forcés de sauter le déjeuner. Quand les libéraux cesseront-ils de punir les Canadiens qui travaillent fort et annuleront-ils l'inefficace taxe sur le carbone?

Mme Anita Vandenbeld (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, Lib.): Monsieur le Président, nous devons alléger les pressions actuelles en matière d'abordabilité tout en poursuivant la lutte contre les changements climatiques et les efforts en vue de bâtir un avenir prospère à faibles émissions de carbone. La tarification de la pollution est une approche fondée sur le marché qui est efficace pour réduire la pollution, une approche qui tient tout à fait compte de l'abordabilité. Grâce à notre plan, huit Canadiens sur 10 reçoivent plus d'argent que ne leur en coûte la tarification du carbone. Voilà la vérité.

* * *

[Français]

L'AIDE AUX SINISTRÉS

Mme Lena Metlege Diab (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, alors que les habitants de la Nouvelle-Écosse continuent de reconstruire leur vie après l'ouragan Fiona, ils ont été aidés par le fait que ce gouvernement a été là pour eux. Grâce au Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona, des entreprises de toute ma région ont pu commencer le processus de reconstruction à la suite de cette horrible tempête.

La ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique peut-elle dire à la Chambre et à tous les Canadiens et les Canadiennes de l'Atlantique comment ce gouvernement continuera d'aider nos communautés à se reconstruire?

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Halifax-Ouest de son importante question et de son travail acharné.

Dans les derniers mois, j'ai eu la chance d'aller au Canada atlantique à plusieurs reprises et j'ai pu moi-même témoigner de l'impact de l'ouragan Fiona sur le terrain. Nos collectivités ont été grandement touchées. C'est pourquoi nous avons rapidement mis sur pied le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona.

Cette semaine, nous avons annoncé que les gens pouvaient commencer à envoyer leur demande afin que nous puissions appuyer les collectivités et les secteurs les plus durement touchés qui ne sont pas admissibles à d'autres sources de financement. Nous serons toujours là pour les Canadiens de la région de l'Atlantique, tant pour les beaux moments que pour les moments difficiles.

[Traduction]

LES FINANCES

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts. La générosité ponctuelle du gouvernement libéral n'est pas une solution à l'insécurité financière. Le gouvernement continue d'accorder à ses amis de juteux contrats, ce qui a pour effet de faire grimper le prix des produits d'épicerie, de l'essence et du chauffage, et ce, uniquement pour financer ses dépenses effrénées. Les Canadiens s'inquiètent à juste titre de leur avenir financier.

Le gouvernement va-t-il enfin écouter les Canadiens et mettre fin à ses dépenses inflationnistes?

Mme Ya'ara Saks (secrétaire parlementaire de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je trouve vraiment intéressant que nos collègues d'en face ne comprennent pas ce que signifie le fait d'investir dans les Canadiens. Par exemple, le gouvernement a conclu des accords avec chaque province et territoire au pays pour que les familles canadiennes aient accès à des services de garde abordables, de qualité et inclusifs, ce qui est bon pour les familles, mais également pour l'économie. En moyenne, les familles canadiennes bénéficient d'une réduction de 50 % des frais de services de garde et recevront une somme de 4 000 \$ en plus de bénéficier de toutes les autres prestations, qu'il s'agisse de l'Allocation canadienne pour enfants, de la prestation dentaire ou de la prestation pour logement locatif, auxquelles les conservateurs se sont opposés.

Il ne s'agit pas simplement de dépenser; il s'agit d'investir dans les familles. Pourquoi les...

• (1505)

Le Président: Le député de Peace River—Westlock a la parole.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, les dépenses perverses des libéraux rendent la vie des Canadiens de plus en plus chère. Le directeur parlementaire du budget a récemment tiré la sonnette d'alarme au sujet de l'augmentation des coûts, en déclarant que les plans de dépenses massives n'ont aucune transparence. Nous savons que le gouvernement libéral a tenté par le passé d'acheminer des fonds à ses amis de l'organisme UNIS alors que la propre famille du premier ministre recevait près d'un demi-million de dollars.

À quelle date les libéraux cesseront-ils leurs dépenses inflationnistes et perverses?

Mme Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que le Canada a le plus faible déficit et la plus faible dette des pays du G7. Les experts ont déclaré que nous avons été extrêmement responsables sur le plan financier, ce qui se reflète dans les chiffres.

Cependant, nous sommes également là pour soutenir les Canadiens, et aujourd'hui, les parents canadiens pourront demander la nouvelle prestation dentaire, qui aidera 500 000 enfants canadiens de moins de 12 ans au pays. C'est là de l'argent bien réel qui retourne dans les poches des Canadiens.

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, voici les conséquences de l'inflation libérale: tout coûte cher, trop cher. L'épicerie, l'essence, le loyer, les taux d'intérêt, le chauffage, les vêtements, bref tout ce qui est nécessaire au quotidien nous coûte les yeux de la tête.

L'inflation libérale donne également des maux de tête aux Canadiens avant les Fêtes, qui plus est avec les nouvelles taxes et les nouveaux impôts prévus en 2023.

Y a-t-il une solution à l'inflation?

Des voix: Oui.

M. Jacques Gourde: Monsieur le Président, c'est de remplacer le gouvernement libéral.

Mme Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons mis en avant un plan solide qui va aider les Canadiens vulnérables tout en étant fiscalement responsable.

Les conservateurs n'ont aucun plan à proposer aux Canadiens...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre.

Je vais demander aux députés de se calmer un peu. C'est beau de voir l'enthousiasme des députés, mais, à un certain point, il faut que cela se calme.

La secrétaire parlementaire peut reprendre son intervention du début puisque je sais que des gens n'ont pas pu entendre toute son intervention.

Mme Rachel Bendayan: Monsieur le Président, nous avons mis en avant un plan solide qui répond aux besoins des Canadiens vulnérables tout en étant fiscalement responsable.

Les conservateurs, eux, n'ont aucun plan économique à proposer aux Canadiens. Pardon, je me reprends: leur plan consiste à s'attaquer au prix sur la pollution, aux pensions de nos aînés, à l'assurance-emploi, et à proposer aux Canadiens d'investir dans la cryptomonnaie, alors qu'on sait qu'ils vont perdre leurs économies.

Ce n'est pas sérieux.

[Traduction]

LE TRAVAIL

M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Monsieur le Président, la protection et l'avancement des droits des travailleurs sont une priorité pour le gouvernement, et ces droits ne doivent jamais être tenus pour acquis. La Chambre a adopté à l'unanimité le projet de loi C-3, qui donne à tous les travailleurs sous réglementation fédérale 10 jours de congé de maladie payé.

Le ministre du Travail peut-il nous dire quand les travailleurs auront accès à ces 10 jours de congé de maladie payé et parler de l'importance de telles mesures pour les Canadiens des secteurs sous réglementation fédérale?

L'hon. Seamus O'Regan (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, à peu près à cette date l'année dernière, la Chambre s'est engagée à l'unanimité à donner 10 jours de congé de maladie

Questions orales

payé aux travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale, et je suis heureux de dire aujourd'hui que nous avons respecté cet engagement. Les travailleurs de tous les milieux de travail privés de ressort fédéral ont maintenant droit à ces jours de congé de maladie payé.

C'est bon pour tout le monde. Cette mesure renforce l'économie canadienne et elle rend les milieux de travail plus sûrs. Les travailleurs ne devraient pas avoir à choisir entre être payés et se soigner. Je remercie la présidence, ainsi que tous les députés.

LA SANTÉ

M. Taylor Bachrach (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, Terrace se classe au troisième rang des localités de la province où on compte le plus grand nombre de morts par surdose liées à des drogues toxiques, mais les résidents du Nord ont encore de la difficulté à accéder à des services de désintoxication et de traitement. Dans bien des cas, il faut attendre des semaines pour avoir un lit dans un établissement, et ceux qui réussissent à obtenir une place doivent se rendre à un établissement qui se trouve à des heures de route de chez eux.

La Northern First Nations Alliance a un plan concret pour établir un nouveau centre de traitement dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Il lui faut seulement de l'aide pour assumer les coûts.

La ministre va-t-elle veiller à ce que ce projet soit mené à bien le plus tôt possible?

● (1510)

[Français]

Mme Élisabeth Brière (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

On sait tous que la crise des drogues toxiques et des surdoses a un impact très douloureux sur les familles et les communautés. On travaille avec les provinces et tous les territoires pour mettre en place tous les outils et les programmes possibles pour améliorer la situation.

Depuis 2017, on a investi plus de 800 millions de dollars pour répondre à cette crise et on va continuer dans ce sens.

[Traduction]

LE LOGEMENT

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Monsieur le Président, la semaine dernière, le défenseur fédéral du logement a été clair: la Stratégie nationale sur le logement est un échec. On peut le constater dans ma collectivité. Le nombre de sans-abri a triplé au cours des trois dernières années. Partout dans la région de Waterloo, des organismes sont prêts à construire les logements abordables nécessaires, mais ils attendent toujours le financement du fédéral.

Le ministre du Logement va-t-il s'engager à faire en sorte que la Stratégie nationale sur le logement réduise vraiment l'itinérance dans ma collectivité et ailleurs au pays?

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Ahmed Hussen (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier vraiment important. C'est pourquoi le gouvernement a accordé la priorité aux investissements visant à réduire l'itinérance chronique au Canada et à l'éliminer un jour. Nous avons doublé l'enveloppe du programme fédéral de lutte contre l'itinérance, qui est passée de 2 milliards de dollars à un peu plus de 4 milliards de dollars. De plus, nous avons instauré l'Initiative pour la création rapide de logements, qui a permis de construire 10 250 logements très abordables destinés aux membres les plus vulnérables de nos collectivités.

Nous savons que ces investissements fonctionnent bien partout au pays. Quelque 64 000 Canadiens ont ainsi pu éviter de se retrouver à la rue, et 32 00 autres ont été tirés de l'itinérance.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune des récipiendaires des Prix Impacts du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour 2022: Cindy Blackstock, Fannie Lafontaine, Semra Sevi, Jordan Stanger-Ross et Jan Grabowski.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: L'honorable député de Mégantic—L'Érable invoque le Règlement.

M. Luc Berthold: Monsieur le Président, pendant la période de questions orales, j'ai cité un document qui provient du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. J'ai décidé de suivre ses directives en demandant la permission de déposer ouvertement et de manière tout à fait transparente le rapport qu'il a soumis au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant l'ingérence étrangère dans nos élections.

Le Président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que l'honorable député propose la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1515)

[Traduction]

LOI PORTANT SUR UN CONSEIL NATIONAL DE RÉCONCILIATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 novembre, de la motion portant que le projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Comme il est 15 h 11, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 juin, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-29.

[Français]

Convoquez les députés.

• (1525)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 230)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Aldag
Alghabra	Ali
Allison	Anand
Anandasangaree	Angus
Arnold	Arseneault
Arya	Ashton
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Baldinelli
Barlow	Barrett
Barron	Barsalou-Duval
Battiste	Beaulieu
Beech	Bendayan
Benzen	Bergen
Bergeron	Berthold
Bérubé	Bezan
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blanchet	Blanchette-Joncas
Blaney	Block
Blois	Boissonnault
Boulerice	Bradford
Bragdon	Brassard
Brière	Brock
Brunelle-Duceppe	Calkins
Cannings	Caputo
Carr	Carrie
Casey	Chabot
Chagger	Chahal
Chambers	Champoux
Chatel	Chen
Chiang	Chong
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)
Cooper	Cormier
Coteau	Dabrusin
Dalton	Damoff
Dancho	Davidson
Davies	DeBellefeuille
Deltell	d'Entremont
Desbiens	Desilets
Desjarlais	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Doherty	Dong
Dowdall	Dreeshen
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Duncan (Etobicoke North)
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Ellis
Epp	Erskine-Smith
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Fast	Fergus
Ferreri	Fillmore
Findlay	Fisher
Fonseca	Fortier
Fortin	Fragiskatos
Fraser	Freeland
Fry	Gaheer
Gallant	Garneau
Garon	Gaudreau
Gazan	Généreux

Genuis	Gerretsen
Gill	Gladu
Godin	Goodridge
Gould	Gourde
Gray	Green
Hajdu	Hallan
Hanley	Hardie
Hepfner	Hoback
Holland	Housefather
Hughes	Hussen
Hutchings	Iacono
Idlout	Ien
Jaczek	Jeneroux
Johns	Jowhari
Julian	Kayabaga
Kelloway	Kelly
Khera	Kitchen
Kmiec	Koutrakis
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Kusmierczyk	Kwan
Lake	Lalonde
Lambropoulos	Lametti
Lamoureux	Lantsman
Lapointe	Larouche
Lattanzio	Lauzon
Lawrence	LeBlanc
Lebouthillier	Lehoux
Lemire	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert
Lightbound	Lloyd
Lobb	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacKenzie	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martel
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)
Mazier	McCauley (Edmonton West)
McDonald (Avalon)	McGuinty
McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean	McLeod
McPherson	Melillo
Mendès	Mendicino
Miao	Michaud
Miller	Moore
Morantz	Morrice
Morrison	Morrissey
Motz	Murray
Naqvi	Nater
Ng	Noormohamed
Normandin	O'Connell
Oliphant	O'Regan
O'Toole	Patzner
Paul-Hus	Pauzé
Perkins	Perron
Petitpas Taylor	Plamondon
Poillievre	Powlowski
Qualtrough	Rayes
Redekopp	Reid
Richards	Roberts
Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado
Rood	Ruff
Sahota	Sajjan
Saks	Samson
Sarai	Savard-Tremblay
Scarpaleggia	Scheer
Schiefke	Seebach
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Shields	Shipley
Sidhu (Brampton East)	Simard
Singh	Small
Sorbara	Soroka
Steinley	Ste-Marie
Stewart	St-Onge
Strahl	Stubbs

Travaux de la Chambre

Sudds	Tassi
Taylor Roy	Therrien
Thomas	Thompson
Tochor	Tolmie
Trudeau	Trudel
Turnbull	Uppal
Valdez	Van Bynen
van Koeverden	Van Popta
Vandal	Vandenbeld
Vidal	Vien
Viersen	Vignola
Villemure	Virani
Vis	Wagantall
Warkentin	Waugh
Weiler	Wilkinson
Williamson	Yip
Zahid	Zarrillo
Zimmer— 315	

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Champagne	Joly
Jones	Martinez Ferrada
Muys	Schmale
Sidhu (Brampton South)	Sinclair-Desgagné
Vecchio	Williams— 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Troisième lecture et adoption du projet de loi)

Le Président: Le député de Regina—Qu'Appelle souhaite prendre la parole.

L'hon. Andrew Scheer: Monsieur le Président, un de mes collègues a voté avec l'application, a éprouvé des difficultés techniques et n'a pas pu ouvrir une session à temps pour changer son vote. Je me demande si la Chambre autoriserait le député de Foothills à changer son vote, comme elle l'a fait par le passé pour d'autres députés. Il avait l'intention de voter en faveur de la motion. Si la Chambre y consentait, il y aurait alors unanimité des voix en faveur du projet de loi.

Le Président: Avons-nous le consentement unanime de la Chambre?**Des voix:** D'accord.

Le Président: Je désire informer la Chambre qu'en raison du vote par appel nominal différé, l'étude des ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 12 minutes.

Nous passons maintenant à la question du jeudi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, je frémis en pensant à ce qui se passerait si on ne posait pas la question du jeudi.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai suivi les recommandations que j'ai reçues du Président et du leader du gouvernement à la Chambre dans les dernières semaines, si bien que ma question du jeudi est plus ciblée. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait donner à la Chambre un aperçu des travaux de la Chambre pour cette semaine et la semaine prochaine.

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais savoir si la Chambre accorderait son consentement unanime pour que l'on présente à la Chambre la liste des armes à feu qui sont utilisées pour la chasse, car il semble y avoir une certaine confusion chez les députés ministériels par rapport aux armes à feu qu'ils interdiraient avec leur nouvel amendement au projet de loi C-21.

Le Président: Nous séparerons ces deux sujets. Le député pourra revenir à son deuxième sujet tout de suite après la question du jeudi.

Pour le moment, j'invite le leader du gouvernement à la Chambre à répondre à la question.

L'hon. Mark Holland (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il faudra attendre la motion de consentement unanime pour savoir ce qui se produira. J'attends donc. Par ailleurs, voici une bonne nouvelle pour le député d'en face: il a l'occasion, pendant les travaux du comité, d'examiner la liste des armes en question et de faire les suggestions que souhaitent ses collègues. Je suis certain qu'il est conscient de cette possibilité, puisqu'il siège au comité depuis longtemps, mais je souhaitais simplement le lui rappeler.

La présidence se réjouira de savoir que nous poursuivrons le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Demain, nous amorcerons le débat en deuxième lecture du projet de loi C-23, Loi sur les lieux historiques du Canada.

Lundi, nous commencerons le débat à l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-32, Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022. Jeudi, ce sera le dernier jour désigné de l'actuelle période des subsides. Pendant le reste de la semaine, nous devrions nous concentrer sur le projet de loi C-32.

Je tiens aussi à mentionner que mardi, la ministre fera une déclaration pour commémorer la tuerie de Polytechnique.

• (1530)

L'hon. Andrew Scheer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Comme l'espoir fait vivre, je me demande si, tout en répondant à ma question, le leader du gouvernement se disait qu'il serait bon que tous les députés aient ces renseignements dès maintenant, puisque les réponses que nous recevons de la part des libéraux reflètent souvent une certaine confusion quant aux fusils de chasse qui seraient interdits par le projet de loi.

Est-ce que j'ai le consentement unanime...

Le Président: Ce n'est pas le sujet du prochain débat.

* * *

LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les

télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, nous vivons dans un monde où chacun se préoccupe de plus en plus de la cybersécurité. Une si grande partie de notre vie est stockée dans nos appareils personnels, protégée par des mots de passe et une authentification multifactorielle dans l'espoir de garder nos renseignements personnels en sécurité.

Les grandes entreprises sont de plus en plus menacées. On dirait que chaque jour on entend parler d'une nouvelle entreprise dont les systèmes informatiques ont été piratés par des pirates anonymes qui exigent une rançon afin qu'elles puissent récupérer leurs données. Selon les forces de l'ordre, bon nombre de ces cybercrimes ne sont pas signalés, les entreprises préférant payer discrètement afin d'éviter toute publicité.

Nos institutions publiques ne sont pas non plus à l'abri. Les systèmes informatiques d'hôpitaux ont été piratés, ce qui a mis la vie de leurs patients en danger. Des services d'urgence ont aussi été piratés, de même que les systèmes informatiques parlementaires.

Les cybermenaces constituent un problème pour la sécurité nationale et l'économie qui menace la sécurité des Canadiens. Le gouvernement et l'industrie ont souligné la nécessité d'une réglementation en matière de cybersécurité. On a beaucoup parlé de ce sujet, mais les choses ne sont pas vraiment allées plus loin.

En ce moment, le gouvernement canadien ne dispose d'aucun mécanisme juridique pour obliger la prise de mesures contre les cybermenaces ou les vulnérabilités dans le secteur des télécommunications. Pourtant, la cybersécurité est devenue l'un des principaux problèmes auxquels sont confrontées les personnes et les institutions. Je suis heureux que le gouvernement ait présenté cette mesure législative, qui permettra à la Chambre de se pencher sur les problèmes et les besoins du Canada en matière de cybersécurité.

Le projet de loi C-26 modifierait la Loi sur les télécommunications et d'autres lois connexes. L'intention serait de modifier la Loi sur les télécommunications afin d'ajouter la promotion de la sécurité du système canadien de télécommunication aux objectifs de la politique canadienne de télécommunication et d'autoriser le gouverneur en conseil et le ministre de l'Industrie à ordonner aux fournisseurs de services de télécommunication de faire ou de s'abstenir de faire toute chose nécessaire pour sécuriser le système canadien de télécommunication.

Je crois que personne à la Chambre, voire au pays, ne s'oppose à cet objectif. Comme je l'ai déjà mentionné, la cybersécurité pose problème dans notre société, et le gouvernement a un rôle important à jouer pour protéger les particuliers et les institutions du Canada. Certains pourraient se demander s'il est avisé d'accorder de tels pouvoirs au gouverneur en conseil et au ministre de l'Industrie, mais des règles s'appliquent au contrôle judiciaire des décrets et des règlements. Il ne s'agit pas d'accorder un pouvoir absolu, mais d'accorder des pouvoirs limités qui sont soumis aux freins et aux contrepoids nécessaires dans une démocratie.

En outre, le projet de loi édicte la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels qui prévoit un cadre de protection des cybersystèmes essentiels liés aux services et systèmes qui sont d'une importance critique pour la sécurité nationale ou la sécurité publique. Cela, entre autres, autorise le gouverneur en conseil à désigner des services ou systèmes critiques. De plus, cela exige que les exploitants désignés établissent et mettent en œuvre des programmes de cybersécurité, atténuent les risques associés aux chaînes d'approvisionnement et aux tiers, signalent les incidents touchant la cybersécurité et se conforment aux directives de cybersécurité.

On serait porté à croire que de telles mesures de cybersécurité relèvent du gros bon sens et que le gouvernement n'a pas à les dicter. Est-ce juste d'obliger les sociétés privées et les organisations à utiliser leurs propres ressources pour investir dans la cybersécurité? Il me semble que les entreprises bien gérées accordent la priorité à la cybersécurité. Ce ne sont pas tous les aspects d'une entreprise qui génèrent des recettes et les propriétaires et gérants intelligents dans le monde des entreprises le savent très bien. Comme le dit l'expression, pour faire de l'argent, il faut dépenser de l'argent.

Il y a un prix pour mettre en place des mesures de cybersécurité. Il n'y a aucun doute sur ce fait. Par contre, il me semble que ce coût est bien moindre que le prix à payer pour récupérer l'accès à un système informatique et aux données qu'il contient quand des criminels demandent une rançon dans le cadre d'une cyberattaque.

● (1535)

Il est logique pour une entreprise de prendre des mesures de cybersécurité. Cependant, étant donné que la mise en œuvre des mesures de sécurité comporte un coût financier sans générer de revenus, on peut se demander s'il est judicieux de confier ces mesures à des gens qui cherchent avant tout à réaliser des profits à court terme ou si, en l'occurrence, il ne serait pas plus logique pour le gouvernement d'intervenir afin d'aider certains propriétaires à se protéger.

Ayant moi-même été entrepreneur pendant la plus grande partie de ma vie, j'hésite à dire que certains propriétaires d'entreprise ont besoin d'aide pour se protéger, mais je sais que ce genre de mesures est parfois nécessaire au Canada.

Nous n'avons qu'à penser à ce qui est arrivé à l'une des entreprises les plus prospères du Canada: Nortel. Cette entreprise existerait peut-être encore si ses dirigeants avaient pris la cybersécurité plus au sérieux. Cette entreprise qui employait plus de 94 000 personnes dans le monde entier était un chef de file de la haute technologie jusqu'à ce qu'on mette son siège social sous écoute électronique et qu'on accède à ses systèmes informatiques pour commettre des vols de propriété intellectuelle. Maintenant, cette entreprise n'est plus qu'un souvenir. Nous n'en serons jamais certains, mais, si la cybersécurité avait été une plus grande priorité pour Nortel, cette entreprise fournirait peut-être encore de l'emploi, des produits et des services aux Canadiens. Si quelqu'un se demande pourquoi nous devrions prendre la cybersécurité au sérieux, nous n'avons qu'à lui répondre en un mot: Nortel.

Même si j'ai un peu de difficulté avec le fait que le projet de loi créera plus de réglementation et de tracasseries administratives, il pourrait être possible de limiter l'ajout des formalités administratives dont les libéraux sont parfois friands. Assurément, il faut que le fardeau réglementaire soit le même pour toutes les petites et moyennes entreprises et organisations. Autrement, je n'ai pas de mal à croire que des entreprises soient contraintes à la faillite à cause du coût de mise en œuvre des mesures de cybersécurité exigées par le gouver-

Ordres émanant du gouvernement

nement. Je sais que ce n'est pas l'intention du gouvernement, mais nous l'avons vu dans le passé, il est arrivé que tous les impacts des règles mises en place par le gouvernement ne soient pas anticipés. En particulier, le ministre de l'Industrie doit s'assurer que les règles soient applicables et qu'elles protègent contre les attaques des criminels et des États voyous.

D'ailleurs, ce sont peut-être les États voyous qui devraient nous inquiéter le plus. L'intégration des systèmes informatiques et l'utilisation de ces derniers pour gérer et entretenir les infrastructures du pays signifient que nous sommes de plus en plus vulnérables à une attaque dévastatrice. Un ennemi qui prendrait le contrôle du réseau électrique ou du système bancaire mettrait le pays à genoux sans avoir tiré une seule balle. La nature de la guerre a changé et, par conséquent, nous devons changer nos moyens de défense.

Pour assurer la sécurité nationale du Canada, il faut être prêts à affronter les menaces qui nous guettent en matière de sécurité. Le gouvernement a tardé à répondre aux cybermenaces et plusieurs incidents graves sont survenus sans qu'il y ait de réponse du législateur pendant sept ans. Je suis heureux que le gouvernement ait enfin décidé d'agir et j'espère que les députés pourront contribuer à l'amélioration du projet de loi. La cybersécurité est d'une importance capitale dans le monde d'aujourd'hui. Le Canada ne peut se permettre de la négliger.

● (1540)

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour son allocution.

La cybersécurité n'est pas seulement quelque chose d'essentiel, c'est aussi une course contre la montre, parce que les pirates informatiques sont organisés de mieux en mieux. Ils sont rapides, équipés, rusés et, en plus, malhonnêtes. Cela leur donne un avantage sur nous, présumément les honnêtes gens.

Le gouvernement a semblé tarder à agir, légiférer et se donner des dents en matière de cybersécurité.

Est-ce que mon collègue pense qu'il est encore temps de prendre les devants dans cette course ou est-ce qu'on va toujours accuser un certain retard face aux organisations de pirates informatiques internationales?

[Traduction]

M. Ziad Aboultaif: Madame la Présidente, j'ai mentionné, à la fin de mon intervention que le gouvernement a beaucoup tardé à présenter un tel projet de loi. Il est très difficile de dire si nous pouvons ou non rattraper ce retard. Nous savons que les guerres et les défis actuels et les guerres futures concernent surtout la cybersécurité. Avec ce projet de loi, il sera important d'évaluer dans quelle mesure le Canada est prêt à affronter les menaces futures.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, dans le projet de loi à l'étude, il est question de la manière dont les sanctions pécuniaires permettraient au ministre de prendre des mesures énergiques pour veiller à ce que les fournisseurs maintiennent les mesures qui s'imposent.

Ordres émanant du gouvernement

Ma question au député est la suivante: convient-il que les cyberattaques ne sont pas un phénomène propre au Canada? Elles existent dans le monde entier. Nous travaillons avec les pays alliés et d'autres pays. Voilà pour une partie du problème. Mais cela ne s'arrête pas là. Il est nécessaire de continuer, comme nous l'avons fait ces dernières années, à investir des dizaines de millions de dollars et à confier à des gens la tâche d'assurer la protection contre les cybermenaces.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense du contexte plus général des cybermenaces?

M. Ziad Aboultaif: Madame la Présidente, je vais répondre à la fin de la question posée par le député et revenir ensuite au début de sa question.

Nous n'en sommes pas encore là pour ce qui est de l'évaluation de notre état de préparation et de notre situation en matière de cybersécurité. J'ignore si nous comprenons suffisamment les enjeux, quelle est notre situation et dans quelle mesure nous sommes préparés. C'est une tâche très importante pour le gouvernement.

En ce qui concerne les sanctions pécuniaires imposées aux entreprises, j'ai indiqué dans mon intervention que des mesures de ce genre pourraient mettre certaines entreprises en faillite parce qu'elles n'auraient pas les moyens de se procurer les services qui leur fourniraient la protection nécessaire pour ne pas se retrouver dans une situation aussi désastreuse.

Il faut donc trouver un équilibre, et cela doit se faire en collaboration avec l'industrie. Si nous sommes vraiment préparés, les sanctions pécuniaires devraient être moindres, parce que le gouvernement aurait dû faire plus au cours des sept dernières années, ou même dans les années antérieures, pour penser à l'avenir.

Tout cela reste entre les mains du gouvernement qui présente le projet de loi. Nous espérons avoir certaines réponses.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NDP): Madame la Présidente, voilà une intervention fort intéressante. Je ne suis pas spécialiste de la cybersécurité, alors je trouve ce débat très informatif.

L'une des questions que je me pose est de savoir comment trouver un juste équilibre entre le besoin de cybersécurité et le besoin de transparence. C'est véritablement la grande question dans ce domaine. Comment rendre les mesures de cybersécurité efficaces tout en adhérant aux valeurs canadiennes de transparence, de respect des droits de la personne, et tout le reste?

Que pense le député du fait que...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Un député invoque le Règlement, et je crois savoir pourquoi. La députée qui pose la question n'a pas de casque d'écoute, et nous n'autorisons pas les députés à prendre la parole par vidéoconférence sans casque d'écoute. C'est mon erreur, je m'en excuse.

Je vais devoir interrompre immédiatement la députée et laisser le député de Timmins—Baie James poser une question. Je le prierais d'être bref.

• (1545)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Madame la Présidente, les cybermenaces n'ont rien de nouveau. En 2011, les deux principaux centres financiers du gouvernement du Canada, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, ont été mis hors ligne pendant des jours à la suite du piratage commis par des socié-

tés chinoises. Pourtant, le gouvernement Harper n'a rien fait. Il ne voulait pas en parler parce qu'il était trop occupé à vendre des sections des sables bitumineux ainsi que Nexen à des sociétés d'État chinoises, puis à signer un accord de libre-échange avec la Chine, l'accord qui allait permettre à cette dernière de s'attaquer au Canada en dehors du système judiciaire.

Je trouve plutôt curieux que les conservateurs se préoccupent soudainement de la cybercriminalité alors qu'ils n'ont rien fait à l'égard des menaces de l'État chinois sous le gouvernement Harper.

M. Ziad Aboultaif: Madame la Présidente, le député néo-démocrate veut toujours politiser les discussions. Nous parlons d'un sujet très sérieux, et aucun parti ne le prend plus au sérieux que les autres. J'aurais aimé qu'il respecte l'esprit non partisan du projet de loi. Parlons des faits. Laissons la place à la logique et cessons les attaques.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Madame la Présidente, avant de commencer, je précise que je partagerai mon temps de parole avec le député de Kingston et les Îles.

C'est un honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-26, une loi sur la cybersécurité. À mon avis, la cybersécurité est essentielle. Chose certaine, elle touche directement à notre sécurité nationale.

Lorsque nous examinons les défis et les occasions qui se présentent dans ce domaine, nous constatons que le thème de la collaboration sous-tend — comme il se doit — tout ce que nous faisons.

La fréquence des cybercrimes dans un monde numérique qui prend de plus en plus de place, l'amélioration de la cyberdéfense dans un environnement mondial instable, une réflexion en profondeur sur ce que l'avenir nous réserve dans un monde où les innovations et les changements sont exponentiels, un regard critique sur nos politiques et nos lois pour déterminer si elles sont à la hauteur, et la protection des contenus et de la propriété intellectuelle alors que les données deviennent l'une des ressources les plus précieuses du monde: ce ne sont là que quelques-uns des sujets de réflexion sur lesquels nous devons nous pencher pendant l'étude de ce projet de loi.

Au Canada, être en ligne est essentiel. Maintenant plus que jamais, les Canadiens dépendent d'Internet au quotidien. Il ne s'agit pas seulement de faire des affaires et de payer des factures. Il est aussi question de rester en contact avec ses proches partout au pays et dans le monde. Nous devrions pouvoir mener l'ensemble de ces activités en toute sécurité.

J'aimerais dire quelques mots sur les mesures que nous avons prises au Canada pour atteindre ce juste équilibre, et j'aimerais souligner l'importance de notre engagement à protéger les systèmes informatiques qui soutiennent nos infrastructures essentielles.

L'émergence de nouvelles technologies, comme la technologie 5G, fait partie des raisons évidentes pour lesquelles nous devons redoubler d'efforts. Nous n'avons qu'à penser à l'utilisation grandissante de la technologie en raison de la pandémie de COVID-19, ou encore aux tensions internationales causées par l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie, avec les menaces que cela implique, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les cyberactivités malveillantes menées par des acteurs étatiques et non étatiques.

Tout au long de ces événements exceptionnels, le gouvernement a travaillé sans relâche pour protéger les Canadiens. Nous sommes plus que jamais conscients de la nécessité de bénéficier d'une connectivité fiable et sécuritaire pour mener nos activités quotidiennes et assurer notre sécurité collective. C'est un aspect fondamental pour assurer la prestation de services essentiels comme la production d'énergie, les transactions financières, le transport sécuritaire et les communications d'urgence.

Dans le cadre du mandat qu'il a reçu du premier ministre Trudeau, le ministre de la Sécurité publique a l'occasion de relever le défi d'élaborer une stratégie nationale renouvelée...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député de Battle River—Crowfoot invoque le Règlement.

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, comme l'a souligné hier le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, prononcer le nom du premier ministre n'est pas permis à la Chambre.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député a raison. Il est interdit de prononcer le nom des députés actuels.

M. Ryan Turnbull: Madame la Présidente, dans le cadre du mandat que lui a confié le premier ministre, le ministre de la Sécurité publique a l'occasion et le défi de renouveler la stratégie en matière de cybersécurité. Il faut nous assurer de dresser un plan à long terme visant à protéger la sécurité et l'économie du pays, à dissuader les auteurs de cybermenaces et à promouvoir l'adoption, sur la scène internationale, d'un comportement fondé sur les normes dans le cyberespace.

Le gouvernement du Canada travaille à améliorer la cybersécurité des infrastructures essentielles du pays. Cerner les cybermenaces et les vulnérabilités et réagir aux cyberincidents est une tâche continue qui ne s'arrête jamais. Malheureusement, nous avons vu que des acteurs malveillants continuent de profiter de l'environnement actuel pour exploiter certains secteurs. Je voudrais donner un exemple qui concerne ma circonscription et la région d'où je viens.

Ma circonscription est la circonscription de Whitby et le conseil scolaire de ma région est le conseil scolaire du district de Durham. Le vendredi 25 novembre, il y a quelques jours à peine, un incident de cybersécurité est survenu au conseil scolaire du district de Durham. Les cours en ligne ont dû être annulés et les examens de lecture et d'écriture prévus ont dû être reportés. Il y a eu des pannes téléphoniques et des pannes de courriel. Le conseil n'a plus accès aux services d'urgence et il essaie de limiter les impacts de cet incident afin d'éviter que la paie de plus de 14 000 employés du conseil scolaire soit touchée. Dans notre région, il y a 75 000 étudiants.

Ils ont informé la police de l'attaque. L'enquête s'annonce très complexe et longue, et la police évaluera les conséquences sur la vie privée, mais nous pouvons imaginer les répercussions sur les élèves et les employés du conseil scolaire du district de Durham.

C'est un sujet très sérieux. Je pense que nous devons tous lui accorder l'importance qu'il mérite, et cette mesure législative vise à garantir que nous faisons tout notre possible pour nous protéger contre ces cybermenaces à l'avenir.

Cependant, nous ne partons pas de zéro pour nous attaquer à ces menaces. Depuis 2018, le gouvernement du Canada a investi environ 4,8 milliards de dollars au total dans la cybersécurité. Dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité, le gouvernement du

Ordres émanant du gouvernement

Canada prendra des mesures décisives pour renforcer la défense, la protection civile et l'application de la loi contre les cybermenaces. La stratégie a été jumelée au plus important investissement en cybersécurité jamais effectué par le gouvernement du Canada, totalisant près de 800 millions de dollars dans les budgets fédéraux de 2018 et 2019.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a alloué une somme supplémentaire de 791 millions de dollars pour améliorer et défendre les cyberréseaux, renforcer la collecte de données et protéger les renseignements des contribuables, et le budget de 2022 prévoyait 852,9 millions de dollars supplémentaires pour perfectionner le Centre de la sécurité des télécommunications et renforcer sa capacité à mener des cyberopérations, à rendre les systèmes gouvernementaux essentiels plus résilients, à prévenir les cyberincidents touchant les infrastructures essentielles et à y réagir.

Dans le cadre de la stratégie, deux organisations phares ont été créées: le Centre canadien pour la cybersécurité, également connu sous le nom de cybercentre, qui relève du Centre de la sécurité des télécommunications, et le Centre national de coordination en cybercriminalité, ou CNC3, qui relève de la GRC.

Le cybercentre est une équipe unique et unifiée d'experts techniques gouvernementaux en cybersécurité. Le cybercentre est la source qui fait autorité de conseils techniques uniques, d'orientations, de services, de services de messagerie et de soutien sur les questions opérationnelles touchant la cybersécurité, pour le gouvernement, les propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles, le secteur privé et le public canadien.

Le Centre national de coordination en cybercriminalité coordonne les opérations de la police canadienne contre les cybercrimes. Il a établi un mécanisme national permettant aux Canadiens et aux entreprises de signaler les cybercrimes à la police. Dans l'exemple que j'ai cité dans ma circonscription, le conseil scolaire du district de Durham signalerait le cybercrime à la police locale, signalement qui remonterait également par le CNC3.

L'outil canadien de cybersécurité de Sécurité publique Canada aide également les propriétaires et les exploitants des infrastructures essentielles du Canada à évaluer leur cybermaturité en les comparant à des points de référence établis et à leurs pairs. L'outil donne des conseils concrets sur la manière dont ils peuvent devenir plus cyberrésilients.

● (1550)

Sécurité publique Canada coordonne et organise également des exercices en cybersécurité destinés à la communauté des infrastructures essentielles afin de mettre à l'essai et de développer les capacités d'intervention et de rétablissement en cas de cyberactivités malveillantes. De façon plus générale, le ministère, en tant que responsable fédéral de la politique en matière de cybersécurité, encourage la communication et la collaboration afin d'accroître la sensibilisation aux cybermenaces et aux risques, y compris avec nos partenaires internationaux. Sécurité publique Canada travaille en étroite collaboration avec le Centre canadien pour la cybersécurité du Centre de la sécurité des télécommunications en vue d'améliorer la résilience des infrastructures essentielles au Canada. En plus de diffuser des avis publics, le Centre canadien pour la cybersécurité partage des informations précieuses sur les cybermenaces avec les propriétaires et les exploitants d'infrastructures essentielles au Canada.

Ordres émanant du gouvernement

Aujourd'hui, je suis très fier de dire que nous pouvons commencer à débattre d'un nouveau projet de loi visant à renforcer davantage ce que nous avons construit en tant que gouvernement. Nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-26 à l'étape de la deuxième lecture, et l'objectif de ce projet de loi est double.

La première partie propose d'apporter des modifications à la Loi sur les télécommunications, notamment d'ajouter la sécurité comme objectif stratégique, d'ajouter des pouvoirs de mise en œuvre et d'aligner le secteur des télécommunications sur les autres secteurs d'infrastructures essentielles. Cela permettrait au gouvernement, en cas de besoin, de rendre obligatoire toute action nécessaire pour sécuriser le système de télécommunications du Canada, y compris ses réseaux 5G. Cela inclurait le pouvoir d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunications canadiens d'utiliser des produits et services de fournisseurs à haut risque.

La deuxième partie porte sur la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels. Cette nouvelle loi obligerait les exploitants désignés des secteurs des finances, des télécommunications, de l'énergie et des transports sous réglementation fédérale à prendre des mesures précises pour protéger leurs cybersystèmes essentiels, et elle permettrait aux organisations de prévenir un large éventail de cyberactivités malveillantes, notamment l'espionnage électronique et les rançongiciels, et de reprendre leurs activités plus facilement à la suite de cyberincidents.

● (1555)

[Français]

M. Denis Trudel (Longueuil—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, moi non plus, je ne suis pas un expert dans le domaine de la cybersécurité.

Il y a quelques semaines, j'ai manifesté à Montréal avec 10 000 personnes en appui aux gens qui se battent pour la liberté en Iran, qui, on le sait, n'est pas un État démocratique. J'ai aussi beaucoup appuyé les gens de la communauté ouïghoure que j'ai rencontrés à plusieurs reprises, ici, à Ottawa. On sait qu'ils subissent un génocide en Chine. Le petit carré blanc que je porte, c'est en appui aux gens qui, en ce moment, se lèvent contre les mesures sanitaires en Chine, ainsi qu'aux gens en Russie qui protestent contre la guerre en Ukraine.

Je veux savoir s'il y a des mesures concrètes dans le projet de loi C-26 qui empêcheraient les États que je viens de mentionner, l'Iran, la Chine et la Russie, de faire des cyberattaques sur les réseaux sociaux et, par exemple, de pirater mon compte et d'intervenir dans ma vie de député? J'aimerais avoir une précision de mon collègue à cet égard.

[Traduction]

M. Ryan Turnbull: Madame la Présidente, comme le député d'en face, j'ai des préoccupations éthiques à propos de la désinformation et d'autres acteurs parrainés par un État, et j'aimerais être certain que notre cyberinfrastructure et la vie que nous menons à titre de députés sont protégées contre les attaques et les incidents qui touchent trop souvent nos institutions et même notre vie personnelle.

Le projet de loi vise vraiment à renforcer le travail que le gouvernement mène déjà, année après année, alors qu'il investit pour protéger nos infrastructures essentielles contre les cyberattaques, et à faire en sorte qu'on améliore ces outils et ces investissements et qu'on les utilise du mieux possible pour nous protéger contre les menaces comme celles que le député d'en face a mentionnées.

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la cybersécurité, surtout dans le monde actuel.

J'ai écouté des experts en sécurité parler de ces enjeux et l'un des points qu'ils m'ont signalés, c'est que le Canada tarde vraiment à agir dans le domaine de la cybersécurité, qu'on pense à la décision concernant Huawei ou au retard du Canada comparativement à ses partenaires du Groupe des cinq. Il est essentiel d'agir si nous voulons rester dans le coup.

Le député libéral accepterait-il d'expliquer pourquoi, alors que le gouvernement est au pouvoir depuis des années, cette mesure législative n'a pas été débattue à la Chambre des communes plus tôt?

M. Ryan Turnbull: Madame la Présidente, je ne sais pas vraiment pourquoi nous recevons ce genre de critiques des députés d'en face compte tenu du fait que j'ai donné des exemples très concrets dans mon discours, deux organismes qui ont été établis et quelques investissements assez importants qui ont été faits depuis 2018. Le financement de 4,8 milliards de dollars pour la cybersécurité, ce n'est pas rien. Nous faisons des investissements et nous mettons en place les systèmes et les outils.

En tant que membre du comité de la procédure et des affaires de la Chambre, j'ai été informé au sujet de la cyberinfrastructure et de la cybersécurité de la Chambre des communes. Bien que ces séances d'information aient eu lieu à huis clos, je sais très bien que des systèmes très solides et résilients ont été mis en place pour repérer et neutraliser les menaces à l'avance afin de garantir la protection des infrastructures essentielles de la Chambre des communes. Grâce au travail qu'effectue le gouvernement, je pense que cela s'applique à l'ensemble du Canada.

● (1600)

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je veux prendre un instant pour m'excuser auprès des interprètes d'avoir complètement oublié de mettre mon casque d'écoute plus tôt. Je ne me sens pas dans mon assiette et je ne suis manifestement pas au mieux de ma forme.

Je remercie mon collègue de son discours d'aujourd'hui. C'était très intéressant. Je suis d'accord avec mes collègues du Parti conservateur pour dire que nous traînons beaucoup de l'arrière, mais je pense qu'il est vital que nous fassions bien les choses. Il est tellement important que nous trouvions l'équilibre.

L'une des préoccupations dont nous font part les intervenants à qui nous avons parlé, c'est que le projet de loi soustrait des décrets à la Loi sur les textes réglementaires. Ceux-ci ne pourront donc pas faire l'objet d'un examen minutieux par le comité d'examen de la réglementation. Le député pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement a pris cette décision?

M. Ryan Turnbull: Madame la Présidente, comme je ne connais pas les détails précis sur ce dont la députée d'en face parle dans sa question, je dois dire, de bonne foi, que je lui reviendrai à ce sujet après avoir fait un peu plus de recherches pour découvrir pourquoi on a pris cette décision.

Ce que je peux lui dire, c'est que les dispositions principales du projet de loi concourent vraiment à l'objectif général de protéger les infrastructures essentielles. Le projet de loi modifie la Loi sur les télécommunications afin d'ajouter expressément « la promotion de la sécurité du système canadien de télécommunication aux objectifs de la politique canadienne de télécommunication et...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je dois interrompre le député. Le temps prévu est largement écoulé.

Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes pour le Sénat a la parole.

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Whitby de partager son temps de parole avec moi.

Il est essentiel que nous discutons d'une mesure législative aussi importante que le projet de loi C-26. La technologie évolue extrêmement rapidement. Il semble parfois vraiment difficile de suivre le rythme et de toujours garder une longueur d'avance sur les différents acteurs, étatiques ou non, qui tentent de s'adonner à des activités qui pourraient sérieusement nuire à notre économie ou à d'autres aspects de la société canadienne.

On dirait qu'hier encore, Internet n'existait pas. Je me souviens parfaitement du moment où je me suis abonné à Internet. Ma première connexion Internet était un accès par ligne commutée. J'étais alors en génie informatique dans un collège de Kingston. C'était en 1995 ou 1996. À cette époque, il fallait parfois deux ou trois minutes pour parvenir à télécharger une simple photo.

M. Philip Lawrence: Que téléchargez-vous?

M. Mark Gerretsen: Il ne s'agissait pas d'une photo du député d'en face, madame la Présidente.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les choses évoluent si vite et que nous avons parcouru tant de chemin en si peu de temps en ce qui concerne notre capacité à utiliser, à perfectionner et, faute d'un meilleur terme, à exploiter tout ce qu'Internet a à offrir. Nous avons vu Internet transformer le commerce. Nous l'avons vu changer notre façon de communiquer les uns avec les autres. Nous l'avons vu bouleverser à peu près tous les aspects de notre vie. Malheureusement, il en découle de nouvelles possibilités pour les personnes qui tentent d'influer sur notre vie quotidienne. Celles-ci essaient de nouvelles formes de fraude, de vol, de harcèlement, d'intimidation et d'ingérence dans les élections, autant de manières malveillantes dont des gens essaient maintenant d'utiliser Internet.

Bien sûr, la cybersécurité est de nos jours un volet énorme de toute activité gouvernementale, et chaque gouvernement devrait faire tout ce qu'il peut pour la garantir, car, quand on y pense, tout est connecté. Une cyberattaque peut cibler une entreprise de services publics, un Parlement qui fonctionne, une démocratie. Une attaque peut cibler à peu près n'importe quel aspect de nos vies, alors il est essentiel d'adopter une loi pour protéger correctement tout cela.

J'ai entendu certaines personnes dans cette enceinte ainsi que, lors des deux questions précédentes, un député conservateur et un député néo-démocrate laisser entendre que nous prenons trop notre temps et que nous tirons de l'arrière par rapport à d'autres pays. J'aimerais inciter les députés à faire preuve de prudence et leur dire que ce n'est pas tout à fait exact. À titre d'exemple, le Parlement du Royaume-Uni — dirigé par un gouvernement conservateur, soit dit en passant — se penche sur un projet de loi très semblable à celui-ci. Il suit exactement le même processus que nous. Je pense qu'il est toujours facile de demander — et ce sont des paroles que nous entendons très fréquemment de la part des partis de l'opposition — pourquoi cela prend autant de temps.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai ma propre opinion sur les raisons qui expliquent que les choses traînent en longueur à la Chambre, mais la réalité, c'est que, selon moi, nous n'avons pas tant de retard que cela par rapport aux autres pays. Oui, certains pays en ont fait plus que nous. Je ne mets pas en question ce fait. Toutefois, je ne suis pas d'accord pour dire que nous accusons un retard considérable. J'aimerais revenir sur le Royaume-Uni, où un gouvernement conservateur a présenté un projet de loi très semblable au nôtre, ce qui m'amène à parler du projet de loi dont nous débattons aujourd'hui.

Ce projet de loi se divise essentiellement en deux parties. La première partie modifierait la Loi sur les télécommunications pour ajouter l'objectif de la promotion de la cybersécurité du système canadien de télécommunication à la politique canadienne de télécommunication.

● (1605)

Il autorise également le gouverneur en conseil et le ministre de l'Industrie à ordonner aux fournisseurs de services de télécommunication de sécuriser le système canadien de télécommunication. Selon moi, c'est d'une importance cruciale. Dans ce processus, il ne faut pas oublier qu'une grande partie de ce que nous devons faire est de travailler avec des partenaires privés et les divers services de télécommunication qui existent. Il nous faut, d'un point de vue stratégique ou gouvernemental, mettre en place certaines des choses qu'ils doivent faire.

La réalité est que, dans un environnement commercial concurrentiel où différentes entreprises de télécommunication luttent pour être plus compétitives et plus efficaces afin de maximiser les profits, ce qui, nous l'admettons tous, est important dans le monde capitaliste dans lequel nous vivons, nous devons admettre que, pour garantir la mise en place de certaines de ces protections, nous devons faire en sorte qu'une loi existe afin de garantir que les entreprises fassent le nécessaire pour créer ces protections. Sinon, cela pourrait ne pas se produire dans la mesure nécessaire en raison du caractère concurrentiel de l'environnement dans lequel elles se trouvent.

L'autre aspect de ce projet de loi est qu'il édicte la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels, laquelle prévoit un cadre de protection des cybersystèmes essentiels qui sont d'une importance critique pour la sécurité nationale ou la sécurité publique. Bien entendu, cet aspect est essentiel, car c'est la base sur laquelle s'appuie tout le reste en ce qui concerne la sécurité nationale et les systèmes que nous avons. Nous devons protéger adéquatement ces systèmes. À cette fin, le projet de loi autorise le gouverneur en conseil à désigner des services ou systèmes critiques. Pensons-y.

Quand j'étais à l'université en génie informatique et que j'ai eu mon premier accès commuté, jamais je n'aurais pensé qu'à peine 25 ans plus tard, on parlerait de désigner certains de ces services comme étant critiques pour la sécurité nationale ou à la sécurité publique. C'est pourtant la réalité d'aujourd'hui. Étant donné que nous dépendons aussi fortement de ces systèmes, il est primordial que nous ayons en place des mesures de protection adéquates pour assurer notre sécurité et nous protéger contre les cybermenaces.

Ordres émanant du gouvernement

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cet important projet de loi. J'ai l'impression qu'il est largement appuyé à la Chambre. J'espère que nous pourrons le faire progresser jusqu'aux prochaines étapes, que nous pourrons continuer de le faire avancer et que nous réussirons à prendre les mesures nécessaires pour protéger adéquatement les systèmes informatiques sur le plan de la sécurité.

• (1610)

[Français]

M. René Villemure (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Kingston et les Îles de son discours, qui est toujours éclairant.

Cependant, j'aimerais savoir en quoi ce projet de loi va renforcer la confiance des citoyens à l'égard d'Internet. Quel est l'instrument du projet de loi C-26 qui permettra de garantir la confiance des citoyens?

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mon discours, une des mesures que prend le projet de loi est de préciser aux fournisseurs de services de télécommunication ce qu'ils doivent faire afin d'assurer la sécurité Internet. C'est ce que nous faisons d'un point de vue politique. Nous établissons les exigences à l'égard des systèmes de télécommunication afin de garantir leur sécurité. On peut s'attendre à ce que les systèmes de télécommunication, de façon unifiée, promeuvent les politiques et les mesures de sauvegarde qui seront énoncées dans les directives.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, il est devenu très clair, en particulier depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, que notre monde est déstabilisé et qu'il compte de nombreuses personnes mal intentionnées, au sein même des États, qui tentent de saper la démocratie.

Je m'inquiète de la capacité du gouvernement fédéral à résister aux cyberattaques. Plus tôt aujourd'hui, j'ai parlé de l'année 2011, lorsque des opérateurs chinois ont été en mesure d'interrompre les activités du ministère des Finances et du Conseil du Trésor pendant plusieurs jours grâce à des attaques incessantes. Compte tenu de la quantité d'informations financières concernant les Canadiens qui se trouvent dans ces ministères, c'est très grave.

Nous savons que le système du ministère de l'Immigration, qui est devenu un véritable cauchemar pour quiconque tente de s'y retrouver, est défaillant. Le personnel du ministère ne peut pas accéder aux fichiers d'information parce que le système n'est pas opérationnel. Il faudra investir massivement pour protéger les gens, mais aussi pour faire face aux forces obscures, qu'il s'agisse des Russes, des Chinois ou de tout autre agent non étatique.

Le gouvernement a-t-il mis en place un plan fiable pour mettre nos systèmes fédéraux à niveau afin de pouvoir résister aux pirates informatiques?

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, c'est le principe fondamental qui permet d'avoir une autonomie pleine et entière à l'égard de notre pays.

Nous devons nous assurer que ces systèmes sont sécurisés...

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): À l'ordre. Le micro de l'honorable député cause un problème d'audio qui entre en conflit avec l'audition de l'interprète.

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Je m'excuse, Madame la Présidente. Ce n'est pas mon premier jour. Je n'aurais pas dû laisser cet incident arriver. Par votre entremise, je m'excuse auprès des interprètes.

Pour revenir à ce que je disais, afin de maintenir cette autonomie dont nous avons besoin en tant que pays, nous devons nous assurer de faire les investissements appropriés. Le député a fait valoir qu'il faudrait faire un investissement majeur. Mon point de vue personnel est que nous ne devrions pas reculer devant la dépense pour nous assurer de la robustesse absolue de nos systèmes de sécurité.

Y aura-t-il des intrusions ou des moments où il pourrait être difficile de maintenir cette sécurité? Oui, mais nous en tirerons des leçons. En ce qui concerne son exemple de 2011, je crois que nous avons appris de cet incident et que nous avons renforcé nos systèmes en conséquence.

• (1615)

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Madame la Présidente, je peux attester que le député n'en est pas à sa première journée à la Chambre. J'ai l'impression d'avoir passé un an à le regarder dans les yeux.

Dans le projet de loi, il y a une assez grande zone grise en ce qui concerne les définitions. Le gouvernement publiera-t-il des renseignements supplémentaires sur des termes non définis tels que « cyberincidents »?

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, je suis touché que le député me regarde dans les yeux depuis une année.

Blague à part, le député pose une bonne question à laquelle je ne peux répondre. Je ne suis certainement pas en mesure de lui fournir des renseignements que le gouvernement n'a pas encore publiés. Quand le gouvernement présente un projet de loi ou communique des renseignements au Parlement, il le fait de manière à ce que tous les députés y aient accès en même temps. L'accès du député à ces renseignements serait le même que le mien.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Battle River—Crowfoot.

Je suis fière de prendre la parole au nom des résidents de ma circonscription pas encore tout à fait connectée, Renfrew—Nipissing—Pembroke. En tant que députée ayant siégé le plus longtemps au comité de la défense nationale, je suis pleinement consciente de la nécessité pour le Canada de sécuriser ses cybersystèmes essentiels.

Pendant trop longtemps, le gouvernement est resté indifférent alors que les entreprises de télécommunications du Canada étaient infiltrées, dépouillées de leur propriété intellectuelle et sabotées. Il a fallu la pression collective de nos alliés du Groupe des cinq pour que le gouvernement oppose une quelconque résistance à l'expansion de Huawei dans l'infrastructure des télécommunications du Canada.

Ce n'est qu'après avoir été profondément humilié et menacé d'être privé de renseignements de sécurité essentiels que le gouvernement a finalement réagi en légiférant. Cependant, comme c'est souvent le cas avec les gouvernements qui ont été contraints d'agir, le pouvoir exécutif a réagi de manière excessive. Il incombe maintenant au Parlement de modérer les excès du pouvoir exécutif.

La cybersécurité n'est pas une question partisane. Aucun parti n'a promis pendant la campagne électorale que le Canada redeviendrait moins sécurisé. Les conservateurs appuient le renvoi de ce projet de loi au comité pour y apporter des amendements soigneusement étudiés. J'espère que les députés d'en face seront disposés à travailler de façon collégiale pour veiller à ce que nous, parlementaires, trouvions un juste équilibre. En effet, ce projet de loi doit établir un équilibre entre la sécurité, la vie privée et la transparence, ainsi que la rapidité, l'efficacité et l'efficace.

Je comprends que les députés d'en face accordent une plus grande confiance au gouvernement actuel que la plupart des Canadiens, mais accorderont-ils la même confiance au prochain gouvernement ou à celui d'après? En tant que parlementaires, notre devoir est de contrôler non seulement le gouvernement actuel, mais aussi les gouvernements à venir. À cette fin, j'encourage tous les partis à collaborer au comité et à présenter à la Chambre un projet de loi que nous serons tous en mesure d'appuyer.

Quatre grands aspects nécessitent un examen minutieux. Cependant, comme nous avons pu le voir avec le recours à la Loi sur les mesures d'urgence, même lorsque le Parlement donne des définitions claires, le pouvoir exécutif croit qu'il peut tout simplement les extrapoler ou les interpréter de façon trop large. Bien que le gouvernement ait été contraint de justifier sa décision de recourir à la Loi sur les mesures d'urgence dans le cadre d'une enquête publique, le projet de loi C-26 est dépourvu de véritables mesures de reddition de comptes et accorde des pouvoirs extraordinaires encore plus vastes, notamment celui d'émettre des arrêtés secrets.

Il ne devrait pas incomber aux exploitants de cybersystèmes essentiels de deviner ce que le gouvernement entend par « immédiatement ». Dans sa version actuelle, le projet de loi accorde au gouvernement le pouvoir d'ordonner aux fournisseurs de services de télécommunications de faire le nécessaire pour sécuriser le réseau de télécommunications. Accorder à l'exécutif le pouvoir d'agir à sa guise serait un manquement à notre devoir de parlementaires. Donner au gouvernement le pouvoir d'agir à sa guise tout en lui permettant de prendre ce type de décisions en secret reviendrait à manquer carrément à notre devoir.

Il est compréhensible et raisonnable d'exiger un certain secret pour lutter contre l'espionnage étranger, mais les limites doivent être clairement définies. Les opérateurs doivent avoir la possibilité de faire appel et le Parlement doit pouvoir examiner à la loupe les actions du gouvernement. Par Parlement, j'entends véritablement le Parlement. Je ne parle pas d'un quelconque comité gouvernemental composé de parlementaires, mais bien d'un comité parlementaire.

Ce projet de loi donne au gouvernement le pouvoir de refuser des services à toute entreprise ou personne par l'entremise d'un arrêté secret. Si cette loi était déjà en vigueur, rien n'empêcherait un gouvernement d'annuler le service Internet et téléphonique de manifestants avec lesquels il est en désaccord.

Le fait d'accorder au gouvernement le pouvoir de refuser des services à des personnes en recourant à des arrêtés secrets viole clairement les droits des Canadiens reconnus par la loi. Je ne veux pas confier ce genre de pouvoir au gouvernement. Je suppose que mes collègues libéraux ne confieraient pas non plus ce genre de pouvoir aux conservateurs lorsqu'ils formeront le gouvernement, très bientôt, espérons-le.

Comme le disait un grand personnage de bande dessinée, un grand pouvoir implique de grandes responsabilités. Il existe de

Ordres émanant du gouvernement

graves cybermenaces et ces menaces ne cessent de croître. Le gouvernement doit disposer des outils nécessaires pour réagir rapidement et de manière décisive, mais lorsque les gouvernements agissent trop rapidement, ils commettent des erreurs. C'est pourquoi il est d'autant plus important de disposer d'un ensemble de mesures solides pour examiner les actions du gouvernement et lui demander des comptes s'il commet une erreur.

Le projet de loi prend la mesure extraordinaire d'imputer la responsabilité personnelle à chacun des employés des exploitants d'infrastructures essentielles. Nous menaçons les gens d'une peine d'emprisonnement afin qu'ils rendent compte de la cybersécurité de leur entreprise; pourtant, nous n'exigeons pas que les fonctionnaires et les ministres respectent la même norme. Tout comme la Chambre doit trouver un juste équilibre entre la sécurité, le secret et la reddition de comptes, elle doit également établir un équilibre entre la confidentialité et la transparence.

● (1620)

Le gouvernement a appris de première main la réaction du public à son utilisation non divulguée des données sur la mobilité de millions d'utilisateurs de téléphone cellulaire. Les Canadiens avaient montré qu'ils étaient prêts à respecter les mesures de sécurité publique, voire les mesures extraordinaires, mais ils ont vivement réagi dès que le gouvernement a commencé à suivre leurs téléphones cellulaires, même si c'était à des fins de santé publique. Même les Canadiens favorables à la vaccination forcée et à la punition des personnes non vaccinées se sont opposés à la décision du gouvernement de suivre les téléphones cellulaires.

Le projet de loi dont nous sommes saisis accorderait encore plus de pouvoir pour recueillir des données auprès des fournisseurs de services de télécommunication, sans aucune restriction quant à leur distribution à d'autres ministères. Même si ces données étaient détenues par le CRTC, les Canadiens s'inquièteraient pour leur vie privée. Cependant, ce ne serait pas le CRTC qui ferait la collecte des données, mais le Centre de la sécurité des télécommunications.

Je comprends que le gouvernement estime que le Centre de la sécurité des télécommunications est le mieux équipé pour lutter contre les cybermenaces, mais le but premier de ce centre est de recueillir du renseignement étranger. Le Centre de la sécurité des télécommunications ne relève pas du ministre de la Sécurité publique, qui est responsable de protéger les Canadiens, ni du ministre de l'Industrie, qui est responsable de la réglementation des télécommunications. Il relève de la ministre de la Défense. Il s'agit d'un type d'organisme fondamentalement différent du Service canadien du renseignement de sécurité ou du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Le projet de loi ne balise pas suffisamment ce que le Centre de la sécurité des télécommunications peut faire avec les données qu'il peut secrètement ordonner aux entreprises de télécommunication de lui fournir. Je ne dis pas cela pour dénigrer son travail, mais si nous élargissons ses pouvoirs, nous devons également restreindre la portée de ce qu'il peut faire avec ces pouvoirs.

Ordres émanant du gouvernement

Voilà simplement quelques compromis que nous devons considérer lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité. Des groupes tels que l'Association canadienne des libertés civiles, Citizen Lab et le Conseil canadien des affaires en ont soulevé plusieurs autres. Toutefois, le seul aspect qu'aucun de ces groupes n'a abordé, du moins à ce que je sache, est le rôle que les citoyens peuvent jouer pour protéger le Canada des cybermenaces. Les parlementaires ont étudié cela à la fois au comité de la défense et avec nos homologues législateurs à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Le Canada peut assumer un rôle de chef de file sur la scène internationale en matière de cybersécurité en sollicitant l'aide de pirates informatiques ayant un sens de l'éthique, communément appelés les « chapeaux blancs ».

Ces chapeaux blancs représentent une ressource sous-utilisée dans un pays aussi grand que le nôtre. L'infrastructure essentielle du pays couvre la largeur d'un continent. Protéger cette infrastructure est au-delà des capacités du gouvernement fédéral et des responsables de cette infrastructure. Développer un cadre qui protège les chapeaux blancs et les incite à travailler pour le bien commun pourrait être une solution. Comme c'est le cas pour les mesures qui se trouvent déjà dans le projet de loi, un tel cadre viendrait avec des inconvénients. Même bien intentionné, un chapeau blanc pourrait causer par inadvertance d'importantes perturbations et d'importants dommages dans le cyberspace, mais il pourrait également mettre en lumière des failles et des lacunes.

Que le gouvernement reconnaisse ou non l'existence des chapeaux blancs, ces derniers continueront leurs activités et il serait préférable pour les responsables des infrastructures, pour les fonctionnaires et pour la population canadienne que nous trouvions une façon de les inclure dans la stratégie de défense du pays. Nous avons besoin de leur apport parce que nous n'avons tout simplement pas les ressources au sein de l'appareil étatique pour lutter contre ces menaces.

À l'échelle de la planète, le coût de la cybercriminalité a atteint 600 milliards de dollars américains en 2021. Les investissements en cybersécurité ne représentaient que 220 milliards de dollars américains l'année dernière. Si on combine les menaces que font peser les criminels, les terroristes et les États autoritaires, le risque que des dommages importants surviennent est en augmentation. Les ennemis du Canada feront tout pour être en mesure de contourner les meilleures cyberdéfenses de la planète. Nous n'avons pas les ressources pour arriver au même niveau de défense que les États-Unis ou l'Union européenne. Il faut donc être plus futés que nos adversaires et que nos alliés.

Le projet de loi ne brandit que le bâton et n'offre aucune carotte. Les gouvernements sont prompts à punir parce que c'est facile. Si l'entreprise X ne sécurise pas correctement un système critique, elle reçoit une amende, mais que se passe-t-il si elle innove et si non seulement elle empêche une intrusion dans son système, mais en détecte la source? Le projet de loi obligerait les entreprises à signaler immédiatement les intrusions, mais qu'en est-il des attaques ratées? Si Bell, Telus et Rogers parvenaient à repousser une attaque le même jour, ne voudrions-nous pas que le Centre de la sécurité des télécommunications en soit informé? Punir l'échec est un élément dissuasif important, mais récompenser le succès est un incitatif puissant.

• (1625)

À l'ère du cyberspace, les données doivent circuler dans les deux sens. Nous pouvons renforcer notre cybersécurité en adoptant

une approche à la fois de la carotte et du bâton. Nous devons adopter un projet de loi solide en matière de cybersécurité, mais qui ne doit pas compromettre les droits des Canadiens. Nous avons besoin d'un cyberbouclier et d'une cyberépée. En tant que pays vaste, sous-peuplé et doté d'infrastructures critiques éloignées, nous devons faire preuve d'intelligence et de créativité dans l'utilisation de toutes les ressources disponibles, y compris le recrutement de chapeaux blancs.

M. Chris Bittle (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, c'était intéressant d'écouter ce discours et toutes les théories du complot qu'il a présentées, mais je vais en souligner la partie la plus bizarre. On entend souvent les conservateurs parler des entreprises parasites, mais j'ai l'impression ici que la députée veut donner de l'argent à Bell, à Rogers et à Telus pour qu'ils fassent leur travail. C'est une partie intéressante de sa solution à ce problème, qu'elle semble reconnaître, même si elle laisse aussi entendre que les membres des Forces armées canadiennes n'agiront pas correctement avec les nouveaux pouvoirs qui leur sont confiés.

Je me demande pourquoi la députée tient à donner plus d'argent à Bell, à Rogers et à Telus pour résoudre la question de la cybersécurité.

Mme Cheryl Gallant: Madame la Présidente, tout d'abord, je n'ai aucunement insinué que les membres des Forces armées canadiennes pourraient faire volontairement quelque chose de mal. Il faut leur donner les bonnes directives, et c'est pourquoi nous devons adopter une bonne mesure législative.

De plus, lorsque les libéraux se mettent à parler de théories du complot, c'est tout simplement qu'ils n'ont rien à répondre à l'argument que nous avançons. C'est simplement ce qu'ils invoquent lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'expliquer ou de nier quelque chose.

[Français]

M. Denis Trudel (Longueuil—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son discours, dans lequel elle a mentionné quelque chose de très intéressant.

Elle a dit que, en donnant trop de pouvoir à l'exécutif, on dénigrerait le travail des parlementaires. J'ai trouvé cela très particulier parce que, en ce moment, le projet de C-11, qui a une très grande importance pour la découvrabilité du contenu francophone et pour le soutien à la culture francophone au Canada, est bloqué au Sénat à cause de l'obstruction systématique des sénateurs conservateurs qui le bloquent là depuis des mois.

La députée pense-t-elle que ses amis du Sénat dénigrent en ce moment le travail des parlementaires?

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant: Madame la Présidente, le projet de loi C-11 est un très mauvais projet de loi. C'est un projet de loi qui vise à exercer une censure, et qui n'a aucune raison d'être. Il n'a rien de bon à apporter aux citoyens canadiens épris de liberté et respectueux des lois et il devrait être rejeté.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, je ne suis pas aussi vieux que j'en ai l'air. J'étais beaucoup plus jeune lorsque je suis arrivé ici, mais j'ai dû endurer huit années de gouvernement Harper, et mes cheveux sont devenus blancs. J'ai l'impression d'être un des rares à me rappeler ce qui s'est réellement passé à l'époque, et je constate cette amnésie culturelle jour après jour.

Je me souviens du projet de loi C-30. Stephen Harper avait décidé qu'il voulait une loi permettant à la police de vérifier les téléphones des gens n'importe quand, pour n'importe quelle raison. Les conservateurs avaient insisté pour que les entreprises de télécommunications créent une sorte de canal secret afin qu'ils puissent espionner les Canadiens ordinaires. C'était avant l'époque des théories conspirationnistes. Les conservateurs en ont une multitude en réserve. Ils vous diront que c'est lié à la promotion de la vaccination, mais il s'agissait en fait d'une tentative de Stephen Harper de transformer, sans mandat, des Canadiens ordinaires en criminels.

J'ai une question pour la députée à ce sujet. Elle a parlé, Dieu nous en préserve, du retour des conservateurs. Je ne sais pas ce qui arriverait au reste de mes cheveux si une telle chose se produisait. Vont-ils continuer de promouvoir ces tactiques à la Stephen Harper, qui visaient à mettre sous écoute les conversations de Canadiens ordinaires dans leur propre maison pour en faire des criminels?

• (1630)

Mme Cheryl Gallant: Madame la Présidente, le député d'en face n'a pas à s'inquiéter du retour au pouvoir d'un ancien premier ministre, car à l'heure actuelle, ce qu'il a souligné se produit déjà. Avec le projet de loi C-21, la police pourrait entrer chez les gens. Les gens sont transformés en criminels sur papier du seul fait que les libéraux déclarent que certaines armes à feu sont désormais interdites. Cela se produit déjà, et il n'a pas besoin d'attendre le retour du meilleur premier ministre que ce pays ait jamais eu.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, je croyais sincèrement que le député de Timmins—Baie James s'était teint les cheveux de couleur arctique. Je ne le savais pas, mais il y a un produit Clairol qu'il peut obtenir à...

M. Charlie Angus: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je retire mon commentaire précédent. Je me teins les cheveux pour avoir l'air plus intelligent que je ne le suis. J'ai été démasqué, alors je dois l'admettre. Je me teins les cheveux.

M. John Brassard: Madame la Présidente, le gouvernement a démontré qu'il échouait sur de multiples fronts, dans l'exécution de multiples dossiers et avec de multiples projets de loi.

Quelle est la préoccupation de la députée en ce qui concerne la mise en œuvre de ce projet de loi?

Mme Cheryl Gallant: Madame la Présidente, ce projet de loi donne au gouvernement en place d'innombrables possibilités de porter atteinte à notre vie privée et de décréter des mesures en secret.

On ne peut qu'imaginer ce qui serait arrivé pendant le confinement si on avait pu décréter de telles mesures en secret. Même en ce qui concerne des manifestants pacifiques sur la Colline du Parlement, on peut imaginer le genre de punitions, d'accusations et de peines d'emprisonnement qu'on aurait pu imposer en plus de geler des comptes bancaires et d'enlever de l'argent à des gens respectueux des lois.

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de participer au débat dans cette enceinte, surtout lorsqu'il est question d'enjeux aussi pressants qui ont trait à la sécurité nationale et aux difficultés auxquelles notre pays doit faire face. Je dirais que la discussion entourant la cybersécurité est particulièrement pertinente, car, tous les jours, nous découvrons des bribes d'informations relatives à l'ingérence étrangère dans nos élections.

Ordres émanant du gouvernement

Cela montre à quel point il est important de discuter de la cybersécurité. C'est souvent au moyen d'outils informatiques et technologiques que ces acteurs étrangers malveillants s'en prennent aux infrastructures canadiennes. Je trouve donc particulièrement pertinent de prendre part au débat sur le projet de loi C-26, que les libéraux ont présenté récemment pour accroître la cybersécurité, et j'aimerais souligner certains aspects.

D'abord, il y a les quelque sept années d'inaction. J'ai trouvé intéressant d'entendre au comité de l'éthique toute une série d'experts dans le domaine, y compris à propos de la cybersécurité et de toutes sortes d'autres questions, dire que le gouvernement, après sept ans au pouvoir, manque à l'appel. Il ne s'agit pas seulement de l'inaction du gouvernement. Il brille également par son absence dans certains des principaux dossiers en lien avec des enjeux comme la cybersécurité. La conséquence directe d'une telle attitude, c'est de créer un climat d'incertitude en ce qui concerne l'espace accordé au secteur de la haute technologie, lequel présente d'immenses possibilités.

La région d'Ottawa est qualifiée de Silicon Valley du Nord. D'importants investissements ont été faits dans le secteur de la haute technologie dans la région de Waterloo. Dans ma province, l'Alberta, des innovations ont créé d'incroyables débouchés, en particulier dans la région de Calgary, où il y a eu d'énormes progrès technologiques. Cela dit, l'incertitude plane.

Au cours des sept dernières années, le gouvernement est resté les bras croisés alors qu'il aurait dû fournir une orientation claire afin de permettre à l'industrie et au capital de prospérer au Canada. Je parle de l'économie et des investissements, mais il y a aussi la question de la confiance dans les institutions gouvernementales. Nous avons observé une érosion de cette confiance, notamment en raison de la décision à propos de Huawei qui s'est fait attendre pendant des années.

Comme de nombreux Canadiens, y compris des spécialistes du domaine et de nombreux partenaires de sécurité du Groupe des cinq, j'ai été déconcerté par le retard du gouvernement à prendre des mesures claires et décisives contre Huawei. Même le Groupe des cinq — un groupe de pays qui partagent des renseignements et entretiennent une solide relation de travail en matière de renseignement — a constaté que l'inaction du gouvernement avait érodé leur confiance dans la capacité du Canada à réagir aux enjeux de cybersécurité et aux cybermenaces. On parle d'une entreprise, une entreprise d'État, qui entretient des liens évidents avec un acteur étranger malveillant.

Ce retard a entraîné une incertitude considérable sur les marchés, ainsi que des coûts importants pour les entreprises privées qui n'avaient tout simplement pas de directives. Imaginons un moment toutes ces entreprises de télécommunications qui ont peut-être acheté des actifs importants de l'infrastructure Huawei, en l'absence de directives du gouvernement. L'inaction du gouvernement n'a que trop duré.

J'aimerais parler plus particulièrement de la nécessité de comprendre ce que cela signifie pour les institutions canadiennes. J'espère que les députés prennent au sérieux les rapports déposés dans cette enceinte, comme celui du comité de la sécurité publique, où j'ai eu l'honneur de siéger lors de la deuxième session de la dernière législature. Il y a toute une série de travaux qui ont été réalisés à ce sujet.

Ordres émanant du gouvernement

• (1635)

Ensuite, il y a les rapports du Service canadien du renseignement de sécurité déposés en cet endroit contenant des révélations étonnantes sur des États étrangers, sur leur ingérence et sur leurs tentatives d'éroder la confiance envers les institutions canadiennes. En particulier, un rapport du Centre de la sécurité des télécommunications portant sur l'année 2021, le plus récent à avoir été déposé, si je ne m'abuse, parle de 3 à 5 milliards d'activités malveillantes par jour pour tenter de s'ingérer dans nos institutions fédérales par des cybermoyens. C'est une statistique ahurissante, et cela ne comprend même pas le piratage à l'endroit de particuliers ou d'entreprises privées; simplement le piratage visant les institutions du gouvernement fédéral. On parle de 3 à 5 milliards d'attaques par jour.

Il y a également les rapports du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. La Gendarmerie royale du Canada, l'unité du renseignement militaire et une panoplie d'organismes travaillent d'arrache-pied à beaucoup de ces dossiers. Cela montre l'importance absolue de la cybersécurité.

Je trouve intéressant le fait que depuis sept ans, les libéraux adoptent une attitude ferme à l'égard de bien des choses, mais interviennent à l'égard de peu d'entre elles. Huawei en est un excellent exemple. La cybersécurité en est un autre. Je ne parlerai pas de tous les autres sujets de préoccupation, car je sortirais alors du sujet de la présente discussion. Je vais plutôt m'en tenir directement au projet de loi C-26. Le gouvernement libéral est bien bon pour faire des annonces, mais le suivi laisse souvent beaucoup à désirer.

C'est le cas du projet de loi C-26 à l'étude aujourd'hui. Évidemment qu'il faut agir. Je suis heureux que nous ayons l'occasion de débattre du contenu du projet de loi à la Chambre. Je sais que beaucoup de travail sera abattu au comité — assurément par les conservateurs; je ne peux pas parler au nom des autres partis — pour tenter de corriger certaines des lacunes déjà cernées, notamment par certains de mes collègues.

Ce qui se passe, c'est que de plus en plus de Canadiens dépendent des technologies. Nous avons eu des exemples des énormes impacts économiques et des perturbations pour le pays que peuvent causer les problèmes liés à ces technologies. Ce fut notamment le cas en juillet lors de la panne du système de Rogers. La plupart des Canadiens ignoraient que le système des cartes de débit est dépendant du réseau de Rogers. Pendant plusieurs jours, la perturbation de ce système a eu d'importantes répercussions économiques. Ce n'est qu'un exemple des nombreux secteurs où les Canadiens dépendent de la technologie.

Il y a eu un autre exemple aux États-Unis, qui n'a pas touché le Canada directement, où Colonial Pipeline a subi une attaque par rançongiciel. Cette attaque informatique a provoqué l'arrêt des activités d'un oléoduc important de la côte Est des États-Unis, entraînant des perturbations importantes.

Un autre exemple qui a eu lieu au Canada et qui a été signalé par des intervenants de ce secteur est celui de Bombardier Produits récréatifs. Cette entreprise québécoise a dû verrouiller ses systèmes informatiques en raison de cyberattaques. Il existe de nombreux autres exemples de ce type de situation, que ce soit au gouvernement fédéral ou dans les provinces.

Pour nous assurer d'adopter un bon projet de loi, nous devons répondre à plusieurs préoccupations. Le projet de loi doit être conforme à ce que font nos alliés du Groupe des cinq. Nous devons

nous assurer d'obtenir des réponses claires à la question des libertés civiles.

Que ce soit dans le cadre du projet de loi C-11 ou d'autres, nous avons déjà vu le gouvernement faire fi de la protection des droits des Canadiens, et notamment de leur liberté d'expression. Je sais que d'autres partis appuient ce projet de loi de censure détourné, mais il s'agit de préoccupations importantes. Les Canadiens ont le droit de se demander si ce projet de loi est susceptible d'avoir une incidence sur leurs libertés civiles, de s'assurer qu'il n'ouvre pas la porte à des mesures de surveillance détournées, et de s'assurer que des mesures de protection adéquates sont en place afin de ne pas accorder aux politiciens et aux bureaucrates des pouvoirs excessifs quant aux actions du gouvernement.

Comme l'a déclaré un intervenant qui a écrit sur le sujet, l'absence de mesures de sauvegarde pour limiter les abus est très préoccupante. Le projet de loi C-26 reste vague sur le sujet. Or, lorsque le libellé d'une loi est vague, il prête à interprétation. Nous avons vu que, dans la discussion et le débat au sujet de la Loi sur les mesures d'urgence, le gouvernement a créé sa propre définition de certaines choses qui, à mon avis, étaient assez clairement définies dans la loi. Nous devons voir à ce que la loi soit rigoureusement rédigée.

D'énormes pouvoirs seraient conférés au ministre de l'Industrie relativement à de nombreuses mesures contenues dans le projet de loi.

• (1640)

Je suis impatient de répondre aux questions. Il est impératif de bien faire les choses pour que les Canadiens soient véritablement protégés et qu'ils fassent confiance au régime de cybersécurité.

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, le député a parlé abondamment de Huawei. Je ne peux m'empêcher de réfléchir au fait que l'ancien rival au poste de la chefferie de l'actuel chef du Parti conservateur était l'un des avocats qui défendaient Huawei dans sa quête d'accéder au réseau 5G au Canada. Je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi, puisque les députés conservateurs s'opposent si farouchement à Huawei et prennent tant au sérieux la menace que cette entreprise représente, le Parti conservateur du Canada a donné le feu vert...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je rappelle au député que ce n'est pas l'affaire de la Chambre de s'occuper des questions relatives à la direction des divers partis. Je comprends ce que le député essaie d'exprimer, mais je l'invite à s'en tenir au projet de loi.

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, Jean Charest était l'un des avocats de Huawei. Le député a parlé de Huawei. Jean Charest est un conservateur bien connu qui était dans la course à la chefferie. Pourquoi les conservateurs ont-ils permis à Jean Charest d'être candidat à la chefferie dans ces circonstances?

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, je dirais que cela est tout à fait pertinent dans le cadre du débat, puisque le vainqueur de la course à la direction n'a pas été la personne mentionnée par le député, mais bien le député de Carleton, que j'ai appuyé avec fierté et qui veillera avec plaisir à ce que le futur gouvernement conservateur majoritaire puisse faire ce qui s'impose et remettre le pays sur la bonne voie.

[Français]

Mme Caroline Desbiens (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son allocution.

J'aimerais que mon collègue puisse rassurer les gens qui nous écoutent, les gens dans nos communautés qui se préoccupent de l'objet qu'ils ont dans les mains pendant une grande partie de la journée. Ces gens vivent avec cet objet dans leur maison. Ces gens partagent des tranches de vie, parfois des choses intimes et des échanges sur cet objet et pensent que tout cela n'appartient qu'à eux.

Comment notre collègue, qui semble ne pas vouloir aller vers un meilleur contrôle des cyberattaques, pense-t-il pouvoir rassurer la population si on ne va pas vers un resserrement dans le monde de la cyberactivité?

• (1645)

[Traduction]

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, je ne peux pas montrer mon téléphone cellulaire, mais l'une des composantes tout à fait essentielles de la conversation que nous avons actuellement, c'est que tous les députés ont à portée de main un appareil informatique incroyablement puissant, comme il n'en existait pas il y a à peine quelques années, même dans les romans et les films de science-fiction les plus futuristes. Le contexte dans lequel nous discutons maintenant de cybersécurité évolue à toute vitesse.

Je reviens à la question de la députée au sujet de la protection de la vie privée, car c'est un enjeu crucial. Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, dont je suis membre, doit s'assurer que les lois du Canada, notamment celles qui concernent la protection de la vie privée de tous les Canadiens dans les activités du gouvernement et des entreprises et dans tout cet espace, tiennent compte des réalités actuelles. Dans bien des cas, il faut moderniser les lois adoptées il y a des décennies pour les adapter aux réalités actuelles.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, quand on parle des nouvelles réalités d'aujourd'hui, il faut songer aux personnes handicapées qui dépendent beaucoup de l'accès aux technologies. Comment peut-on protéger le droit à cet accès des personnes handicapées qui comptent sur les technologies pour faire tomber les obstacles aux interactions quotidiennes dans le courant de leur vie?

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, le droit d'accès est absolument essentiel. On a vu d'incroyables avancées technologiques qui ont aidé les personnes handicapées à faire toute une variété de choses. Outre les aspects du projet de loi C-26 qui portent directement sur la cybersécurité, il y a un lien particulier, parce que l'accès devient un vrai problème si nous n'avons pas de réseaux sûrs, et si nous ne veillons pas à ce que les entreprises de télécommunications aient des réseaux fiables et stables auxquels nous pouvons faire confiance au Canada. Des acteurs malveillants de pays étrangers pourraient en profiter, au détriment de tous les Canadiens, mais surtout de ceux qui dépendent des technologies pour atténuer des difficultés liées à des handicaps.

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): À l'ordre. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Bow River, La

Ordres émanant du gouvernement

fiscalité; l'honorable député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, L'éducation postsecondaire.

[Traduction]

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le formidable député de Lac-Saint-Louis.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole pour discuter du projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité. J'aborderai des éléments du projet de loi qui visent la sécurisation du système de télécommunications du Canada.

Comme les Canadiens comptent de plus en plus sur les communications numériques, il est essentiel que notre système de télécommunications soit sécurisé. Je me permets d'assurer à la Chambre — et en écoutant le débat d'aujourd'hui, je pense que nous en convenons tous — que la question de la cybersécurité relève de la plus haute importance. Le gouvernement du Canada prend la sécurité du système de télécommunications au sérieux. C'est pourquoi nous avons procédé à un examen de la technologie 5G, ainsi que des considérations économiques et de sécurité qui y sont associées.

Il est évident que la technologie 5G s'avère très prometteuse pour les Canadiens: télémédecine de pointe, véhicules connectés et autonomes, villes intelligentes, énergie propre, agriculture de précision, exploitation minière intelligente, et cetera. Notre examen de la sécurité a également montré clairement que la technologie 5G engendrera de nouvelles failles de sécurité que des personnes malveillantes pourraient exploiter. En effet, des personnes hostiles cherchent depuis longtemps à exploiter les vulnérabilités de notre système de télécommunications, et ce n'est pas près de changer.

• (1650)

[Français]

Le Service canadien du renseignement et de sécurité, ou SCRS, l'a reconnu dans son plus récent rapport annuel accessible au grand public. Dans ce rapport, on peut lire ce qui suit:

Le Canada demeure une cible pour les cyberactivités d'espionnage, de sabotage, d'ingérence étrangère et de terrorisme, qui représentent des menaces graves pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du Canada.

Ce rapport indique que des « cyberacteurs mènent des activités malveillantes pour servir leurs intérêts politiques, économiques, militaires, sécuritaires et idéologiques. [Ces acteurs] cherchent à compromettre les systèmes informatiques [des secteurs publics et privés] en manipulant leurs utilisateurs ou en exploitant des failles de sécurité. »

[Traduction]

Le rapport du Service canadien du renseignement de sécurité a également mis en évidence la cybermenace croissante que représentent les rançongiciels. Le Centre de la sécurité des télécommunications a également fait état, dans de récentes évaluations publiques des menaces, de préoccupations concernant des menaces telles que les rançongiciels. Nous avons vu les criminels qui mènent ces attaques menacer de publier les données d'une victime ou d'en bloquer l'accès si une rançon n'est pas payée. Toutefois, les cybercriminels ne sont pas les seuls à agir de la sorte. Le Service canadien du renseignement de sécurité a lancé une mise en garde selon laquelle les acteurs étatiques ont de plus en plus recours à ces tactiques, souvent par système interposé, pour atteindre leurs objectifs en se gardant d'en être accusés.

Ordres émanant du gouvernement

Certes, les Canadiens, l'industrie et le gouvernement n'ont, jusqu'à présent, ménagé aucun effort pour défendre le système de télécommunications, mais nous devons toujours être sur le qui-vive, toujours nous prémunir contre les prochaines attaques. C'est d'autant plus important que les gens travaillent souvent à distance depuis leur bureau à domicile.

[Français]

La technologie 5G a pour effet d'exacerber ces défis. Dans les systèmes 5G, les fonctions de nature délicate seront de plus en plus décentralisées afin d'être plus rapides là où l'on exige de la vitesse.

Nous reconnaissons tous les tours de téléphonie cellulaire dans nos communautés et le long de nos autoroutes. Les réseaux 5G ajouteront une multitude de points d'accès plus petits afin d'augmenter les vitesses. De plus, les appareils que le réseau 5G connectera connaîtront également une croissance exponentielle.

[Traduction]

Compte tenu de l'interconnexion et de l'interdépendance accrues des réseaux 5G, une brèche dans cet environnement pourrait avoir des répercussions plus graves sur la sécurité des Canadiens qu'une technologie plus ancienne. Des acteurs malveillants pourraient avoir un impact plus important qu'auparavant sur nos infrastructures essentielles.

Selon l'examen de la sécurité que nous avons mené, pour que le Canada puisse profiter des avantages de la 5G, le gouvernement doit être correctement équipé pour assurer la sécurité du système de télécommunications. Nous devons être en mesure de nous adapter à l'évolution de l'environnement technologique et des menaces. Pour ces raisons, nous proposons des modifications à la Loi sur les télécommunications. Ces modifications permettront de garantir que la sécurité de notre système de télécommunications demeure un objectif primordial.

[Français]

Ce projet de loi élargira la liste des objectifs énoncés à l'article 7 de la Loi sur les télécommunications. Il ajoutera les mots « promouvoir la sécurité du système canadien de télécommunication ».

Il est important que ces mots figurent dans la Loi.

[Traduction]

Cela veut dire que le gouvernement pourra exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour assurer la sécurité du système de télécommunications du Canada.

On propose aussi des modifications pour accorder le pouvoir d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunications du pays d'utiliser des produits et services offerts par des fournisseurs de réseaux 5G et 4G à haut risque, si on le juge nécessaire après avoir consulté des fournisseurs de services de télécommunications et d'autres intervenants.

Le projet de loi permettrait aussi au gouvernement d'obliger les fournisseurs de services de télécommunications à prendre d'autres mesures pour assurer la sécurité des réseaux de télécommunications dont dépendent tous les secteurs des infrastructures essentielles.

Nous avons écouté les experts en sécurité, les Canadiens et nos alliés, et nous nous engageons sur la bonne voie. Nous allons veiller à la protection de nos réseaux et de notre économie. Il est important de protéger le cyberspace pour assurer la compétitivité, la stabilité économique et la prospérité à long terme du Canada.

Il est évident que les infrastructures de télécommunications sont devenues de plus en plus indispensables. Elles doivent être sûres et résilientes. Les télécommunications offrent des débouchés qui stimulent l'économie et qui créent des emplois. Outre les modifications à la Loi sur les télécommunications, on propose de mettre en place la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels. Avec ce projet de loi, certaines organisations seront mieux outillées pour prendre des mesures de préparation, de prévention, d'intervention et de rétablissement à l'égard de tous types de cyberincidents, y compris ceux liés aux rançongiciels. On désignera les télécommunications comme des services critiques. Ensemble, ces mesures législatives renforceront notre capacité de défendre les réseaux de télécommunications et d'autres secteurs essentiels comme les finances, l'énergie et le transport, sur lesquels les Canadiens doivent pouvoir compter au quotidien.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui s'inscrit dans la stratégie du Canada visant à assurer la fiabilité des télécommunications. Dans le cadre de cette stratégie, nous comptons renforcer les réseaux et les systèmes, accroître la reddition de comptes et coordonner les mesures de planification et de préparation.

• (1655)

[Français]

Les Canadiens dépendent des services de télécommunication dans tous les aspects de leur vie, et la sécurité et la fiabilité des réseaux n'ont jamais été aussi cruciales. Ils sont essentiels à la sécurité, à la prospérité et au bien-être des Canadiens.

[Traduction]

Nous travaillerons sans relâche pour assurer la sécurité des Canadiens et leur permettre de communiquer de façon sûre. Ce projet de loi est un outil important dans notre arsenal pour y arriver. J'ai hâte de travailler avec les députés pour bien faire les choses afin que le système canadien de télécommunications soit le plus solide possible.

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Madame la Présidente, bien sérieusement, le gouvernement a connu de grands échecs en matière d'approvisionnement. Pensons à la construction navale, où nous avons des années de retard. Il a aussi connu des échecs importants dans le dossier des TI. Pensons au système de paie Phénix.

Étant donné ces échecs, quelles leçons le gouvernement a-t-il tirées? Comment la population canadienne peut-elle croire que le gouvernement sera en mesure d'atteindre les objectifs de cette mesure législative?

Mme Sherry Romanado: Madame la Présidente, pendant mon premier mandat, j'ai eu l'occasion de siéger au comité de la défense et j'ai pu travailler en étroite collaboration avec le ministre de la Défense nationale d'alors sur la politique « Protection, Sécurité, Engagement ». Nous passerons en revue les dépenses de défense prévues dans cette politique, y compris en matière d'approvisionnement.

Au cours des sept dernières années, beaucoup de choses ont changé dans le monde de la défense. Je pense notamment à ce qui se passe entre l'Ukraine et la Russie, à la cybersécurité et au fait que tout a beaucoup évolué. Nous devons absolument investir dans la cybersécurité et veiller à ce que les projets d'acquisition de matériel de défense soient menés à bien.

[Français]

M. Denis Trudel (Longueuil—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son discours.

Il y a des gens de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada sur la Colline aujourd'hui. Ils ont d'ailleurs rencontré la ministre des Langues officielles. La Chambre travaille sur le projet de loi C-13 parce qu'on sait que le déclin du français est avéré au Québec et au Canada. Il faut donc faire des efforts vers le français.

Ma collègue est députée d'une circonscription où 80 % des gens ont le français comme langue maternelle. Elle vient de nous faire un discours qui était à environ 80 % en anglais. N'est-elle pas un peu mal à l'aise avec cela? Ne pense-t-elle pas qu'on pourrait ici, à la Chambre, envoyer un message plus clair?

Son gouvernement pourrait d'ailleurs envoyer un message plus clair en faisant des discours plus ouvertement en français.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): La question de l'honorable député est un peu en dehors du sujet.

Je vais néanmoins laisser à l'honorable députée de Longueuil—Charles-LeMoine l'occasion de répondre.

• (1700)

Mme Sherry Romanado: Madame la Présidente, si le député souhaite poser une question au sujet du projet de loi que nous sommes en train de débattre, cela me fera plaisir d'y répondre.

Pour ce qui est de la langue, je parle les deux langues officielles et je suis très fière de le faire.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, la question de la capacité du Canada à faire face à notre situation dans un monde de plus en plus instable soulève de sérieuses questions sur les priorités. Par exemple, les frégates qui sont censées être livrées par la marine accusent des années de retard. Les dépassements de coûts sont stupéfiants, et pourtant nous venons de voir en Ukraine que le navire amiral russe, *Admiral Makarov*, a été éliminé par des drones.

Devons-nous revoir complètement notre façon de penser? Nous sommes au XXI^e siècle. Nous investissons, souvent, dans des solutions du XX^e siècle dans un monde de guerre, de cyberterrorisme et de cyberpuissance qui transforme complètement la nature de la guerre et la capacité des démocraties à se défendre.

Ma collègue pense-t-elle que nous devons repenser de manière plus large l'ensemble de nos stratégies et notre capacité à nous défendre?

Mme Sherry Romanado: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de sa question parce qu'il s'agit d'un aspect de notre connaissance du domaine sur lequel nous n'avons pas porté beaucoup d'attention. Nous pensons habituellement aux trois domaines suivants: les forces aériennes, l'armée ou la marine. Toutefois, nous ne parlons pas beaucoup de la cybersécurité. Nous savons qu'il s'agit du quatrième domaine sur lequel nous devons axer nos efforts.

En ce qui concerne la modernisation du NORAD, je sais que la cybersécurité est une priorité dans le cadre de notre collaboration avec nos partenaires du Groupe des cinq et d'autres partenaires.

Ordres émanant du gouvernement

Cette modernisation doit avoir lieu afin que le quatrième élément de notre défense nationale soit aussi inclus.

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, je sais que la députée de Longueuil—Charles-LeMoine a entendu certaines interventions aujourd'hui, non seulement celles d'autres députés, mais aussi celles de membres d'organismes de la société civile, qui ont soulevé des préoccupations concernant le secret entourant la cybersécurité.

Je suis curieux de savoir quelles améliorations peuvent être apportées au projet de loi, selon elle, pour établir un meilleur équilibre entre la nécessité d'améliorer la cybersécurité et le besoin d'assurer la reddition de comptes et la transparence.

Mme Sherry Romanado: Madame la Présidente, malheureusement, je ne siège pas au comité de la sécurité publique, alors ce n'est pas moi qui débattrai de cette question lorsque le comité sera saisi du projet de loi. Toutefois, il est évident que tous les projets de loi peuvent être améliorés. J'ai hâte de voir les recommandations formulées par nos collègues députés lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

[Français]

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Lorsque nous considérons les occasions et les défis auxquels nous sommes confrontés dans ce domaine, nous constatons que le thème de la collaboration est au cœur de tout ce que nous faisons. Pensons aux éléments suivants: la prévalence de la cybercriminalité dans un monde de plus en plus connecté, l'amélioration de la capacité de cyberdéfense dans un contexte mondial instable, une réflexion approfondie sur ce que l'avenir nous réserve dans un monde où l'innovation et les changements sont exponentiels, un regard critique sur nos politiques et nos lois pour vérifier si elles sont à la hauteur, et la protection du contenu et de la propriété intellectuelle dans un contexte où les données deviennent l'une des ressources les plus précieuses au monde.

Au Canada, il est essentiel d'être en ligne et connecté. Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens ont recours à Internet dans leur vie quotidienne. Il n'est pas seulement question de faire des affaires et de payer des factures, il s'agit aussi de rester en contact avec ses proches d'un océan à l'autre et dans le monde entier. Nous devrions être en mesure d'effectuer toutes ces activités de manière sécuritaire.

J'aimerais dire quelques mots sur ce que nous faisons, ici, au Canada pour trouver le juste équilibre. Je souhaite également insister sur l'importance de notre engagement de protéger les cybersystèmes qui sous-tendent nos infrastructures essentielles.

L'émergence de nouvelles technologies comme la 5G est une raison évidente pour laquelle nous devons redoubler d'efforts. Pensons à notre recours accru aux technologies dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Pensons également aux tensions internationales liées à l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie, et aux menaces allant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement aux cyberactivités malveillantes étatiques et non étatiques.

Ordres émanant du gouvernement

Durant tous ces événements remarquables, le gouvernement a travaillé sans relâche pour assurer la sécurité des Canadiens. Nous reconnaissons aujourd'hui plus que jamais qu'une connectivité sûre et fiable est indispensable à notre quotidien, à notre sûreté et à notre sécurité collective. Elle sous-tend la fourniture de services essentiels tels que la production d'énergie, les transactions financières, la sécurité des transports et les communications d'urgence.

Dans le cadre du mandat que lui a confié le premier ministre, le ministre de la Sécurité publique a l'occasion et le défi de renouveler la Stratégie nationale de cybersécurité. Nous devons nous assurer d'articuler le plan à long terme du Canada pour protéger notre sécurité nationale et notre économie, dissuader les auteurs de cybermenaces et promouvoir un comportement international fondé sur des normes dans le cyberspace.

Le gouvernement du Canada œuvre à l'amélioration de la cybersécurité des infrastructures essentielles de notre pays. Le travail de détection des cybermenaces et des vulnérabilités et de réponse aux cyberincidents est un processus continu. Malheureusement, nous avons constaté que des acteurs malveillants tentent toujours de profiter du contexte actuel pour exploiter certains secteurs.

Toutefois, nous ne partons pas de zéro dans notre lutte contre cette menace. Depuis 2018, le gouvernement du Canada a investi un total d'environ 2,6 milliards de dollars dans la cybersécurité. Grâce à la Stratégie nationale de cybersécurité, le gouvernement du Canada prend des mesures décisives pour renforcer la défense, la préparation et l'autorité du Canada relativement aux cybermenaces.

La Stratégie a été jumelée au plus important investissement en matière de cybersécurité jamais réalisé par le gouvernement du Canada, qui totalise près de 800 millions de dollars dans les budgets fédéraux de 2018 et 2019. Dans le budget de 2021, le gouvernement a alloué 791 millions de dollars supplémentaires à l'amélioration et à la défense des cyberréseaux, au renforcement de la collecte de données et à la protection des informations des contribuables.

● (1705)

Dans le budget de 2022, 852,9 millions de dollars supplémentaires ont été alloués à l'amélioration de la capacité du Centre de la sécurité des télécommunications, ou CST, à mener des cyberopérations, à renforcer la résilience des systèmes gouvernementaux essentiels, ainsi qu'à prévenir les cyberincidents visant les infrastructures essentielles et à y répondre.

Deux organisations phares ont été créées dans le cadre de la Stratégie: le Centre canadien pour la cybersécurité, qui relève du CST, et le Centre national de coordination en cybercriminalité, ou CNC3, qui relève de la GRC.

Le Centre canadien pour la cybersécurité est constitué d'une équipe unique et unifiée d'experts techniques en cybersécurité gouvernementale. Le Centre est la référence en matière de conseils techniques, d'orientation, de services, de messagerie et de soutien pour les questions opérationnelles en matière de cybersécurité pour le gouvernement, les propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles, le secteur privé et le public canadien.

Le CNC3 coordonne les opérations policières canadiennes contre les cybercriminels et a établi un mécanisme national permettant aux Canadiens et aux entreprises de signaler les cybercrimes à la police.

L'Outil canadien de cybersécurité de Sécurité publique Canada aide également les propriétaires et les exploitants des infrastructures essentielles du Canada à évaluer leur cybermaturité en les comparant à des points de référence établis et à leurs pairs. Il offre des conseils concrets sur les moyens de renforcer la résilience en matière de cybersécurité.

Sécurité publique Canada coordonne et organise également des exercices en cybersécurité destinés à la communauté des infrastructures essentielles afin de tester et de développer les capacités d'intervention et de rétablissement en cas de cyberactivités malveillantes. De manière plus générale, le ministère, à titre de responsable fédéral de la politique en matière de cybersécurité, encourage la communication et la collaboration afin d'accroître la sensibilisation aux cybermenaces et aux risques, y compris avec nos partenaires internationaux.

Sécurité publique Canada travaille en étroite collaboration avec le Centre canadien pour la cybersécurité du Centre de la sécurité des télécommunications dans le but d'améliorer la résilience des infrastructures essentielles au Canada. Le Centre canadien pour la cybersécurité partage des informations précieuses sur les cybermenaces avec les propriétaires et les exploitants d'infrastructures essentielles au Canada, en plus de diffuser des avis publics.

Aujourd'hui, je suis très fier de dire que nous pouvons commencer à débattre d'un nouveau projet de loi visant à renforcer ce que nous avons construit. Nous entamons aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité. Les objectifs de ce projet de loi sont doubles.

D'une part, il propose de modifier la Loi sur les télécommunications afin d'ajouter la sécurité comme objectif stratégique, ce qui permettrait au secteur des télécommunications de s'aligner sur d'autres secteurs liés aux infrastructures essentielles. Cela permettrait au gouvernement, en cas de besoin, d'imposer toute action nécessaire afin d'assurer la sécurité du système de télécommunication du Canada, y compris les réseaux 5G. Cela comprend le pouvoir d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunication canadiens d'utiliser des produits et des services provenant de fournisseurs à haut risque.

D'autre part, il introduit la nouvelle loi sur la protection des cybersystèmes essentiels. Cette nouvelle loi obligera les exploitants désignés des secteurs des finances, des télécommunications, de l'énergie et des transports sous réglementation fédérale à prendre des mesures précises afin de protéger leurs cybersystèmes essentiels. Elle soutiendra également la capacité des organisations à prévenir un large éventail de cyberactivités malveillantes, notamment l'espionnage électronique et les rançongiciels, et à s'en remettre. Les cyberincidents dépassant un certain seuil devront être signalés.

Le projet de loi dotera également le gouvernement d'un nouvel outil lui permettant de prendre des mesures en réponse aux menaces et aux vulnérabilités en matière...

● (1710)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): À l'ordre. Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

Je cède la parole à l'honorable député de Drummond.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je dis bravo au collègue de Lac-Saint-Louis pour son discours. On voit qu'il maîtrise parfaitement le dossier.

J'ai posé la question un peu plus tôt à un autre collègue à la suite d'un discours, et c'est quelque chose qui me préoccupe réellement. Je le répète, parce que je ne sais pas si le député était présent tantôt.

Les cyberpirates sont organisés à un point dont on n'a pas idée. Ils ont une longueur d'avance qui va être difficile à rattraper même si on investit tout ce qu'on peut d'énergie et de connaissances dans nos systèmes pour se protéger contre les cyberattaques. On a vu des entreprises comme Desjardins et Bombardier être victimes de ces pirates qui demandaient des rançons à n'en plus finir, et je ne sais combien d'autres entreprises dont on n'entend même pas parler cela arrive-t-il?

Ma question est la suivante: n'a-t-on pas trop tardé déjà? On a pris beaucoup de temps à décider du sort de Huawei au Canada, par exemple. Est-ce que le fait que le gouvernement semble avoir attendu avant de déposer enfin un plan qui semble vouloir avoir un peu de dents en matière de cybersécurité ne fait pas en sorte qu'on sera toujours un peu en retard par rapport à ces pays et à ces organisations qui attaquent partout dans le monde les systèmes informatiques des entreprises et des États?

M. Francis Scarpaleggia: Madame la Présidente, je sais que le cas de Huawei a fait l'objet d'une longue étude avec la participation de nos services de sécurité, et j'ose croire que, dans ce cadre, le gouvernement et les services de sécurité en ont beaucoup appris. Ils ont appris des leçons qu'ils pourront appliquer à l'avenir afin de mieux protéger les entreprises canadiennes et les infrastructures essentielles.

Pour ce qui est du rattrapage, effectivement, la technologie avance tellement vite que souvent le gouvernement et la société doivent réagir, mais il vaut mieux réagir que ne rien faire.

• (1715)

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours.

J'ai une question en lien avec les sociétés d'État comme Hydro-Québec. Comment le projet de loi va-t-il encadrer cela et quand même laisser des entreprises comme Hydro-Québec être proactives quant à leur cybersécurité? Comment le projet de loi n'interviendra-t-il pas? Sera-t-il en appui? J'aimerais avoir le point de vue de mon collègue sur cette question.

M. Francis Scarpaleggia: Madame la Présidente, j'ose croire et espérer qu'une société d'État aussi importante qu'Hydro-Québec a les ressources pour bien se protéger. Évidemment, elle offre un service névralgique. Je crois que je l'ai dit dans mon discours. On espère que ce projet de loi va aussi servir de modèle aux autres paliers de gouvernement.

Je crois que lorsqu'on parle de cybersécurité, comme lorsqu'on parle d'environnement, c'est un travail d'équipe. Il faut travailler avec les partenaires des autres gouvernements afin d'en arriver à une solution étonnée, bien arrimée et efficace.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NDP): Madame la Présidente, mon collègue et moi avons passé une bonne partie de la journée ensemble aujourd'hui. Ce matin a eu lieu une excellente activité organisée par le député de Lac-Saint-Louis. Je l'en remercie.

Il y a une question que je me pose au sujet du projet de loi. Il a été rédigé de manière à ce que des décrets secrets puissent être

Ordres émanant du gouvernement

émis. Ceux-ci n'auraient pas à être rendus publics ou publiés dans la *Gazette*. Pourquoi a-t-on fait ce choix? Pourquoi a-t-on décidé de prévoir un degré de confidentialité aussi strict dans le projet de loi?

M. Francis Scarpaleggia: Madame la Présidente, je remercie la députée d'avoir participé à un panel devant une quarantaine d'étudiants de l'École de politiques publiques Max Bell ce matin. C'était fantastique d'avoir son point de vue, que ce soit en tant que personne de l'Ouest ou, plus généralement, comme parlementaire.

J'imagine qu'il faut parfois être un peu plus vigilant quand il s'agit de questions de sécurité nationale et de cybersécurité liées à des systèmes essentiels à notre bien-être. Comme tous les projets de loi présentés à la Chambre doivent être soumis à une analyse de conformité à la Charte, je m'attends à ce que le genre de mesures dont parle la députée soit conforme à la Charte. C'est ce que je crois et espère.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, pour ma part, je ferai mon discours en français. Je partagerai mon temps de parole avec mon éminent collègue de Trois-Rivières, qui pourra sans doute faire un discours encore plus pertinent que le mien. Je suis heureux de partager mon temps de parole avec lui.

Ottawa propose enfin une loi pour s'attaquer au problème de la cybersécurité. Nous nous réjouissons de voir le gouvernement s'attaquer enfin à cette question. Toutefois, sans dire que c'est trop peu trop tard, nous pouvons dire qu'on avait attendu longtemps.

L'objectif du projet de loi est de forcer les fournisseurs de services Internet à adopter de meilleures pratiques, ce sur quoi nous sommes tous d'accord. Nous félicitons le gouvernement et nous l'applaudissons.

Cependant, pourquoi Ottawa agit-il toujours en réaction? Cela fait des années qu'on parle du réseau 5G et de Huawei. Cela fait des années qu'Hydro-Québec subit des attaques informatiques quotidiennes. Cela fait des années qu'on sait qu'il y a une montée en puissance de la Chine, pays qui multiplie les ingérences. Bref, cela fait des années qu'on sait que le Canada est extrêmement vulnérable et qu'il est une vraie passoire sur le plan de la cybersécurité.

Comment se fait-il que, dans ce régime postnational, tout se fasse toujours en aval, et jamais en amont? Je vais fermer cette parenthèse, parce que nous n'allons pas changer la nature fondamentale de ce Canada irréformable; nous allons plutôt en sortir. Cependant, je tenais quand même à le mentionner.

Nous appuyons le projet de loi, car nous soutenons son principe, mais il conviendra d'éclaircir plusieurs zones d'ombres. Le comité sert à cela. La loi est essentiellement un cadre réglementaire qui permet surtout au gouvernement de prendre des règlements pour assurer la sécurité des cybersystèmes essentiels. Il faudra voir de quelle manière le projet de loi pourrait avoir des répercussions sur le Québec, notamment sur Hydro-Québec, puisque la loi désigne les lignes électriques interprovinciales comme étant un service critique et un système critique. Il faudra aussi voir en comité si les vastes pouvoirs de prendre des règlements prévus par le projet de loi sont justifiés et s'assurer qu'ils ne contournent pas inutilement le Parlement.

Ordres émanant du gouvernement

Les menaces qui pèsent sur la cybersécurité sont appelées à se multiplier. En cela, elles représentent l'avenir, mais elles font aussi très largement partie de notre présent. D'ailleurs, un certain nombre d'experts en la matière au Québec nous en parlent. Il y en a un que j'aimais beaucoup regarder quand il passait à la télévision, ce qu'il ne fait plus maintenant, car il est devenu sous-ministre. Il s'agit d'un de mes concitoyens, Steve Waterhouse, qui est toujours très intéressant à entendre. Son travail a permis de nous sensibiliser et de sensibiliser l'opinion publique. C'est un citoyen de Sainte-Madeleine, qui se trouve dans la formidable circonscription de Saint-Hyacinthe—Bagot.

La cybermenace fait déjà partie de notre quotidien parce qu'Hydro-Québec est attaquée tous les jours par des attaques qu'on appelle les attaques par déni de service. Certes, ce sont les attaques les moins sophistiquées sur le plan des cyberattaques et ce sont les plus simples à contrer, mais elles peuvent néanmoins causer des perturbations majeures.

Pensons aussi à l'Aluminerie Alouette, sur la Côte-Nord, qui a été victime d'une cyberattaque majeure, qui a été revendiquée par un groupe russe et qui a mené à une importante panne. L'été dernier, quand est survenue la panne chez Rogers, qui a aussi eu des répercussions sur les transactions par carte débit, la cyberattaque et la première chose à laquelle nous avons pensé.

L'objectif du projet de loi est de mitiger les risques en amont. La loi pourrait assurément aider les Québécois et les Québécoises, par exemple en imposant certaines normes aux fournisseurs d'accès Internet comme l'obligation de ne pas utiliser les produits d'entreprises suspectes comme Huawei.

En 2020, le Parlement a adopté une motion pour forcer le gouvernement à prendre une décision au sujet de Huawei et au sujet de l'ingérence chinoise en général. Récemment, Ottawa a finalement bloqué Huawei après des années de tergiversations. Que de temps perdu. On est à la recherche du temps perdu, comme l'écrivait Proust.

Madame la Présidente, vous pouvez dire à mes collègues qu'ils peuvent m'avertir si je les dérange. Je ne veux surtout pas les empêcher d'avoir leurs conversations.

• (1720)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je demande aux députés qui souhaitent avoir des conversations d'aller à l'extérieur de la salle pour le faire.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot peut continuer son discours.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, je vous remercie. Je vois qu'ils ne sont pas plus intéressés à ce que vous dites qu'à ce que je disais, alors je ne le prends pas personnellement.

Le réseau 5G est une nouvelle technologie de communication avec une bande passante qui est 10 à 100 fois plus grande que celle des réseaux actuels. La technologie se démarque davantage que par sa vitesse. Elle se démarque par son temps de latence qui est extrêmement bas, soit le temps entre le moment où un ordinateur communique avec un autre et reçoit une réponse.

Cela ouvre la porte à plusieurs possibilités dans différents domaines, mais, pour atteindre ses performances, la 5G utilise une multitude de chemins. Pour simplifier, disons que quelque chose

qui est envoyé de Montréal à un ordinateur à Paris pourrait avoir un bout qui passe par New York, un autre qui passe par Londres, un autre qui passe par Barcelone, et ainsi de suite. Cela rend la technologie particulièrement vulnérable, parce que cela devient très difficile de retracer où passent les données.

Huawei a déjà été impliqué dans le scandale de l'espionnage, par la Chine, du siège de l'Union africaine. La Chine avait offert en 2012 un bâtiment ultramoderne et clé en main à l'Union africaine. On sait d'ailleurs que l'Afrique est un lieu d'investissement chinois extrêmement important. Les réseaux, les ordinateurs et les systèmes de télécommunication: tout était fourni par la Chine. Après quelques années d'activités, en 2017, les informaticiens africains se sont aperçus que les serveurs envoyaient une très grande quantité de données pendant la nuit alors que personne ne travaillait dans le bâtiment. Ils ont découvert que les données étaient envoyées vers des serveurs en Chine, qui espionnait l'ensemble du personnel et des dirigeants politiques. Huawei était le principal fournisseur de l'infrastructure du réseau. Des micros ont aussi été découverts dans les murs et les tables.

La Chine a adopté en 2017 une nouvelle loi sur le renseignement national. C'est clair, c'est leur loi: toutes les entreprises chinoises doivent impérativement participer aux efforts de renseignement de la Chine. C'est une forme de patriotisme économique et commercial, qu'on pourrait dire numérique aussi. Autrement dit, on mobilise l'ensemble des acteurs privés pour dire qu'ils vont participer à la construction de cette grande muraille numérique de Chine. Cela comprend le renseignement militaire et le renseignement civil. Une entreprise peut être appelée, par exemple, à espionner pour le compte d'une autre entreprise chinoise dans le but de placer la Chine en position avantageuse sur l'échiquier mondial.

Au moment où on se parle, l'entreprise BGI, qui travaille dans les gènes et qui est ce qu'on appelle une entreprise génomique, continue d'offrir du matériel médical à des hôpitaux canadiens. Il s'agit de machines qui récoltent des données et que seuls les techniciens de l'entreprise sont autorisés à aller entretenir sur une base mensuelle. Ils sont les seuls à y avoir accès. Or, cette entreprise est étroitement liée à l'armée chinoise.

On pourrait aussi parler du groupe Alibaba, une société chinoise cotée en bourse, similaire à Amazon et fondée par l'homme d'affaires Jack Ma, qui tire ses revenus de ses activités sur Internet: un marché public destiné à faciliter les échanges entre entreprises, des plateformes de paiement et de vente au détail, un moteur de recherche pour le magasinage et des services infonuagiques.

On pourrait aussi parler de Tencent, une entreprise créée en 1998, spécialisée dans les services Internet et mobiles ainsi que dans la publicité en ligne. Les services de Tencent incluent des réseaux sociaux, des portails Web, du commerce en ligne et des jeux en ligne multijoueurs. Tencent gère et opère des services qui sont assez connus, comme la messagerie Tencent QQ, le portail Web qq.com et la messagerie WeChat.

Ordres émanant du gouvernement

La Chine est aujourd'hui la championne de la collecte de données. Sa montée en puissance exige de nouvelles pratiques, de nouvelles barrières, de nouvelles façons de faire. Il ne faut cependant pas penser que les États-Unis n'ont pas non plus leurs géants qui font de la collecte de données, bien sûr, mais la Chine compte, juste dans son pays, 800 millions d'internautes. C'est plus que les États-Unis et l'Inde réunis. C'est un quart de tous les internautes dans le monde. Cette masse va aller offrir aux acteurs publics et privés chinois — qui ont une relation étroite — un accès à de très grandes sources de données dans lesquelles ils puisent sans gêne.

La Chine a construit un redoutable système numérique. Ce n'est pas un hasard si elle augmente constamment ses espaces de stockage. Qu'on se le dise: l'enjeu de la cybersécurité est au centre de l'actuelle guerre économique mondiale qui traverse un monde de plus en plus multipolaire. Il faut en prendre acte. Il faut agir.

• (1725)

Ce projet de loi est certes une bonne intention en soi. Nous l'appuyons pour cette raison, mais on verra comment on peut mettre de la chair autour de l'os.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux que le Bloc choisisse d'appuyer ce projet de loi pour l'instant afin qu'il soit renvoyé au comité, tout en reconnaissant que cette mesure donne au ministre le pouvoir de poser des gestes directs et précis pour protéger les Canadiens et les entreprises. Comme le député l'a souligné à juste titre, la cybermenace est bien réelle. Rappelons aussi que le projet de loi prévoit des sanctions financières.

Le député convient-il qu'il s'agit seulement d'une étape? Nous avons investi littéralement des dizaines de millions de dollars dans les cybermenaces au fil des ans. Nous avons toutes sortes de réunions et de discussions de groupe pour être certains que le gouvernement reste au fait de ce qui se passe. La lutte contre les cybermenaces est la responsabilité de nombreux intervenants actuellement.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, est-ce que cela ne doit être qu'une étape? La réponse est: bien sûr.

Je pense avoir exprimé que nous sommes en faveur. Même cette étape, nous ne sommes pas sûrs qu'elle va être suffisante. Toutefois, on ne peut pas être contre la vertu et c'est pourquoi nous l'appuyons. Tant mieux si de l'argent est investi, mais, maintenant, il va falloir faire un sérieux travail.

Je dirai aussi que les chantiers sont très nombreux. Il va falloir s'intéresser un jour à la question de l'espionnage industriel également, l'espionnage économique. Des empires ont toutes sortes de procédés juridiques et informatiques pour mettre la main sur les données et les secrets d'entreprises de concurrents.

• (1730)

[Traduction]

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Madame la Présidente, que propose le député comme solution? Quelles mesures immédiates faut-il prendre pour s'attaquer au problème urgent que posent les cyberattaques au Canada?

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, je pense qu'il y a de bonnes pistes de solutions dans le projet de loi C-26. Il contient quand même des choses intéressantes.

La seule chose qu'il faut voir, c'est dans le détail. Il faudra voir par la suite. Est-ce qu'on donne trop de pouvoirs au ministre? En même temps, cela peut être discutable de donner du pouvoir au ministre au détriment d'un Parlement quand on n'est pas certain que le ministre va remplir ses engagements. C'est qu'il y en a eu des promesses et des tergiversations dans le passé. Donc, sans doute qu'il y a des choses qui sont à observer, mais, au moins, il y a des intentions de ce projet de loi. Juste pour cela, il mérite d'être appuyé à cette étape.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, l'intervention du député était très intéressante aujourd'hui. Il semble très bien connaître le sujet. En étudiant le projet de loi, nous avons dit qu'il s'est fait longtemps attendre et que nous aurions aimé en être saisis plus tôt.

Je me demande si, en étudiant le projet de loi, le député a eu l'occasion d'examiner les mesures législatives d'autres pays, et s'il existe des lois dans d'autres pays que nous pourrions examiner et dont nous pourrions nous inspirer pour tenter d'améliorer le projet de loi. Après la deuxième lecture, je pense que tous les partis voudront assurément l'améliorer.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, je l'ai dit au début que j'ai fait une critique un peu sévère. Malheureusement, souvent, dans trop de dossiers dans ce pays, dans ce Parlement et dans ce régime postnational, comme on le dit en bon français et au Québec, on voit que ça brette.

Regardons la culture politique générale d'autres pays comme les États-Unis; ces derniers n'ont pas pris de temps. Si on prend juste l'exemple de Huawei, cela n'a pas pris de temps. Ils ont regardé, ils ont trouvé que cela n'avait pas de bon sens et ils ont arrêté cela.

Comment se fait-il qu'au Canada cela ait pris des années? Ce sera quand même à suivre.

L'Union européenne aussi commence à prendre des actions. Elle commence à bouger sur ce terrain en mettant sur pieds des instituts de surveillance des ingérences, de l'extraterritorialité de certaines pratiques, et ainsi de suite. Il y a assurément des pratiques à surveiller.

M. René Villemure (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot qui a formulé le souhait que nous parlions un peu de ce qui se passe en amont et c'est que j'entends faire.

Comme on le sait, on ne découvre pas de terre nouvelle sans consentir à perdre de vue d'abord et pour longtemps tout rivage. Ceux qui me connaissent savent que je préfère discuter du « pourquoi » plutôt que du « comment ». J'aime bien définir d'ailleurs le « de quoi parle-t-on ».

Commençons par le mot « sécurité ». La sécurité, c'est l'absence de soucis. C'est la tranquillité d'esprit, une forme de sûreté. C'est assez facile à définir.

Ordres émanant du gouvernement

Maintenant, quelle est la définition du préfixe « cyber »? La cybersécurité est un mot utilisé à toutes les sauces. On veut combattre le cybercrime par la cybersécurité. On veut éviter le cyberharcèlement. On ne s'y retrouve pas toujours là-dedans. Quel est le sens du préfixe « cyber » qui nous envahit?

Les origines du mot nous aident à le comprendre. Il est né après la Seconde Guerre mondiale dans la tête d'un chercheur américain nommé Norbert Wiener. Ce mathématicien génial a été engagé à l'Institut de technologie du Massachusetts, ou MIT, dans un programme de recherche consacré à de nouvelles formes d'armement. Plus précisément, on lui a demandé de mettre au point des missiles capables d'atteindre les V-1 et les V-2, ces avions allemands sans pilote, bourrés d'explosifs, qui causaient tant de dégâts en Angleterre.

Pour ce faire, le professeur Wiener devait modéliser le comportement d'un pilote se sachant pourchassé, afin de mieux comprendre les mécanismes de décision de l'homme en général. On va dire l'humain pour n'offenser personne. En 1948, Norbert Wiener a baptisé ce champ de recherche « la cybernétique », un nouveau domaine de la science, celui où est étudiée la maîtrise des machines. L'idée du nom lui vint du grec *kubernao* qui signifie piloter, qui a la même étymologie que le mot « gouvernement », « gouvernance » et « gouvernail ». Cela signifie donc « se diriger ».

En 1949, le livre de Wiener a été qualifié d'un des plus importants du XX^e siècle. Le *New York Times* en a fait l'éloge, lui prédisant un rôle de science phare dans le futur, et notre actualité lui donne raison. Ce livre éclaire encore d'une manière utile le monde d'aujourd'hui, car un des principaux concepts qui fondent cette nouvelle théorie est celui de la régulation. C'est ce dont nous discutons aujourd'hui.

Avec Internet, tout devient « cyber », mais l'enjeu sociétal est immense, car dans le cyberspace, on ne sait plus quelle est la cause et quel est l'effet. On ne sait plus très bien qui gouverne et qui est gouverné. On ne cherche plus à savoir si c'est la poule qui a précédé l'œuf ou si c'est l'œuf qui a précédé la poule. Dans le cyberspace, les poules et les œufs, on ne s'y retrouve plus.

Quand on parle d'Internet, on parle d'espace et de temps. L'espace et le temps sont des concepts qui, tout au long de l'histoire, nous ont permis de nous retrouver, de comprendre et de nous comprendre. On dit en philosophie que rien n'existe sans l'espace et le temps parce que tout est toujours quelque part dans l'espace et à un moment donné, c'est situé dans le temps.

Cependant, Internet, c'est partout et nulle part. D'ailleurs, quand on dit « la Toile », on se figure une espèce d'enchevêtrement de fils où il n'y a pas de centre. L'humain, dans sa neurolinguistique, a de la difficulté à se retrouver lorsqu'il n'y a pas de centre. On cherche toujours à trouver le point final. Internet n'en a pas. Dans l'espace, il n'y a pas de centre et, le temps, c'est éternel. Internet, c'est toujours, c'est jamais, c'est à perpétuité. Il est donc très difficile de comprendre et d'associer le point de vue « cyber ».

Le projet de loi C-26 se divise en deux parties. Dans la première partie, on dit qu'on veut renforcer la sécurité du système canadien des télécommunications. On indique à quelques reprises comment il modifiera ceci et comment il modifiera cela. Dans la deuxième partie, on dit qu'on va créer la nouvelle loi sur la protection des cybersystèmes essentiels afin de faire ceci ou de faire cela. Je résume la loi.

Je remarque quand je lis le projet de loi C-26 qu'il y a beaucoup de « comment » et très peu de « pourquoi ». Quel est le « pourquoi » derrière le projet de loi C-26? À mon avis, il y en a un seul: celui d'assurer la confiance des citoyens envers l'appareil qui les protège en matière de cybernétique ou de cyberspace.

La confiance, c'est compliqué parce que ce n'est pas quelque chose qu'on peut accorder facilement. Je vais prendre l'exemple de mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot que je connais et qui brille par son absence, mais je n'ai pas le droit de le dire. Je n'ai pas les yeux dans le dos.

• (1735)

Il est quand même facile d'établir un lien de confiance entre deux personnes. Par contre, quand il s'agit d'accorder sa confiance à une entité, à une entreprise ou à un gouvernement, c'est plus difficile. La confiance est une paix d'esprit et une absence de nécessité de fournir des preuves. Il s'agit d'une valeur difficile à maîtriser dans la sphère publique. Cependant, c'est essentiel, et je crois que c'est ce que le projet de loi C-26 vise à accomplir.

La confiance commence par l'éducation et la lucidité. Puisque cela a été dit dans les discours tout au long de la journée, je ne m'étendrai pas là-dessus, mais, aujourd'hui, le monde géopolitique change et l'équilibre des puissances se modifie. D'ailleurs, on ne sait plus où est le centre, comme je l'expliquais un peu plus tôt.

La politique étrangère du gouvernement du Canada est floue, au mieux. Il a fallu des années avant que le gouvernement reconnaisse qu'il y avait un problème avec Huawei. Pourtant, c'était le seul pays du Groupe des cinq qui n'avait pas vu l'inévitable, qui n'avait pas vu l'évidence sous ses yeux.

Je parle d'éducation, mais, dans le projet de loi, rien ne semble prévoir une éducation à la cybersécurité. Cette éducation, on en parle sur le plan des renseignements personnels et sur le plan de la reconnaissance faciale. Cette éducation va permettre aux gens à tout hasard de ne pas être tentés de commettre le geste qu'on tente d'interdire ici.

On sait également que, ensemble, on est plus fort. C'est intéressant de voir qui a déjà réfléchi à ces questions. Une de nos collègues a dit que d'autres institutions avaient réfléchi à cela. Oui, il y a un concept que l'on appelle la cyberdiplomatie, qui suppose une coopération et un dialogue entre les nations. D'ailleurs, pour répondre à une question qui n'a pas été posée, ce qui est le propre de la philosophie, le Conseil de l'Europe pourrait offrir des réponses et des pistes de solution très intéressantes en cette affaire.

Cela m'amène à une autre question. Malgré les nombreuses mesures, il y a bien des choses que je ne vois pas dans ce projet de loi. Je ne vois pas des mesures qui permettraient d'empêcher la prise de contrôle de nos appareils par des logiciels malveillants, par exemple, ou une puissance étrangère. La prise de contrôle d'un appareil, c'est quelque chose que nous avons étudié récemment au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Ce n'est pas un élément de science-fiction; cela se passe réellement maintenant.

De plus, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher les atteintes à la propriété intellectuelle. Je vais nommer une autre chose que je ne vois pas, mais je pourrais en nommer 200. Je ne vois pas comment on va baliser ce qu'on appelle le *darknet*. Qu'on excuse mon latin. On nous nomme par contre six organismes qui auront le pouvoir d'agir à titre d'organismes réglementaires.

Je pose toutefois la question suivante: ces organismes ont-ils les connaissances nécessaires pour le faire? Ce n'est pas toujours évident. Dans des projets de loi précédents qui portaient sur d'autres sujets, on nous avait parlé par exemple du CRTC qui était chargé de mettre en application certaines dispositions. On voyait que le CRTC était un organisme du siècle passé. Maintenant, les organismes en question ne sont pas loin de là non plus.

La cybersécurité, ce n'est pas un sujet facile à encadrer. C'est la raison pour laquelle il est sage de lever le regard et de tenter de voir un peu plus loin. Le projet actuel constitue une bonne intention, j'en conviens, mais il faut savoir que toute intention sans courage ne vaut rien.

Un poète récemment rencontré à Montmartre me disait qu'il n'y avait pas d'amour, qu'il n'y avait que des preuves d'amour. C'est la même chose ici; ne comptent que les preuves de courage. Alors, je souhaite que le gouvernement, dans son projet de loi C-26, démontre son courage et transforme ses intentions en actions.

Envoyons au plus tôt le projet de loi C-26 en comité.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1740)

[Traduction]

LOI SUR LE CADRE FÉDÉRAL RELATIF AU TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC), avec l'appui du député de Don Valley-Est, propose que le projet de loi S-203, Loi concernant un cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, c'est un plaisir absolu d'être ici pour débattre du projet de loi S-203, qui nous vient du Sénat. Il a été adopté à l'unanimité par le Sénat avant de nous parvenir.

Comme les députés le savent, je ne parle pas avec l'autorité d'une personne atteinte d'autisme. Je ne parle pas avec l'autorité d'un scientifique ou d'une des personnes qui font un travail incroyable, dont beaucoup ici même au Canada, et qui sont des chefs de file mondiaux dans le domaine de la science en matière d'autisme. Je parle en tant que père d'un jeune homme incroyable du nom de Jaden que les députés connaissent très bien; il avait 10 ans lorsque j'ai été élu pour la première fois et il a célébré son 27^e anniversaire le mois dernier. C'est un jeune homme énergique qui égaie l'atmosphère de la Chambre lorsqu'il se promène et qu'il tape dans la main des gens, car il est si heureux et enthousiaste à l'idée de rencontrer des gens.

Je vais probablement m'exprimer un peu plus du fond du cœur, mais je vais commencer par parler des détails techniques et dire un mot sur ce que le projet de loi accomplirait.

Comme je l'ai dit dans l'introduction, il s'agit d'un projet de loi concernant un cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme, et je ne vais pas en aborder tous les aspects. Le projet de loi fait un peu plus de deux pages, en français et en anglais; il n'est donc pas très long. Fait important, il commence par la déclaration suivante: « Le ministre de la Santé élabore un cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme. » Il énonce ensuite les mesures

prévues, et les gens peuvent aller sur Internet pour les consulter et voir le projet de loi.

Sa véritable force, je crois, se trouve dans ses mécanismes de reddition de compte. À la fin, il est question du ministre: « Dans les dix-huit mois suivant la date de sanction de la présente loi, le ministre de la Santé fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport énonçant le cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme élaboré au titre de l'article 2. »

Plus loin, on peut lire ce qui suit:

4 (1) Dans les cinq ans suivant la date du dépôt au Parlement du rapport visé à l'article 3, le ministre de la Santé fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport indiquant:

- a) les mesures du cadre fédéral qui ont été mises en œuvre et leur efficacité pour soutenir les personnes autistes, leur famille et leurs aidants;
- b) dans le cas des mesures du cadre fédéral qui n'ont pas été mises en œuvre, la raison pour laquelle elles ne l'ont pas été et l'échéancier prévu pour leur mise en œuvre.

Je crois que le cadre de reddition de compte est très solide.

Quiconque travaille dans ce secteur depuis des années est actuellement très impatient. Nous parlons d'une stratégie nationale depuis de nombreuses années. Nous en sommes là aujourd'hui, et je pense que c'est l'occasion d'aller de l'avant, avec une certaine impatience, certes, mais aussi un réel espoir pour l'avenir des autistes dans ce pays et des personnes qui se soucient d'eux.

J'espère aussi que, peu importe la stratégie que le gouvernement présentera — et il semble qu'il en présentera une avant même l'échéancier prévu dans ce projet de loi —, elle sera à la fois substantielle et organique. Je crois qu'une partie du problème réside dans le fait qu'au fil des ans, nous avons attendu la perfection, attendu que chaque case soit cochée. Par conséquent, les retards n'ont cessé de s'accumuler. Nous devons admettre que nous n'obtiendrons jamais l'unanimité, mais il y a beaucoup de points communs. Si nous travaillons ensemble sur ces points communs, nous pourrions réaliser des progrès. Puis, en consultant régulièrement les Canadiens autistes, les scientifiques et l'ensemble de la communauté des familles et des aidants, nous parviendrons à améliorer et à renforcer le résultat que nous aurons obtenu, quel qu'il soit.

J'aimerais faire quelques remerciements bien mérités.

Tout d'abord, ce projet de loi vient du Sénat, où il a obtenu un appui unanime, mais il a été piloté en grande partie par les sénateurs Housakos et Boehm, à qui j'offre mes plus sincères remerciements. Par ailleurs, je m'en voudrais de ne pas remercier le sénateur à la retraite Jim Munson, qui a mené la charge dans ce dossier pendant des années.

Je veux aussi remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre. Je me sens privilégié, car, au fil des années, j'ai pu compter sur le soutien de mes propres collègues pour divers travaux. Par ailleurs, le projet de loi sur lequel nous nous penchons aujourd'hui est appuyé par un député libéral. J'ai eu la chance de collaborer avec lui dans son ancienne vie, quand il évoluait dans les sphères provinciales, dans un rôle un peu plus discret, où il tentait de trouver un terrain d'entente là où cela était possible. J'ai constaté que de nombreuses personnes apportent leur contribution de cette manière.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont enrichi la vie de Jaden: Jenae, sa sœur; Debi, sa mère; ses grands-mères Helen et Bonnie — ma mère — ainsi que Dale, l'époux de cette dernière. Toutes ces personnes l'ont entouré au fil des années.

Affaires émanant des députés

● (1745)

Je vais maintenant passer à la deuxième partie de mon discours, où l'on peut trouver un terrain d'entente, selon mon expérience. C'est très simple. Lors des discussions avec des gens d'un bout à l'autre du pays, et ailleurs dans le monde, on constate certains domaines communs où il y a beaucoup de travail fondamental à faire pour obtenir les meilleurs résultats pour les personnes autistes. Ces domaines sont le diagnostic et l'aide précoce. Certaines personnes parlent plutôt d'intervention ou de thérapie précoces, mais peu importe; l'idée générale qui fait l'unanimité est de fournir de l'aide. Il faut fournir de l'aide sur les plans de l'éducation, de l'emploi et du logement. Le sixième élément est un peu plus vague, mais il est source d'inquiétude pour toutes les personnes concernées: c'est de savoir ce qui arrivera de notre enfant quand nous, les parents, ne serons plus là. Y aura-t-il des gens autour de nos êtres chers pour prendre soin d'eux comme nous l'avons fait? C'est une question cruciale.

Deux des choses sur lesquelles je me suis concentré ou que j'ai apprises au fur et à mesure que j'avancais dans cette voie, grâce à mon expérience avec Jaden et en discutant avec de nombreux autres intervenants, notamment des personnes autistes elles-mêmes, sont les idées de l'inclusion et de l'économie, et ce qu'elles signifient. Si je pense à l'autonomie de Jaden, c'est un peu délicat, car Jaden a de réelles difficultés avec des choses abstraites comme le danger. Jaden ne pourrait pas avoir une autonomie complète parce qu'il pourrait partir à courir dans la rue. Il adore les chiens. À la vue d'un chien, il pourrait traverser la rue en courant pour attraper le chien par les joues, approcher son visage contre le sien afin de sentir l'haleine du chien et sentir le chien lui lécher le visage, et il ne serait même pas conscient des voitures. Il y a toutes sortes de problèmes liés à la conscience du danger.

J'aime le concept d'autonomie maximale. Dans le cas de Jaden, lorsque je pense à ce concept, je pense au fait que trop souvent, nous faisons preuve d'impatience en essayant de comprendre ce qu'il veut ou en croyant savoir ce qu'il veut. Nous ne prenons pas le temps de l'écouter vraiment. Ce que j'ai appris avec le temps et que je conseille aux proches des personnes autistes, c'est d'essayer réellement de se mettre à leur niveau, en quelque sorte. Plutôt que de les forcer à intégrer notre monde, nous devons nous adapter au leur et prendre le temps d'essayer de comprendre ce qu'ils tentent de nous dire.

Lorsque Jaden me prend le visage et dit « ba, ba, ba, ba, ba, ba » avec beaucoup de conviction, je sais qu'il essaie de me dire quelque chose, et il m'incombe, en tant que personne qui s'occupe de lui, d'essayer de le comprendre. Il peut tenter de s'exprimer par son langage corporel ou par les expressions de son visage. Parfois, le teint de sa peau est légèrement différent. Parfois, il est concentré et regarde quelque chose qui le contrarie, comme si nous oublions de prendre quelque chose qui est important pour lui, comme son iPhone, par exemple. Il essaie constamment de communiquer avec nous. Il nous incombe d'essayer de le comprendre si nous voulons qu'il jouisse d'un maximum d'autonomie.

Je parlerai de l'inclusion. J'ai parlé de maximiser l'autonomie de Jaden, mais nous devons aussi parler d'inclusion. La pleine inclusion est un concept compliqué. Chaque situation pleinement inclusive n'est pas parfaite dans chaque scénario et pour chaque personne, mais cela tient pour nous tous. Il peut y avoir des choses que nous n'aimons pas ou des façons de faire que nous aimons moins, et ce ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

En pensant à l'inclusion, je pense au cas de Jaden. Jaden a été intégré dans une classe ordinaire, mais il n'était pas intégré de la même façon que tous les autres enfants de la classe. Il avait droit à un assistant. C'est un peu différent, mais c'est une modification visant à l'aider à atténuer certaines difficultés qu'il avait, et cela lui a permis d'être dans une classe ordinaire de la maternelle à la 12^e année.

Le fait d'être dans une classe ordinaire lui a vraiment été bénéfique. Il a étonné beaucoup de gens. Les enfants qui l'entouraient voyaient vraiment ce qu'il parvenait à réaliser et, parce qu'ils prenaient attention à ce qu'il faisait bien, ils avaient la possibilité de se rendre compte que, souvent, ses capacités les surprenaient. Elles étaient au-delà de ce à quoi ils auraient pu s'attendre. Ils ont eu la chance d'apprendre à le connaître parce qu'ils étaient dans sa classe, et ils ont mis Jaden au défi.

Pour lui, le défi a été de jouer un rôle dans une comédie musicale en 10^e année. Il a d'abord participé à une scène de groupe en 10^e année, mais il a de nouveau dépassé les attentes. Donc, en 11^e année, on lui a donné quelques scènes supplémentaires. On lui a fait faire des routines de danse et d'autres choses du genre, et on lui a appris à faire tout cela.

● (1750)

Puis, en 12^e année, ils ont monté un autre spectacle, et une des filles de la classe de Jaden a demandé s'il pouvait être son partenaire, son mari, dans la comédie musicale *Joseph and the Amazing Technicolor Dreamcoat*. Elle a modifié toutes les chorégraphies afin qu'on ait l'impression qu'il faisait exactement la même chose que les autres. Voilà à quoi ressemble l'inclusion. Voilà à quoi ressemble l'inclusion maximale: des gens qui apprennent à en connaître d'autres et les aident à se dépasser, des gens qui embrassent leurs aptitudes et leurs capacités et qui les aident surmonter leurs obstacles, tout comme c'est le cas pour nous à la Chambre.

Nous sommes entourés de tellement de gens qui sont ici pour nous aider. Personne ici n'est capable de rédiger des politiques parfaites, et c'est pourquoi des gens travaillent à la Chambre des communes pour nous aider à y arriver. Ce ne sont pas les exemples qui manquent. Nous avons des traducteurs pour traduire, car nous ne sommes pas tous parfaitement bilingues. Nous avons tous des limites. C'est la même chose pour les autistes.

Je vais conclure avec une anecdote que je raconte à la fin de mes allocutions. Je donne des conférences un peu partout dans le monde sur ce qui est considéré comme normal.

Il y a environ dix ans, nous avons eu la chance d'être interviewés. Ma fille était alors âgée de 13 ans et Jaden avait environ 17 ans et nous avons eu la chance d'être interviewés par Steve Paikin. Ceux qui ont été interviewés par Steve Paikin, ils sont une poignée dans le monde, savent qu'il peut parfois poser des questions difficiles. Il avait averti Jenae qu'il allait lui poser une question difficile, mais il ne lui avait pas donné la teneur de sa question. Pendant l'entrevue, il lui a demandé s'il lui arrivait parfois de souhaiter que son frère soit « normal » comme les autres enfants. Il avait ajouté: « entre guillemets. » Il connaissait Jaden et Jenae, parce que nous avions déjà participé à des entrevues avec lui.

Affaires émanant des députés

Jenae, sans hésiter, malgré ses 13 ans, avait répondu : « Eh bien, comme Jaden a reçu son diagnostic d'autisme avant que je sois née, je ne sais pas exactement ce qu'est un frère normal, alors, pour moi, l'autisme de Jaden est ce qui est normal. » Steve avait voulu pousser un peu plus loin et lui avait demandé : « L'aimes-tu comme il est? » Jenae avait répondu : « Honnêtement, si Jaden n'était plus autiste ou si, comme, il était guéri, genre, il ne serait plus le Jaden que je connais. » C'était sa réponse, en tant que sœur de 13 ans.

Lorsque je parle de ce sujet devant 500 étudiants dans un cours d'introduction à la psychologie, ou lorsque je m'exprime dans un autre contexte, je souligne que Jenae n'a pas eu le choix. Elle est née dans la famille, et Jaden était déjà là, donc sa normalité était en quelque sorte déjà établie pour elle. Cependant, l'école qu'ils ont fréquentée de la maternelle à la douzième année avait le choix, et elle a choisi d'inclure Jaden dans la classe.

À l'époque, nous pensions que c'était mieux pour Jaden, mais tous les enfants avec qui il a obtenu son diplôme, tous les enfants qui étaient dans cette école avec lui diraient que leur vie était infiniment meilleure parce que Jaden était inclus dans leur classe. Ils ont beaucoup appris. En avançant dans la vie, leurs connaissances se diversifient et leur permettent de se distinguer.

Souvent, j'aime penser à ma vie et à ma réalité, et à la façon de les définir. C'est un peu comme — et je sollicite l'indulgence des députés ici — si j'étais un personnage de jeu vidéo. Pensons à un personnage de jeu vidéo, et imaginons qu'il est entouré d'un cercle qui s'étend à perte de vue. Ce personnage de jeu vidéo se promène et vit des expériences à l'intérieur de ce cercle. Parfois, notre vie ressemble à cela. J'ai 53 ans. Ma vie se résume à m'être promené pendant 53 ans dans ce cercle. Parfois, un écran de télévision ou d'ordinateur apparaît dans ce monde et me montre quelque chose provenant de l'extérieur, mais il s'agit de ma réalité.

Tout d'abord, si le cercle comprenait seulement des personnes comme moi, mes faiblesses seraient les mêmes que celles des autres, et il n'y aurait personne pour les compenser. De plus, mes forces ne seraient pas des forces parce que tout le monde aurait les mêmes. Notre monde, notre réalité, est meilleur quand nous sommes entourés de gens de toutes origines qui ont vécu des expériences différentes. Dans la mesure où nous le comprenons et que nous incluons tous les Canadiens dans nos expériences, nos milieux de travail, nos logements, nos systèmes d'éducation et tout le reste, tout le monde s'en portera mieux.

J'espère que le projet de loi sera adopté parce que j'ai hâte que nous puissions bâtir un monde meilleur pour tous les Canadiens.

• (1755)

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Madame la Présidente, je félicite sincèrement mon collègue. Voilà un sujet dont lui et moi, ainsi que d'autres, avons discuté à de nombreuses occasions. Je suis très heureuse de vous féliciter et de vous demander de parler de délais, car je crois sincèrement que le gouvernement appuie fermement ce projet de loi. Pourriez-vous parler un peu plus de vos attentes en ce qui a trait aux délais que vous visez pour la mise en place de ce cadre?

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle à la députée qu'elle doit adresser sa question à la présidence. Je lui conseille d'utiliser la troisième personne plutôt que la deuxième.

Le député d'Edmonton—Wetaskiwin a la parole.

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, le projet de loi prévoit un délai de 18 mois pour la production d'un rapport. J'espère que nous adopterons le projet de loi plus rapidement que si l'on suivait le calendrier normal. J'espère que le débat se terminera ce soir et que nous pourrions économiser du temps et le renvoyer immédiatement au comité, ce qui nous permettrait de devancer son adoption.

Pour ce qui est des délais, mon souhait — et la députée peut probablement contribuer à le concrétiser étant donné qu'elle fait partie du caucus libéral — serait que le gouvernement instaure le plus rapidement possible une stratégie nationale — et je sais qu'on travaille déjà à son élaboration —, de sorte que nous puissions consacrer toute notre énergie à mettre à profit l'esprit de collaboration que nous avons à la Chambre à l'heure actuelle pour le bien de ces gens qui ont réellement besoin d'aide.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours très touchant.

Tranche de vie: j'ai eu le bonheur d'avoir un magnifique projet d'auberge de jeunesse où les gens qui venaient nous donner un coup de main durant la journée étaient des gens vivant avec le spectre de l'autisme. Mon Dieu qu'on a eu une expérience magnifique et que cela m'a ouvert au besoin de les intégrer.

Ma question est la suivante. Au Québec, on a tellement de belles initiatives; mon collègue est-il ouvert à ce qu'on renvoie le projet de loi pour étude en comité afin de bénéficier notamment de tout ce qui se fait de beau dans notre système de santé et des services sociaux au Québec avec les gens autistes?

• (1800)

[Traduction]

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, je comprends parfaitement les questions de compétence avec lesquelles les députés bloquistes doivent parfois se débattre, mais j'ai eu d'excellentes conversations avec des députés du parti de ma collègue. Nous avons hâte de renvoyer le projet au comité et d'entendre des experts de partout au Canada.

Tout l'intérêt d'une stratégie nationale consiste à nous permettre de profiter des meilleures données probantes et des meilleures expériences que vivent les gens au Canada et à l'étranger. En un sens, nous inspirons ces informations et les utilisons à notre avantage. Puis, au fur et à mesure que nous recueillons ces informations, nous pouvons presque les expirer vers les collectivités pour leur bénéfice. C'est presque comme respirer. À chaque respiration, nous devenons constamment plus forts et meilleurs. C'est ce que nous voulons faire et le renvoi du projet de loi au comité est une étape importante de ce processus.

Mme Laurel Collins (Victoria, NDP): Madame la Présidente, je remercie le député de ses efforts soutenus pour la défense des intérêts des Canadiens autistes. J'ai vraiment apprécié ses observations.

J'espérais qu'il pourrait nous en dire davantage sur deux points dont il a parlé brièvement. Le premier est le respect du principe « rien sur nous sans nous ». Le deuxième est le besoin d'investissements concrets pour améliorer les services et les soutiens aux Canadiens autistes, à leurs familles, à leurs fournisseurs de services et à leurs soignants.

Affaires émanant des députés

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, j'aime ces questions qui proviennent de tous les partis. Elles frappent droit dans le mille. Elles montrent que les gens comprennent réellement ce qu'il faut faire.

Je pense que la discussion sur le principe « rien sur nous sans nous » ira en s'améliorant. Toutefois, il reste beaucoup de travail à faire pour y arriver. C'est un défi. Un segment de la population autiste est très apte à communiquer clairement en quoi consiste la réalité d'être autiste, mais il y a un autre segment de personnes autistes au Canada qui ont plus de difficulté à s'exprimer. Toutefois, je pense que nous comprenons tous qu'il reste beaucoup de travail à faire pour inclure toutes ces voix.

J'aurais une dernière petite observation à formuler à cet égard. Il est très important de s'assurer d'inclure les Autochtones qui vivent avec l'autisme au Canada. Ils doivent participer à cette conversation parce que je suis convaincu que leur voix a trop souvent été sous-représentée au fil du temps.

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Madame la Présidente, puisque le député est très actif dans ce dossier depuis longtemps, au Canada et dans le monde, quels conseils peut-il nous donner pour améliorer le projet de loi et le renforcer, après avoir vu ce qui se passe dans d'autres parties du monde?

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, je dirai ceci: en parcourant le monde et en parlant aux gens, j'ai constaté que nous avons fait plus de progrès au Canada et en Amérique du Nord que les gens dans beaucoup d'autres parties du monde. Nous avons beaucoup de connaissances à offrir et nous avons aussi beaucoup à apprendre, mais, si nous faisons bien les choses, nous pourrions exporter nos connaissances dans d'autres parties du monde, en discutant des façons d'améliorer la qualité de vie de tous. Je pense qu'il s'agit d'une véritable occasion pour nous de jouer un rôle de premier plan dans le monde en matière d'inclusion.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Madame la Présidente, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui au nom des résidents de Don Valley-Est et d'appuyer avec mon collègue le projet de loi S-203. Je suis fier qu'on m'ait demandé de faire partie de la coalition d'excellents parlementaires qui travaillent fort, au Sénat et à la Chambre des communes, pour faire vraiment avancer un dossier qui a déjà trop tardé. Ce merveilleux exemple montre que les parlementaires peuvent s'unir pour faire le nécessaire. En effet, c'est une excellente occasion de voir la Chambre des communes et le Sénat unir leurs efforts pour faire avancer un projet de loi qui aidera beaucoup de Canadiens et leurs familles.

Le projet de loi demande au gouvernement d'élaborer un cadre national afin de mieux soutenir les Canadiens autistes. C'est une mesure très ambitieuse. Elle demande aux territoires, aux provinces, aux collectivités, aux intervenants et aux gens de se rassembler pour bâtir ce cadre qui fournira un meilleur soutien aux personnes autistes.

L'un des aspects du projet de loi que j'aime particulièrement, c'est qu'il met fortement l'accent sur les gens qui arrivent à l'âge adulte. Il propose une stratégie pour que ces gens soient en meilleure posture et tirent parti de toutes les merveilleuses mesures de soutien qui existent, certaines étant plus efficaces que d'autres quand il s'agit de coordination et de partage des pratiques exemplaires.

J'tiens à prendre un instant pour féliciter mon collègue qui avait la parole avant moi. Il a fait de l'excellent travail au fil des ans. J'ai

eu l'occasion de travailler avec le député d'Edmonton—Wetaskiwin sur le dossier de l'autisme lorsque j'étais député provincial. J'aimerais le remercier de ses activités de sensibilisation à cause et de son travail.

Je tiens également à remercier le sénateur Housakos, qui a parrainé le projet de loi au Sénat, ainsi que le sénateur Boehm, qui a contribué à faire progresser son étude.

Il est intéressant de réfléchir à mon implication dans ce dossier au fil des ans. J'ai été commissaire d'école de 2003 à 2011. J'ai commencé à œuvrer dans le secteur de l'autisme après qu'une mère soit venue me rencontrer un jour à mon bureau. Elle était complètement renversée que le système scolaire, le Conseil scolaire du district de Toronto, n'ait pas les mesures de soutien nécessaires en place pour aider son enfant. Elle déplorait notamment le fait qu'aucun instructeur formé en analyse appliquée du comportement n'était disponible en classe pour son enfant.

À l'époque, je ne connaissais rien à ce sujet. Certains membres de ma famille sont autistes, mais, à part cela, je ne savais pas grand-chose des aspects politiques entourant l'autisme. Au fil des années, que ce soit au conseil scolaire ou au gouvernement provincial, j'en ai appris davantage sur l'histoire des services gouvernementaux relatifs à l'autisme, et j'ai été très surpris. Cela a été une révélation pour moi.

En 2006-2007, nous avons travaillé fort pour mettre en place la première classe de démonstration de la ville de Toronto, voire de la province, à recourir à l'analyse appliquée du comportement. La mère est devenue une très bonne amie. Elle a souvent dit que j'étais là pour l'aider et l'écouter, et que le directeur de l'enseignement de l'époque, Chris Spence, était aussi à l'écoute lorsqu'on s'efforçait de créer cette classe. Elle me remerciait constamment.

À cette époque, je ne me rendais pas compte qu'en me renseignant comme elle le faisait, elle me préparait à assumer les fonctions qu'on m'a confiées bien des années plus tard, lorsque je suis devenu ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario et qu'on m'a désigné comme responsable des services aux personnes autistes pour la province.

L'expérience que j'ai vécue en 2006-2007 m'a fait découvrir un secteur incroyable où des gens travaillent fort, et connaître des parents et des jeunes de ce secteur, qui ont travaillé sans relâche pour soutenir la communauté et offrir les meilleurs services possibles aux enfants. J'avais très bien perçu la frustration concernant les services offerts aux autistes par le passé et la façon dont ils l'étaient en Ontario.

Lorsque j'ai été nommé ministre responsable de ce dossier, il y avait une manifestation à Queen's Park. Environ 10 000 personnes y participaient. C'était au sujet de la limite d'âge. À partir de l'âge de 6 ans, une personne n'avait plus accès aux mêmes services qu'avant. Je me suis vu confier le portefeuille et j'ai eu des mois pour concevoir un nouveau plan à partir de zéro.

● (1805)

J'ai eu l'occasion de travailler avec un grand nombre de personnes de ce milieu en Ontario, des gens comme Bruce McIntosh et tant d'autres parents et défenseurs, pour trouver une façon d'établir un nouveau programme, le Programme ontarien des services en matière d'autisme.

Affaires émanant des députés

À l'époque, nous sommes parvenus non seulement à doubler les fonds et à retirer les limites d'âge, mais également à investir dans des outils de diagnostic et à étendre les lieux où il était possible pour une jeune personne de rencontrer quelqu'un, d'obtenir un diagnostic et de déterminer si elle avait besoin de services, notamment en analyse comportementale appliquée. Nous avons aussi pu investir dans la recherche.

Ce que j'ai appris à l'époque, c'est qu'il y avait un manque de coordination dans le système lui-même, ce qui ne s'appliquait pas seulement à l'Ontario, mais à tout le pays. Les organismes n'étaient pas outillés pour travailler ensemble et mettre en commun l'information. Les gouvernements avaient des approches différentes dans chacune des régions.

À mon avis, ce cadre fédéral aiderait tout le monde à travailler avec les provinces, les territoires, les organismes, les parents et les groupes de défense. Il rassemblerait les gens pour permettre aux jeunes et à toutes les personnes autistes au Canada d'améliorer leurs conditions de vie.

En fin de compte, il s'agit simplement de décence. Il s'agit de ramener un peu de décence dans le cadre de la prise de décisions et de l'élaboration de programmes qui correspondent aux valeurs que nous avons en tant que Canadiens. Le fait que nous puissions nous réunir à la Chambre, faire abstraction de toute partisanerie dans ce dossier et faire ce qu'il y a de mieux pour les personnes autistes et leurs familles démontre à mes yeux nos valeurs et notre décence en tant que Canadiens.

J'espère que ce projet de loi sera adopté par la Chambre aussi rapidement que possible et que nous pourrions mettre en place un cadre national qui permettra d'améliorer la situation des gens dans ce pays.

Je voudrais également profiter de ce moment pour mentionner le rapport « Payer maintenant ou payer plus tard » publié en 2007. Ce rapport a été présenté par Jim Munson. Je ne connais pas bien l'ancien sénateur Munson. J'ai entendu son nom à maintes reprises, et je sais que les gens parlent de lui en termes élogieux. En 2007, alors que j'étais à Don Valley Est pour travailler avec les parents et tenter de mettre sur pied une salle de classe selon les principes de l'analyse comportementale appliquée, cet ancien sénateur était au Sénat en train de lancer un appel en faveur d'une prise de conscience à l'échelle du pays, afin d'améliorer la situation des personnes autistes et de veiller à ce qu'elles soient traitées avec décence, qu'elles bénéficient de programmes et qu'elles puissent vivre leur vie au maximum de leurs capacités.

Nous voici aujourd'hui, de nombreuses années plus tard, dans cette enceinte, et j'espère que nous pourrions proposer une stratégie qui fera de ce pays un meilleur endroit pour tous.

• (1810)

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, je commencerai mon discours en disant que j'ai une pensée pour Mathieu Caron, de Sherbrooke, qui m'a interpellée cet automne avec son balado pour me sensibiliser davantage à sa réalité d'adulte vivant avec l'autisme. Je le salue.

Je prends la parole au sujet du projet de loi S-203, texte prévoyant l'élaboration d'un cadre fédéral visant à soutenir les Canadiens autistes, leur famille et leurs aidants. Il commande au ministre de la Santé d'élaborer un cadre fédéral relatif au trouble du spectre

de l'autisme. Le cadre national devra prévoir une série de mesures portant notamment sur la recherche, la culture et la fiscalité. Le ministre doit mener des consultations avec les différents ministres fédéraux concernés, les groupes sociaux ainsi que les gouvernements provinciaux et du Québec, y compris leurs ministres de la Santé. Finalement, le projet de loi prévoit des mesures pour la publication du rapport au Parlement, tel que proposé par la sénatrice et docteure Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Le Bloc québécois votera en faveur du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour qu'il soit étudié en comité et pour l'amender afin qu'il respecte les compétences du Québec. Dans mon discours, j'aborderai les bons et les moins bons côtés de ce projet de loi, je parlerai des exemples du Québec, et je terminerai en rappelant l'importance d'investir en santé.

Tout d'abord, en 2019, il était inscrit dans la lettre de mandat de la ministre de la Santé de « travailler en collaboration avec les provinces, les territoires, les familles et les intervenants à l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'autisme ». Le 27 octobre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé 1,46 million de dollars pour que l'Académie canadienne des sciences de la santé, ou ACSS, dirige des consultations sur une stratégie nationale pour le trouble du spectre de l'autisme. Le rapport de l'ACSS a été déposé en mai 2022, et l'Agence de la santé publique du Canada a organisé une conférence nationale virtuelle les 15 et 16 novembre 2022 en vue d'élaborer une stratégie nationale.

Rappelons que le trouble du spectre de l'autisme, ou TSA, est un trouble neurodéveloppemental. Le terme renvoie à une gamme de troubles caractérisés par des difficultés concernant les aptitudes sociales, des comportements répétitifs, la parole et la communication non verbale. Les personnes qui s'inscrivent dans le spectre de l'autisme peuvent également présenter des problèmes de santé concomitants qui ont une incidence sur leur santé physique globale, incluant la santé mentale.

Selon l'Agence de la santé publique du Canada, environ 1 enfant ou adolescent canadien sur 50, c'est-à-dire 2 %, est autiste. Ce taux a augmenté au fil du temps. Le nombre de personnes adultes autistes au Canada est inconnu. La prévalence annuelle du TSA chez les enfants au Québec âgés de 1 à 17 ans a connu une forte progression, passant de moins de 1 pour 1 000 en 2000-2001 à plus de 4 pour 1 000 en 2014-2015. Cette prévalence diffère selon le sexe et l'âge de l'enfant. Elle est respectivement de 7,3 et de 1,8 sur 1 000 chez les garçons et les filles en 2014-2015.

Les personnes qui s'inscrivent dans le spectre de l'autisme ont besoin de soutien dans différentes sphères, comme le logement, l'habitation, le travail, l'éducation et, bien sûr, les services de santé. Dans ses champs de compétence, le fédéral peut jouer un rôle de soutien envers ces personnes et leur famille. L'autisme se combine à d'autres caractéristiques identitaires telles que la race, l'origine ethnique, la culture, le statut socioéconomique, le genre et la sexualité. Bref, cette intersectionnalité génère une diversité d'expériences et de besoins dont il faut tenir compte. Les personnes autistes ne se sentent pas toujours en sécurité ou incluses de manière importante dans leur collectivité. De telles expériences peuvent entraîner des répercussions néfastes sur leur santé, leur sécurité et leur qualité de vie. Nous devons travailler à leur inclusion.

Affaires émanant des députés

Il est possible de combattre la stigmatisation et la discrimination en faisant évoluer les attitudes du public en faveur de l'acceptation de l'autisme et de la sensibilisation à cette question au moyen de campagnes publiques, d'interactions sociales, de formations et de programmes éducatifs. La sécurité physique et émotionnelle des personnes autistes peut être renforcée par la mise en place d'espaces et de programmes accessibles, inclusifs et qui affirment la neurodiversité, et par une meilleure compréhension de l'autisme au sein des collectivités locales. Les pratiques exemplaires en matière de prévention du suicide peuvent également être adaptées afin de mieux répondre aux besoins des personnes autistes présentant des risques suicidaires.

La participation communautaire des personnes autistes peut être améliorée grâce à une meilleure accessibilité et inclusivité des transports publics, des installations récréatives, des programmes de loisirs et des technologies. Le Québec, chaque province et chaque territoire proposent des services de diagnostic et de soutien en matière d'autisme. Cependant, l'extrême disparité de l'offre est susceptible de créer des inégalités et de générer des retards. Certaines personnes autistes, notamment celles qui vivent dans les zones rurales et éloignées, qui sont issues de groupes en quête d'équité ou qui sont adultes, se trouvent particulièrement défavorisées. Des recherches visant à mettre au point des outils de diagnostic approuvés, efficaces et fondés sur les forces, et à améliorer l'accès des adultes autistes aux évaluations diagnostiques, sont également recommandées.

L'adoption de services centrés sur la famille et disponibles tout au long de la vie est susceptible de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de toute la famille, en plus de permettre aux familles de s'impliquer dans la prestation des services.

• (1815)

Un accès précoce aux mesures de soutien et aux services en matière d'autisme s'avère bénéfique pour les jeunes enfants autistes, car cette période de la vie se distingue par un développement significatif. Un accès équitable au soutien scolaire et communautaire en lien avec de nombreux domaines de la vie peut favoriser la réussite scolaire, la sociabilité, les aptitudes à la vie quotidienne et améliorer la santé mentale.

La mise en œuvre de politiques et de pratiques de transition en matière de santé et d'éducation peut contribuer à la gestion et à la prévention des problèmes de santé mentale et physique, ainsi qu'à l'amélioration des résultats chez les adultes.

Cependant, les recherches sur l'autisme à l'âge adulte restent limitées. Plus de la moitié des Canadiens et des Canadiennes autistes dépendent des prestations d'invalidité.

Le soutien à l'éducation et les accommodements disponibles dans le postsecondaire ne répondent pas toujours à la diversité des besoins et des capacités des personnes autistes, ce qui fait que le taux d'inscription des enfants autistes reste inférieur par rapport aux étudiants et étudiantes non autistes et à d'autres personnes en situation de handicap.

Afin de créer des lieux de travail plus inclusifs, c'est important aussi, et d'améliorer les résultats en matière d'emploi, il est possible de recourir aux moyens suivants: veiller à ce que des mesures d'aide à l'emploi et des accommodements adaptés à l'autisme soient fournis, permettre l'accès à une expérience professionnelle et à des stages avec soutien, s'attaquer aux régimes de prestation compor-

tant des effets dissuasifs et promouvoir l'acceptation de l'autisme sur le lieu de travail. M. Caron m'en a beaucoup parlé.

Compte tenu de la disponibilité limitée de logements abordables dans de nombreuses régions, les logements adaptés pour les personnes autistes sont encore plus rares au Canada et le besoin ne peut que croître.

Deuxièmement, le Québec, avec son filet social avantageux, offre déjà une panoplie de services pour les personnes atteintes de l'autisme. Le Bloc québécois souhaite que ces efforts soient reconnus par la stratégie et que le Québec ne soit pas pénalisé pour sa couverture sociale généreuse.

Il y a aussi de beaux exemples au Québec. Les Grands Ballets canadiens de Montréal, avec la Danse pour le mieux-être, est un beau modèle parce que cela va améliorer le bien-être des personnes vivant avec le trouble du spectre autistique, leurs familles et leurs aidants grâce aux bienfaits de la danse.

Le Québec offre une vaste gamme de services destinés aux personnes souffrant d'une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme pour développer, maintenir et compenser leurs incapacités ainsi que favoriser leur autonomie et leur participation sociale. Ils s'adressent également à la famille et aux proches. Ces services se déclinent en trois catégories de service. Il s'agit de services de proximité qui sont souvent offerts par les différents milieux de vie de la personne, comme son domicile, son école ou son lieu de travail. Ils visent notamment à compenser des incapacités fonctionnelles et à réduire les risques de préjudices afin d'assurer la sécurité des activités liées aux habitudes de vie: services d'aide à domicile et résidentiels, soutien aux activités valorisantes et significatives, et services de soutien à la famille et aux proches.

Je tiens à souligner le travail, depuis 45 ans, de la Fédération québécoise de l'autisme, un regroupement provincial d'organismes et de personnes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste, ceux de sa famille et de ses proches. Cette fédération défend les droits, soutient la vie associative, informe et forme les Québécoises et les Québécois sur les questions reliées à l'autisme, en plus de participer à la recherche.

Les associations régionales d'autisme sont réparties dans 16 régions au Québec. Des membres associés sont composés d'autres d'associations, de centres de la petite enfance, de centres de réadaptation, de commissions scolaires, d'écoles, d'hôpitaux et de cliniques privées. Bref, tout le monde travaille ensemble. Les associations régionales d'autisme sont des organismes communautaires regroupant majoritairement des parents, et elles ont comme mission commune de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts de la personne autiste afin de lui permettre d'accéder à une vie digne et à la meilleure autonomie sociale possible.

Troisièmement, je ne peux pas passer sous silence le fait que le Bloc québécois rappelle que la prestation de services en santé n'est pas de compétence fédérale. Il refuse que le fédéral impose ses normes et ses façons de faire au Québec et aux provinces.

De ce fait, le Bloc québécois souligne que l'élément suivant de la stratégie nationale, un accès équitable et en temps opportun au dépistage et au diagnostic du trouble du spectre de l'autisme, n'est pas de compétence fédérale. En matière de prestation de services en santé, la meilleure chose que le fédéral peut faire, c'est augmenter les transferts en santé. Par conséquent, le Bloc québécois tentera d'amender le projet de loi S-203 pour qu'il respecte les champs de compétence du Québec et des provinces.

En terminant, je ne peux pas passer sous silence le fait que la rencontre des ministres de la Santé du Québec, des provinces et du fédéral, qui s'est tenue du 7 au 9 novembre 2022, s'est terminée en queue de poisson. Ce qu'il faut vraiment, c'est augmenter ces transferts.

Le Bloc québécois défend le front commun des provinces et du Québec pour hausser la contribution du fédéral dans les transferts en santé de 22 à 35 %. C'est cette hausse permanente qui va pouvoir aider les gens qui vivent avec le spectre de l'autisme. Seule une contribution fédérale à 35 %, je le répète, va permettre aux gens de vivre avec ce spectre de l'autisme.

En terminant, je remercie l'Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme. J'ai eu l'occasion de visiter l'organisme récemment et les gens font un travail absolument exceptionnel. Au Québec, on a de beaux organismes comme le leur. J'espère que le fédéral va faire les transferts en santé pour que nous, au Québec, puissions continuer à les aider et à aider les gens avec l'autisme.

• (1820)

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la Présidente, je suis honorée de prendre la parole au sujet du projet de loi S-203, Loi concernant un cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme.

Avant d'aborder cet important projet de loi, j'aimerais souligner que c'est l'anniversaire de mon petit-fils aujourd'hui. Je souhaite à Dude un très joyeux anniversaire. J'aimerais pouvoir être à ses côtés. Comme nombre de mes collègues dans cette enceinte le savent, nous manquons de nombreux événements importants. Il m'est difficile de ne pas être présente pour souligner son anniversaire aujourd'hui, alors je tenais à lui transmettre mes meilleurs vœux.

Je tiens à remercier le député d'Edmonton—Wetaskiwin. Je suis au courant de ses efforts pour défendre cette cause. Qui plus est, j'ai déjà vu passer ce projet de loi dans cette enceinte auparavant. J'espère que cette fois-ci sera la bonne. Ce projet de loi est primordial.

Je pense que le fondement de tout cela, c'est notre conception du pays dans son ensemble et les moyens que nous prenons pour nous assurer que chacun se sente à sa place. Ce qui constitue assurément un défi dans un pays aussi grand que le nôtre, c'est qu'il arrive souvent que les diverses provinces et les divers territoires offrent des services différents qui ne répondent pas toujours aux besoins. Or, lorsqu'il s'agit de ce projet de loi, il est vraiment important que nous comprenions qu'il faut rassembler tout le monde. Nous voulons mettre en place les meilleures mesures d'aide pour les personnes qui vivent avec le trouble du spectre de l'autisme et pour ceux qui les aiment le plus.

Chaque fois qu'un député raconte à la Chambre une expérience qu'il a vécue avec cette réalité et qu'il propose une façon de rendre la vie meilleure pour tous, nous devrions tous y prêter une grande

Affaires émanant des députés

attention. Nous devrions tous l'écouter et faire en sorte que lorsque nous parlons de cette question, nous en parlions à l'unisson. J'espère sincèrement que c'est le cas.

Ce projet de loi vise à mettre en place un cadre national et à nous assurer que les personnes autistes bénéficient d'un accès équitable et en temps opportun au dépistage et au diagnostic du trouble du spectre de l'autisme pour qu'elles puissent recevoir l'aide disponible. Ce projet de loi prévoit aussi un soutien financier adéquat. Souvent, les personnes autistes connaissent des difficultés. Elles ont des besoins supplémentaires. Nous voulons nous assurer que les aidants reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour bien répondre à ces besoins. Il n'y a rien de pire que de voir ces gens tout donner et s'épuiser parce qu'ils n'ont pas accès à l'aide dont ils ont besoin. Nous ne voulons pas que cela se produise. Nous voulons leur donner toutes les chances de réussir.

Ce projet de loi porte également sur la nécessité de promouvoir la recherche et de fournir les ressources pour que ces services puissent être disponibles. Nos communautés ne s'en porteront que mieux, car nous pourrions fournir des services adéquats, favoriser la cohésion sociale et donner aux gens toutes les chances de réussir.

Je pense souvent à cela. Je pense à la façon dont nous pouvons prêter attention à ce qui se passe pour tous les membres de nos collectivités afin que personne ne soit laissé pour compte. Je pense à la façon dont nous pouvons prendre le temps de repérer les obstacles et de les éliminer afin que tous puissent bénéficier d'un soutien salutaire.

La sensibilisation du public fait partie du cadre à adopter. C'est extrêmement important. Ce n'est que grâce à la sensibilisation que nous parvenons à susciter davantage l'intérêt des gens et que nous leur permettons de s'instruire. Cela crée un climat de curiosité. C'est vraiment important. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de faire preuve de curiosité pour que, lorsque quelqu'un est un peu différent de nous, au lieu d'avoir peur, nous ouvrions vraiment les portes, posions des questions et apprenions comment travailler avec les gens de façon sérieuse, en profondeur.

Ce que nous montrent de nombreuses études, c'est que des personnes ont été laissées pour compte dans nos collectivités. Il est scandaleux que, dans ce pays, les choses se dégradent ainsi. Cela me préoccupe vraiment.

Je songe souvent à Maya Angelou, que j'admire beaucoup. Elle disait que quand nous en savons plus, nous faisons mieux. Voilà pourquoi la sensibilisation du public est importante, car, espérons-le, plus nous en saurons, plus nous verrons des possibilités et plus nous pourrions ouvrir des portes et rendre nos collectivités plus inclusives.

• (1825)

Nous savons aussi que s'il existe des problèmes de santé concomitants, les familles ont encore moins de chances de réussir. Il existe alors une complexité, des défis supplémentaires auxquels il faut s'attaquer, et c'est en partie pourquoi ce cadre est si important. Il rassemble les gens autour de la table pour discuter des problèmes de santé concomitants et ce qu'ils signifient pour la suite des choses. Si nous voulons bâtir des collectivités dont nous serons fiers, un pays dont nous serons fiers, alors nous devons vraiment faire en sorte que cela se réalise.

Affaires émanant des députés

Nous savons que nous avons désespérément besoin de ressources sur le plan des connaissances et de la recherche. Nous savons aussi que, souvent, les collectivités rurales et éloignées ont de la difficulté à offrir les services requis. Cela me préoccupe beaucoup. Comme je représente une région rurale et éloignée, je constate beaucoup trop souvent que les services qui sont désespérément requis sont tout simplement inexistantes, et que les personnes qui tentent de fournir ces services font de leur mieux. Souvent toutefois, lorsqu'il est question de la prestation des services, on oublie que les vastes régions où les prestataires de ces services doivent parcourir de grandes distances posent des problèmes, et que demander aux familles de se déplacer sur de grandes distances pose aussi des problèmes.

Nous devons nous pencher sur cette question. C'est vraiment important. J'ai discuté avec des personnes de ma circonscription qui fournissent des services aux familles, et elles en parlent sans cesse. Il leur faut plus de temps. Il faut que les bons services soient en place. Nous devons trouver des moyens de ne pas envoyer les familles loin de chez elles pour obtenir de l'aide, car cela ne fait qu'ajouter un fardeau supplémentaire. Il devient encore plus difficile d'avancer, de faire les choses de la vie quotidienne et de conserver un emploi, parfois, en raison des besoins considérables et des soins qui sont requis.

Lorsque nous examinerons ce cadre, j'espère vraiment que nous veillerons à ce que les besoins qui existent soient satisfaits, que les gens vivent dans un centre urbain ou dans un milieu rural.

L'une des caractéristiques les plus importantes de ce projet de loi, c'est qu'il parle d'un effort coordonné, rassemblant tous les pouvoirs publics pour s'assurer qu'il n'y ait pas de double emploi et que, lorsqu'il y a des lacunes, elles soient bien cernées et qu'on trouve des ressources pour les combler. C'est très important.

Je suis heureuse d'avoir pu prendre la parole dans cette enceinte au sujet de ce projet de loi. En conclusion, j'aimerais seulement dire que, selon moi, l'aspect le plus important — et le projet de loi nous met sur la bonne voie à cet égard —, c'est le principe selon lequel aucune décision ne doit être prise sans consultation des personnes concernées. Je tiens à dire très clairement que le NPD veillera au respect de ce principe. Ce que nous voulons éviter, c'est de mettre en place un cadre où des gens qui ne vivent pas cette réalité et ne doivent pas composer avec elle au quotidien ont davantage leur mot à dire que ceux qui vivent cette situation.

Le NPD appuiera ce projet de loi. J'ai hâte qu'il soit enfin adopté à la Chambre et mis en œuvre au pays afin qu'on puisse bonifier l'aide offerte et cerner les principales difficultés en vue de bâtir un Canada meilleur pour tout le monde.

• (1830)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Comme personne d'autre ne souhaite intervenir, l'honorable député d'Edmonton—Wetaskiwin dispose de cinq minutes pour exercer de son droit de réplique.

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, cette période de 45 minutes a été fantastique. C'est plutôt rare à la Chambre, où les débats s'avèrent souvent assez combatifs. Ce soir, alors que nous réfléchissons à ce que nous faisons, je me souviens des paroles de John F. Kennedy: « Les choses n'arrivent pas toutes seules. Il faut les provoquer. »

Je suis très reconnaissant envers deux sénateurs qui n'ont pas tenu pour acquis que le gouvernement s'orientait vers une stratégie

nationale sur l'autisme. Il a signalé qu'il en avait l'intention, mais ces deux sénateurs, ainsi que l'ensemble du Sénat par le fait même, n'ont pas tenu cela pour acquis. Cela fait longtemps, et beaucoup d'entre nous, de tous les partis, travaillent sur cette question depuis longtemps. Nous n'allons pas attendre que les choses arrivent. Nous allons travailler ensemble pour provoquer un changement.

Cette journée en est un exemple concret. Des députés de tous les partis ont parlé d'une même voix. Certains ont parlé d'éléments qu'ils aimeraient modifier un peu lorsque le projet de loi sera examiné en comité, ce qui est normal. Cependant, trouvons un terrain d'entente. Débattons de la façon dont nous pouvons renforcer le projet de loi. Allons de l'avant.

Je pense à une autre chose qui a un lien avec cela. Lorsque je parle avec des étudiants universitaires, je parle souvent de l'utilité des allégeances politiques. Dans cette enceinte, il y a des députés du Parti libéral, du Parti conservateur, du Nouveau Parti démocratique, du Parti vert et du Bloc québécois. Cependant, n'oublions pas que les allégeances politiques demeurent des étiquettes. Elles sont peut-être utiles au fonctionnement de notre démocratie, mais nous sommes des êtres humains avant d'être des députés d'un parti.

Pendant la conversation de ce soir, il m'a semblé entendre avant tout des êtres humains qui cherchent comment améliorer leur pays. Nous avons mis nos allégeances politiques de côté le temps d'une soirée parce que nous nous entendons sur une chose. C'est parfois une bonne chose quand on est généralement d'accord sur un sujet.

Je dirais que cela vaut également pour les étiquettes que les scientifiques nous accolent, comme celle d'autiste. Quand on y pense, ce n'est qu'une étiquette. Nous employons bien des étiquettes qui peuvent nous être utiles pour nous organiser, pour nous aider à mieux comprendre ou pour toute autre raison, mais nous ne devons pas oublier que nous sommes avant tout des êtres humains.

J'ai parlé d'aide. Trop souvent, des mesures législatives comme celle-ci sont perçues comme visant à aider seulement certaines personnes. Afin de nourrir la discussion actuelle, je tiens à souligner à tous mes collègues qu'une grande part de notre travail à bien faire les choses est de réaliser que c'est toute la population qui en sortira gagnante au bout du compte. En tant que société, nous sommes plus forts quand nous utilisons les forces de tout le monde, notamment toutes nos aptitudes et nos compétences. Le travail que nous accomplissons ce soir consiste principalement à créer un environnement où nous mettons à profit toutes nos forces et nos aptitudes pour fonctionner à plein régime. Il y a trop de nos concitoyens qui ont les forces et les aptitudes dont notre pays a réellement besoin, mais qui ne déploient pas leur plein potentiel tout simplement parce qu'ils ne sont pas inclus comme il se devrait.

J'aimerais terminer en remerciant tous les députés qui ont pris part au débat ce soir ainsi que ceux qui sont restés pour manifester leur appui. Nous avons très hâte de poursuivre cette fabuleuse conversation en comité afin de faire adopter ce projet de loi par la Chambre des communes le plus tôt possible. Cela nous permettra de prendre toutes les mesures nécessaires pour déployer le plein potentiel de notre pays en incluant tout le monde.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le vote porte sur la motion.

[Français]

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence, ou désire de- mander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indi- quer à la présidence.

• (1835)

[Traduction]

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, je demande que la motion soit adoptée avec dissidence.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je déclare la motion adoptée avec dissidence. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la santé.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un co- mité.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre ce soir et de partager mon temps de parole et la discussion sur ce sujet avec mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, qui, je le sais, travaille fort sur son dossier et est engagé envers l'agricul- ture, comme beaucoup de gens à la Chambre. J'apprécie qu'il soit présent ce soir pour participer à cette discussion.

J'ai parlé à plusieurs reprises à la Chambre de la taxe sur le car- bone et du défi qu'elle présente pour une partie particulière du sec- teur agricole, ce qui concerne beaucoup la production agricole au Canada, et en particulier dans la circonscription de Bow River. Ma question porte sur l'exemption, la remise et l'inflation.

Les agriculteurs canadiens, comme mon collègue le sait, sont parmi les plus efficaces, sinon les plus efficaces, au monde. Les émissions des producteurs agricoles canadiens sont 70 % plus faibles que la moyenne mondiale. Parfois, le public ne comprend pas ou ne se rend pas compte à quel point le secteur agricole est ef- ficace. En outre, le Canada est le cinquième plus grand exportateur de produits agroalimentaires au monde. Les producteurs agricoles ont souvent l'impression d'être dénigrés. Ils devraient être applau- dis, mais ils se sentent dénigrés dans notre pays.

Dans la circonscription de Bow River, où se trouve la majorité des terres irriguées en Alberta et où 4 % des terres produisent près de 20 % du PIB du secteur agricole de la province, le ministre de l'Agriculture porte le titre de ministre de l'Agriculture et de l'Irriga- tion. C'est dire à quel point l'irrigation est importante en Alberta et dans la circonscription de Bow River, où se trouve la majorité des terres irriguées.

J'en reviens au sujet des exemptions. Les systèmes d'irrigation fonctionnent à l'électricité. Les producteurs agricoles utilisent de l'électricité. C'est ce qui alimente les systèmes d'irrigation. L'électri- cité ne fait pas l'objet d'exemptions accordées par le gouvernement actuel. Le gouvernement parle souvent des exemptions pour les combustibles comme le gaz naturel, mais l'électricité, elle, n'est pas exemptée et elle est très chère.

Motion d'ajournement

Le gouvernement parle aussi des remboursements. Le rembour- sement est d'environ 1 %, ou d'un cent du dollar, et, de nos jours, les cents n'ont même plus cours légal. Ce n'est pas beaucoup. J'ai vu des factures de 7 000 \$ par mois que des producteurs agricoles et des producteurs irriguants de ma circonscription doivent payer pour la taxe sur le carbone. J'ai vu des factures d'électricité de 40 000 \$ liées à l'irrigation et gonflées par la taxe sur le carbone. Ces fac- tures sont exorbitantes, et, même si le gouvernement dit que le rem- boursement est de 80 %, ou de 8 \$ sur 10 \$, il n'est que de 1 % pour les producteurs agricoles. Voilà pourquoi ils se sentent dénigrés.

L'inflation a entraîné une augmentation de 110 %. Le coût du carburant agricole a doublé. Les moissonneuses-batteuses peuvent coûter 1 million de dollars. Si on ajoute la taxe sur le carbone impo- sée aux producteurs agricoles, ces derniers ont l'impression qu'ils sont dénigrés dans leur propre industrie et que le gouvernement les laisse pour compte. Les producteurs agricoles formeront une indus- trie qui ne pourra pas assurer la sécurité alimentaire au Canada. Ils sont des preneurs de prix. Ils n'ont aucune autre façon d'assumer ces coûts. Par conséquent, ce type de fiscalité est cruel.

L'électricité n'est pas exemptée.

• (1840)

[Français]

M. Francis Drouin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la Prési- dente, j'aimerais rappeler au député de Bow River que notre gou- vernement réalise d'importants investissements dans l'agriculture canadienne. Notre budget total pour 2021-2022 était d'environ 4 milliards de dollars, soit le montant le plus élevé de ces dernières années.

Ces investissements historiques permettent de financer l'innova- tion, la gestion des risques de l'entreprise, le développement des marchés et l'indemnisation de nos producteurs et transformateurs soumis à la gestion de l'offre. En juillet dernier, les ministres pro- vinciaux et territoriaux et la ministre fédérale ont convenu d'injecter un demi-milliard de dollars pour financer le nouveau Partenariat ca- nadien pour une agriculture durable. De ce montant, 250 millions de dollars ont été accordés au Programme des paysages agricoles résilients pour appuyer les services et les biens écologiques fournis par le secteur agricole.

[Traduction]

La nouvelle entente comprend des objectifs plus ambitieux, no- tamment une réduction de trois à cinq mégatonnes des émissions de gaz à effet de serre; une augmentation de la compétitivité, des reve- nus et des exportations du secteur; et une participation accrue des Autochtones, des femmes et des jeunes.

Pour revenir aux propos du député de Bow River au sujet de la tarification de la pollution par le carbone, nous reconnaissons que les agriculteurs jouent un rôle spécial au Canada. Je rappelle en ef- fet au député que le secteur agricole est déjà, en grande partie, exempté de la tarification de la pollution.

On ne tient pas compte des émissions provenant de l'élevage et des cultures dans les systèmes de tarification du carbone. Nous avons aussi mis en place des exemptions pour l'essence et le diésel que les agriculteurs utilisent pour leurs activités agricoles. À cela s'ajoute une remise partielle pour les serres commerciales.

Motion d'ajournement

Depuis l'exercice financier 2021-2022, nous retournons directement aux agriculteurs dans les administrations assujetties au filet de sécurité fédéral une partie des produits provenant de la tarification de la pollution, au moyen d'un crédit d'impôt remboursable. Les agriculteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario seront admissibles à environ 100 millions de dollars la première année, et on s'attend à ce que cette somme augmente chaque année.

En parallèle, nous épaulons les agriculteurs qui subissent les effets des changements climatiques. En collaboration avec les provinces, nous avons versé plus de 1 milliard de dollars pour aider des agriculteurs à se remettre sur pied après les sécheresses, les feux de forêt et les inondations qui ont sévi dans l'Ouest canadien et dans le Nord-Ouest de l'Ontario l'an dernier. Nous sommes là pour les agriculteurs du Canada atlantique dont les bâtiments et les cultures ont été endommagés par l'ouragan Fiona.

Je sais que le député se lancera dans des discussions lorsque j'aurai terminé mon discours. Je compatis avec les agriculteurs qui, l'an dernier dans l'Ouest canadien, ont perdu 30 % de leurs récoltes. Cela signifie que 30 % des récoltes n'ont pas pu atteindre les marchés en raison des effets du changement climatique. Le fait de ne pas agir a également un coût pour les agriculteurs.

Nous pouvons diverger sur les moyens d'y parvenir, mais je pense que la tarification de la pollution est le moyen le plus rentable de parvenir à décarboner les processus du secteur agricole. Sinon, nous serions coincés et devrions nous plier à une réglementation qui coûterait encore plus cher aux agriculteurs.

J'invite le député à présenter son point de vue.

M. Martin Shields: Madame la Présidente, j'apprécie les observations du député, ainsi que les programmes dont bénéficient de nombreux producteurs agricoles partout au pays.

Encore une fois, l'électricité et l'irrigation sont des défis que nous devons relever et qui n'ont pas été mentionnés. Il y en a un autre auquel il faut s'attarder et penser dès maintenant. Les Américains n'ont pas de taxe sur le carbone, mais ils sont en train de constituer une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse. Le Canada n'a rien fait, et il ne s'agit pas de savoir si, mais quand. Nous devons commencer à envisager la création d'une banque de vaccins pour l'industrie bovine agricole du pays. Cela va être crucial. J'espère que le député comprend cela et qu'il fera pression en faveur de cette banque de vaccins.

M. Francis Drouin: Madame la Présidente, je tiens à insister de nouveau sur un point. J'ai parlé du filet de sécurité fédéral. S'il n'y a rien de précis concernant les systèmes d'irrigation ou l'électricité en Saskatchewan, c'est parce que le gouvernement de la Saskatchewan refuse de tarifier la pollution.

Si, demain, le gouvernement de la Saskatchewan choisissait de respecter la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, tout comme l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario, il pourrait prendre des mesures précises pour chaque région. Voilà pourquoi il revient aux provinces de prendre des mesures. Autrement, elles continueront de subir de grandes catastrophes qui coûteront des sommes faramineuses aux collectivités et aux agriculteurs.

En ce qui a trait à la banque de vaccins anti-aphteux, évidemment, le député fait de bons efforts de lobbying. Je sais que les éleveurs bovins m'ont fait les mêmes représentations, et je peux dire que nous examinons la question en ce moment.

● (1845)

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, la science et la recherche sont à la base de la vie moderne. Toutes les merveilles technologiques et le confort dont nous jouissons en découlent. Dans l'écosystème de la recherche, ce sont les étudiants diplômés et les boursiers postdoctoraux qui font le gros du travail. Ce sont eux qui s'échinent, tout en travaillant à plein temps sur leurs recherches. C'est un travail à temps plein.

Ils sont payés grâce à des bourses d'études supérieures accordées par les conseils fédéraux de financement: le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada. Il fut un temps où le montant de ces bourses était suffisant pour permettre aux jeunes chercheurs de mener une vie décente. J'ai moi-même bénéficié d'une de ces bourses lorsque je faisais mes études de maîtrise à l'Université Memorial de Terre-Neuve dans les années 1970; elle me permettait de payer mon logement et ma nourriture, et il me restait même un peu d'argent. Par pure coïncidence, je porte ma cravate de l'Université Memorial de Terre-Neuve ce soir.

Cependant, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les montants des bourses d'études sont demeurés inchangés depuis 2003, c'est-à-dire il y a presque 20 ans. Les étudiants à la maîtrise reçoivent aujourd'hui 17 500 \$ par an, et les étudiants au doctorat, 21 000 \$ par an. Ces montants étaient peut-être suffisants il y a 20 ans, mais nous savons à quel point le coût du logement et de la nourriture a explosé depuis. Par ailleurs, ces étudiants doivent payer leurs frais de scolarité, ce qui ajoute des milliers de dollars à leurs dépenses annuelles. En fait, les frais de scolarité moyens des étudiants des cycles supérieurs au Canada s'élèvent à plus de 7 000 \$ par an.

Ce sont des salaires de misère. Bien qu'il s'agisse d'une rémunération inférieure au salaire minimum, nous nous attendons à ce que nos plus brillants esprits en vivent. Notre avenir dépend de ces étudiants, et nous devons les inciter à rester au Canada. En effet, bon nombre d'entre eux sont tentés de partir à l'étranger pour bénéficier de meilleures possibilités de recherche et de formation dans des pays qui les apprécient davantage que nous.

Un groupe d'étudiants, de scientifiques et de citoyens inquiets ont récemment lancé la campagne Soutenez notre science. Ils ont produit une pétition adressée à la Chambre des communes et signée par plus de 3 500 personnes. Ils demandent au gouvernement d'augmenter la valeur des bourses d'études supérieures de 48 % afin de compenser l'inflation des 20 dernières années et d'ajuster par la suite ces bourses en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation afin que leur valeur demeure adéquate à l'avenir. Ils demandaient également que le nombre de bourses augmente de 50 % afin de répondre à la demande des étudiants de cycle supérieur et aux besoins dans les milieux de travail de l'innovation au Canada.

Une fois qu'ils ont leur doctorat en main, ces étudiants cherchent à obtenir une bourse de recherche postdoctorale. C'est le parcours habituel pour trouver du travail dans les établissements universitaires et dans les entreprises du pays qui font de la recherche et du développement, mais le nombre de ces bourses ne correspond pas au nombre d'étudiants postdoctoraux. Environ 3 000 étudiants à la maîtrise et près de 2 000 étudiants au doctorat obtiennent des bourses, mais il n'y a que quelques 450 bourses de recherche postdoctorale. Conséquemment, un grand nombre d'étudiants nouvellement diplômés quittent le Canada pour trouver du travail postdoctoral ailleurs dans le monde. En fait, 38 % d'entre eux quittent le pays. Ils sont attirés par les bons salaires et le bon soutien de laboratoire, deux secteurs au sein desquels le Canada n'est pas très compétitif.

Si on veut reconnaître la valeur de ces étudiants, la moindre des choses serait de les payer adéquatement alors j'exhorte le gouvernement à faire ce qu'il faut, soit verser à ces jeunes chercheurs un salaire suffisant, ce qui tombe sous le sens.

M. Andy Fillmore (secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de répondre aux observations que le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest a faites à propos des investissements fédéraux dans les sciences pour les étudiants des cycles supérieurs, les scientifiques et les chercheurs. En fait, je suis d'accord avec lui sur à peu près tout ce qu'il a dit. Je dois dire que je me réjouis de le voir porter les couleurs de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

Le Canada est un chef de file dans le secteur des sciences et de la recherche, et le gouvernement est déterminé à faire en sorte qu'il le demeure. Tous les jours, les chercheurs canadiens sont à l'avant-scène de découvertes scientifiques et de percées en recherche. Le gouvernement du Canada a continué d'investir dans les chercheurs d'ici, les principaux moteurs d'innovation qui nous aident à bâtir un avenir plus sain et plus prospère.

Accroître les occasions qui se présentent aux chercheurs a été une priorité pour le gouvernement, et il y a consacré d'importants investissements dans des budgets successifs. Depuis 2016, le Canada s'est engagé à verser plus de 14 milliards de dollars pour soutenir les précieuses contributions que les scientifiques et les chercheurs font à la santé, au bien-être et à la prospérité de tous les Canadiens. Par exemple, le budget de 2018 annonçait de nouveaux investissements historiques dans les sciences et la recherche de plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, y compris 925 millions de dollars pour les trois organismes subventionnaires afin de soutenir la science fondamentale et 462 millions de dollars par année en nouveau financement permanent et stable pour la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'appuyer les installations de recherche dans notre pays.

En ce qui concerne les investissements ciblés pour soutenir les étudiants et les boursiers postdoctoraux, le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que jouent les bourses d'études et les bourses de recherche fédérales dans le développement et la rétention des meilleurs talents du Canada, grâce au soutien au cheminement professionnel ainsi qu'à une sécurité et à une indépendance financières accrues. Le budget de 2019 prévoyait 114 millions de dollars sur cinq ans et 26,5 millions de dollars par année par la suite pour créer 500 bourses de maîtrise additionnelles par année et 167 bourses de doctorat triennales de plus par année dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures.

Motion d'ajournement

Le gouvernement reconnaît également que les étudiants et les chercheurs éprouvent des difficultés financières qui peuvent constituer un obstacle aux études supérieures. Au cours de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a prévu un financement de 450 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada afin d'aider les scientifiques et les stagiaires à traverser une période très difficile.

En ce qui concerne l'avenir, afin de fournir un éventail équitable, accessible et efficace de bourses d'études et de bourses de recherche, le gouvernement du Canada continue de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion. Le budget de 2019 a investi 37,4 millions de dollars sur cinq ans et 8,6 millions de dollars par année par la suite pour faire passer la durée du congé parental de 6 mois à 12 mois pour les étudiants et les boursiers postdoctoraux afin d'aider les jeunes chercheurs à mieux concilier travail et famille.

Le budget de 2019 a également investi dans des bourses d'études et de perfectionnement pour les étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis en octroyant 9 millions de dollars à Indspire, tandis que les organismes subventionnaires ont conclu un partenariat avec des Autochtones pour élaborer un programme national de recherche en vue de favoriser la réconciliation. De plus, dans le cadre du budget de 2022, nous avons investi 40,9 millions de dollars pour accorder des bourses d'études et de perfectionnement ciblées à des chercheurs étudiants de la communauté noire.

Nous voulons promouvoir les sciences au pays et nous continuerons d'investir dans les sciences dans l'ensemble du Canada.

• (1850)

M. Richard Cannings: Madame la Présidente, pendant près de 20 ans, aucun nouveau financement n'a été octroyé aux programmes de bourses d'études dont je parle. Ce sont nos jeunes chercheurs les meilleurs et les plus brillants, et ils vivent dans la pauvreté.

Je comprends que le gouvernement a augmenté les dépenses dans certains domaines scientifiques. Il appuie les sciences. Toutefois, il doit aider ces étudiants. Ils sont de plus en plus nombreux à quitter le Canada pour s'établir aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Australie. Beaucoup de pays offrent des conditions de vie et un environnement d'étude meilleurs que le Canada.

Cet exode des cerveaux coûte près de 1 milliard de dollars par année à notre économie, rien qu'en perte de nos investissements dans la formation de ces personnes. La solution est simple: il faut bonifier et multiplier les bourses d'études. Il s'agirait d'un investissement relativement modeste qui aurait des retombées immenses pour notre pays et les jeunes chercheurs sur qui repose notre avenir.

M. Andy Fillmore: Madame la Présidente, je conclurai mes observations comme je les ai commencées en disant que j'adhère aux propos du député. Le gouvernement a entendu le milieu de la recherche, qui nous demande d'augmenter la valeur des bourses d'études et de recherche, et je suis heureux de dire que nous continuerons à travailler avec les organismes subventionnaires fédéraux et le milieu de la recherche pour trouver des façons de mieux soutenir la prochaine génération de chercheurs et de talents exceptionnels.

Motion d'ajournement

Le gouvernement du Canada reconnaît que, pour que le Canada réalise son plein potentiel, le soutien à la science et à la recherche doit évoluer. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les chercheurs canadiens soient en mesure de connaître encore plus de succès aujourd'hui et à l'avenir et de mieux répondre aux besoins du milieu moderne de la recherche. C'est pourquoi le gouvernement a récemment annoncé le lancement du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche.

Ce comité fournira des conseils stratégiques indépendants et spécialisés sur la structure, la gouvernance et la gestion du système fédéral de soutien à la recherche et aux talents. Dans un paysage scientifique et technologique mondial en pleine évolution, le comité

indiquera au gouvernement comment il peut être plus efficace pour favoriser l'excellence en recherche et soutenir l'innovation en aval afin de stimuler la croissance économique, de susciter des percées et de composer avec les changements sociétaux complexes.

● (1855)

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 55.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 1^{er} décembre 2022

AFFAIRES COURANTES		Recours au Règlement	
Réponse du gouvernement à des pétitions		La nécessité d'accompagner le projet de loi C-285 d'une recommandation royale — Décision de la présidence	
M. Lamoureux	10253	Le Président	10256
Les comités de la Chambre			
Relation sino-canadienne			
M. Hardie	10253		
Finances			
M. Fonseca	10253		
La Loi sur la faillite et l'insolvabilité			
M. Angus	10253		
Projet de loi C-309. Présentation et première lecture	10253		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10253		
Pétitions			
La fiscalité			
M. Kmiec	10253		
L'environnement			
Mme Blaney	10254		
Le changement climatique			
M. Johns	10254		
Les personnes handicapées			
Mme Zarrillo	10254		
Le logement			
M. Morrice	10254		
Les aînés			
M. Rogers	10254		
Les organismes de bienfaisance			
M. Viersen	10254		
Les armes à feu			
M. Viersen	10254		
Les restrictions liées à la COVID-19			
M. Viersen	10255		
L'aumônerie militaire			
M. Viersen	10255		
Les personnes handicapées			
M. Genuis	10255		
La liberté d'expression			
M. Genuis	10255		
Les affaires consulaires			
M. Genuis	10255		
Les organismes de bienfaisance			
M. Genuis	10256		
Le trafic d'organes humains			
M. Genuis	10256		
Questions au Feuilleton			
M. Lamoureux	10256		
		ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT	
		La Loi sur les télécommunications	
		M. Mendicino	10257
		Projet de loi C-26. Deuxième lecture	10257
		Mme Dancho	10259
		M. Savard-Tremblay	10259
		M. Blaikie	10259
		M. Lamoureux	10260
		M. Ruff	10260
		Mme Dancho	10260
		M. Lamoureux	10264
		Mme Vignola	10264
		M. Blaikie	10264
		M. Maguire	10265
		M. Brunelle-Duceppe	10265
		M. Lamoureux	10265
		M. Viersen	10267
		M. Savard-Tremblay	10267
		M. Johns	10268
		Mme Brière	10268
		M. Maguire	10268
		M. Blaikie	10269
		M. Viersen	10270
		M. Barsalou-Duval	10270
		Mme Gazan	10270
		M. Masse	10271
		Mme Gladu	10272
		M. Lamoureux	10272
		M. Morrice	10272
		Mme Zarrillo	10273
		Mme Dzerowicz	10273
		M. Melillo	10275
		Mme Chabot	10275
		M. Johns	10275
		M. Sorbara	10275
		Mme Gladu	10277
		Mme Vignola	10277
		M. Johns	10277
		M. Viersen	10278
		M. Lamoureux	10279
		M. Brunelle-Duceppe	10279
		Mme Zarrillo	10279
		M. Genuis	10279
		M. Lamoureux	10281
		M. Lemire	10281
		M. Maguire	10282
		Mme Michaud	10282
		Mme Gladu	10283

Mme Zarrillo	10283
Mme Pauzé	10284
M. Lemire	10284
M. Lamoureux	10285
M. Carrie	10286
M. Johns	10286
Mme Gladu	10286

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La violence fondée sur le genre	
M. Morrice	10288
Des félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite	
M. Badawey	10288
L'industrie pétrolière et gazière	
M. Kram	10288
Les relations Canada-Taïwan	
Mme Sgro	10289
Félix Blackburn	
Mme DeBellefeuille	10289
Le dépistage du cancer de l'utérus	
Mme Koutrakis	10289
Le coût de la vie	
M. Barrett	10289
La Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage	
M. McKay	10289
La violence fondée sur le genre	
Mme Saks	10290
La sécurité publique	
M. Calkins	10290
La prévention du crime	
M. Chiang	10290
Les affaires autochtones	
M. Vidal	10290
La taxe sur le carbone	
M. Williamson	10291
La Ferme avicole Laviolette	
M. Drouin	10291
Le logement	
M. Desjarlais	10291
Le 350^e anniversaire de Berthierville	
M. Perron	10291
L'économie	
Mme Kusie	10292
La violence fondée sur le genre	
Mme Sudds	10292

QUESTIONS ORALES

Les armes à feu	
M. Poilievre	10292

M. Mendicino	10292
M. Poilievre	10292
M. Mendicino	10292
M. Poilievre	10292
M. Mendicino	10292

Le logement

M. Poilievre	10293
M. Hussen	10293
M. Poilievre	10293
M. Hussen	10293

Les institutions démocratiques

M. Blanchet	10293
M. Mendicino	10293
M. Blanchet	10293
M. Mendicino	10293

La santé

M. Boulerice	10294
M. van Koeverden	10294

Les affaires autochtones

M. Angus	10294
Mme Hajdu	10294

L'économie

M. Hallan	10294
Mme Bendayan	10294
M. Hallan	10294
Mme Bendayan	10294

La tarification du carbone

Mme Gray	10295
Mme Saks	10295
Mme Gray	10295
Mme Bendayan	10295
Mme Vien	10295
Mme Bendayan	10295
Mme Vien	10295
M. Duguid	10295

Les langues officielles

M. Beaulieu	10296
Mme Petitpas Taylor	10296
M. Beaulieu	10296
Mme Petitpas Taylor	10296
M. Beaulieu	10296
Mme Petitpas Taylor	10296

La diversité et l'inclusion

Mme Lantsman	10296
M. Alghabra	10296
Mme Lantsman	10296
M. Alghabra	10297

Les armes à feu

M. Paul-Hus	10297
M. Mendicino	10297

Le changement climatique

Mme Collins (Victoria)	10297
M. Duguid	10297
M. Desjarlais	10297
Mme Hajdu	10297

Les armes à feu	
Mme Chatel	10297
M. Mendicino	10297
Les institutions démocratiques	
M. Chong	10298
M. Mendicino	10298
M. Chong	10298
Mme O'Connell	10298
M. Genuis	10298
Mme O'Connell	10298
M. Berthold	10298
M. Mendicino	10299
La santé	
M. Simard	10299
M. van Koeverden	10299
M. Simard	10299
M. van Koeverden	10299
La tarification du carbone	
Mme Block	10299
Mme Bendayan	10299
Mme Block	10299
M. Duguid	10299
M. Carrie	10300
Mme Vandenberg	10300
L'aide aux sinistrés	
Mme Diab	10300
Mme Petitpas Taylor	10300
Les finances	
M. Waugh	10300
Mme Saks	10300
M. Viersen	10300
Mme Bendayan	10300
L'économie	
M. Gourde	10301
Mme Bendayan	10301
Le travail	
M. Noormohamed	10301
M. O'Regan	10301
La santé	
M. Bachrach	10301
Mme Brière	10301
Le logement	
M. Morrice	10301
M. Hussen	10302
Présence à la tribune	
Le Président	10302

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi portant sur un conseil national de réconciliation	
Projet de loi C-29. Troisième lecture	10302
Adoption de la motion	10303
Troisième lecture et adoption du projet de loi	10303
Les travaux de la Chambre	
M. Scheer	10303

M. Holland	10304
La Loi sur les télécommunications	
Projet de loi C-26. Deuxième lecture	10304
M. Aboultaif	10304
M. Champoux	10305
M. Lamoureux	10305
Mme McPherson	10306
M. Angus	10306
M. Turnbull	10306
M. Trudel	10308
M. Kurek	10308
Mme McPherson	10308
M. Gerretsen	10309
M. Villemure	10310
M. Angus	10310
M. Lawrence	10310
Mme Gallant	10310
M. Bittle	10312
M. Trudel	10312
M. Angus	10312
M. Brassard	10313
M. Kurek	10313
M. Gerretsen	10314
Mme Desbiens	10315
Mme Zarrillo	10315
Mme Romanado	10315
M. Lawrence	10316
M. Trudel	10317
M. Angus	10317
M. Morrice	10317
M. Scarpaleggia	10317
M. Champoux	10318
M. Lehoux	10319
Mme McPherson	10319
M. Savard-Tremblay	10319
M. Lamoureux	10321
M. Aboultaif	10321
Mme McPherson	10321
M. Villemure	10321

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme	
M. Lake	10323
Projet de loi S-203. Deuxième lecture	10323
Mme Sgro	10325
Mme Larouche	10325
Mme Collins (Victoria)	10325
M. Aboultaif	10326
M. Coteau	10326
Mme Larouche	10327
Mme Blaney	10329
M. Lake	10330
Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité ..	10331

MOTION D'AJOURNEMENT

La fiscalité

M. Shields	10331
M. Drouin	10331

L'éducation postsecondaire

M. Cannings	10332
M. Fillmore	10333

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>